Nations Unies S/PV.8079



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8079e séance

Vendredi 27 octobre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Delattre/Mme Gueguen	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Wallström
	Ukraine	Mme Klympush-Tsintsadze
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Tenir les promesses du programme sur les femmes et la paix et la sécurité : assurer sa pleine application, et notamment la participation des femmes

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2017/861)

Lettre datée du 20 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par la Chargée d’affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2017/889)

17-34963 (F)






La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Tenir les promesses du programme sur les femmes et la paix et la sécurité : assurer sa pleine application, et notamment la participation des femmes

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2017/861)

Lettre datée du 20 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/889)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Djibouti, Équateur, Espagne, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Maldives, Maroc, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République démocratique du Congo, République islamique d'Iran, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, et Viet Nam.

J'ai l'honneur de saluer tout particulièrement l'ensemble des ministres présents – Ministres de l'Ukraine, de la Suède, de la Colombie, de la République démocratique du Congo et de l'Allemagne.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de Cabinet du Secrétaire général, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Mme Charo Mina-Rojas, du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, et Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. Mme Mara Marinaki, Conseillère principale chargée des questions d'égalité des sexes et de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité au Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, Mme Amarsanaa Darisuren, Conseillère principale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour la parité des sexes, Mme Louise Sharene Bailey, Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Krisztian Meszaros, Officier de liaison civil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/861, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/889, qui contient le texte d'une lettre datée du 20 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès

de l'Organisation des Nations Unies, et transmettant une note de cadrage relative à la question à l'examen.

Sans plus tarder, je donne maintenant la parole à la Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti.

Mme Viotti (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française d'avoir mis en relief l'importance de la question des femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais, pour commencer, remercier le Conseil de sécurité de ses efforts récents pour placer la voix des femmes au cœur de ses travaux.

Ce mois-ci, le Conseil a entendu le témoignage émouvant de Joy Bishara, l'une des jeunes femmes enlevées à Chibok par Boko Haram. Ce type de témoignage nous aide à mieux comprendre le problème. Il souligne également à quel point il est urgent de prendre des mesures plus concertées et plus concrètes. Dans cet esprit, aujourd'hui, je me concentrerai essentiellement sur la prévention – un pilier central du programme sur les femmes et la paix et la sécurité et une priorité fondamentale pour le Secrétaire général.

Les liens entre la prévention et l'égalité entre les sexes sont nombreux et manifestes. Les femmes sont touchées de manières particulières, et particulièrement négatives, par les conflits armés et la violence. De même que la discrimination sexiste est une constante en temps de paix, elle a également cours lorsque la société sombre dans la guerre, et cela a des répercussions dévastatrices. Les femmes constituent l'écrasante majorité des victimes du viol utilisé comme arme de guerre, ainsi que des enlèvements et de la traite des êtres humains. Dans les contextes de guérilla urbaine, elles sont particulièrement menacées lors des perquisitions de domiciles et des contrôles routiers. Plus la condition de la femme est basse au regard de sa santé, de sa richesse et de son éducation, plus elle risque de subir des préjudices. La sous-représentation des femmes dans les secteurs de la justice et de la sécurité, ainsi qu'aux échelons supérieurs du pouvoir politique, accroît elle aussi ce risque. À terme, cette marginalisation politique extrême érode le potentiel que recèlent les femmes en tant qu'actrices de la prévention des conflits – un rôle vital que le Conseil de sécurité a souligné à maintes reprises, notamment dans la résolution 2242 (2015); il l'est aussi dans les résolutions parallèles sur la pérennisation de la paix (résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale).

Lorsque le Conseil s'est rendu dans la région du bassin du lac Tchad cette année, les dirigeants locaux ont abordé la question de l'autonomisation des femmes et son lien avec les taux de natalité – qui sont parmi les plus élevés au monde – dans leurs délibérations sur les causes profondes et les solutions de la crise actuelle. Quand quatre responsables de haut niveau de l'ONU et de l'Union africaine, emmenées par la Vice-Secrétaire générale, ont visité le Nigéria ensemble, dans le cadre de la toute première mission de haut niveau entièrement axée sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, elles ont constaté que, en dépit de la présence de solides réseaux de femmes militantes et actrices de la consolidation de la paix, les vues des femmes étaient sous-représentées aussi bien dans les forces armées qu'au plan des interventions humanitaires. Récemment, le groupe de médiation des femmes en Guinée-Bissau – un réseau de responsables de la société civile – s'est réuni pour désamorcer une impasse politique potentiellement explosive et rouvrir, entre deux principaux dirigeants politiques, une voie de communication qui était fermée depuis deux ans.

De fait, il existe d'innombrables initiatives de prévention dirigées par des femmes qui sont soit insuffisamment soutenues, soit déconnectées, à l'échelle nationale voire régionale, des dispostifs d'alerte rapide ou des organes de décision en général. Le Secrétaire général est fermement attaché à promouvoir l'égalité des sexes dans les travaux de l'ONU en matière de paix et de sécurité, et à pleinement y intégrer l'analyse par sexe en période de conflit. Le Service administratif du Secrétariat compte un conseiller principal en matière politique, qui a rang de secrétaire général adjoint et est chargé d'un double mandat axé sur la prévention et l'égalité des sexes, afin de faire valoir les liens entre ces deux volets. La visite qu'effectue actuellement le Secrétaire général en République centrafricaine vise non seulement à soutenir les opérations à cette jonction délicate, mais également à constater directement dans quelle mesure la nouvelle manière d'aborder la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles se traduit par des changements sur le terrain.

Le Secrétaire général a également proposé un plan concret visant à instaurer la parité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, c'est dans nos opérations de paix dans les pays en crise, où le rôle des femmes est souvent le plus nécessaire, que nous accusons le plus de retard. Nous travaillons avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour accroître le nombre de personnel féminin en tenue. Il est tout simplement inacceptable que, en

2017, les femmes ne représentent que 3 % de nos soldats de la paix, qui sont la face la plus visible de l'ONU.

Nous nous efforçons également d'augmenter le nombre de femmes médiateurs. Le Comité consultatif de haut niveau sur la médiation, créé récemment, est un organe de haut niveau avec, en plus, une représentation équilibrée entre hommes et femmes. Le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme intègre une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans ses efforts pour lutter contre cette menace et prévenir l'extrémisme violent, et les propositions de réforme du mécanisme de paix et de sécurité du Secrétariat doivent fortement insister sur la consolidation du lien entre les stratégies politiques et les compétences en matière d'égalité des sexes. À l'avenir, nos efforts pour renforcer les capacités de l'ONU aux fins d'assurer une prévention efficace incluront également les éléments suivants.

Premièrement, nous allons collaborer plus systématiquement avec les organisations de femmes sur le terrain, puisque ce sont des partenaires naturels en matière de prévention.

Deuxièmement, nous veillerons à ce que nos initiatives de prévention et de surveillance mettent également l'accent sur les violations des droits des femmes, notamment la violence contre les femmes et les filles, les discours contre les femmes, les niveaux accrus de militarisation, les changements intervenus dans la marginalisation politique des femmes ou des groupes de femmes, et la stricte application des normes sexospécifiques traditionnelles, des codes vestimentaires, de la ségrégation des sexes ou d'autres mesures qui peuvent ne pas être conformes aux normes internationales des droits de l'homme.

Troisièmement, nous lutterons contre les facteurs structurels et les causes profondes de la crise, notamment l'inégalité entre les sexes.

Quatrièmement, nous allons renforcer la collecte et l'analyse de statistiques ventilées par sexe et encourager les États Membres à suivre les indicateurs d'égalité entre les sexes dans le cadre du travail mené pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. L'égalité des sexes et la sécurité des femmes sont parmi les indicateurs les plus fiables de la paix.

Cinquièmement, 17 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), notre propre mise en œuvre demeure trop souvent ponctuelle. Si l'on reconnaît clairement le lien entre l'égalité des sexes, la participation des femmes, et la stabilité et la résilience, trop peu est fait pour traduire cette reconnaissance dans les faits. À partir de l'année prochaine, le rapport annuel du Secrétaire général sur cette question sera davantage axé sur les résultats et moins sur nos propres activités. J'invite tous les participants à partager leurs preuves, leurs exemples et leurs résultats. Saisissons cette occasion pour examiner les lacunes et faire fond sur les succès.

La mise en œuvre de cette vision dépendra du renforcement de notre partenariat avec les États Membres, les organisations régionales et la société civile. Nous avons hâte de travailler avec les participants, sachant que nous sommes tous convaincus qu'une participation véritable des femmes rend nos efforts de paix plus forts et plus pérennes.

Le Président : Je remercie Mme Ribeiro Viotti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Mlambo-Ngcuka.

Mme Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité et de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2017/861) sur les femmes et la paix et la sécurité. Comme l'a dit la Directrice de Cabinet, le Secrétaire général se trouve actuellement en République centrafricaine. Je suis ravie d'être accompagnée aujourd'hui par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Navamanee Ratna Patten, qui a participé à la mission de solidarité que nous avons récemment effectuée avec la Vice-Secrétaire générale au Nigéria et en République démocratique du Congo. À cette occasion, nous nous sommes attachées à renforcer l'appui que nous apportons conjointement à la question des femmes et la paix et la sécurité dans ces pays.

Dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général se félicite des progrès et des bonnes pratiques, définit sa vision et formule des recommandations. Il met également en lumière un certain nombre de tendances et de revers alarmants. Je suis heureuse d'être ici dans cette salle aujourd'hui avec une militante colombienne représentant les nombreuses femmes colombiennes qui ont donné une chance réelle à la paix dans leur pays. C'est là un exemple des progrès que nous avons réalisés. L'ONU s'est félicitée de leurs accomplissements et leur a emboîté le pas, contribuant à mettre en œuvre un accord de paix comprenant plus de 100 dispositions relatives à l'égalité des sexes. À titre

d’exemple, la Mission des Nations Unies en Colombie collabore régulièrement avec des organisations de femmes et affiche un pourcentage record de femmes parmi ses observateurs militaires – 11 %, ce qui est beaucoup plus élevé que jamais auparavant – tandis qu’elles représentent 48 % du personnel civil.

Malheureusement, la Colombie fait exception à la règle mondiale, mais c’est une exception que nous pouvons suivre. Bien que l’absence des femmes aux négociations de paix ne soit plus facilement balayée d’un revers de la main comme étant normale, c’est une situation qui reste fréquente. Chaque année, nous faisons le bilan de la participation globale des femmes aux processus de paix dirigée par l’ONU, de l’inclusion de compétences en matière d’égalité des sexes et de dispositions tenant compte des disparités entre les sexes dans les accords de paix, ainsi que de la nécessité de consulter les organisations féminines de la société civile. Sur tous ces indicateurs, nous avons fait légèrement moins bien qu’il y a un an.

À la Conférence pour la paix dans l’Union du Myanmar en 2016, avant la crise actuelle, il y avait sept femmes et 68 hommes parmi les délégués. Les récents pourparlers de paix sur la République centrafricaine organisés par la Communauté de Sant’Egidio ne comptent pas une seule femme. Six ans après le début de la guerre civile en Syrie, et en dépit des efforts considérables déployés par l’ONU, ses partenaires et l’Envoyé spécial, la participation des femmes aux pourparlers de paix demeure insuffisante et souvent limitée à un rôle consultatif.

Cette marginalisation politique s’étend au-delà des pourparlers de paix. Seuls 17 pays comptent une femme élue chef d’État ou de gouvernement, et un seul est un pays sortant d’un conflit, à savoir le Libéria où la présidence de Mme Ellen Johnson-Sirleaf va s’achever après deux mandats de Présidente de la République, un poste où elle avait accédé à l’issue d’élections démocratiques et d’un transfert pacifique du pouvoir, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. La proportion de femmes parlementaires dans les pays en situations de conflit et d’après conflit stagne à 16 % depuis deux ans. L’emploi de quotas et de mesures temporaires spéciales serait, à cet égard, utile. En Somalie, par exemple, la représentation a grimpé à près de 25 %, contre 14 % aux élections précédentes. Dans les élections locales au Mali qui se sont tenues à la fin de l’année dernière, les femmes représentaient 30 % des candidats élus à Bamako, Gao et Tombouctou, soit quatre fois plus que lors du précédent scrutin.

Les atrocités commises contre les femmes et les filles dans les conflits armés n’ont jamais été aussi abondamment documentées qu’aujourd’hui. Les tribunaux nationaux et internationaux chargés d’examiner les crimes de guerre, les commissions d’enquête, la cartographie détaillée des violations des droits de l’homme et les efforts en matière de documentation menés par la société civile, des enquêteurs spécialisés et des reporters accordent beaucoup plus d’attention à la violence sexuelle et sexiste que par le passé. La communauté internationale dispose de preuves plus que suffisantes de ces crimes en Syrie, au Soudan du Sud ou en République centrafricaine. Dans certains cas, nous avons accumulé la plus vaste documentation de l’histoire s’agissant de la violence sexuelle et sexiste. Ce qui manque, ce sont les conséquences que doivent supporter les auteurs de ces actes, et la justice, la dignité et l’appui que nous devons aux victimes. L’impunité ne saurait perdurer.

La communauté internationale fournit à des centaines de milliers de rescapées une aide et des programmes, qui n’existaient pas il y a 10 ou 20 ans, mais nombreuses sont celles qui ne sont pas atteignables en raison d’un manque de ressources, d’accès ou de sécurité. De nombreuses organisations, y compris ONU-femmes, participent à ces efforts. Je salue le travail accompli par le Fonds des Nations Unies pour la population en matière de santé procréative et auprès des victimes de violence sexiste dans certaines situations d’urgence complexes.

Les conséquences de la guerre pour les femmes et les filles vont au-delà de la violence sexuelle. Dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle, l’inégalité entre les sexes aggrave les nombreux obstacles à l’accès à l’alimentation, à l’eau, à l’assainissement, à l’hygiène, aux soins de santé, à l’éducation, à l’emploi, au logement et à l’identité juridique. Le mariage d’enfants au Yémen serait passé de 32 % à 52 %, avec une minorité importante de filles mariées avant l’âge de 15 ans. Le pourcentage de ménages dirigés par des femmes a triplé pendant la crise actuelle, et ces ménages ont des revenus considérablement plus faibles et une insécurité alimentaire plus aiguë. Le pourcentage de femmes yéménites qui sont analphabètes devrait atteindre les deux tiers, réduisant rapidement à néant les gains durement acquis au fil de nombreuses décennies dans le domaine de l’éducation et de l’alphabétisation.

Le taux de mortalité maternelle au Nigéria est près de 10 fois plus élevé dans le nord-est du pays, qui est touché par le conflit, que dans le sud-ouest. Une telle situation résulte souvent de la destruction ou de la fermeture d'installations médicales en raison de l'insécurité. Les organisations internationales non gouvernementales, qui offraient des services spécialisés en matière de santé procréative et une prise en charge clinique en cas de viol, ont récemment quitté la République centrafricaine, parce qu'elles ne pouvaient pas protéger leurs travailleurs humanitaires. Une maternité à Hama, en Syrie, a été attaquée au moins 10 fois et a fini par fermer ses portes en avril de cette année. Il y a quelques mois seulement, nous nous félicitions de la libération de 82 des écolières de Chibok, dont la plupart sont aujourd'hui de jeunes femmes, après plus de trois ans de captivité. Elles ont accès à une prise en charge psychologique, à des soins médicaux, à un soutien scolaire, à des soins pédiatriques et à des indemnités pour subvenir à leurs besoins et rendre visite à leurs familles. ONU-Femmes est fière de participer à ce processus. Le Conseil a eu l'occasion d'entendre directement le récit d'une des filles secourues il y a deux semaines, et toutes les personnes présentes dans la salle ont été visiblement émues par son témoignage. Nous devons faire quelque chose pour retrouver les filles qui sont toujours portées disparues.

À une époque où les enlèvements massifs, la traite, le recrutement forcé et la radicalisation sont les tactiques communes des groupes extrémistes violents, nous avons beaucoup à apprendre de la réhabilitation et de la réintégration des rapatriées et de leurs enfants. Le Conseil s'est occupé à maintes reprises de la réforme du maintien de la paix rien qu'au cours de l'année écoulée. Les opérations de maintien de la paix sont un de nos plus importants outils et représentent le visage de l'Organisation dans diverses régions du monde. Nous appelons depuis 17 ans à l'augmentation du nombre de femmes déployées au sein des opérations de maintien de la paix. Leur participation reste aujourd'hui très faible. Nous tentons d'éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix depuis presqu'aussi longtemps, et nous échouons à tous les coups. Heureusement, le Secrétaire général prend cette question très au sérieux, comme le montrent les événements actuels. En effet, ce problème nuit à notre efficacité et à notre réputation si nous ne parvenons pas à relever ce défi.

J'accueille avec satisfaction toutes les mesures mises en place pour remédier à cette situation, qui sont décrites en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. J'encourage les États Membres de l'ONU à envisager d'utiliser tous les outils à leur disposition, des conditions aux incitations financières. Nous sommes encouragés de constater la diminution du nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République centrafricaine, l'amélioration récente du soutien et de l'aide aux victimes et la mise en place d'une culture de la responsabilisation. Il est cependant décourageant de voir que des postes de conseiller en matière d'égalité des sexes sont supprimés ou rétrogradés du fait de coupes budgétaires dans le domaine du maintien de la paix. La promotion de l'égalité des sexes ne doit pas disparaître en premier lorsqu'il faut gérer les budgets, et ce pour une très bonne raison.

Nous avons actuellement besoin de renforcer les compétences et les capacités de nos missions et de nos équipes de pays en matière d'égalité des sexes, et non le contraire. Par exemple, l'ONU et le Conseil de sécurité sont d'accord sur la nécessité de conduire une analyse sur l'égalité des sexes et les conflits. Nous sommes déterminés à collaborer avec le Département des opérations de maintien de la paix et les partenaires de l'ONU et à veiller à ce que cette analyse se reflète dans la planification des missions, les mandats, les budgets et les opérations de retrait. C'est également crucial dans le cadre de nos efforts de prévention, car l'égalité des sexes est un des indicateurs de paix les plus fiables.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a une fois de plus dépassé l'objectif minimum de 15 % en 2016 et alloué 19,2 % de ses fonds à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif principal. Il y a lieu de s'en féliciter. J'appelle tous les donateurs à récompenser le bon travail du Fonds pour la consolidation de la paix s'agissant de financer et d'encourager l'innovation en faveur d'initiatives de consolidation de la paix qui prennent en compte les questions d'égalité des sexes, et à continuer d'appuyer cet instrument vital de l'ONU. C'est un instrument efficace. La norme de 15 % doit être adoptée par les donateurs dans le cadre de leur coopération bilatérale et multilatérale, ainsi que par les fonds d'affectation spéciale à multiples partenaires dans les zones de conflit et les contextes fragiles, comme ce qui a été proposé au Libéria au moment du retrait de la mission.

Avec davantage de ressources, le Women's Peace and Humanitarian Fund, le seul fonds des Nations Unies consacré exclusivement aux femmes, à la paix

et à la sécurité, sera en mesure de fournir un appui à des organisations de femmes en de nombreux autres points, de la République démocratique du Congo à l'Iraq en passant par la Somalie et la Palestine. Les femmes dans ces pays ne doivent pas être laissées à elles-mêmes lorsque nous avons les moyens de leur venir en aide. Les défenseurs des droits des femmes sont attaqués avec agressivité et nous n'avons pas de moyens suffisants pour les protéger et leur venir en aide. Ils ont besoin de notre plein appui et de l'appui du Conseil. Le moins que nous puissions faire est de protéger leur espace afin qu'ils puissent s'exprimer et faire entendre leur voix.

Je félicite le Conseil d'inviter régulièrement des femmes membres d'organisations de la société civile à lui présenter des exposés lorsqu'il examine la situation de pays spécifiques. J'appelle tous ses membres à appuyer cette nouvelle pratique – engagement que le Conseil a pris dans la résolution 2242 (2015). Je salue également les autres innovations dans les travaux du Conseil, notamment l'adoption de la toute première résolution consacrée exclusivement à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à la traite des personnes et la violence sexuelle et à leurs liens avec l'extrémisme violent, ainsi qu'aux travaux du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Toutefois, le Conseil peut et doit faire plus pour peser de tout son poids politique sur la mise en œuvre de ces objectifs.

Pour terminer, nous pouvons faire fond sur les progrès déjà réalisés. Le rapport annuel du Secrétaire général contient de nombreux exemples de la volonté de la communauté internationale de former des alliances et des coalitions afin de protéger et d'autonomiser les femmes. Un registre régional des médiatrices a été créé. Le Réseau des femmes d'influence en Afrique est un exemple de la coopération de plus en plus étroite entre l'ONU et l'Union africaine dans ce domaine, et il a également reçu l'appui de l'Allemagne. Au total, 68 pays ont adopté des plans d'action nationaux sur leur territoire, et 63 pays font désormais partie du nouveau Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous savons que nous pouvons faire plus avec davantage de ressources, comme nous l'avons constaté avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Nous avons élargi nos travaux en matière de prévention de l'extrémisme violent à plus de 25 projets dans plusieurs pays et régions. Plus de 60 pays, organisations internationales, régionales et non gouvernementales se sont unis par l'intermédiaire de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Au total, 122 pays ont voté pour l'adoption du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires, et des groupes dirigés par des femmes ont à juste titre reçu le prix Nobel de la paix pour leur campagne inlassable et leurs efforts d'organisation, ce qui constitue un autre important accomplissement.

Nous observons certains signes encourageants en matière de justice pour les femmes au sein des tribunaux internationaux, en dépit de certains problèmes. Il y a seulement quelques jours, le tribunal de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à Banjul, a créé un précédent de grande portée en rendant son premier arrêt sur une violation du Protocole de Maputo, qui est un texte important pour la promotion de l'égalité des sexes en Afrique.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue d'élargir son empreinte sur l'élaboration des politiques au niveau mondial. Il constitue maintenant un pilier essentiel dans le contexte des affaires mondiales, mais ses défenseurs et ses parrains sont animés par la conviction que ce n'est qu'un début. Je partage cette conviction. Le chœur des voix qui sont outrées par la marginalisation politique persistante des femmes dans la prise de décisions se fait de plus en plus entendre. Le nombre de personnes qui sont déterminées à remédier à la souffrance humaine causée par les conflits ne cesse de croître. Ce programme nous unit parce que des personnes dans le monde entier, chaque jour, comptent sur l'ONU pour défendre la paix, l'égalité et l'ouverture.

Le Président : Je remercie Mme Mlambo-Ngcuka de son exposé et de son engagement.

Je donne maintenant la parole à Mme Mina-Rojas.

Mme Mina-Rojas (*parle en espagnol*) : Depuis les terres ancestrales des Colombiens d'ascendance africaine, j'apporte un chaleureux salut de vie, de bonheur, d'espoir et de liberté. Je suis ici en ma qualité de membre de l'équipe des droits de l'homme du Proceso de Comunidades Negras, de la Red de Solidaridad Afro-Colombiana, de l'Alianza Negra por la Paz et de l'Instancia Especial de Alto Nivel con Pueblos Étnicos. Je prends également la parole au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Je suis une femme d'ascendance africaine et une activiste pour la paix et les droits de l'homme.

J’ai passé la moitié de ma vue à sensibiliser et à lutter pour les droits culturels, territoriaux et politiques des femmes d’ascendance africaine et de nos communautés, ainsi que pour notre droit à l’autodétermination. C’est un honneur et une immense responsabilité que d’avoir été nommée par mes collègues des quatre coins du monde pour représenter aujourd’hui la communauté et la société civile des femmes et de la paix et de la sécurité à l’occasion de cet important débat. En tant que porte-parole du Conseil national afro-colombien pour la paix, j’ai été très impliquée dans le processus de paix historique de La Havane entre le Gouvernement colombien et le groupe de guérilla Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), et j’ai plaidé pour assurer que les droits et les attentes des peuples de descendance africaine soient inclus dans l’accord de paix célébré aujourd’hui par la Colombie et le monde entier. Je suis en mesure de parler de première main de l’importance des processus de négociation et de mise en œuvre inclusifs qui appuient la participation des femmes et groupes de différentes origines ethniques et raciales, et qui sont des objectifs représentatifs et des principes de la résolution 1325 (2000). La Colombie est devenue une nouvelle source d’espoir grâce à la conclusion de cet accord de paix global.

Deux dispositions ont été particulièrement progressistes, même si nous avons dû lutter pour les obtenir. Ces deux dispositions pourraient susciter des changements significatifs dans les futurs processus de paix dans le monde. La première est l’inclusion explicite de la problématique hommes-femmes comme principe intersectionnel; la deuxième est l’inclusion du chapitre ethnique qui fournit des garanties importantes pour assurer le respect de l’autonomie ainsi que la protection et la promotion des droits des peuples autochtones et de descendance africaine dans une perspective sexo-spécifique, familiale et générationnelle. L’inclusion de ces deux principes spécifiques représente une avancée historique en matière de paix et de sécurité, de laquelle l’ONU, tout comme d’autres pays touchés par la violence et les conflits armés, pourraient tirer des enseignements. Pour la société civile, les femmes, les peuples autochtones et de descendance africaine et nos communautés, la conclusion de l’accord de paix a été très importante, et nous continuons d’espérer, par sa mise en œuvre, notre inclusion et notre participation active.

Néanmoins, la Colombie risque de gâcher cette occasion pour la paix si le pays ne se désarme pas complètement et si les communautés les plus touchées par le conflit armé interne, notamment les dirigeantes et militantes des droits humains, continuent d’être ignorées dans la mise en œuvre de l’accord de paix. Je suis ici aujourd’hui pour rendre audibles leurs appels urgents, et je veux souligner que pour mon peuple, c’est une véritable question de vie ou de mort.

Il y a trois domaines prioritaires urgents sur lesquels j’aimerais mettre l’accent dans ma déclaration aujourd’hui : la participation de femmes de différentes origines ethniques; l’importance de garantir la sécurité des militantes et défenseuses des droits humains, de la société civile et des communautés autochtones et de descendance africaine; et la surveillance et la mise en œuvre inclusives et participatives des processus de paix.

Le premier point est d’assurer la participation continue des femmes, dans tous les domaines relatifs à la mise en œuvre de l’accord de paix, en reconnaissant leur caractère divers. Comme partout dans le monde, nous, femmes colombiennes, et surtout femmes de descendance africaine, nous nous sommes mobilisées pendant des décennies pour rendre visibles les violations de nos droits, mais également pour assurer des transformations notables dans la façon dont la paix et la sécurité sont abordées.

Ma chère sœur du Soudan du Sud, Rita Lopidia, était ici l’année dernière (voir S/PV.7793) pour témoigner de l’importance de la participation des femmes de son pays aux dialogues de paix et de sécurité en cours. En Afghanistan, les quelques femmes qui siègent au Haut Conseil pour la paix doivent continuellement lutter pour que leurs voix soient entendues. En Colombie, il n’y a aucune représentation ethnique pour les femmes de descendance africaine au sein de l’Organisme de haut niveau sur l’égalité des sexes, organisme qui a été créé pour surveiller la mise en œuvre du chapitre de l’accord portant sur l’égalité des sexes.

Alors que les parties à l’accord de paix travaillent avec la communauté internationale pour démobiliser les combattants des FARC, des paramilitaires et d’autres acteurs armés ont rempli le vide laissé par les FARC dans de nombreuses régions de Colombie. Cette situation a fait qu’il est devenu urgent que les organisations de femmes locales et les dirigeantes communautaires soient consultées et participent à la conception de stratégies de protection locales afin d’assurer la sécurité de nos communautés.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent appuyer le Gouvernement colombien dans la conception et la mise en œuvre

de systèmes de sécurité et d’autoprotection incluant une perspective sexo-spécifique, proposés par les communautés autochtones et de descendance africaine, en garantissant leur participation et leur consultation. Ignorer nos préoccupations et nos alertes en matière de sécurité a eu des conséquences dévastatrices.

(*l’oratrice poursuit en anglais*)

Nous pensons qu’il est d’une importance cruciale d’écouter et de se plaindre.

(*l’oratrice reprend en espagnol*)

Cela m’amène à mon deuxième point, qui porte sur la nécessité de garantir notre sécurité intégrale et collective. La sécurité implique, pour nous, la sécurité des dirigeants et dirigeantes et des communautés, ainsi que le respect et la protection des territoires et des droits territoriaux. La prolifération d’armes alimente la peur et le déplacement forcé parmi les communautés largement autochtones et de descendance africaine, ce qui a un effet négatif sur la participation des femmes et leur mobilité, et donne également lieu à une augmentation de la violence sexuelle et sexiste. Nous sommes alarmés par le nombre croissant d’assassinats et de menaces envers les défenseurs des droits humains et les militants en Colombie.

Par exemple, à Tumaco, une commune proche de la frontière avec l’Équateur, les dirigeants de la zone urbaine et membres du Conseil communautaire d’Alto Mira et Frontera continuent d’être ciblés par des groupes paramilitaires et des dissidents des FARC qui cherchent à contrôler le territoire afin d’y cultiver et vendre la coca. Aussi récemment que la semaine passée, nous avons enterré notre frère Jair Cortés, le sixième dirigeant assassiné de ce Conseil, et nous avons dû déplacer d’urgence plusieurs dirigeantes et leurs familles qui ont reçu des menaces de mort.

La violence sexuelle et sexiste et la stigmatisation qui l’accompagne, surtout pour les femmes autochtones et de descendance africaine et leurs enfants, est aussi une question de sécurité intégrale et collective. Le silence qui entoure ces crimes est aussi atroce que les crimes eux-mêmes. Les militantes risquent leur vie pour porter ces affaires devant la justice. Il y a un besoin urgent d’établir une ligne de communication directe entre les autorités autochtones et de descendance africaine et les représentants des organisations de femmes, dans tous les mécanismes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, afin d’assurer que ces affaires soient traités en priorité, que les auteurs de crimes soient traduits en justice et que les survivantes aient accès aux services médicaux et psychosociaux réparateurs.

Pour terminer, il est crucial que le plan-cadre pour la mise en œuvre de l’accord de paix inclue des objectifs et des indicateurs spécifiques conçus pour mesurer le progrès et les résultats des politiques, des programmes et des réformes, de manière qu’ils correspondent aux besoins, aux valeurs et aux droits des peuples autochtones et de descendance africaine. Il est indispensable que le Gouvernement colombien et la commission chargée de la mise en œuvre acceptent et intègrent la perspective ethnique, y compris les indicateurs ethniques sexo-spécifiques, élaborés et communiqués par des organisations autochtones et de descendance africaine au début de ce mois. Ces indicateurs doivent bénéficier d’une volonté politique de les inclure dans le cadre légal de l’accord de paix. Leur inclusion contribuera à transformer efficacement la situation du temps de guerre qui entrave le bien-être, le développement social et la sécurité collective des femmes autochtones et de descendance africaine et de nos communautés.

Pour les femmes de descendance africaine en Colombie et les femmes dirigeantes autochtones dans le monde, assurer notre sécurité collective signifie aussi que les principes de la consultation et du consentement préalable, libre et informé, l’autonomie; l’intégrité culturelle et une participation authentique seront respectés et que nos droits inscrits dans les normes nationales et internationales des droits humains seront pleinement promus et protégés.

Pour instaurer la paix en Colombie et ailleurs, il ne suffit pas de mettre fin à la guerre et à la violence; il faut également s’attaquer collectivement aux racines du conflit provenant des injustices sociales, basées sur le sexe et sur la race, et promouvoir le bien-être de toutes les personnes de toutes origines et toutes religions. Il s’agit d’appuyer les efforts des militantes au niveau local pour démilitariser et désarmer toutes nos sociétés, et de limiter la circulation des armes légères, comme prescrit dans le Traité sur le commerce des armes et d’autres instruments juridiques.

Il incombe à tous les acteurs, y compris le Conseil de sécurité, le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et, crucialement, les États Membres, d’honorer leurs obligations. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, si elles sont mises en œuvre et

financées, peuvent ouvrir la voie à la paix dans mon pays et dans le monde entier, où l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et la protection des droits des femmes sont fondamentales pour la prévention des conflits et la paix durable.

Le Président : Je remercie Mme Mina-Rojas de son exposé et de son engagement.

Je donne maintenant la parole à Mme Jean.

Mme Jean : Qu’il me soit permis tout d’abord de féliciter la France d’avoir pris l’initiative de ce débat de haut niveau. Monsieur le Président, je vous suis particulièrement reconnaissante de m’amener à redire, cette fois devant le Conseil de sécurité, combien cruciale est la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1325 (2000) du 31 octobre 2000 et des résolutions qui l’ont complétée, année après année.

Voilà 17 ans que nous avons accepté de mettre en mots des évidences; 17 ans que nous avons accepté de prendre acte de l’importance d’une pleine participation des femmes, sur un pied d’égalité avec les hommes, dans les domaines de la prévention des crises, de la médiation, du maintien et de la consolidation de la paix et de la sécurité.

Commençons par reconnaître que les femmes, elles, n’ont pas attendu que soit adoptée la résolution 1325 (2000) pour traduire en actes cette évidence. On l’a vu au Libéria, où Ellen Johnson-Sirleaf a été de ces femmes qui ont tenu tête aux chefs de guerre et ont assuré la médiation entre les parties belligérantes. On l’a vu en Bosnie, où au sein des communautés, les femmes sont toujours les premières à faire des tentatives de réconciliation et à revenir. On l’a vu au Rwanda, où des femmes meurtries dans leur chair, ont pris l’initiative des efforts de réconciliation et de reconstruction aux niveaux local et national. Au Mali, comme partout ailleurs, quand les femmes parviennent à la table des négociations, leur influence est réelle et elles obtiennent des résultats notoires. Je pense aussi à l’Accord préliminaire de Ouagadougou d’avril 2012, qui a été rédigé par quatre femmes à qui on n’avait pas souhaité, au départ, donner la parole. Mais, face à leur insistance, face à la valeur et à la teneur de leurs propositions, on a fini par les admettre à la table des négociations, – oui, les admettre – sans pour autant les convier officiellement.

Ce ne sont là que quelques exemples, parmi tant d’autres, rapportés ici même, qui disent la capacité réelle des femmes, tous ces actes forts qu’elles posent au quotidien, qui contribuent à la paix et à la sécurité et dont on a bien tort de se passer. Et c’est sans compter ce que des femmes engagées au sein des opérations de maintien de la paix ont su accomplir. Je me souviens d’avoir écouté, avec la plus grande admiration, des cohortes d’entre elles formées au Ghana et au Mali dans les bases du Centre Pearson pour le maintien de la paix, dont je déplore amèrement la fermeture en 2013.

Alors, combien faudra-t-il encore de résolutions, d’études, de réunions de groupes indépendants de haut niveau et de groupes consultatifs d’experts, pour en finir avec ce chiffre inouï, inacceptable, de 9 % de femmes seulement parmi les participants aux quelque 30 grandes négociations menées ces 25 dernières années? Je me demande : de quoi avons-nous peur? D’être plus efficaces, puisqu’il est aujourd’hui démontré que la participation des femmes accroît de 20 % la probabilité de parvenir à un accord de paix qui durera au moins deux ans, et de 35 % celle de parvenir à un accord de paix qui durera 15 ans?

Alors nous - organisations internationales, États et gouvernements, avec la société civile – devons nous engager résolument à identifier et à mobiliser de manière plus systématique et coordonnée des femmes pour s’asseoir à toutes les tables, conduire ou prendre part à tous les dialogues et processus nationaux. C’est d’ailleurs l’une des recommandations centrales du séminaire d’Abidjan sur « La promotion de la participation des femmes dans les processus de paix en Afrique francophone », que nous avons organisé il y a près d’un an en partenariat avec ONU-Femmes et le Réseau francophone pour l’égalité femmes-hommes. Nos pays, nos réseaux regorgent de femmes remarquables. Mobilisons-les!

Qu’attendons-nous aussi pour en finir avec ce chiffre dérisoire et inacceptable de 3 % de femmes seulement parmi le personnel militaire des missions de l’ONU. De quoi avons-nous peur? D’être plus performants, puisqu’il est aujourd’hui démontré que la présence des femmes dans ces secteurs contribue à un meilleur comportement des forces de sécurité et accroît la crédibilité des missions, notamment dans leurs rapports avec la population? Les femmes inspirent confiance!

L’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ne démord pas des engagements pris au Sommet de Dakar en 2014 : investir dans les femmes et les jeunes, vecteurs de paix et acteurs de développement. Notre organisation, impliquée depuis plus de 15 ans pour renforcer la contribution francophone aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, se mobilise

également sur le terrain pour encourager la participation de personnel féminin dans ces missions et pour former les forces de sécurité aux droits de la femme.

J'insisterai dans quelques jours sur tous ces aspects lors de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, à Vancouver, au Canada. L'OIF sensibilisera à nouveau ses membres à cette problématique lors de la rencontre que nous organisons dans le cadre de l'Observatoire Boutros-Ghali à la fin du mois de novembre à Paris, en partenariat toujours avec les Nations Unies. Je ne voudrais pas que l'on oublie le volet état de droit, car la banalisation d'une violence excessive des États à l'encontre de leurs citoyens, le climat d'impunité et la persistance de zones de non-droit conditionnent aussi le programme surr les femmes et la paix et la sécurité.

De toute évidence, Il nous faut faire plus. Plus pour l'intégration économique et sociale des femmes, parce que la paix, la stabilité et la sécurité dépendent aussi d'un développement économique partagé et inclusif. C'est le message que je porterai dans cinq jours à Bucarest, où se tiendra la Conférence des femmes de la Francophonie sur le thème « Création, innovation, entrepreneuriat, croissance et développement : les femmes s'imposent ».

Plus aussi, pour le financement en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Car à quoi sert-il de plaider la cause, si les montants accordés aux États fragiles pour les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ne représentent toujours que 6 % du volume d'aide total et seulement 2 % de l'aide réservée à la paix et à la sécurité, sans compter le taux de financement pour les organisations locales de femmes, y compris celles de défense des droits de la femme, que l'on peut qualifier d'infime?

Plus aussi, pour une pleine reconnaissance de toutes les formes de discrimination et des crimes commis contre les femmes, qui sont autant de crimes contre l'humanité. Plus, pour que cesse l'impunité. Comment peut-on imaginer reconnaître effectivement le rôle des femmes comme vecteur de paix et laisser impunis ceux qui bafouent leur corps et les déshumanisent? Voilà des années que, résolution après résolution, nous acceptons de mettre en mots les horreurs infligées aux femmes par les hommes, plus cruellement et plus systématiquement encore en temps d'hostilités, de conflits et de guerre. C'est d'abord aux femmes qu'ils s'en prennent lorsqu'ils décident d'annihiler un peuple, d'annihiler une nation. Le rapt, le viol des femmes, des filles et des petites filles sont devenus des armes de destruction massive, et leur ventre un champ de bataille.

Je n'oublie pas les larmes de cette fillette de 7 ans, ni celles de sa mère et de toutes les femmes suppliciées par des miliciens dans la région de Goma, en République démocratique du Congo, où je me suis rendue en 2010. Et ce qui nous parvient ces jours-ci des massacres dans la région du Kasaï - récits de femmes mutilées, certaines enceintes retrouvées éventrées – est insoutenable. Je pense à ces milliers de femmes réfugiées au Niger, à la frontière du Nigéria; 70 % d'entre elles ont été les proies de Boko Haram et soumises aux pires agressions. L'Afrique, pensez-vous? Non, pas seulement. La barbarie et l'inhumanité ne connaissent pas de frontières. Et lorsque des informations font état également de sévices sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies, les faits sont tout aussi accablants. Les hommes présents dans cette salle font bien de ne pas baisser les yeux et de marcher résolument à nos côtés.

La rencontre d'aujourd'hui nous fournit l'occasion d'affirmer une vraie volonté d'agir ensemble, d'agir encore, et bien davantage. Faisons le pari de toujours plus de concertation et de mise en synergie des efforts. C'est ce que nous avons décidé, nous les quatre femmes respectivement à la tête de la Francophonie, du Secrétariat général ibéro-américain, du Commonwealth et de la Communauté des pays de langue portugaise : 167 États et gouvernements au total, soit 61 % de la population mondiale. Cette alliance stratégique est là aussi pour servir l'agenda « femmes, paix et sécurité » - parce que rien, sans les femmes, n'est ni ne sera possible.

Le Président : Je remercie Mme Jean de son exposé et, là aussi, de son engagement.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole à la Vice-Première Ministre et Ministre de l'intégration européenne et des structures euro-atlantiques de l'Ukraine.

Mme Klympush-Tsintsadze (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation française d'avoir organisé ce débat traditionnel du Conseil de sécurité sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude au Secrétaire général António Guterres pour son engagement clair à cet égard, et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, pour son exposé et pour les efforts qu'elle

déploie inlassablement afin de maintenir l'attention du monde entier sur la question.

Cette année, le Secrétaire général et la Directrice exécutive ont tous deux effectué des visites dans mon pays. Ma délégation apprécie vivement leur action infatigable en faveur des droits et de l'autonomisation des femmes, et nous leur rendons hommage pour les efforts et l'appui qu'ils continuent de consacrer à l'Ukraine dans sa quête de paix et de sécurité. J'ai le plaisir d'annoncer que deux initiatives importantes ont été lancées en Ukraine lors de ces visites : la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en action » et « L'égalité des sexes au centre des réformes ». Ces deux initiatives ont été rendues possibles par les contributions financières des Gouvernements canadien et suédois, que sont vivement appréciées.

Aujourd'hui, des guerres et des conflits dévastent des communautés dans le monde entier. Ces dernières années, nous avons également constaté que les femmes et les filles étaient largement prises pour cibles dans les zones de conflit. Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), la question des femmes et de la paix et de la sécurité reste malheureusement pertinente et critique face à la hausse des violences, la montée de l'extrémisme et la multiplication des conflits meurtriers. Le Conseil de sécurité a adopté sept résolutions, où il reconnaît et souligne que les conflits touchent différemment les hommes et les femmes et que les femmes ont des rôles capitaux à jouer dans les processus et les institutions de paix et de sécurité.

L'Ukraine est convaincue que le Conseil de sécurité devrait conférer plus d'importance à l'application des résolutions existantes sur les femmes et la paix et la sécurité et au comblement des lacunes recensées dans l'étude mondiale de 2015 sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), ainsi que dans la note d'orientation intitulée « Mapping women, peace and security in the Security Council : 2016 ». Il faut néanmoins reconnaître que le Conseil a mieux pris en compte, en 2017, les dispositions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans l'examen de toutes les questions pertinentes. Nous réaffirmons donc notre soutien au Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui œuvre à l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes dans les travaux du Conseil de sécurité.

Les services de répression, les forces de sécurité et les missions de maintien de la paix chargées de protéger les civils doivent améliorer la façon dont ils cherchent à définir et écoutent les besoins des femmes et donner une priorité accrue à leur participation et leur protection. La communauté internationale doit accorder le niveau d'attention qui convient à la protection des femmes dans les zones touchées par les conflits, tout en garantissant leur participation active, de manière à assurer la complémentarité entre les deux piliers. Le déploiement de conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes et de conseillers principaux pour la protection des femmes est donc crucial aux fins que les missions aient suffisamment d'expertise, d'autorité et de moyens pour travailler à la réalisation de ces objectifs.

Il devient sans cesse plus manifeste que l'inclusion des femmes est peut-être le meilleur outil, mais aussi le plus sous-utilisé, en matière d'établissement de la paix. C'est l'un des traits saillants des conclusions de l'étude mondiale. La participation des femmes aux pourparlers de paix améliore les négociations, contribue à l'élaboration d'un accord de paix plus exhaustif et renforce les perspectives de paix durable. Elle offre une occasion importante de fixer un plan d'action pour la paix durable qui tienne compte des besoins d'une moitié de la population qui est souvent exclue de ces processus.

Si les femmes s'investissent abondamment dans la consolidation de la paix sur le plan local, leur participation aux processus de paix demeure limitée. C'est un problème non seulement pour l'application de la résolution 1325 (2000) et ceux qui la défendent mais aussi pour les artisans de la paix et les personnes qui aspirent à la paix, d'où que le thème du débat d'aujourd'hui, convoqué par la délégation française, revêt le plus grand intérêt.

L'Ukraine reconnaît l'importance de la participation pleine et égale des femmes à toutes les activités de prévention et de règlement des conflits et d'établissement et de maintien de la paix. Je suis fier que ces deux dernières années, alors que l'Ukraine siège au Conseil de sécurité, la résolution 1325 (2000) ait constamment été notre principale priorité au quotidien. Je profite de cette occasion pour faire part de certaines améliorations que mon pays à apportées quant à l'application de ladite résolution, plus précisément pour ce qui concerne ses volets relatifs à la participation et à la protection, et pour mettre en évidence les défis qu'il reste malheureusement à relever.

En 2016, le Gouvernement ukrainien a adopté son plan d'action national concernant l'application de la résolution 1325 (2000) pour la période 2016-2020.

Dans la mise en œuvre de ce plan, nous œuvrons à favoriser une participation accrue des femmes à la prise de décisions dans les domaines de la sécurité et de la défense nationales et de l'établissement de la paix, et à assurer la protection des femmes et des filles ainsi qu'à prévenir et combattre les violences sexistes. L'application de la résolution 1325 (2000) figure par ailleurs systématiquement dans nos programmes nationaux annuels de coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les données d'expérience et les pratiques optimales des pays de l'OTAN sont examinées et intégrées de manière à renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le secteur de la sécurité en Ukraine. De plus, cette année, notre gouvernement a pris la décision de porter la question de l'égalité des sexes au plus haut niveau du Conseil des Ministres du pays, par la création d'un poste de commissaire gouvernemental chargé de l'égalité des sexes.

Le Gouvernement a également élaboré le programme public cible sur le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions de l'est de l'Ukraine, qui intègre la problématique hommes-femmes dans tous ses volets. Notre gouvernement tient compte de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans sa réforme en cours du secteur de la sécurité et de la défense. Avec le concours d'ONU-Femmes, nous venons de réaliser une évaluation complète du secteur de la sécurité en termes de souci de l'égalité des sexes et adopterons bientôt une stratégie pluriannuelle de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la sécurité et la défense. Ces efforts visent à intégrer totalement cette problématique et les droits des femmes dans tous les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la défense.

Au cours des deux années écoulées, l'Ukraine a progressé dans l'amélioration de ses politiques de recrutement, obtenant ainsi une hausse régulière du nombre de femmes travaillant dans le secteur de la sécurité et de la défense. Certes, les chiffres sont encore loin d'être parfaits. Cependant, les femmes représentent déjà 10,6 % des forces armées ukrainiennes, 6,2 % de la garde nationale, 17,3 % de la police nationale et 24 % des gardes frontières. Actuellement, plus de 10 000 femmes occupent des postes de combat officiels en Ukraine. Les chiffres continuent de croître dans le sillage de l'action du Gouvernement visant à abroger les dispositions juridiques discriminatoires, qui auparavant faisaient obstacle au service militaire féminin.

Bien qu'encore minoritaires, les femmes jouent un rôle de premier plan dans le processus de consolidation de la paix en Ukraine. Le Président ukrainien a nommé une femme en charge du processus de règlement pacifique dans la région du Donbass. Il y a également deux femmes dans les groupes de travail de Minsk traitant des questions humanitaires et politiques. Consolider la paix dans mon pays passe par la participation et l'influence des femmes, y compris dans les processus de Minsk. Il faut également prendre des mesures pour mettre fin aux attaques qui visent les femmes et veiller à ce qu'il n'y ait aucune impunité dans ce domaine. Nous continuerons de travailler au développement d'une gamme complète de mesures judiciaires et non judiciaires et de réformes institutionnelles, conformes aux normes internationales.

Tant que l'agression étrangère se poursuivra, la paix et la sécurité resteront malheureusement une notion lointaine et quasiment inatteignable pour la majorité des femmes sur le territoire ukrainien. Les femmes continueront à ne pas être suffisamment protégées, à vivre dans la peur, à n'avoir presque aucun recours possible à la justice, à être désavantagées sur le plan économique et à jouir d'une liberté limitée. La situation en Ukraine et les souffrances causées par l'agression russe montrent à quel point il importe de trouver un équilibre entre les deux principaux piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à savoir la protection et la participation. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit donner la priorité à ces deux piliers.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine et son occupation temporaire d'une partie du territoire ukrainien ont entraîné des violations généralisées des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles et sexistes. Selon la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine dépêchée par l'ONU, depuis le début de l'agression, 32 252 victimes ont été recensées, dont 2 505 civils tués. Une conséquence directe de l'agression russe contre l'Ukraine a été le déplacement des personnes et des familles, avec 1,7 million de personnes déplacées enregistrées dans tout le pays. Parmi elles, 78 % sont des personnes âgées, 58 % des femmes et 8 % des enfants.

Malheureusement, l'impunité prévaut pour les violations des droits de l'homme et les atteintes commises dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, notamment pour ce qui est de la violence sexuelle. Cela est en partie dû au fait que le conflit se poursuit et qu'une partie du territoire ukrainien reste

sous le contrôle des groupes armés illégaux, qui sont soutenus et gérés par la Fédération de Russie. Toutefois, et bien qu'il reste beaucoup à faire, l'Ukraine est parvenue à enregistrer des progrès notables dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je voudrais conclure ma déclaration par une citation du philosophe français et prix Nobel, Albert Camus : « La paix est le seul combat qui mérite d'être mené ». Je ne doute pas un instant que notre tâche première consiste à protéger et à sécuriser notre monde fragile dans son intégralité. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la manière avisée dont vous dirigez le débat public d'aujourd'hui.

Le Président : Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Suède.

M[me] Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : J'arrive directement d'une visite à Herat et à Kaboul, en Afghanistan. J'y ai rencontré des femmes et des filles qui vivent dans un pays en plein conflit, qui luttent pour joindre les deux bouts et garder leur famille en sécurité. Elles sont exposées en permanence au risque de la violence sexuelle. Tandis que je parlais avec ces femmes, je me suis demandée ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité faisait pour elles.

Eh bien, il devrait s'assurer que les femmes que j'ai rencontrées – par exemple, celles qui travaillent dans le secteur de la sécurité – ont plus de collègues féminines et peuvent travailler libres de la menace de harcèlement. Il devrait veiller à ce que les femmes médiatrices que la Suède a formées puissent jouer un rôle réel et travailler sans être soumises à des menaces de mort. Il aurait également dû s'assurer que la fille de 18 ans que j'ai rencontrée – qui a été mariée à l'âge de 13 ans et a déjà cinq enfants – puisse disposer de 10 années de plus pour grandir et devenir adulte, avoir une éducation et réaliser ses rêves.

L'oppression des femmes est une maladie mondiale. Nous voyons comment les femmes partout dans le monde sont systématiquement sous-représentées dans la prise de décisions, reçoivent moins de ressources et ne jouissent pas de tous leurs droits fondamentaux dans un certain nombre de domaines. La violence sexuelle comme arme de guerre est une manifestation monstrueuse de l'oppression des femmes. J'ai pu le constater de près lorsque, comme certains membres du Conseil s'en souviendront, j'ai été la première Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, il y a quelques années de cela. Je dis souvent que c'est la fonction qui m'a laissé le cœur le plus lourd, mais aussi le plus d'espoir pour l'avenir, grâce à toutes les femmes que j'ai rencontrées qui ne voulaient pas être vues uniquement comme des victimes, mais aussi comme des actrices, des citoyennes et des êtres humains avec tous les droits que cela suppose.

Ce que j'ai réalisé, c'est que nous commettons trois erreurs quand nous nous penchons sur cette question. Nous avons tendance à la considérer comme inévitable, inimaginable et comme un crime secondaire. J'étais Représentante spéciale en 2010 et en 2011, lorsque la résolution 1325 (2000) a fêté son dixième anniversaire. Aujourd'hui, cela fait 17 ans que cette résolution et les sept autres qui ont suivi existent, et malheureusement nous sommes encore loin d'avoir fait disparaître cette pratique terrifiante. Cela m'attriste, mais cela me conforte aussi dans ma détermination.

Pour obtenir des résultats concrets dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons travailler de manière systématique, comme cela a déjà été dit. À cet égard, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont présenté un exposé. Nous devons tenir compte de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de la consolidation de la paix. Qu'il me soit permis par conséquent de souligner trois éléments importants.

Mon premier point, et c'est également une chose à laquelle chacun ici peut contribuer, concerne les données et l'analyse, car nous pouvons faire beaucoup plus sur le terrain si nous disposons et utilisons des données désagrégées sur les femmes et les hommes. À titre d'exemple, cela pourrait concerner les statistiques sur l'éducation, les personnes déplacées ou le nombre de femmes et d'hommes employés dans la police. Une fois que nous disposons de ces données, nous devons les examiner attentivement avant de tirer des conclusions. Les rapports doivent comporter une perspective sexospécifique intégrée qui permette d'informer les recommandations et conclusions du Secrétaire général. Les organisations de femmes de la société civile - qui sont souvent en première ligne - apportent une contribution précieuse à cet égard. La Suède est prête à travailler avec l'ONU pour améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe.

Mon deuxième point concerne l'expertise. De nombreux rapports ont souligné comment les spécialistes de la problématique hommes-femmes contribuent au

succès d'ensemble des missions des Nations Unies. Je crains que les compressions budgétaires et le recentrage des mandats n'entraînent une réduction de l'expertise indispensable en matière d'égalité des sexes dans les missions des Nations Unies. Cela signifierait que nous risquons de laisser de côté la moitié de la population dans notre travail capital de protection des civils ou de renforcement de l'état de droit. Nous devons tous faire mieux pour former et fournir des femmes aux missions de paix des Nations Unies.

Troisièmement, les organisations et les réseaux de femmes reçoivent une part disproportionnellement réduite du financement du développement. Nous l'avons déjà entendu de la bouche de Mme Mlambo-Ngcuka. Cela doit changer. Que ce soit dans les sphères publiques, privées ou non gouvernementales, il existe des réseaux de femmes actives qui sont des acteurs de la paix et de la sécurité. Nous devons soutenir les organisations et les réseaux de femmes et leur permettre de participer pleinement aux niveaux local, national et international.

Lorsque la Suède a rejoint le Conseil de sécurité, nous nous sommes fixé deux grandes priorités : la prévention des conflits, et les femmes et la paix et la sécurité. Dans tous nos travaux au Conseil, nous avons cherché à mettre en oeuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Je suis sûre que le Conseil a entendu notre excellent ambassadeur Olof Skoog demander à maintes et maintes reprises où sont les femmes, ou si nous pouvons incorporer plus de libellé sur la participation des femmes dans les mandats, etc. Nous le faisons, par exemple, lorsque nous intégrons la communication de données sur l'égalité des sexes dans les mandats des missions et ajoutons des critères d'inscription de la violence sexuelle et sexiste dans les régimes de sanctions. Nous allons poursuivre ce travail avec détermination, non seulement un jour comme aujourd'hui mais tous les jours.

Cela me laisse espérer que la nouvelle direction de l'ONU place l'égalité des sexes au centre de sa diplomatie pour la paix. Et la lecture du rapport du Secrétaire général (S/2017/861), me donne aussi de l'espoir car il souligne que la participation constructive des femmes a un impact manifeste sur la durabilité et l'efficacité des processus de paix, le développement économique et la prospérité sociale. Il existe une dynamique en faveur de la participation des femmes aux processus de paix. Nous devons saisir cet élan et placer le plein exercice des droits des femmes au cœur de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est pas une question de femmes. C'est une question de paix et de sécurité, indispensable à une riposte efficace aux nombreuses crises inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Les cadres et les instruments sont tous en place. C'est à nous de les concrétiser.

Nous savons ce qui est nécessaire – un espace politique, des organisations de la société civile actives, un renforcement constant des capacités. Et nous avons des exemples. Par exemple, en Afghanistan, où le Haut Conseil pour la paix restructuré comprend 13 femmes et 39 hommes, la Suède a appuyé des dirigeantes locales en renforçant leur capacité à participer à des processus de médiation et de dialogue. En Somalie, la volonté politique manifestée par le Forum national des dirigeants a assuré un quota de femmes au Parlement, malgré une certaine résistance à leur participation. En Colombie, comme nous l'avons entendu, les organisations de femmes ont ouvert la voie à leur inclusion dans le processus de paix.

De véritables changements ne pourront être réalisés qu'avec un leadership politique fort et courageux. La Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, a montré l'exemple au travers de la mission conjointe de haut niveau ONU-Union africaine au Nigéria et en République démocratique du Congo, axée sur les femmes et la paix et la sécurité et le développement. Nous devons faire fond sur ce bon exemple et utiliser cette méthodologie dans les futures visites de pays.

L'égalité des sexes rend les sociétés plus pacifiques. Ou, comme j'aime à dire, plus de femmes, plus de paix. Nous, le Conseil de sécurité, devons faire preuve de leadership, non seulement aujourd'hui mais également dans tous les dossiers relatifs à des pays donnés et dans tous les aspects de nos travaux.

Rappelons-nous les paroles de Dag Hammarskjöld – « Aucune paix qui n'est pas la paix pour tous, aucun repos jusqu'à ce que tous nos objectifs soient atteints. »

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie tous nos intervenants et les ministres en visite de leurs observations. Je suis particulièrement reconnaissant que nous ayons eu l'occasion d'entendre une voix de la société civile dans cette salle aujourd'hui, ce qui est encore plus vital lorsque tant de ces voix sont ignorées, menacées ou réduites au silence dans le monde entier. C'est extraordinaire, de même que le fait qu'un si grand nombre de personnes sont présentes au débat d'aujourd'hui, mais soucieux de chercher à améliorer encore la manière dont nous faisons les choses ici, je voudrais, en toute franchise, faire quelques observations.

Nous nous réunissons de la sorte une fois par an et répétons ce que nous savons déjà – que nous avons besoin de plus de femmes à la table des négociations, que les traités de paix ont plus de chance de réussir lorsque les femmes y participent, et que nous devons traduire nos paroles en actes. Et pourtant, année après année, session après session, rapport après rapport du Secrétaire général, la mise en oeuvre effective de ce programme reste plus qu'insuffisante. Nous avons eu une résolution après l'autre – huit depuis la résolution 1325 (2000) – et pourtant la promesse de ce premier texte historique reste lettre morte. J'encourage donc tous ceux qui vont prendre la parole aujourd'hui à indiquer de manière précise ce que leur pays a fait concrètement depuis notre dernière séance sur les femmes et la paix et la sécurité, puis, dans l'idéal, à s'engager à faire encore plus. Cette année, le Royaume-Uni a œuvré pour accroître la participation des femmes au règlement des conflits dans certains des pays les plus fragiles du monde – la Somalie, la Syrie, le Yémen et l'Afghanistan. Nous avons aidé les femmes dans les parlements, la société civile, l'armée et les entreprises à accroître leur voix, leur influence et leur participation, et nous continuerons à le faire l'année prochaine.

Mais nous savons également que le programme sur les femmes et la paix et la sécurité ne se limite pas aux travaux menés dans les différents pays. Nombre des dangers auxquels se heurtent les femmes en période de conflit sont communs à toutes les femmes dans tous les conflits, tels que la violence sexuelle et la stigmatisation des survivantes de ces terribles crimes. Et dans la mesure où ce sont des problèmes communs, nous devons tous œuvrer à une réponse internationale si nous voulons influer sur un changement international. C'est pourquoi le Royaume-Uni s'est fait le champion de la prévention de la violence sexuelle en période de conflit; pourquoi nous avons lancé les Principes mondiaux sur la stigmatisation à l'Assemblée générale cette année; pourquoi nous gérons 23 projets dans des pays en situation de conflit et d'après-conflit pour aider les survivantes, mettre fin à la stigmatisation et rendre la justice; et pourquoi nous avons versé 2 millions de dollars au Women's Peace and Humanitarian Fund. J'invite instamment d'autres pays à y contribuer également.

En ce qui concerne le maintien de la paix, cette année, les troupes britanniques participant à des missions à grande échelle à l'étranger, que ce soit pour l'ONU ou toute autre organisation, bénéficient désormais d'une formation préalable au déploiement sur la prévention de la violence sexuelle et sur les femmes et la paix et la sécurité de manière plus générale. Avec nos partenaires du Bangladesh et du Canada, nous allons lancer un nouveau réseau mondial de champions militaires de l'égalité des sexes à la Conférence des Ministres de la défense sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de 2017 qui aura lieu à Vancouver le mois prochain. Nous appuyons fermement l'engagement pris par le Secrétaire général en faveur de la parité entre les sexes et à l'appui des efforts visant à accroître le nombre de femmes dans le maintien de la paix.

Toutefois, la question des femmes et de la paix et la sécurité, c'est beaucoup plus que des chiffres. Franchement, nous sommes préoccupés par le fait que le Secrétariat diminue le rôle des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans les missions des Nations Unies, et nous exhortons l'ONU à rétablir la responsabilisation par le biais de ses accords avec les dirigeants de l'ONU.

Au Royaume-Uni, cette année, la baronne Hale est devenue la première femme à diriger la Cour suprême; c'est donc la première fois de notre histoire que nous avons une femme chef d'État, une femme chef de gouvernement et une femme à la tête de la plus haute juridiction du pays. Cette année, nous avons également nommé notre première envoyée spéciale pour l'égalité des sexes, et mis cette question au cœur de notre politique étrangère. Mais en dépit de ces mesures historiques, nous avons encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, l'an prochain, nous allons lancer le quatrième plan d'action national du Royaume-Uni, pour donner suite aux progrès réalisés, aux enseignements tirés de l'expérience et à nos discussions avec la société civile et les pays cibles.

Mon dernier point est que nous tous ici autour de cette table pouvons faire plus – tant sur le plan interne, dans les missions et les ministères qui nous dirigeons, que sur le plan externe, au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies. Sur le plan interne, je recommande au Conseil le Pacte pour la parité des sexes pour la Mission du Royaume-Uni que j'ai publié cette année. J'encourage tout le monde à le lire, à voler les bonnes idées qu'il contient et à les appliquer à leurs missions. Et à l'extérieur de nos missions, nous devons mettre en pratique ce que nous prêchons chaque jour au Conseil de sécurité. Il est facile de parler des femmes et de la paix et la sécurité lorsque c'est la question inscrite à notre ordre du jour, comme c'est le cas aujourd'hui, mais la difficulté est d'en parler quand notre ordre du jour est la Syrie ou la Somalie ou le Soudan du Sud.

Nous pouvons tous faire mieux, et j'encourage chacun à s'unir pour le faire.

M. Llorentty Solíz (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie la présidence française du Conseil d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la question des femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, et Mme Charo Mina-Rojas, qui représente la société civile de Colombie. Pour la Bolivie, il est encourageant de constater que la salle est pleine de représentants de la société civile.

Nous saluons également les ministres qui nous ont rejoints pour la présente séance et, en particulier, la Ministre suédoise des affaires étrangères, à qui nous tenons à dire que les paroles de l'Ambassadeur Skoog résonnent au-delà de cette seule salle. Lors d'une récente visite effectuée par le Conseil dans la région du Sahel, nous avons entendu les propos motivants de femmes dirigeantes, qui nous ont rappelé qu'une partie de leur plateforme et un des outils qui leur permettent de se battre sont les résolutions adoptées par le Conseil, dont les dispositions sont délibérées dans ces murs.

Cela fait presque 17 ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), qui souligne le lien essentiel entre l'égalité des sexes et la paix et la sécurité internationales. Depuis lors, l'ONU a consacré d'importants efforts et enregistré de grands progrès dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil aux fins d'intégrer effectivement une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les processus de paix et de garantir la participation des femmes dans ces mêmes processus. Toutefois, en dépit de ces efforts, la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité continue d'être émaillée de difficultés qui exigent une volonté et un leadership politique des États, en plus de la participation active des organisations régionales et la coopération de la communauté internationale dans son ensemble.

Premièrement, il faut disposer d'informations sur la situation des femmes et des filles dans toutes les zones de conflit. Bien qu'il existe certaines caractéristiques générales, chaque pays a sa propre réalité et des défis spécifiques à relever. C'est pourquoi il est important de disposer de données ventilées par sexe et en fonction d'autres critères pertinents afin de systématiser les informations et de faire avancer le diagnostic des forces et faiblesses, ce qui permettra d'adopter une meilleure approche pour que les mandats des missions des Nations Unies puissent répondre aux besoins des femmes et des filles. À cet égard, nous saluons l'initiative prise par la Norvège, la Colombie et la Namibie d'élaborer un indice sur les femmes et la paix et la sécurité.

Dans ce même ordre d'idées, connaître l'état d'avancement de l'application de ce programme dans chaque pays permettra de déterminer dans quels domaines nous devons accroître la participation des femmes. Nous devons créer des capacités de surveillance et d'évaluation afin de garantir la mise en œuvre du programme, avec l'assistance de l'ONU et d'autres organisations spécialisées, à la demande des parties.

Comme nous l'avons déclaré il y a quelques mois dans cette même salle, nous devons garantir aux femmes un rôle significatif dans les processus de prévention, négociation, médiation et règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix. L'instauration de sociétés favorisant l'égalité des sexes non seulement renforce le développement économique, mais veille également à ce que les processus de paix soient ouverts à tous et durables. Dans ce sens, nous pensons qu'encourager l'autonomisation politique et économique des femmes est indispensable, en plus de garantir l'accès à la justice et à l'éducation. En outre, nous ne pouvons pas nier que la lutte contre l'impunité, par le truchement de l'application du principe de responsabilité pour les crimes de violence sexuelle, contribue aux processus de guérison nécessaires à une paix durable.

À l'instar de notre collègue du Royaume-Uni, je vais aborder quelques thèmes spécifiquement tirés de l'expérience de la Bolivie. Depuis que la nouvelle Constitution politique de l'État a été promulguée en 2009, la Bolivie a élaboré et appliqué des lois visant l'édification d'une société équitable, marquée par l'égalité des chances pour les femmes, l'accent étant mis sur leur autonomisation politique. La loi sur le système électoral établit la parité et l'alternance sur les listes de candidates et candidats aux postes de représentation, ce qui place la Bolivie au deuxième rang des pays ayant la plus grande représentation de femmes au Parlement. La Bolivie compte plus de 50 % des femmes, une majorité donc, non seulement au Parlement, mais aussi à d'autres postes élus. De même, dans le domaine économique, la loi de réorganisation communautaire de la réforme agraire non seulement garantit la participation des femmes aux processus de guérison et de distribution des

terres, mais accorde également en priorité aux femmes le droit de propriété foncière, favorisant ainsi leur autonomisation économique.

Bien entendu, ces questions sont liées aux inégalités. Il y a 10 ans, lorsque nous parlions des femmes, et notamment lorsque nous parlions des femmes autochtones, nous parlions de pauvreté. Cette question est liée aux inégalités, non seulement à l'intérieur des pays, mais dans le monde entier. Je pense qu'il convient également de rappeler que huit personnes détiennent à elles seules autant de richesse que 3,6 milliards de personnes prises ensemble, et c'est là, bien entendu, l'une des causes des conflits. Dans mon pays, il y a 10 ans, 38 % de la population vivaient dans l'extrême pauvreté. Dix ans plus tard, cette proportion de 38 % a été réduite à 16 %. Quelle est la clef d'un tel succès? C'est sans aucun doute dû au recouvrement de ressources stratégiques et au fait que l'État s'acquitte de son rôle en matière de redistribution des richesses.

Par ailleurs, il est nécessaire que les Nations Unies entretiennent des liens étroits avec les organisations régionales pour mettre en œuvre le programme. Par exemple, travailler en collaboration avec l'Union africaine s'est révélé très important pour pouvoir appliquer le programme relatif sur les femmes et la paix et la sécurité sur tout le continent africain, ainsi que pour renforcer les mécanismes en place. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ont inscrit l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes parmi leurs objectifs primordiaux.

Un exemple sur lequel nous tenons à insister est le leadership politique dont a fait preuve le Nigéria en élaborant un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre de sa lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Nous soulignons que cette initiative a encouragé les pays de la région à élaborer des mesures similaires.

Enfin, nous saluons le travail de l'ONU et le leadership du Secrétaire général. L'Organisation est dotée d'un système important, conçu pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs à l'égalité des sexes et à la mise en œuvre du programme relatif sur les femmes et la paix et la sécurité. Il est essentiel que tous les organismes des Nations Unies et bureaux chargés de cette question s'acquittent d'un travail coordonné.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise se réjouit de la tenue de ce débat public sur le thème des femmes et de la paix et de la sécurité, 17 ans après l'adoption de la résolution historique 1325 (2000), marquant les premiers jalons de la prise en compte véritable de la problématique des femmes dans les efforts de paix, thème que le Conseil a fini d'élever au rang de priorité pour mieux s'acquitter de sa mission première de prévention et de résolution des conflits, conformément à la Charte des Nations Unies.

L'acuité et la portée multidimensionnelle de cette question sont apparues clairement dans les interventions que nous venons d'entendre et dont je voudrais remercier vivement les auteurs, j'ai nommé Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de Cabinet du Secrétaire général, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, et Mme Charo Mina-Rojas, représentante de la société civile.

L'occasion est belle pour moi et ma délégation de réitérer que le Sénégal, comme les autres pays et organisations africaines, reste dans la ferme conviction que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour être efficace et durable, ne saurait faire fi du rôle et de la contribution inestimables des femmes, principales victimes des violences de toutes sortes, y compris des violences sexuelles et sexistes. La simple réalité arithmétique commande en effet que la majorité de la population mondiale que constituent précisément les femmes soit davantage incluse et autonomisée pour stabiliser le monde et le faire prospérer durablement.

Car de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le développement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le constat est unanime, à savoir que les pays et les communautés humaines sont plus paisibles et prospères quand les femmes ont les mêmes droits et les mêmes opportunités que les hommes. Or, l'insécurité et les inégalités persistent aux plans social, politique, économique et même environnemental et climatique, et ce, au détriment des femmes, entravant ainsi l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les expériences et vécus spécifiques des femmes en temps de conflit comme en temps de paix, pas plus que leurs compétences, ne sont toujours pas suffisamment pris en compte dans les processus de prévention et de règlement des conflits, ni en matière de réconciliation, de reconstruction et de consolidation de la paix.

Puisse le débat de ce jour contribuer à faire franchir d'autres étapes dans l'intégration effective des droits des

femmes et l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques, mais aussi dans les mentalités des individus de toute condition sociale et de toute appartenance culturelle. C'est en cela que je voudrais saluer le rapport 2017 du Secrétaire général (S/2017/861), dont les recommandations nous invitent à plus d'engagement, en particulier dans les cinq secteurs prioritaires que sont la participation effective des femmes aux efforts de paix, la protection de leurs droits fondamentaux pendant et après les conflits, une planification assortie d'une obligation de résultats, le renforcement du dispositif de la problématique hommes-femmes et, enfin, le financement de programmes prioritaires articulés autour de la dialectique femmes, paix et sécurité.

Cependant, le bilan reste contrasté malgré les avancées considérables réalisées ça et là, puisque d'importants défis restent à relever dans bien des domaines, y compris en matière de participation à la médiation et au déploiement de femmes Casques bleus.

Heureusement qu'avec la mise en place, entre autres structures, du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et du Women's Peace and Humanitarian Fund, qui sont venus renforcer des structures régionales et nationales déjà fort actives, l'espoir est permis que la communauté internationale parviendra à réaliser l'égalité des sexes dans l'œuvre de construction d'une paix durable dans le monde.

L'Afrique est à l'origine de la résolution 1325 (2000), qui était une résolution de la Namibie. Le continuent, en proie à plusieurs conflits, participe à la mise en œuvre de ce programme à travers plusieurs mécanismes opérationnels et instruments juridiques au service de politiques propices à une contribution effective des femmes au maintien de la paix et de la sécurité. Il en est ainsi du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, mais aussi de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique qui date de 2004, de la Décennie de la femme africaine initiée par la Direction des femmes, du genre et du développement de l'Union africaine, de la nomination par la Présidente de la Commission de l'Union africaine d'un Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, toutes initiatives qui ont conduit à la création de l'African Women Leaders Network (Réseau des dirigeantes africaines). C'est le lieu pour moi de réitérer le plein soutien et l'hommage vibrant du Gouvernement sénégalais à l'action de ces vaillantes femmes qui s'avèrent de précieuses partenaires dans la conduite des politiques publiques, dont celles relatives à la recherche de la paix.

Au plan sous-régional, le Sénégal, avec les autres pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a adopté la Déclaration dite de Dakar sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Il s'engage ainsi résolument à renforcer le rôle des femmes, en particulier dans la médiation, la promotion de la culture de la paix et l'animation des systèmes d'alerte précoce. À ce titre, nombre d'initiatives ont déjà été prises à l'instar de la création d'une unité genre au Secrétariat de la CEDEAO, de la mise en place d'un Centre pour le développement du genre, de l'adoption d'un plan stratégique sur le genre, ainsi que de la définition d'une politique en matière sexospécifique.

Au plan national, le Sénégal a intégré dans son arsenal juridique et son architecture institutionnelle interne tous les instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux, garantissant ainsi les conditions de pleine mise en œuvre des engagements internationaux pris par le Gouvernement sénégalais en matière de droits des femmes et des filles. C'est dans cet esprit que le Gouvernement sénégalais a adopté et mis en œuvre une stratégie sectorielle du genre, avec l'institutionnalisation du genre dans les interventions des forces de défense et de sécurité sénégalaises, grâce à laquelle 113 femmes sénégalaises sont présentement déployées dans les missions de paix. Cet engagement résolu du Sénégal est un prolongement - j'allais dire, naturel - de sa politique du genre qui l'a fait adopter une loi sur la parité absolue hommes-femmes dans toutes les fonctions électives et semi-électives, nationales comme locales.

À l'instar du Gouvernement, les organisations de la société civile sénégalaise restent très actives dans le plaidoyer et l'action en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) à travers le renforcement des capacités des femmes et des filles dans le domaine de la paix et de la sécurité. Pour méritoires et volontaristes que soient ces stratégies, politiques et mesures d'intégration et d'autonomisation des femmes, bien des défis restent à relever. Il importe donc de renforcer la coopération entre États pour une mise en œuvre effective des plans d'action nationaux, élaborés en application de la résolution 1325 (2000). À ce sujet, je souhaiterais attirer l'attention sur la particularité de la bande sahélo-saharienne où se développent de façon

inquiétante l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée avec tous les trafics qui les accompagnent, dont les principales victimes sont les femmes et les enfants.

Sous ce rapport, une synergie d'action entre le Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies, y compris les différentes entités qui opèrent sur le terrain, devrait être favorisée. Par exemple, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui a été créé par la résolution 2242 (2015), ainsi que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique gagneraient à travailler en meilleure synergie pour recenser ensemble, en vue de les partager, les leçons apprises et les bonnes pratiques en matière d'intégration de la thématique des femmes et la paix et la sécurité dans les politiques de prévention des conflits.

Je voudrais conclure en me faisant l'écho de l'assertion du Secrétaire général António Guterres selon laquelle

> « [à] l'heure actuelle, la mise en place de processus inclusifs [avec une participation effective des femmes] doit être la règle et non l'exception ».

Quelle meilleure façon de rendre aux femmes et aux filles du monde entier la dignité dont elles ont été dépouillées?

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier la présidence française d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais également adresser mes sincères remerciements à tous les intervenants pour leurs contributions importantes, complètes et passionnées.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), la question des femmes et la paix et la sécurité est devenue un pilier essentiel et un outil nécessaire de la prévention et du règlement des conflits, de la consolidation de la paix et de l'action humanitaire. Les déclarations faites aujourd'hui montrent clairement que le discours sur les femmes et la paix et la sécurité, en particulier l'annonce de leur participation à des postes de haut niveau dans les processus de paix et de sécurité, constitue également un important point de départ pour promouvoir le dialogue avec les pays en situation de conflit et d'après conflit.

L'étude mondiale de 2015 sur l'application de la résolution 1325 (2000) a reconnu qu'une participation effective des femmes était essentielle pour assurer l'efficacité, le succès et la pérennité opérationnels des processus de paix et de sécurité. Les preuves en sont de plus en plus solides et indéniables, comme l'a montré le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2017/861). Néanmoins, le point de vue et les voix des femmes, y compris au niveau local, ne sont souvent pas entendues, car elles sont encore rarement associées aux négociations de paix. L'exclusion des femmes de ces processus a une incidence directe et néfaste sur la viabilité des accords de paix, ainsi que sur la qualité de la démocratie, le développement de sociétés ouvertes et le respect des droits de l'homme.

Pourtant, dans de nombreux pays à travers le monde, les femmes continuent d'être exploitées sexuellement, vendues, soumises à la mutilation génitale et mariées de force. Nous accueillons avec satisfaction la Stratégie sur la parité des sexes lancée récemment par le Secrétaire général, car nous estimons que l'ONU doit montrer l'exemple et être une organisation qui établit des normes. Malheureusement, selon certaines études, au rythme actuel, il faudra près de 170 ans pour réaliser la parité des sexes à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction l'appel que avez, Monsieur le Président, lancé à l'occasion du débat public de cette année et dans lequel vous encouragez les États Membres à proposer des mesures concrètes et à partager leurs meilleures pratiques en vue de combler les déficits de mise en œuvre et d'accélérer le progrès. Nous préconisons que cela devienne une pratique commune lors des prochains débats publics.

Selon nous, la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité est étroitement liée au renforcement d'une participation véritable des femmes à la vie de leurs communautés, en particulier durant le cycle d'un processus de paix. Je vais donner quelques exemples concrets.

Premièrement, conformément à la volonté du Secrétaire général de promouvoir le rôle moteur des femmes et l'égalité des sexes en tant qu'éléments vitaux de son programme de prévention, je suis très fier d'annoncer que le Réseau de femmes médiatrices de la Méditerranée a été lancé hier à Rome. L'objectif du Réseau est double : prévention et médiation d'un côté, et renforcement des capacités de l'autre.

Dans la région de la Méditerranée, la question des migrations s'ajoute aux problèmes de la traite des personnes, de la criminalité transnationale organisée, de la montée de l'extrémisme violent, des réfugiés et des urgences humanitaires. Dans un tel contexte, les femmes peuvent aider les pays à prévenir les conflits et à renforcer les processus de réconciliation nationale

en appliquant une perspective respectueuse de l'égalité des sexes et sans exclusive aux questions de sécurité, de justice et de gouvernance, qui sont souvent les causes profondes des conflits violents. Le Réseau offre également aux femmes une possibilité concrète d'acquérir et de développer des capacités et des compétences pour contribuer efficacement aux efforts de médiation en tant que médiatrices de l'ONU ou spécialistes en médiation.

Ce lancement a été rendu possible par le fait que pour la première fois, notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité a reçu une contribution financière renforcée par le Parlement italien. Nous encourageons tous les États Membres à financer correctement leurs plans d'action nationaux, car la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité exige des changements, et aucun changement réel n'est possible sans la mobilisation des ressources financières nécessaires.

Deuxièmement, l'Italie estime que l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et la protection des droits de la femme sont intrinsèquement liées au développement durable et à la prévention des conflits. En conséquence, pour accélérer les efforts de mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, en 2017, mon pays s'est engagé à verser une contribution d'environ 10 millions de dollars pour appuyer un certain nombre de projets dirigés par ONU-Femmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique centrale dans les domaines de l'autonomisation des femmes et de leur participation aux processus de paix et de sécurité. Cela est une preuve de notre conviction que les efforts de mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont complémentaires.

Enfin, troisièmement, nous encourageons l'ONU à utiliser de manière plus cohérente le discours sur les femmes et la paix et la sécurité dans les pays en situation de conflit ou sortant de conflit. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine effectuée en juillet dernier au Nigéria et en République démocratique du Congo, qui a mis fortement l'accent sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité avec une composante consacrée à la participation véritable des femmes aux processus de paix, de sécurité et de développement. Nous encourageons l'ONU à poursuivre dans cette voie et à organiser des missions similaires dans d'autres pays en travaillant en synergie avec les organisations et les initiatives régionales et sous-régionales, notamment les réseaux de médiatrices.

Je tiens à souligner que lorsque nous parlons de participation des femmes, il ne s'agit pas uniquement de statistiques, mais également de garantir leur participation véritable à la prévention des conflits, à la médiation et aux processus de diplomatie préventive. La participation véritable des femmes est indiscutablement un accélérateur de la réalisation de la paix qui générera des dividendes plus conséquents dans le contexte du règlement des différends. Et si nous sommes véritablement attachés à la paix, tirer pleinement parti de leur potentiel est une mesure intelligente.

Je conclus en rappelant trois moments clefs vécus cette année au Conseil de sécurité. Un de ces moments a été la réunion co-organisée selon la formule Arria il y a deux semaines avec la France, la Suède et l'Uruguay, sur les attaques contre des écoles. Nous rappelons également la participation incroyable de Joy Bishara à cet événement et le message de fierté et de courage qu'elle a transmis à nous tous. Je souhaite aussi rappeler les deux missions du Conseil en Afrique, une dans la région du bassin du lac Tchad et l'autre, comme l'a rappelé l'Ambassadeur de la Bolivie, il y a quelques semaines dans la région du Sahel. Nos rencontres avec des femmes parlementaires et des représentantes de la société civile ainsi que nos échanges dans les camps de réfugiés ont été de loin les moments les plus importants de cette mission.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice de cabinet du Secrétaire général de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2017/861). Je remercie également la Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka; la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean; et notre formidable intervenante de la société civile colombienne, Mme Charo Mina-Rojas, d'avoir partagé leurs vues importantes.

Bhimrao Ambedkar, le respecté juriste et activiste indien, a dit un jour,

> « Je mesure le progrès d'une communauté par l'ampleur des progrès réalisés par les femmes. »

Ainsi, alors que nous nous lançons dans ce débat aujourd'hui, il me semble important de garder à l'esprit l'idée simple mais importante de M. Ambedkar.

Le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est plus important que jamais, mais nous devons continuer de passer de la rhétorique à la réalité pour mettre pleinement en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Le présent débat doit nous rappeler à tous les efforts collectifs que nous devons encore déployer pour que davantage de femmes accèdent à des postes de direction au sein des gouvernements et de la société civile et prennent place à la table des négociations. Comme l'énonce clairement le Secrétaire général dans son rapport, nous avons énormément à faire pour réaliser l'ouverture.

De leur côté, les États-Unis demeurent déterminés à promouvoir la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Dans le courant de ce mois, les États-Unis ont pris une mesure législative importante pour promouvoir le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Le 6 octobre, la loi de 2017 sur les femmes et la paix et la sécurité a été promulguée. Ceci s'inscrit dans le cadre de preuves de plus en plus nombreuses confirmant que la participation des femmes aux processus de paix contribue à atténuer les conflits et à promouvoir la stabilité à long terme. Cette loi, par exemple, exige que mon gouvernement élabore une stratégie globale pour élargir la participation des femmes aux opérations de sécurité. Elle reflète également le fait dorénavant indiscutable que lorsque des femmes participent aux initiatives de paix et de sécurité, les résultats sont plus durables.

Nous sommes en train de mettre en place d'autres mesures importantes pour promouvoir ce programme, notamment en promouvant l'autonomisation économique des femmes. Nous savons que la pleine participation des femmes à l'économie est un facteur non seulement de croissance et de prospérité nationales, mais également de stabilité pour tous. C'est pourquoi les États-Unis ont contribué à lancer l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneurs, à laquelle les donateurs se sont déjà engagés à verser 340 millions de dollars et qui aidera des femmes entrepreneurs dans des pays en développement en améliorant leur accès aux financements, aux marchés, à la technologie et aux réseaux – tout ce dont elles ont besoin pour créer et développer des entreprises.

J'en viens maintenant au rapport du Secrétaire général. Premièrement, nous avons été découragés d'apprendre que le nombre de femmes qui participent aux processus de paix codirigés par l'ONU a diminué. La recherche montre que la participation à des négociations de paix par des femmes membres de groupes de la société civile diminue de 64 % le risque d'échec de l'accord en question et augmente de 35 % la probabilité qu'il dure au moins 15 ans. Nous saluons la volonté du Secrétaire général de se pencher sur cette question, mais je tiens à souligner que nous devons tous faire plus pour promouvoir une participation plus conséquente des femmes aux processus de paix. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Comité consultatif de haut niveau sur la médiation, et nous espérons qu'il trouvera des moyens efficaces de réaliser la représentation égale des femmes dans la médiation.

Nous ne pouvons parler de la participation des femmes aux processus de paix sans saluer un exemple récent : la Colombie. Principalement en raison de l'inclusion des femmes dans les pourparlers de paix colombiens – des femmes comme Mme Mina-Rojas –, l'accord de paix colombien comporte plus de 100 dispositions tenant compte des disparités entre les sexes. Par conséquent, lorsque les femmes influencent efficacement un processus de paix, cela augmente les chances qu'un accord soit conclu, mis en œuvre et ancré dans la durée, et nous sommes convaincus que la Colombie continuera d'être un important exemple en la matière.

Deuxièmement, nous nous félicitons de la volonté du Secrétaire général d'améliorer l'évaluation des répercussions des efforts de prise en compte de la problématique hommes-femmes. Que ce soit dans les conseils d'administration, dans les gouvernements ou dans des zones d'après conflit, nous savons que la parité des sexes rend les équipes plus efficaces et les femmes plus autonomes. Nous attendons avec intérêt que les résultats soient intégrés dans le prochain rapport annuel.

Troisièmement, nous nous félicitons de l'attention accrue portée sur le lien entre l'extrémisme violent et les femmes et la paix et la sécurité. Selon nous, les femmes restent une ressource sous-utilisée et sous-exploitée dans la lutte contre l'extrémisme violent. Il est évident que les femmes œuvrent à la consolidation de la paix au niveau local et sont des militantes de base de la société civile. Elles sont en contact avec leurs communautés et doivent de ce fait être également considérées comme une première ligne de défense dans la détection de la radicalisation au sein de leurs communautés. Mon pays s'engage à réfléchir davantage aux différents rôles que jouent les femmes dans ce domaine, y compris à la question de savoir comment les femmes peuvent jouer

un plus grand rôle dans la prévention des idéologies terroristes, et il est prêt à mobiliser davantage de ressources à cet égard.

Nous nous réjouissons que certaines femmes défient les idéologies terroristes partout dans le monde, souvent au péril de leur vie. Par exemple, lorsque les Taliban ont attaqué Kondoz en 2015 et de nouveau en 2016, ils ont chaque fois tenté de tuer Mme Sediqa Sherzai, une journaliste courageuse qui dirige Radio Roshani en Afghanistan. Mme Sherzai anime des programmes de débats et des émissions au cours desquelles les auditeurs peuvent appeler, et elle exhorte les femmes à affirmer leurs droits à l'éducation et à être des dirigeantes au sein de leurs communautés. Les militantes courageuses comme Mme Sherzai contribuent au changement, et grâce aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'ONU, nous espérons que ces progrès se poursuivront.

Les États-Unis restent pleinement attachés à la mise en œuvre rigoureuse du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous saluons la détermination résolue du Secrétaire général sur cette question, et nous espérons bien continuer à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres États Membres dans la promotion de ces objectifs.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes, de son exposé précieux, et je remercie également les autres personnalités qui ont fait des exposés.

Au cours des deux dernières décennies, l'expérience du Conseil de sécurité a montré que la participation des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix permet de maximiser les avantages de la pérennisation de la paix, ainsi que de prévenir la résurgence des conflits. Les recommandations de l'*Étude mondiale* de 2015 s*ur la mise en œuvre de la résolutio*n 1325 d*u Conseil de sécurité des Nations Unies* sont de la plus haute importance. Toutefois, elles restent lettre morte et n'ont pas été mises en œuvre. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'étude mondiale, nous tenons à mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, l'Égypte apprécie et appuie la nouvelle stratégie à l'échelle du système des Nations Unies pour la parité des sexes. Nous pensons que cette stratégie fait partie intégrante de la réforme de l'Organisation. Nous soulignons l'importance de garantir la participation et la détermination effectives des femmes, de renforcer les connaissances sexospécifiques et de fournir les fonds nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes et du programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

Deuxièmement, nous appuyons les visites consacrées uniquement à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, effectuées par des responsables de l'ONU dans des zones de conflit et d'après conflit, telles que celle effectuée par la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, au Nigéria et en République démocratique du Congo. Mme Mohammed a présenté au Conseil un exposé sur cette visite au cours de la présidence égyptienne en août dernier (voir S/PV. 8022). À cet égard, nous soulignons que la portée des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité doit être limitée aux pays en situations de conflit et d'après conflit.

Troisièmement, nous constatons que le Secrétaire général a voulu axer son rapport (S/2017/861) sur la participation des femmes dans les opérations de paix. L'Égypte appelle à ne pas se contenter d'évaluer le degré de participation et à élaborer des recommandations concrètes visant à garantir une participation plus efficace des femmes. À cet égard, l'Égypte s'emploie à accroître le nombre de femmes dans les contingents de Casques bleus qu'elle déploie dans les missions de maintien de la paix.

Quatrièmement, il ne suffit pas d'adopter des plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité, car ces plans et les engagements qu'ils comportent doivent être financés de manière adéquate. L'Égypte estime donc qu'il est essentiel d'aider les États en renforçant leurs capacités dans ce domaine.

Cinquièmement, nous sommes préoccupés par le fait que la participation effective des femmes a connu un recul, comme l'indique en détail le rapport du Secrétaire général, malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel qui permet une telle participation.

Sixièmement, les souffrances des femmes et des filles sont exacerbées par le terrorisme dans les zones de conflit. En outre, les femmes continuent de souffrir sous l'occupation.

Septièmement, nous préconisons de s'engager à honorer strictement le mandat relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. Toute digression vers d'autres sujets irait à l'encontre de l'objectif et de la mise en œuvre du programme. Nous devons trouver un équilibre entre les deux principaux piliers du programme sur les

femmes et la paix et la sécurité, à savoir la protection et la participation.

Nous devons examiner le caractère culturel et social spécifique de chaque pays lors de la mise en œuvre du programme, afin d'accroître la participation des femmes dans les zones de conflit et d'après conflit. Il faut mettre en place des mécanismes de copaiement associant les donateurs et les entités de réalisation afin de garantir la durabilité et l'efficacité du programme. Tout cela doit être mené en soulignant parallèlement l'appropriation du programme par le pays et sa mise en œuvre conjointe avec les autorités nationales.

L'Égypte n'épargne aucun effort pour aider à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. S'agissant de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en réponse à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, nous avons mis en place un module de formation intensif et complet sur la sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans la formation préalable au déploiement de nos soldats de maintien de la paix. En outre, le Centre du Caire pour la résolution des conflits et le maintien de la paix a publié un manuel intitulé *Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix*, à l'intention des soldats de la paix égyptiens. Le manuel est disponible pour tous les pays fournisseurs de contingents, et il a été traduit en anglais et en français.

En ce qui concerne les programmes de formation, le Centre du Caire et le Conseil national égyptien de la femme, en partenariat avec le Centre finlandais de gestion des crises, organisent des formations de base sur le rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix. Y ont notamment participé des membres de l'armée et de la police, ainsi que des civils de nombreux États arabes et africains. Dans un avenir proche, le Centre collaborera avec ses homologues dans d'autres pays. De plus, le Centre a élaboré un manuel de formation unique en son genre dans la région arabe sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), étant donné qu'elle porte sur le maintien et la consolidation de la paix dans le monde arabe.

Nous appelons à un engagement politique et moral renouvelé aux fins de l'autonomisation des femmes dans les zones et les pays sortant de conflit. Les femmes sont un pilier essentiel dans le processus de transition du conflit au développement, et de sociétés déchirées par un conflit à des sociétés saines et capables de réaliser une paix pérenne.

Mme Guadey (Éthiopie) : Nous remercions la présidence française d'avoir organisé le présent débat public. Nous sommes également reconnaissants à tous les intervenants qui ont partagé leurs pensées et leurs perspectives sur la question des femmes et la paix et la sécurité.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

L'Éthiopie se félicite des développements positifs qu'a connus au fil des ans le processus de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis l'adoption de la résolution phare 1325 (2000), en particulier pour ce qui est de garantir la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques. Nous nous félicitons aussi des initiatives et des mesures prises par le Secrétaire général et par le système des Nations Unies dans son ensemble en vue de promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, grâce à un engagement renouvelé en faveur de la parité des sexes et de la représentation des femmes, d'une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la planification, la programmation, la mobilisation des ressources et le déploiement rapide. Nous saluons aussi le travail effectué par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et nous remercions son équipe d'experts de leurs efforts visant à renforcer les capacités nationales de lutte contre la violence sexuelle.

Nous notons avec une profonde préoccupation les graves problèmes identifiés dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/861) s'agissant de l'inégalité entre les sexes, de la nécessité d'assurer la participation des femmes, de la violence sexuelle et sexiste à l'égard des femmes en temps de conflit, ainsi que de l'augmentation sans précédent du nombre de femmes membres de groupes extrémistes violents et terroristes, en tant que combattantes terroristes étrangères notamment. Nous reconnaissons aussi qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, sur la base de preuves fondées. Tenant compte des progrès faits et des difficultés rencontrées dans la promotion du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, nous voudrions souligner quelques points, centrés sur la meilleure manière pour nous d'intégrer une approche régionale dans le débat plus large sur les femmes et la paix et la sécurité, en nous fondant sur notre expérience en Afrique.

Ces dernières années, l'Afrique a accompli des progrès sensibles dans la promotion du programme

concernant les femmes et la paix et la sécurité au niveau continental comme au niveau sous-régional. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2017/861), de nombreux pays africains ont adopté des plans d'action nationaux en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des autres résolutions qu'il a adoptées par la suite cette question. L'Union africaine et des organisations sous-régionales, comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ont aussi adopté des politiques favorisant l'égalité des sexes. À nos yeux, ces politiques, conjuguées à d'autres instruments juridiques, pourraient constituer une très bonne base de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en vue de faciliter une meilleure mise en œuvre et promotion du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité en Afrique.

Entre autres choses, une telle coordination pourrait aider à garantir une participation active des femmes et des groupes de femmes aux processus de paix, à la prévention et au règlement des conflits, et aux activités de consolidation de la paix et de promotion et de protection des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit. Des missions conjointes Organisation des Nations Unies–Union africaine de haut niveau, comme la mission de solidarité effectuée en juillet par la Vice-Secrétaire générale au Nigéria et en République centrafricaine, pourraient être un moyen de renforcer cette coopération. Des mécanismes pour utiliser les bons offices de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission africaine pour les femmes, la paix et la sécurité pourraient aussi être étudiés afin de promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle du continent.

Il serait important aussi de renforcer encore davantage l'appui aux initiatives et aux cadres de l'Union africaine ou au niveau sous-régional, comme ceux visant à promouvoir la participation et le leadership des femmes en tant qu'observatrices ou dans des rôles de consultantes dans les processus de paix, dans la médiation, dans les missions d'observation des élections ou pour lutter contre l'extrémisme violent. C'est dans ce contexte que, si nous nous félicitons de l'accent qui sera mis, dans le prochain rapport du Secrétaire général, sur la qualité de la participation et de la représentation des femmes dans les processus de paix, nous l'encourageons à inclure dans ce rapport les approches régionales adoptées par les Nations Unies en vue de promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent en particulier sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance de lever les obstacles systémiques à l'accès des femmes aux espaces politique et économique, afin de garantir l'édification de sociétés prospères et pacifiques. Cela requiert un engagement renouvelé à l'établissement de partenariats avec différentes parties prenantes, en particulier les organisations régionales et sous-régionales, les États concernés, les agences de développement, les organisations de la société civile, les groupes d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité et les partenaires en matière de paix et sécurité dans le cadre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais à cet égard réaffirmer l'engagement de l'Éthiopie à œuvrer en vue de cet objectif.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier la présidence française d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants aux intervenants de leurs exposés et de leurs utiles informations.

Durant la période qui s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), de grands progrès ont été accomplis dans le renforcement du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits armés ainsi que dans la reconstruction après un conflit. Malheureusement, on ne peut pas dire autant d'un autre objectif non moins important, celui de garantir une protection appropriée des femmes en temps de conflit. Malgré les nombreux efforts déployés, les femmes continuent d'être les victimes de différentes formes de violence, perdant la vie ou la santé pendant les conflits. Nous avons été horrifiés par les actes barbares et les atrocités perpétrés par des groupes terroristes contre les femmes. C'est pourquoi nous pensons qu'il importe au plus haut point, alors que nous examinons la question des femmes et la paix et la sécurité, de mettre l'accent sur les questions directement liées à l'établissement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour ce qui est des autres thèmes connexes - comme garantir la parité des sexes, renforcer les droits des femmes, leur offrir de meilleures possibilités et défendre leurs droits - des organisations et des mécanismes spécialisés sont là pour s'en occuper. Selon nous, la façon dont le thème des femmes et la paix et la sécurité est discuté sort de plus en plus de son cadre fondamental. Nous observons une tendance similaire dans les approches adoptées pour élaborer le rapport thématique du Secrétaire général. Nous voudrions aussi

noter encore une fois qu'il est inapproprié d'utiliser le Conseil de sécurité en tant que plateforme pour promouvoir des notions et des approches controversées et ne jouissant pas d'un large soutien international.

Nous croyons fermement que la participation des femmes à divers aspects du règlement des conflits armés et du relèvement après un conflit recèle d'importantes promesses. La participation directe des femmes à la prévention des conflits armés et au relèvement après un conflit est à nos yeux une condition préalable majeure pour éliminer la violence à leur égard. Les femmes ont un rôle particulier à jouer dans le maintien de la paix des Nations Unies. S'agissant de la contribution de la Russie dans ce domaine, nous avons atteint le taux de 15 % de participation des femmes dans nos activités de maintien de la paix. Nous assurons aussi la formation de policières dans nos centres de formation certifiés par les Nations Unies et nous comptons faire de même pour les femmes soldats d'ici à la fin de l'année.

Les débats organisés régulièrement au Conseil de sécurité sur le thème des femmes et la paix et la sécurité nous permettent de dresser le bilan des progrès faits dans l'amélioration de la protection des femmes dans les situations de conflit armé et dans leur participation pleine et sur un pied d'égalité aux efforts de prévention et de règlement des crises. Il importe à notre avis que, dans le cadre de nos efforts visant à adopter des approches globales dans ce domaine, nous tenions compte des aspects spécifiques de chaque situation de conflit et veillions à ce que l'inclusion de la problématique hommes-femmes dans l'activité des Nations Unies ne devienne pas une fin en soi. Nous devrions aussi adopter une telle approche différenciée lorsque nous demandons aux différents départements et organismes des Nations Unies d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs activités. Ils ont chacun un mandat précis, et les questions liées aux femmes et la paix et la sécurité ne sont pas, pour beaucoup d'entre eux, une priorité absolue, mais plutôt un facteur parmi tant d'autres dans le cadre de leurs activités de prévention et de règlement des conflits armés et de relèvement après un conflit. N'oublions pas non plus que la responsabilité de protéger les femmes à tous les stades d'un conflit armé revient au premier chef aux gouvernements et que les mesures prises par les entités des Nations Unies et la société civile devraient avoir pour but de soutenir et de compléter l'action des États.

Je tiens à dire quelques mots en rapport avec la déclaration faite aujourd'hui par la délégation ukrainienne. Il n'y a nullement été fait mention de Mme Savchenko. Tout le monde ici ne se souvient peut-être pas que pendant des années, à chaque séance du Conseil de sécurité sur les questions liées aux femmes, la délégation ukrainienne sonnait l'alarme au sujet du sort de Nadia Savchenko, qui était présentée comme une héroïne nationale. Chacun ne sait peut-être pas que Mme Savchenko a rapidement fait entendre, une fois revenue en Ukraine, des vues extrêmement critiques sur les politiques du régime de Kiev, suite à quoi ses relations avec les autorités ukrainiennes se sont nettement refroidies, au point qu'elle est tombée en disgrâce, en partie parce qu'elle appelait vivement au lancement de négociations à Donetsk et Louhansk en vue d'instaurer la paix et qu'elle s'employait à promouvoir cet objectif. Il faut y voir une illustration parfaite de la manière dont les autorités ukrainiennes abordent la questions de la participation des femmes dans le règlement des conflits.

Cela montre bien la valeur à accorder aux déclarations antirusses de la délégation ukrainienne. Aujourd'hui, on nous a dit une fois de plus combien les femmes souffraient du conflit dans le sud-est de l'Ukraine. C'est malheureusement vrai, et les responsables sont les autorités de Kiev, qui ont lancé en 2014 une action militaire contre leur propre population. Par ailleurs, le conflit s'accompagne de crimes terribles commis par les forces armées ukrainiennes contre les femmes. Quiconque souhaite en savoir plus peut se reporter, par exemple, aux informations y relatives qui figurent dans les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les résidentes de la région du Donbass, y compris les personnes âgées, paient un lourd tribut au blocus économique et financier sans merci qui est imposé par Kiev. À l'opposé, la Russie ne cesse de fournir de l'aide humanitaire à la région. Nous avons institué une politique de portes ouvertes pour les réfugiés ukrainiens, dont 51 % sont des femmes et des filles. Quiconque arrive sur le territoire russe après avoir fui le conflit armé en Ukraine se voit offrir des prestations sociales de base et un accès à l'éducation et aux soins de santé, et les femmes et enfants reçoivent une attention particulière en raison de la vulnérabilité qui leur est propre.

En conclusion, nous tenons à souligner que notre pays a une histoire unique en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes. Des décisions y étaient déjà prises sur la question à une époque qui remonte aux premières années du XXe siècle. Aujourd'hui, la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à l'instauration d'une paix durable devient

plus importante que jamais. Cette question occupe également un rang de priorité élevé dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et elle le mérite. Nous entendons continuer de contribuer aux débats tenus dans diverses instances des Nations Unies sur les moyens d'améliorer sensiblement la protection des femmes et de leurs droits et de veiller à ce qu'elles prennent une part effective aux processus de paix.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est reconnaissante à Mme Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général; Mme Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes; et Mme Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, pour les exposés qu'elles ont présentés. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de la représentante de la société civile.

Les femmes sont un moteur important du progrès humain, et leur cause et celle du développement humain sont étroitement liées. Depuis que le Conseil a adopté la toute première résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, la résolution 1325 (2000), la communauté internationale a bâti un cadre fort pour favoriser un rôle accru des femmes au profit de la paix et de la sécurité et obtenu des résultats importants et des avancées prometteuses.

En même temps, nous devons reconnaître que la situation devient plus difficile et plus complexe sur le plan de la sécurité internationale, avec des conflits régionaux qui apparaissent et disparaissent comme dans le jeu de la taupe. Plus souvent qu'à leur tour, ce sont les femmes qui paient le plus lourd tribut à ces conflits et qui en souffrent le plus. La communauté internationale a encore beaucoup à faire pour protéger les droits des femmes en temps de conflit. Elle doit redoubler d'efforts.

Premièrement, nous devons intensifier nos efforts de prévention et d'élimination des conflits armés. La Chine souscrit à l'action menée par le Conseil de sécurité, dans les limites de son mandat au titre de la Charte des Nations Unies, pour engager activement les États Membres, au niveau politique, à régler leurs différends par le dialogue et la consultation, et pour intervenir toujours davantage dans la prévention des conflits et le maintien de la paix, posant ainsi des bases solides pour la protection des femmes. Il convient que la communauté internationale adopte les principes du développement pacifique et de la coopération mutuellement bénéfique, entende les voix et aspirations des femmes à toutes les étapes des processus de paix et assure la participation effective des femmes à ces processus afin de tirer profit du rôle unique qu'elles peuvent y jouer.

Deuxièmement, nous devons résolument combattre les violations des droits des femmes en temps de conflit et œuvrer avec diligence à la protection de leurs droits et intérêts. Il faut que la communauté internationale donne la priorité à la direction des initiatives par les pays hôtes, les aide à donner suite intégralement aux résolutions applicables du Conseil de sécurité, prête une attention particulière aux besoins de groupes vulnérables comme les femmes et se concentre sur l'élimination des violences sexuelles dans les conflits armés. Elle devrait apporter une réponse adaptée à la menace du terrorisme, travailler de manière constructive à l'étude de moyens efficaces pour promouvoir la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste et protéger les femmes des forces terroristes et extrémistes.

Troisièmement, il nous faut resserrer la priorité accordée à la protection des droits et intérêts des femmes durant la phase de reconstruction après les conflits. Élargissant son point de vue et pensant à plus long terme, la communauté internationale devrait fournir une aide au développement et une assistance technique à l'appui des efforts déployés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les pays en développement, aux fins d'éliminer les causes profondes des conflits et de préserver fondamentalement les droits et intérêts des femmes. Il serait bon que nous agissions pour soutenir les pays concernés, promouvoir le développement économique et social et veiller à ce que les dividendes du développement bénéficient à l'ensemble de la population, tandis que les groupes de femmes et la société civile devraient être guidés pour leur donner les moyens de jouer un rôle de catalyseur à cette fin.

Enfin, et surtout, nous devons faire en sorte que les organismes des Nations Unies exploitent leurs expertises et forces respectives et collaborent avec toutes les parties dans une logique de synergie. Le Conseil a adopté une série de résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité qui font consensus et devraient donc être effectivement appliquées. Les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ONU-Femmes, devraient mieux se coordonner en fonction des mandats des uns et des autres et coopérer pleinement avec les organisations régionaux et sous-régionales dans des domaines comme l'échange d'expériences, la formation, le renforcement

interne des capacités et le financement, de sorte que les mécanismes existants puissent être utilisés à plein, que leur potentiel soit exploité et qu'ils gagnent en efficacité.

La Chine se tient prête à travailler avec le reste de la communauté internationale pour continuer d'œuvrer en faveur des objectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité et de consentir de plus grands efforts pour promouvoir davantage la cause des femmes à l'échelle mondiale.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence française d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui porte sur un sujet crucial. Je remercie également toutes les personnes qui ont fait des exposés pour la pertinence et la puissance de leurs interventions.

Bien que 17 années se soient écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1325 (2000), document historique, le cadre normatif qu'elle constitue n'est pas encore totalement en place. Il y a exactement deux ans, en octobre 2015, 100 pays – parmi lesquels le Japon, comme chacun sait – se sont engagés à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cette occasion, le Japon a pris les engagements suivants : premièrement, mettre en œuvre progressivement son plan d'action national et en assurer son suivi efficace; deuxièmement, accroître son soutien financier à ONU-Femmes, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période conflit; et troisièmement, investir dans le développement des ressources humaines et l'éducation des femmes déplacées. Nous estimons que ces promesses, le Japon les a tenues fidèlement.

Cette année, le Japon a achevé le premier rapport d'évaluation de son plan d'action national et mis résolument en œuvre ses engagements. Notre coopération avec ONU-Femmes prend de l'ampleur. En 2016, le Japon étant devenu le deuxième contributeur d'ONU-Femmes, avec d'importantes contributions destinées à soutenir le développement des ressources humaines et l'éducation des femmes déplacées au Moyen-Orient et en Afrique. Nous restons également un des principaux donateurs de l'équipe d'experts du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Nous renouvelons notre appui indéfectible au travail qu'effectue cette équipe.

Selon la Banque mondiale, jusqu'à 90 % des conflits enregistrés entre 2000 et 2009 étaient une résurgence de conflits précédents. La participation et le leadership véritables des femmes sont essentiels pour prévenir les conflits, pérenniser la paix et éviter la reprise des conflits. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur les domaines des négociations de paix et des missions de maintien de la paix, dans lesquels le Japon est activement impliqué et possède une certaine expertise. Bien que les chiffres rapportés témoignent d'une dure réalité dans les deux domaines, nous croyons fermement que ces deux éléments peuvent réellement faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de manière sensible.

Les expériences passées montrent que la participation et l'influence effectives des femmes dans les processus de négociation de paix ont une incidence directe sur la paix à long terme. À cet égard, je salue les efforts des réseaux de médiatrices dans les régions africaines, nordiques et méditerranéennes, dont a parlé le représentant de l'Italie tout à l'heure. Le Japon est prêt à travailler pour appliquer cette initiative positive à d'autres régions, y compris l'Asie. La formation est au cœur de nos efforts. Par exemple, en 2016, le Japon a financé la formation technique d'ONU-Femmes sur la consolidation de la paix, la médiation et la prévention des conflits pour 230 femmes au Kenya, par l'intermédiaire du Centre de formation au soutien de la paix. Cette formation a profondément changé l'état d'esprit de toute la communauté, y compris les dirigeants masculins, et a encouragé la participation des femmes dans les comités locaux de consolidation de la paix, traditionnellement dominés par les hommes. Cela a de fait contribué à atténuer les tensions entre les communautés.

Mettre en place une mission de maintien de la paix la plus sensible possible à la problématique hommes-femmes a un effet direct sur le succès de cette mission. C'est la clef de la consolidation de la paix sur le terrain. La stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies est un excellent guide et, il va sans dire, qu'il faut pleinement veiller à sa mise en œuvre. Réunir et former le personnel des missions de maintien de la paix est essentiel. Il nous plaît de nous joindre aux efforts collectifs pour soutenir le projet du Département de l'appui aux missions de créer une filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. À cet égard, nous organiserons ce week-end un séminaire de sensibilisation au projet à Tokyo, auquel des candidates potentielles à des postes de direction seront conviées.

Rendre les missions de maintien de la paix plus sensibles à la problématique hommes-femmes contribuera de manière non négligeable à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles par le personnel de maintien de la paix.

Enfin, après la campagne HeForShe d'ONU-Femmes, nous devons souligner l'importance de mobiliser l'engagement actif des hommes pour instaurer la parité et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ce qui suppose naturellement de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Japon continuera à travailler avec les membres du Conseil et l'ensemble des États Membres des Nations Unies pour promouvoir davantage ce programme.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française du Conseil pour ce coup de projecteur sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et le Secrétaire général pour ses recommandations judicieuses. Nous exprimons nos vifs remerciements à la Secrétaire générale adjointe Mlambo-Ngcuka et à son équipe pour leur leadership et leur travail novateur sur la question. Je voudrais également remercier Mme Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, et Mme Mina-Rojas, représentante du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, pour leurs exposés très instructifs.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, énoncé pour la première fois dans la résolution 1325 (2000), doit être de plus en plus utilisé car c'est un outil important de prévention et de règlement des conflits et une source porteuse de changement et de transformation dans les trois piliers de l'ONU. L'appui aux mécanismes des Nations Unies nouvellement créés, tels que le nouveau Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, le Women's Peace and Humanitarian Fund et le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et la stratégie pour l'égalité de sexes de la Commission de consolidation de la paix, va permettre d'accélérer plus encore la mise en œuvre de ce programme. La question des femmes et la paix et la sécurité doit figurer toujours plus en bonne place dans les résolutions du Conseil et les déclarations présidentielles afin d'introduire un nouveau modèle de pensée au sein du Conseil, du système des Nations Unies, des États Membres et des pays fournisseurs de contingents. Le Kazakhstan est déterminé à poursuivre la bonne pratique consistant à inviter des représentantes d'organisations de femmes à présenter des exposés au Conseil. Il faut poursuivre les efforts pour combler l'écart entre les engagements proclamés et l'action effective, en particulier lorsque la participation des femmes laisse toujours à désirer, en période de conflit comme en temps de paix.

Faire en sorte que les femmes jouent un rôle plus volontariste dans la prévention et le règlement des conflits est une priorité pour le Kazakhstan. Tous les efforts doivent être faits pour appuyer la réforme du Secrétaire général en vue de mettre la problématique hommes-femmes au cœur des efforts de prévention, de garantir un engagement fort en faveur de la parité entre les sexes au plus haut niveau de l'ONU et de moderniser le dispositif de paix et de sécurité. Cela requiert une collaboration plus forte entre le Département des opérations de maintien de la paix et ONU-Femmes, sur le terrain comme au Siège, ainsi que de nouvelles initiatives de l'ONU pour multiplier par deux le nombre de femmes parmi les contingents militaires et les effectifs de police d'ici à 2020. Toutes les opérations de maintien de la paix doivent être dotées d'un mandat fort en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et disposer de spécialistes de l'égalité des sexes dans toutes les unités consacrées aux droits de l'homme, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, aux personnes déplacées, aux rapatriés, aux services de subsistance et au soutien psychologique. Une approche plus énergique et plus systématique de l'égalité des sexes est nécessaire pour prévenir l'extrémisme violent et les situations de conflit asymétrique.

Le financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier dans les régions où sévit un conflit prolongé, demeure préoccupant. Nous devons fournir les fonds nécessaires pour garantir que les missions disposent d'une expertise, d'une autorité et de capacités suffisantes. Une partie de ce déficit de financement peut être comblée au moyen de réformes plus approfondies et de stratégies rationalisées et mieux coordonnées s'appuyant sur le système des Nations Unies et sa collaboration avec d'autres partenaires. Les processus globaux sont beaucoup plus efficaces lorsqu'ils sont enracinés sur le terrain et que chaque État Membre et chaque région joue son rôle.

Afin de soutenir les efforts multilatéraux, le Kazakhstan a entamé un processus d'intégration des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans sa législation nationale, en formulant

de nouvelles politiques favorables aux femmes. Des engagements au sujet du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont été inclus dans la politique relative à la famille et à l'égalité des sexes de la République du Kazakhstan pour la période 2016-2030. Cela garantira la participation des femmes aux politiques et à la prise de décisions dans tous les domaines de la gouvernance nationale, la fourniture d'une formation sur l'égalité des sexes pour les forces armées et de sécurité, ainsi que le déploiement de femmes dans les opérations de maintien de la paix.

La tolérance zéro de la violence sexiste est une partie immuable de notre politique nationale, inspirée par la résolution 1325 (2000).

Partout dans le monde, les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice – et la justice doit être porteuse de transformation. L'objectif de développement durable No 5 met l'accent sur les femmes, mais les investissements en faveur des femmes sont également indispensables pour réaliser véritablement les 16 autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le nouveau programme agenda pour la paix du Secrétaire général. Les femmes et les jeunes sont au cœur de ce cycle, de la prévention au règlement des conflits et de la consolidation de la paix au développement. Ces deux groupes doivent être considérés comme d'importants liens indissociables entre le développement et la sécurité.

Nous nous félicitons du fait que le Fonds pour la consolidation de la paix a encore une fois dépassé l'objectif des 15 % cette année et nous sommes résolus à faire en sorte que 15 % de notre aide publique au développement soient affectés à l'intégration d'une perspective sexospécifique. Nous félicitons la délégation suédoise, et notamment la Ministre des affaires étrangères, Mme Wallström, d'avoir souligné le cas de l'Afghanistan dans sa déclaration de. Nous nous concentrons également sur l'Afghanistan par le biais d'une approche multidimensionnelle en matière de prévention et de règlement des conflits, de relèvement, de réintégration et d'assistance humanitaire au travers de notre programme intitulé KazAid.

L'année dernière, le Kazakhstan a lancé – en coopération avec le Japon et le Programme des Nations Unies pour le développement – un projet en faveur de l'égalité des sexes en Afghanistan, notamment en apportant un appui à l'élaboration de politiques et au renforcement des capacités. Les efforts nationaux doivent être renforcés par des engagements régionaux et sous-régionaux en faveur de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. C'est ce que tente d'accomplir le Kazakhstan en Asie centrale par le biais du bureau multipays d'ONU-Femmes à Almaty.

Dans ce contexte, nous croyons que la première mission conjointe Union africaine-ONU dans les pays africains sur les femmes et la paix et la sécurité – dirigée par la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed en juillet et qui a tant fait pour sensibiliser à cette question – devrait devenir une pratique régulière. Nous félicitons les organisations régionales d'avoir mis en œuvre le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité dans leurs régions respectives, et nous saluons tout particulièrement l'Union africaine pour son intégration progressive d'une perspective sexospécifique dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous reconnaissons le rôle important de la société civile dans l'amélioration de l'accès des femmes aux responsabilités et dans leur participation aux processus de paix, et nous encourageons tous les États Membres à renforcer leur coopération avec les organisations de la société civile, y compris les associations de femmes et de la jeunesse. Le Kazakhstan est déterminé à poursuivre la bonne pratique consistant à inviter des représentants d'organisations de femmes à faire des exposés au Conseil.

Enfin, l'amélioration de la collecte de données et l'établissement de rapports sont également très importants pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous constatons une stagnation sur certains indicateurs et lançons donc un appel en faveur d'une analyse sexospécifique des situations dans certains pays. Il faut avoir davantage de données ventilées par sexe disponibles et plus de rapports intérimaires sur la mise en oeuvre et le suivi de ces engagements.

Le Kazakhstan promet son soutien sans faille au programme relatifs aux des femmes et à la paix et la sécurité afin de voir se développer dans toutes les sociétés les nouvelles possibilités et le potentiel de bien-être humain qu'accompagnerait l'autonomisation des femmes et des filles.

Aujourd'hui, le représentant du Sénégal, l'Ambassadeur Fodé Seck, a indiqué que les femmes constituent la majorité de la population mondiale. À cet égard, j'aimerais lire une brève citation tirée d'un poème d'un célèbre écrivain kazakh, Mukaghali Makatayev,

> « Aujourd'hui, les femmes constituent la majorité de la population. Nous devons appuyer

cette force parce que femme veut dire beauté. Ajoutons de la beauté à notre planète ».

Pour terminer, je voudrais dire que seules les femmes et leur beauté, de même que leur leadership, pourront sauver notre monde fragile.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la France d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur une question sur laquelle, comme cela a déjà été dit, il reste encore beaucoup à faire. Dans le même temps, nous sommes reconnaissants de la participation et des déclarations de la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Maria Luiza Viotti, de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, de la Coordonnatrice nationale de « Proceso de Comunidades Negras », Mme Charo Mina Rojas, et de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean.

Le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité exige de notre part une attention constante afin que puissent être réalisés des progrès réels et tangibles. À cet égard, nous soulignons le travail entrepris périodiquement par le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et nous nous associons à la déclaration que fera le Canada au nom de ce groupe. De même, nous soulignons les efforts faits par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité qui contribue à maintenir une approche plus systématique de la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous apprécions particulièrement l'impulsion donnée par le Secrétaire général à la mise en oeuvre effective du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

L'Uruguay se félicite des autres initiatives qui contribuent à la réalisation des objectifs du programme – comme l'initiative de l'Espagne – pour la mise en place d'un réseau de coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que des efforts du Groupe d'experts du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit pour renforcer les capacités nationales d'enquête, d'application de la justice et de protection des victimes et des témoins. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions essentielles pour la prévention des conflits et le maintien de la paix, et sont des facteurs clefs dans la réalisation des objectifs fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Soyons clairs : en Uruguay, lorsque nous parlons de l'autonomisation des femmes, nous parlons de créer et de garantir les conditions permettant aux femmes d'exercer les droits les plus élémentaires à leur pleine liberté individuelle, sans tutelle artificielle qui les relègue à un statut de deuxième classe, la liberté de choisir leur mode de vie; de choisir comment, où et avec qui vivre leur vie; de prendre des décisions pour elles-mêmes et par elles-mêmes sur leur éducation, leur travail et leur corps. En bref, la liberté d'être maîtresses de leur destin. Une femme ainsi autonomisée est un élément vital de transformation pour le développement égalitaire de nos sociétés.

Il est de la responsabilité des États de protéger les droits des femmes et de garantir l'égalité des sexes, ainsi que l'inclusion et la non-discrimination à l'égard des femmes, indépendamment de la race, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre ou de toute autre situation. Toutefois, il incombe également aux organisations de la société civile de se méfier de la conduite de leur pays à cet égard. Les États doivent également faciliter une plus grande participation des femmes aux activités de médiation, de prévention et de règlement des conflits, comme indiqué dans la résolution 1325 (2000). Leur capacité d'aborder, de négocier, de comprendre et de faire preuve d'empathie dans les situations de conflit est démontrée.

L'Uruguay peut en attester. L'augmentation du personnel féminin dans les opérations de maintien de la paix auxquelles notre pays participe - et qui n'est encore aujourd'hui que 7 % du total – a néanmoins été un élément enrichissant de la qualité des contingents et des résultats obtenus. En effet, dans le contexte de missions telles que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, nous pouvons témoigner du rôle efficace que jouent les femmes s'agissant de susciter la confiance des communautés locales pour les raisons susmentionnées, et plus particulièrement celle des personnes qui ont été victimes d'une forme de violence sexuelle.

Malheureusement, le fléau de la violence sexuelle et sexiste continue d'être l'un des effets les plus dévastateurs des conflits armés partout dans le monde. Nous devons prendre des mesures efficaces pour éliminer ce fléau, mais nous devons également mettre fin à l'impunité et restaurer la dignité des victimes de ces crimes. En ce sens, nous devons reconfigurer notre approche collective afin de mettre l'accent sur les victimes. Les victimes et les survivants doivent

recevoir une assistance afin de pouvoir se remettre pleinement de ces violations et de réinsérer dans leurs sociétés.

Dans le même temps, les États doivent intensifier leurs efforts pour garantir que les coupables sont poursuivis en justice, à l'échelon aussi bien national qu'international. La Cour pénale internationale joue à cet égard un rôle essentiel pour juger des crimes qui ont été reconnus par le Statut de Rome comme étant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et pouvant être constitutifs du crime de génocide. Par conséquent, il incombe au Conseil de sécurité la responsabilité de renvoyer les crimes de violence sexuelle devant la Cour et de veiller à assurer un suivi permanent de ces affaires.

De la même manière, nous devons veiller à ce que le personnel du maintien de la paix des Nations Unies ne fasse pas partie du problème; et, dans ce sens, nous saluons les récentes initiatives du Secrétaire général, telles que la proposition d'un pacte volontaire, conclu avec les pays qui fournissent des contingents, pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles - pacte auquel l'Uruguay a adhéré; la création d'un cercle des dirigeants, dont Uruguay a l'honneur d'être membre; et la nomination d'une défenseuse des droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

L'Uruguay souligne qu'il importe que le personnel qui participe aux missions de maintien de la paix soit soigneusement formé aux questions relatives à l'égalité des sexes et à la violence sexuelle en période de conflit. En l'espèce, dans le cas spécifique de mon pays, tous les personnels déployés doivent suivre, préalablement à leur déploiement, une formation sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, les questions relatives à l'égalité des sexes, la protection de l'enfance et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et doivent également signer une déclaration sous serment par laquelle ils s'engagent à respecter les normes de conduite.

La problématique hommes-femmes doit être présente tout au long du processus de planification d'une mission de paix, ainsi que lorsqu'il s'agit d'en modifier ou d'en réduire les effectifs. Sur ce point, les récentes diminutions imposées aux composantes chargées de l'égalité des sexes et des droits de l'homme de divers mandats de missions de paix sont préoccupantes.

Nous nous félicitons que, depuis 2000, le programme sur les femmes et la paix et la sécurité ait accumulé une force normative considérable et soulignons la contribution qu'apportent à ce programme les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, du fait de leur fonction de supervision. Je souhaite rappeler qu'il faut unir nos forces afin de mettre en branle des initiatives porteuses de transformation à grande échelle, qui garantiront que les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité soient systématiquement intégrées dans les démarches de prévention et de maintien de la paix.

L'Uruguay réaffirme son engagement au programme sur les femmes et la paix et la sécurité et se déclare déterminé à continuer de collaborer avec l'ONU et tous les États Membres pour qu'il soit mis en œuvre de manière intégrale et effective.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie vivement la Directrice de Cabinet du Secrétaire général, Mme Viotti, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Mlambo-Ngcuka, ainsi que Mme Mina-Rojas et la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, pour leurs très éclairantes interventions.

Je tiens ensuite à saluer plus particulièrement le rôle essentiel que joue la société civile dans la promotion et la réalisation de cet agenda très important. Mme Mina-Rojas en porte la voix forte et engagée aujourd'hui, et je souhaite à cette occasion réitérer le soutien de la France à l'action des organisations qui militent pour le respect et la promotion des droits des femmes sur le terrain. Cette action ne doit pas être entravée, elle doit, au contraire, être fortement soutenue et encouragée.

Je salue aussi la présence et l'engagement de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, en faveur de cet agenda. La mobilisation des pays de la Francophonie est en effet un signe fort et important. Je souhaiterais dire un autre mot de soutien, conjointement avec l'Allemagne, à la volonté de l'Union africaine et du Ghana de fonder un réseau de « femmes leaders africaines » et à l'initiative de l'Italie de constituer un réseau de femmes médiatrices en Méditerranée, qui a été lancée hier à Rome.

Je reviendrai d'abord sur ce qui appelle notre engagement collectif : la mise en œuvre concrète de cet agenda et la participation des femmes, avant de présenter en quelques mots les efforts que la France déploie quotidiennement pour cela.

Nous ne pouvons tout simplement pas résoudre les crises sans assurer la protection et la participation des femmes. Les femmes doivent être protégées, c'est indispensable, mais elles doivent aussi prendre pleinement part à la prévention et à la résolution des conflits. Cela doit être une vraie priorité commune, dans les mots mais aussi dans l'action, au nom de l'équité mais aussi de l'efficacité. La participation des femmes aux processus politiques et à la résolution et à la prévention des conflits est encore bien trop insuffisante : de 1992 à 2011, 4 % des signataires d'accords de paix et moins de 10 % des négociateurs participant aux discussions sur la paix étaient des femmes. Le rapport du Secrétaire général (S/2017/861) relate bien cet état de fait et souligne que certains domaines, comme le désarmement, sont encore très fermés aux femmes. C'est dire combien nous devons changer d'échelle – oui, changer d'échelle – dans la mise en œuvre de l'agenda « femmes, paix et sécurité » : il faut passer de la rhétorique à l'action. Nous ne parlons pas d'un sujet périphérique, nous parlons d'un sujet central, qui doit être au cœur de l'action quotidienne des Nations Unies.

Huit résolutions ambitieuses ont été adoptées au Conseil de sécurité, mais leur mise en œuvre demeure très clairement insuffisante. Des progrès ont certes été constatés, notamment au sein du Conseil : les trois quarts des résolutions prennent en compte l'agenda « femmes, paix et sécurité », et un groupe d'experts informel a été mis en place. Un réseau de points focaux nationaux a également été constitué. Mais, désormais, il faut que les États se sentent responsables et élaborent des plans nationaux, voire régionaux, et les mettent en œuvre. Il faut, en un mot, passer aux travaux pratiques.

Il faut aussi sanctuariser un espace pour réaliser un bilan global, régulier et responsable des actions que nous menons. Nous devons renforcer notre analyse des conflits en matière de genre, y compris par un échange de bonnes pratiques. La mesure des progrès réalisés sera également importante : c'est un défi pour les années à venir. Nous le savons : lorsque les femmes participent aux processus de paix – cela a été dit et fort bien dit –, la réussite durable des accords de paix sur une période d'au moins deux ans augmente de 20 %, et la probabilité qu'un accord reste en place pendant au moins 15 ans augmente de 25 %. C'est donc une obligation en termes, encore une fois, d'équité, mais aussi au nom de l'efficacité. L'ONU elle-même doit se montrer exemplaire sur ce plan, et nous saluons la mise en place, par le Secrétaire général, d'un réservoir de talents féminins pour l'accès aux postes de direction.

La France entend rester à la pointe des efforts de la communauté internationale pour la mise en œuvre de l'agenda « femmes, paix et sécurité ». Je souhaiterais désormais présenter en quelques mots notre plan national pour la mise en œuvre de cet agenda, mais, avant cela, qu'il me soit permis de rappeler que la loi pour la parité a indéniablement permis à la France de faire des progrès décisifs pour la représentation politique des femmes dans la vie politique de mon pays, dont le Gouvernement est paritaire. C'est le cas aussi de la Mission française auprès de l'ONU, ici à New York.

Plus spécifiquement, la France met actuellement en œuvre son deuxième plan national d'action sur l'agenda « femmes, paix et sécurité », qui couvre la période 2015-2018. Il est bâti sur cinq piliers : la participation; la protection, qui, pendant les conflits, est d'abord une protection contre les violences, mais aussi, plus largement, une protection des droits des femmes; la lutte contre l'impunité; la prévention, notamment par la sensibilisation aux violences faites aux femmes; et la promotion de l'agenda « femmes, paix et sécurité ». Pour chacun de ces piliers, nous mettons en œuvre des actions aux niveaux national et, multilatéral ainsi que des actions concrètes de coopération. Je vais citer brièvement quelques exemples.

La France agit tout d'abord pour la lutte contre l'impunité lorsque des crimes sont commis contre les femmes et pour permettre l'accès des femmes à la justice. C'est dans cette perspective qu'elle soutient pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et les atteintes sexuelles. C'est dans cet esprit aussi que le Président de la République, Emmanuel Macron, a rejoint le cercle des dirigeants, lors du segment de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, et dans cet esprit toujours que le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a signé le pacte entre l'ONU et les États Membres. Nous saluons à cet égard la récente nomination, par le Secrétaire général, d'une défenseuse des droits des victimes.

Notre action est aussi menée quotidiennement sur le terrain, où nous continuons, par exemple, d'appuyer des programmes humanitaires pour aider les femmes touchées par les conséquences des crises en Afghanistan, en République centrafricaine, au Liban en réponse à la crise syrienne, ou encore au Nigéria. Nous menons aussi de nombreux projets pour protéger les femmes de la traite des êtres humains, qui est une priorité en soi.

Il faut aussi mettre en œuvre de manière plus cohérente l'agenda femmes, paix et sécurité, et les objectifs de développement durable. Ainsi, notre aide publique au développement intègre-t-elle déjà pleinement le genre, et le volume de projets qui ont un impact direct sur la vie des femmes est en augmentation. La France a, par ailleurs, engagé un effort global et fixé des objectifs précis pour accroître la participation des femmes dans ses forces armées. Les nominations ont fortement progressé et les effectifs féminins ont été pratiquement doublés depuis 1998 pour atteindre aujourd'hui 15 % des effectifs totaux, ce qui n'est pas encore assez, bien sûr, mais le mouvement se poursuit. Les forces armées, y compris les contingents des opérations de maintien de la paix, doivent par ailleurs être sensibilisées aux questions de genre. C'est pour cela que les fonctions de conseillers genre, comme cela a été dit, doivent être préservées et consolidées au sein de ces opérations.

Enfin, notre plan d'action national est étroitement articulé avec les efforts de l'Union européenne. Je pense notamment aux initiatives engagées en faveur de la situation des femmes en Afghanistan, en Syrie, ou encore à la très récente initiative conjointe de l'ONU et de l'Union européenne, l'initiative Spotlight, qui permettra d'apporter des réponses concrètes contre les violences faites aux femmes.

On peut compter sur la France pour continuer à engager tout son poids au service de cet agenda, qui touche au cœur des activités et des valeurs de l'ONU. Notre vision, c'est celle de vivre dans un monde où les femmes ne sont plus victimes de violence et où elles ont toute leur place dans le règlement des crises et dans la vie politique, économique et sociale de leur pays. Encore une fois, c'est un impératif d'équité, mais aussi d'efficacité. Les femmes sont, à bien des égards, la clef d'une paix et d'une sécurité durables.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Pour être pleinement cohérent avec l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, je voudrais à nouveau citer un passage de la déclaration faite par la Vice-Première Ministre de l'Ukraine, dont le sens a probablement échappé à certaines délégations du fait de la traduction.

Les femmes représentent 58 % des personnes déplacées en Ukraine, soit près d'un million sur 1,7 million. Tout cela est une conséquence directe irréfutable de l'agression russe contre l'Ukraine, une agression qui a été reconnue dans le monde entier, y compris par l'Assemblée générale, qui a clairement qualifié la Fédération de Russie de Puissance occupante de mon pays.

En tant que telle, si la Russie est tellement préoccupée par le sort des femmes dans les territoires qu'elle occupe dans mon pays, elle devrait cesser d'envoyer des troupes, des armes et des munitions dans l'est de l'Ukraine. D'ici là, la Russie est mal placée pour faire la leçon aux autres sur une situation qu'elle a délibérément créée et qu'elle continue d'attiser.

Pour ce qui est de la prétendue aide humanitaire fournie par la Russie à l'Ukraine, je me demande qui il faut remercier – sans doute ses sbires dans le Donbass, puisque, par exemple, le dernier prétendu convoi humanitaire contenait au moins deux chars russes modernes et une cargaison entière de munitions qui leur étaient destinés. En voilà un bel exemple!

Enfin, il y a des centaines de prisonniers ukrainiens détenus par la Russie. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les faire sortir des geôles russes, indépendamment de leur sexe ou de leurs opinions politiques. Une fois libres, certains d'entre eux mènent, en toute liberté, une vie politique dynamique et occupent des postes politiques de haut niveau, y compris au Parlement.

Le Président : Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. C'est une déclaration usuelle que je fais là. Les délégations qui ont de longues déclarations à faire sont donc invitées à les distribuer sous forme imprimée et à en prononcer une version abrégée en salle du Conseil. J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le débat public pendant l'heure du déjeuner, vu le très grand nombre d'orateurs inscrits.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Colombie.

Mme Holguín Cuéllar (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public, qui se tient près de 17 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également de leurs exposés et de leur contribution Mme Phumzile Miambo-Ngcuka, Secrétaire générale

adjointe chargée d'ONU-Femmes, Mme Michaëlle Jean, de l'Organisation internationale de la Francophonie, et Mme Charo Mina-Rojas, Coordonnatrice nationale du Processus des communautés noires de la Colombie.

La présente séance constitue une occasion de partager les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce programme, mais aussi et surtout, étant donné les nouveaux défis, de revitaliser le débat et prendre des mesures efficaces qui garantissent la participation et le leadership des femmes dans les processus de paix et le maintien de la paix.

Le processus, que nous avons mené et qui a mis un terme au conflit, a bénéficié d'une participation active et importante des femmes. Pendant la phase de négociation, nous étions présentes autour de la table - moi-même en tant que négociatrice - ainsi que dans l'équipe de négociation, de manière plus générale. En outre, les travaux de la sous-commission sur la problématique hommes-femmes ont influé sur l'ensemble de l'accord final, ainsi que le reconnaît le rapport du Secrétaire général (S/2017/861), qui indique que le nombre moyen de dispositions tenant compte des disparités entre les sexes figurant dans les accords de paix en 2016 n'a augmenté que parce que l'accord de paix colombien en contenait plus d'une centaine.

Près d'un an après la signature de l'accord, la Colombie demeure résolue à garantir la participation des femmes à la mise en œuvre de l'agenda pour la paix. Nous faisons face à de grands défis et d'importants enjeux durant cette étape, et il ne fait aucun doute que le rôle des femmes sera fondamental. À cette fin, nous avons mis en place les institutions nécessaires pour appliquer l'accord, notamment une instance spéciale du genre composée de sept femmes dirigeantes d'organisations de femmes rurales, d'associations de victimes de conflits armés et d'organisations de la société civile. Elles nous aideront à réaliser les transformations prévues dans l'accord afin d'offrir aux femmes, en particulier les femmes rurales, de meilleures conditions de vie, favoriser leur émancipation et leur autonomie économique, et créer des espaces de travail fondés sur la dignité et l'égalité, afin de briser les cycles de violence qui portent atteinte aux droits des femmes. Nous nous employons également à incorporer une perspective de genre dans le plan-cadre de mise en œuvre de l'accord.

Tout comme la perspective des femmes durant les négociations a été importante, elle le sera tout autant dans le processus de mise en œuvre. La participation des femmes à cette étape de consolidation de la paix, qui nous prendra plusieurs années, est reflétée dans la composition des institutions créées aux fins de la justice de transition, dont les membres ont été élus en septembre. Par exemple, au sein de la Juridiction spéciale pour la paix, 28 des 51 juges sont des femmes, dont la Présidente, et huit sont d'ascendance africaine ou autochtones. En outre, une femme a été élue Directrice de l'Unité de recherche des personnes disparues.

La Colombie reconnaît la nécessité d'établir les responsabilités pour les crimes de violence sexuelle commis dans le cadre du conflit. C'est pourquoi l'accord final prévoit que de tels crimes ne sauraient faire l'objet d'une amnistie. En outre, la Juridiction spéciale pour la paix prévoit de créer un groupe d'enquête avec une équipe spéciale chargée des cas de violence sexuelle.

Je tiens également à souligner le fait que la première mission politique spéciale approuvée par le Conseil de sécurité est celle qui a compté le plus grand nombre de femmes, puisqu'elles représentaient près de 20 % des observateurs. Nous espérons que la deuxième mission permettra de maintenir ou de dépassera ces niveaux.

Nous estimons que notre processus, avec ses qualités et ses défauts, peut servir de point de référence pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), d'une manière qui contribue à la réalisation de résultats tangibles, à la concrétisation de projets et au développement d'initiatives conjointes, et pour que les enseignements que nous avons retenus puissent servir dans d'autres contextes. Ces années nous ont montré qu'une action dévouée permet de réaliser des avancées significatives et d'obtenir des résultats tangibles qui ont une incidence positive sur la vie des femmes, mais ce n'est évidemment pas suffisant.

Comme l'a souligné Mme Mina-Rojas au début du débat, le processus de paix consiste non seulement à mettre fin à la guerre et à la violence, mais également à lutter collectivement contre les racines du conflit. C'est l'objectif que nous envisageons pour l'Accord; et c'est le défi que nous devons à présent relever en ce qui concerne sa mise en œuvre. Nous comptons sur l'engagement sans équivoque des États et sur une action efficace de la part du système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, pour garantir une participation réelle des femmes et contribuer ainsi à bâtir les sociétés justes et équitables auxquelles nous aspirons tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Chantal Safou, Ministre du genre, de l'enfant et de la famille de la République démocratique du Congo.

Mme Safou (République démocratique du Congo) : Je voudrais avant toute chose, Monsieur le Président, saluer l'accession de votre pays, la France, à la présidence du Conseil de sécurité et vous féliciter pour la grande compétence avec laquelle vous dirigez ses travaux durant ce mois d'octobre 2017. Je vous remercie également d'avoir planifié ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, thème qui traduit la situation tragique que connaissent beaucoup de femmes dans le monde, et plus particulièrement certaines femmes dans l'est et le centre de mon pays. Je rends un hommage mérité à, Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour tant d'efforts de recherche de la paix dans mon pays. Je remercie également Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka pour l'appui d'ONU-Femmes aux femmes de la République démocratique du Congo. Je salue également la présence de Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Mon pays, la République démocratique du Congo, affecté par plusieurs années de conflits armés aux conséquences néfastes, notamment sur les femmes et les enfants, s'est engagé résolument dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce débat nous offre l'occasion de présenter brièvement les efforts engagés par mon gouvernement dans la mise en oeuvre de la résolution 1325 (2000) pour lutter contre cette situation, en adoptant depuis 2013 un plan d'action, avec 10 axes prioritaires, dont nous avons entrepris la révision participative et inclusive avec une grande collaboration de la société civile tant nationale qu'internationale, notamment la Catholic Organisation for Relief and Development Aid (CORDAID), Diakonia et ONU-Femmes. Le Gouvernement a procédé à l'évaluation du plan d'action en cours pour déceler les forces et les faiblesses et collecter les données statistiques dans 10 provinces, en attendant les autres provinces restantes, en vue d'atteindre un plus grand nombre de femmes au niveau local.

Signalons que la mise en œuvre du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) a abouti à l'intégration de la dimension genre dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, ainsi qu'au renforcement des capacités des femmes leaders en matière de négociation et de médiation. Cela a influencé la prise de décisions en période de crise et de sortie de conflit en République démocratique du Congo. Plus de 500 dirigeantes et notables locales ont vu leurs capacités renforcées en matière de règlement des conflits et en ce qui concerne les questions du genre. Ceci leur permet de contribuer au règlement pacifique des conflits dans les provinces où sévissent les conflits ethniques.

Il est à noter que la République démocratique du Congo a procédé à la révision de sa stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, à l'adoption d'un plan d'action des forces armées ainsi qu'à la signature d'un communiqué conjoint du Gouvernement et de l'ONU sur la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit. À travers ce communiqué, le Gouvernement a réaffirmé son engagement de renforcer une politique de tolérance zéro vis-à-vis des crimes de violence sexuelle et d'adopter des mesures pour lutter contre l'impunité en initiant des poursuites contre leurs auteurs. C'est dans cet ordre d'idées que, de juillet à décembre 2014, 135 décisions de justice sanctionnant des militaires et des policiers haut-gradés ont été prises, et 111 décisions ont été rendues en 2016 par la justice militaire contre des individus poursuivis pour violence sexuelle.

Sur le plan sécuritaire, je voudrais saluer ici la détermination du Chef de l'État, M. Joseph Kabila Kabange, à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 1325 (2000), notamment par la nomination à des postes gradés et l'élévation à des fonctions importantes de neuf femmes générales de brigade des forces armées et de la police et d'un certain nombre de femmes à des postes d'officier supérieur. Il sied de signaler ainsi la désignation de 20 femmes pour participer aux opérations du bataillon des Forces armées de la République démocratique du Congo qui a opéré en République centrafricaine au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Je ne saurais terminer sans indiquer que mon pays apprécie à juste titre le soutien que lui apportent l'ONU et la communauté internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

Mme Kofler (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souligner que l'Allemagne s'associe aux déclarations que prononceront l'observatrice de l'Union européenne et le représentant du Canada, qui s'exprimera au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je souhaite avant tout remercier la France d'avoir organisé le présent débat public, et plus particulièrement de porter de nouveau l'attention sur la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et

la sécurité. Je tiens également à remercier de leurs exposés instructifs la Directrice de cabinet du Secrétaire général et la Directrice exécutive d’ONU-Femmes. Je remercie Mme Mina-Rojas d’avoir parlé de la participation des femmes au processus de paix colombien. D’autre part, nous remercions sincèrement Mme Jean de nous avoir fourni des exemples pratiques de femmes jouant un rôle moteur. Nous nous félicitons que l’Organisation internationale de la Francophonie participe au présent débat.

Ce débat met un accent bienvenu sur la nécessité d’une action et d’engagements concertés. Je souhaite présenter quatre idées spécifiques en vue d’accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Premièrement, nous devons appuyer les initiatives pratiques visant à traduire les discours sur la participation des femmes aux processus de paix par des mesures concrètes. Comme l’a souligné la Directrice exécutive d’ONU-Femmes – et je l’en remercie – l’Allemagne a décidé d’aider l’Union africaine à développer un réseau de femmes d’influence africaines qui offrira aux dirigeantes sur tout le continent une plateforme pour échanger leurs données d’expérience. Ce réseau, qui a été lancé en juin à New York, produit déjà des résultats. Des dirigeantes africaines commencent à partager des données d’expérience concernant leurs activités et leurs initiatives respectives par l’intermédiaire du réseau. Sa prochaine réunion se tiendra à Addis-Abeba au printemps prochain.

L’Allemagne appuie pleinement l’initiative dirigée par le Ghana et l’Union africaine en vue de créer un groupe d’amis du Réseau des femmes d’influence en Afrique à New York. Ce réseau a besoin de notre appui politique, et le groupe pourrait jouer un rôle important à cet égard. Nous saluons également le fait que, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale et de l’Envoyée spéciale du Président de la Commission de l’Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, plusieurs dirigeantes ont cet été effectué la première Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine, au Nigéria et en République démocratique du Congo. Nous espérons que d’autres missions de ce type seront organisées à l’avenir.

Deuxièmement, nous devons poursuivre le débat international sur la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité entre les débats publics annuels. L’Espagne a créé un réseau de points de contact sur les femmes et la paix et la sécurité au niveau des capitales, et il est encourageant de constater que plus de 60 pays de toutes les régions ont nommé des points de contact. L’Allemagne assumera la présidence du Réseau en 2018, suivie de la Namibie en 2019, et nous accueillerons sa prochaine réunion à Berlin au printemps prochain. Nous espérons que de nombreuses délégations pourront envoyer un coordonnateur à Berlin et saisir l’occasion de poursuivre le débat d’aujourd’hui.

Le Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité est devenu un outil indispensable, ici à New York, pour maintenir l’attention du Conseil fixée sur les femmes et la paix et la sécurité entre les débats publics. Il a déjà examiné quatre situations spécifiques en 2017. Nous félicitons la Suède, l’Uruguay et le Royaume-Uni pour leur travail à la tête de ce groupe, et nous l’encourageons à poursuivre son approche qui est d’examiner les situations individuelles plus d’une fois, surveillant ainsi la mise en œuvre.

Troisièmement, nous pouvons faire mieux s’agissant d’établir des liens entre la mise en œuvre du programme du Conseil de sécurité pour les femmes et la paix et la sécurité et d’autres programmes, les plus importants étant le Programme de développement durable à l’horizon 2030, mais aussi la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes. Cette année, l’Allemagne a adopté son deuxième plan d’action national pour la période 2017-2020, et nous avons tenté de souligner certains liens. Par exemple, conformément à la recommandation générale n° 30 de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, notre nouveau plan d’action renforce encore plus la participation qualitative des organisations de la société civile. Les représentants de la société civile ont fortement contribué à notre deuxième plan d’action, et nous avons créé de nouveaux mécanismes de consultation pour nos contacts avec la société civile.

Enfin, nous devons prendre des mesures concrètes pour donner priorité à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de paix des Nations Unies. Les missions de maintien de la paix ont besoin de compter sur les nécessaires spécialistes des droits de l’homme et de l’égalité des sexes. Intégrer un spécialiste de l’égalité des sexes dans toutes les composantes de la mission n’est pas seulement utile; la mise en œuvre du mandat, et la paix et la sécurité durables l’imposent absolument. Nous nous félicitons donc de l’initiative du Secrétaire général de lancer une

filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction.

Toutefois, en tant qu'États Membres, nous devons également faire davantage pour informer, motiver et nommer des femmes aux missions de maintien de la paix. L'Allemagne a récemment récompensé cinq femmes soldats de la paix pour leur remarquable service au sein d'opérations de paix. Leurs contributions au succès de ces missions sont essentielles, que ce soit en tant que capitaine de frégate allemande chargée de former l'Armée libanaise dans le cadre du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ou en tant que militaire supervisant les opérations de reconnaissance au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ou encore en tant que spécialistes des ressources humaines en Colombie. Nous fournissons également une formation tenant compte de l'égalité des sexes et des disparités entre les sexes à l'intention des pays tiers, par exemple à Accra, et nous appuyons la police des Nations Unies dans ses activités visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000).

Le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité demeure une priorité pour l'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil peut compter sur l'appui de l'Allemagne s'agissant de mettre en pratique le discours sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

Mme Jovel Polanco (République du Guatemala) (*parle en espagnol*) **:** C'est un privilège de participer à ce débat ici aujourd'hui, en ma qualité de Ministre des relations extérieures, sur une question si importante. C'est une coïncidence heureuse de pouvoir être ici. Je suis la deuxième femme à occuper le poste de Ministre des relations extérieures dans l'histoire du Ministère. C'est un exemple qui montre que les choses sont en train de changer au Guatemala.

Ces dernières années, nous avons vu que la véritable participation des femmes permet de renforcer sensiblement les efforts de protection, d'accélérer le redressement économique, d'œuvrer davantage à la consolidation de la paix et d'instaurer une paix plus durable. Et c'est ainsi que chaque année, le Conseil a progressivement tracé un chemin pour parvenir à réduire la vulnérabilité des femmes et des filles, le tout sur la base de la prémisse essentielle de la résolution 1325 (2000), qui nous convainc une fois de plus que sans la sécurité des femmes et des filles, il ne peut y avoir de paix durable. Et aujourd'hui, à travers ce débat, nous apportons une valeur ajoutée dans le but de garantir la pleine mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Le Guatemala appuie pleinement l'importance que le Secrétaire général confère à la prévention des conflits et à l'alerte rapide. C'est l'étape à laquelle nous devons prêter une attention particulière pour prévenir les violations des droits de l'homme des groupes les plus vulnérables : les femmes, les enfants des deux sexes et les adolescents.

Il est particulièrement inquiétant que la violence sexuelle soit encore utilisée comme un instrument de guerre pour terroriser les populations. Nous ne pouvons permettre qu'elle soit utilisée pour générer des recettes à travers la traite et l'esclavage sexuel, et encore moins que les femmes et les filles soient utilisées comme des objets; c'est pourquoi nous condamnons catégoriquement tous ces actes odieux, car en plus de constituer une violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire, ils sont une négation de la dignité humaine. C'est pourquoi nous pensons qu'il est d'une importance primordiale d'avancer dans la lutte contre l'impunité, d'améliorer l'accès à la justice des femmes et de renforcer les institutions du système judiciaire face à ces crimes atroces, au niveau tant national qu'international.

La résolution 1325 (2000) a rendu possibles d'importants changements dans le monde, ce qui a permis que l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles soient reconnues comme essentielles à la paix et la sécurité internationales, et, avec les sept autres résolutions sur les femmes et la paix, elles ont été de puissants instruments pour le plein exercice des droits des femmes, leur accès à la justice et leur participation sur un pied d'égalité dans toutes les décisions, tant dans les situations de conflit et d'après-conflit que dans les situations de paix, ce qui a motivé des changements considérables pour la consolidation de l'état de droit.

Les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sont un puissant outil pour faire avancer les droits des femmes. Le Guatemala, afin de mettre en route, de surveiller et de respecter les engagements pris sur la scène internationale pour la recherche de la paix et de la sécurité internationales en matière d'égalité des sexes, dispose depuis juillet dernier d'un plan d'action national, ce qui est une réussite

de plus pour le pays en matière de protection des droits des femmes en situation de confit et d'après-conflit.

Un autre aspect important est le rôle que joue la femme dans les opérations de maintien de la paix. Le Guatemala participe avec des éléments déployés dans les zones de conflit armé, et il reconnaît donc la contribution qu'apporte la résolution 1325 (2000) pour jeter les bases permettant d'incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les missions sur le terrain.

Enfin, ma délégation considère que les États et l'ONU doivent continuer de déployer des efforts, de manière conjointe, pour appuyer des mesures qui renforcent la participation des femmes dans les processus de paix, y compris dans les contextes du maintien de la paix et de la consolidation de la paix à tous les niveaux. Aujourd'hui, les processus inclusifs devront être la règle et non l'exception.

Le Président : Je donne à présent la parole à la représentante du Panama.

Mme Flores Herrera (Panama) (*parle en anglais*) **:** J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des membres du Réseau Sécurité humaine, un réseau transrégional composé de l'Autriche, du Chili, du Costa Rica, de la Grèce, de l'Irlande, de la Jordanie, du Mali, de la Norvège, de la Slovénie, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'Afrique du Sud en tant qu'observateur, et de mon propre pays, le Panama. Le Réseau Sécurité humaine est un groupe informel d'États qui plaide en faveur de l'intégration d'une démarche axée sur la sécurité humaine dans les politiques et programmes aux niveaux régional, national et international.

Dix-sept ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) et deux ans après l'examen global de sa mise en œuvre, ce débat public est nécessaire pour mettre l'accent sur la mise en œuvre concrète du cadre normatif. Par l'adoption de la résolution 2242 (2015), le Conseil de sécurité a une fois de plus réaffirmé son attachement au programme et à la nécessité de coordonner les interventions et d'accélérer la mise en œuvre. Nous nous félicitons en particulier des travaux du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, relevant du Conseil, en tant qu'outil important chargé de faire en sorte que le programme reçoive l'attention voulue dans les travaux du Conseil. Le Réseau Sécurité Humaine invite les États Membres, les entités des Nations Unies ainsi que les organisations régionales et sous-régionales à appuyer d'autres États Membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et toutes les résolutions ultérieures.

Il est nécessaire que la participation pleine et effective des femmes à toutes les étapes des processus de règlement des conflits et de réconciliation après un conflit soit davantage reconnue et appuyée, afin de renforcer l'efficacité des accords de paix. Les femmes peuvent et doivent jouer un rôle clef dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans les processus de construction et de prise de décisions aux fins d'une paix durable. Nous nous félicitons des programmes du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine qui ont aidé les femmes, en tant qu'agents du changement, à instaurer et à pérenniser la paix. Nous appelons à une application accrue de l'approche 'sécurité humaine' pour promouvoir des efforts de prévention et de consolidation de la paix inclusifs. Depuis notre débat de l'année dernière (voir S/PV.7793), un nombre de développements et d'événements importants ont eu lieu à l'ONU, qui ont aidé à garantir la promotion de cet important programme.

Premièrement, nous saluons l'engagement du Secrétaire général et sa stratégie Parité 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes. Nous nous félicitons aussi du lancement de Spotlight, initiative Union européenne – ONU visant à combattre la violence à l'égard des femmes, en appuyant leur autonomisation.

Deuxièmement, l'examen thématique par le Forum politique de haut niveau de l'objectif de développement durable 5, Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, a vu prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous félicitons de ce processus en cours.

Troisièmement, la réunion de haut niveau récemment tenue sur le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et l'adoption de la déclaration politique ont témoigné d'un engagement renouvelé en faveur de la protection des victimes du travail forcé, de l'esclavage sexuel et d'autres formes d'exploitation et de sévices, qui ciblent les plus faibles et les plus vulnérables – les femmes et les filles, mais aussi les garçons. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la violence exercée par les groupes extrémistes, qui attentent à leurs droits, à leur dignité et à l'intégrité de leur vie.

Le Réseau est vivement préoccupé par les effets que les déplacements forcés ont sur les femmes et les filles. À cet égard, il demande que les femmes puissent participer à la conception et à la mise en œuvre des activités humanitaires et des mesures de relèvement rapide. Il faut aussi tenir compte de la nécessité croissante que les donateurs fournissent un appui soutenu aux pays et aux communautés d'accueil pour leur permettre d'appuyer adéquatement l'autonomie et la résilience des femmes, et ainsi de renforcer les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et d'améliorer la coordination avec les efforts de consolidation de la paix et la protection des droits de l'homme.

Nous appelons également à intensifier les efforts visant à promouvoir et respecter les droits fondamentaux des femmes et des filles, ainsi qu'à renforcer tous les efforts visant à lutter efficacement contre la violence sexiste, notamment les violences sexuelles liées aux conflits. Depuis trop longtemps, des violences sexuelles sont commises systématiquement et à large échelle; ce sont des crimes contre l'humanité et aussi une arme de guerre. Les femmes et les filles sont aujourd'hui victimes de violences sexuelles et sexistes dans une mesure alarmante.

Nous soulignons la nécessité de lutter contre l'impunité et de veiller à faire rendre des comptes dans les juridictions nationales et internationales. À cet égard, nous saluons l'initiative du Secrétaire général de convoquer une réunion de haut niveau sur la lutte contre l'exploitation sexuelle et les sévices sexuels, qui a rendu visible la solidarité de la communauté internationale s'agissant de condamner et de lutter contre ce fléau, tout en plaçant les droits et la dignité des victimes au premier plan de ses efforts collectifs.

Pour terminer, l'autonomisation des femmes et leur participation constructive sont la clef de voûte de toute action de prévention et de protection. L'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des filles réduit leur vulnérabilité et renforce leur capacité d'assurer leur propre protection et d'exercer leurs droits. Nous devons veiller à ce que les intérêts des femmes et des filles soient pleinement pris en considération et systématiquement intégrés dans tous les processus de paix.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

Mme Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous réitérons notre ferme appui au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. L'adoption par la Conseil de sécurité de huit résolutions sur la question reflète les importants progrès que nous avons accomplis dans ce domaine. Toutefois, nous sommes encore très loin d'avoir atteint les objectifs que nous nous sommes fixés, et il nous faut encore combler le fossé important qui restee entre les décisions prises sur le papier et la réalité sur le terrain.

Les données figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/861) indiquent qu'il existe encore des obstacles importants à la participation constructive des femmes aux processus de médiation. La pleine participation des femmes à la médiation est essentielle pour parvenir à une paix durable. Les causes profondes du conflit ne peuvent être traités et les traumatismes affectant une société ne peuvent être surmontés quand la moitié de la population est exclue des processus de paix. En outre, les femmes assument souvent une grande part de responsabilité au sein des communautés durant le conflit et le relèvement, ce qui rend leur participation encore plus importante.

L'accès à la justice est essentiel pour l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous, tel que l'exprime l'objectif 16 de développement durable. Mais les inégalités structurelles, la pauvreté et la discrimination entravent souvent l'accès des femmes à la justice et à la sécurité, ainsi qu'aux processus de justice transitionnelle. Des systèmes légaux et judiciaires soucieux de la problématique hommes-femmes sont essentiels pour construire et maintenir des sociétés résilientes. Le Liechtenstein est fier d'être l'un des pays qui, les premiers, travaillent à l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous, ce qui conduit à mettre en œuvre l'objectif 16 et fournit une base pour l'échange des pratiques optimales dans ce domaine.

Le dernier rapport en date (S/2017/249) du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit se limite à 19 pays et désigne 46 parties à un conflit ayant commis des viols et autres formes de violence sexuelle ou qui en ont été les instigateurs. Siles femmes et les filles, en particulier, deviennent facilement victimes de ces violences dans les situations de conflit, les hommes et les garçons sont aussi ciblés. Il est amplement attesté que les forces ou les groupes armés, notamment ceux qui commettent des violences sexuelles, recrutent des filles et des garçons à des fins sexuelles, entre autres fins. En outre, les hommes et les garçons forment souvent la majorité des détenus durant un conflit armé et sont hautement vulnérables à la violence sexuelle. Une

culture du silence dominante et des stéréotypes négatifs empêchent souvent les victimes mâles de se présenter, ce qui réduit encore davantage les perspectives d'application du principe de responsabilité.

Les mécanismes de justice transitionnelle adoptent souvent une vision binaire de la violence sexuelle, à savoir que les femmes en sont les victimes et les hommes les auteurs. De ce fait, les survivants mâles n'ont qu'un accès limité, voire aucun, aux dédommagements et aux services médicaux et psychologiques. Dans le même temps, désigner par principe les femmes comme victimes peut les empêcher de réaliser pleinement leur potentiel de vivre une vie digne.

Les violences sexuelles et sexistes peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre et, dans des circonstances spécifiques, les éléments d'un génocide. Ce sont là les crimes fondamentaux aux termes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui se situe au centre de notre lutte contre l'impunité pour crimes graves en vertu du droit international. La protection la plus efficace contre les violences sexuelles liées au conflit, c'est de faire en sorte que le conflit n'ait pas lieu du tout.

Le Liechtenstein félicite le Secrétaire général de l'accent placé sur la prévention et voudrait rappeler que 114 États ont signé le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer le code de conduite, et d'aider ainsi le Conseil à s'acquitter de son mandat de protection des civils contre les atrocités de masse.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) : Je voudrais de prime abord remercier la présidence française pour avoir organisé cette réunion en vue de prendre acte des accomplissements atteints et des perspectives de mise en œuvre holistique et complète de la résolution 1325 (2000). Incontestablement, cette résolution a constitué une étape charnière à plus d'un titre, en reconnaissant le rôle fondamental de la femme dans la promotion de la culture de la paix et de la résilience dans nos sociétés, et le caractère incontournable de sa participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies post-conflit. Les résolutions successivement adoptées postérieurement par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont certes contribué à peaufiner davantage les perspectives offertes par la résolution-mère en matière de leadership de la femme durant les processus de maintien et de consolidation de la paix, et de la valeur ajoutée certaine que conférerait le statut de partenaire, d'acteur ou d'associé à part entière.

Nul besoin de rappeler l'impact dévastateur des guerres et des conflits sur les populations, notamment les plus vulnérables. Nous en sommes hélas les témoins presque au quotidien. Les femmes et les enfants en sont les premières et les principales victimes. En dépit des progrès réalisés depuis 2000, traduits par une participation active au mouvements de paix et un rôle croissant en matière de reconstruction post-conflit, les femmes demeurent quasi absentes des négociations et des institutions de consolidation de la paix. Cette absence n'a pas manqué d'entraver les processus de résolution des conflits. L'intégration des femmes demeure, à notre avis, cruciale. Elle permet en fait d'équilibrer à long terme les rapports de pouvoir entre les sexes, en prenant part à la refonte des institutions publiques et à la réforme des lois. Ce constat a été dressé par le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote S/2017/861. La Tunisie tient à le remercier pour la qualité de l'analyse et pour les recommandations qu'il contient. Nous le félicitons particulièrement de son initiative visant à évaluer la qualité de la participation et de la représentation de la femme dans les processus de paix, dans le cadre du projet de refonte organisationnelle qu'il entend mettre en œuvre. Nous nous en félicitons car cette approche reconnaît le rôle important que les femmes jouent dans la médiation, la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Par ailleurs, ma délégation souhaite pour cette raison saluer les efforts entrepris dans le cadre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, en connexion avec la prévention de l'extrémisme violent. D'aucuns estiment que l'approche tenant compte du genre est de rigueur aussi bien dans le développement de mesures visant la lutte contre la radicalisation ou encore dans le cadre de la réhabilitation et de la réintégration des femmes retournant de zones de conflit.

La délégation de mon pays se réjouit également de la publication, le 6 courant, de la stratégie du Secrétaire général relative à la promotion, d'une manière effective, de la parité au sein des Nations Unies. Les recommandations qui y sont formulées ne portent pas uniquement sur les postes de direction mais elles proposent également la nécessité de revoir le rôle de la femme dans les opérations de maintien de la paix. Nous nous associons à

cet égard à l'appel qu'il a lancé aux membres du Conseil de sécurité en vue de continuer à accorder une attention particulière à la question des femmes dans l'optique de la paix et de la sécurité lorsque de nouvelles crises surviennent, lorsque d'autres s'aggravent ou lorsque le Conseil se penche sur la lutte antiterroriste ou sur le déploiement de contingents.

Adopté dès 1956 – je reviens à la Tunisie –, le Code du statut personnel fut le véritable acte fondateur de la Tunisie moderne, peut-être davantage que la première Constitution, qui n'intervient qu'en 1959. C'est dire toute l'importance accordée, depuis l'instauration de la première République tunisienne, à l'émancipation de la femme en tant que levier d'une politique moderniste pour l'édification d'un produit de société basé sur la citoyenneté. Cet élan réformateur a été consacré par la nouvelle Constitution de 2014, qui garantit et préserve les droits des femmes. Ces dernières étaient, faut-il le rappeler, en première ligne dans la lutte pour la consécration de la démocratie. Elles continuent aujourd'hui à s'affirmer en tant que leaders de changement et vecteurs de stabilité pour le long terme.

S'inscrivant dans l'esprit et le texte de la résolution 1325 (2000), le Parlement tunisien a récemment adopté à l'unanimité de ses membres une loi historique visant l'élimination de toutes les violences faites aux femmes. Ce texte est le résultat d'un travail collégial entre le Gouvernement, d'un côté, et les associations et les organisations des droits de l'homme, de l'autre. Il a pour mérite de reprendre les standards et les instruments internationaux en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et de reconnaître d'une manière inédite, les atteintes aux droits économiques des femmes, en décrivant comme étant une violence à leur égard celles fondées sur le genre. Il est aussi à relever que l'adoption de cette loi a été corroborée par la création d'une commission qui comprend des intellectuels et des universitaires de renom chargés d'étudier la question des libertés individuelles et de l'égalité dans tous les domaines. Ces mesures inédites ne font que consacrer le caractère irréversible de notre démarche visant à éliminer toutes les formes de discrimination basée sur le genre.

Parmi les objectifs assignés à l'organisation du débat annuel consacré à la thématique des femmes et de la paix et de la sécurité est de faire part des avancées réalisées sur le plan national au sujet de l'élaboration d'un plan d'action, conformément à la résolution 1325 (2000). Ma délégation souhaite faire part du fait qu'un projet de trois ans mené sous la houlette du Ministère de la femme et des affaires sociales, avec l'appui d'ONU-Femmes et de certains autres partenaires, est en cours de concrétisation. Ce projet, marqué par une démarche participative impliquant les différentes parties prenantes tunisiennes, vise à mettre en place un plan d'action national pour la Tunisie, concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

L'avenir de l'homme est la femme, disait le poète Louis Aragon. C'est en reconnaissant son rôle de catalyseur et de résilience et de développement dans un modèle de société qui consacre la pérennisation de la paix que des progrès seront perceptibles et quantifiés. C'est dire le caractère vital d'un engagement constant de la part de tous pour promouvoir la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : En sa qualité de Présidente du Groupe MIKTA pour 2017, la Turquie a l'honneur de prononcer la déclaration ci-après au nom des pays qui le composent, à savoir le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Turquie et l'Australie.

Tout d'abord, nous tenons à remercier la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat public de ce jour. Nous remercions également le Secrétaire général de son récent rapport (S/2017/861).

Les pays du Groupe MIKTA se réjouissent de l'attention que le Conseil de sécurité continue de prêter à la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous reconnaissons le rôle essentiel des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Nous soulignons l'importance de leur pleine participation, sur un pied d'égalité, à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité. Nous estimons également qu'il faut renforcer leur rôle dans la prise de décisions relatives à la prévention et au règlement des conflits.

À cet égard, je précise que tous les pays du Groupe MIKTA sont membres du Groupe des amis de la parité des sexes. Ils jugent que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont cruciales pour la prévention des conflits, de même que l'action plus large qui tend à maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela revêt également un caractère essentiel pour la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous considérons que la résolution 1325 (2000) est un jalon important dans la lutte contre l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles. Les résolutions successives du Conseil de sécurité ont également contribué à l'établissement d'un cadre normatif cohérent à cet égard. Nous attachons de l'importance à la collaboration et à la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies pour ce qui a trait à l'application de ces résolutions et continuons de plaider pour que les femmes soient davantage représentées dans les processus et missions de maintien de la paix de l'ONU. Malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, nous avons encore de grands défis à relever. Les femmes et les filles restent touchées de façon disproportionnée par les conflits dans le monde entier. Nous sommes alarmés par les violences sexistes dont elles font l'objet, en particulier le viol et d'autres formes d'atteintes sexuelles, dans les situations de conflit. Ces actes épouvantables méritent d'être condamnés. Les pays du Groupe MIKTA attachent également de l'importance à l'amélioration de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les violences sexuelles.

Les déplacements massifs forcés qui résultent des effets dévastateurs des conflits demeurent une source de grave préoccupation. Les femmes et les filles sont profondément affectées par les situations de crise humanitaire. Les pays du Groupe MIKTA sont déterminés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il est impératif d'élaborer des politiques humanitaires qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes afin de veiller à ce que les femmes et les filles aient accès à des services de base, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il est encourageant de constater que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ont présidé aux engagements pris au premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu l'an dernier à Istanbul. Il importe que ces engagements soient suivis d'effet. Il est également capital que nous redoublions d'efforts pour empêcher la traite des femmes et des filles dans le cadre et au lendemain des conflits. Nous ne pouvons réaliser de progrès sensibles sur ce front qu'en prenant des mesures coordonnées et renforcées.

À une époque où les causes et les conséquences des conflits débordent facilement des frontières, la coordination et la coopération internationales restent des outils importants pour relever les défis qui se posent à nous. Dès lors, le Groupe MIKTA, qui rassemble des pays de différentes régions et de différents continents, souligne qu'il est prêt à contribuer à l'action internationale de promotion de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Je lirai une version abrégée de ma déclaration.

En premier lieu, je remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport complet (S/2017/861), et les personnes qui ont présenté des exposés, des faits nouveaux et des aperçus qu'elles y ont donnés.

Depuis que le Conseil s'est saisi de la question et a adopté la résolution 1325 (2000), en 2000, le Népal plaide activement pour la cause des femmes en lien avec la paix et la sécurité. J'ai le plaisir d'informer le Conseil de la progression du Népal à cet égard. En 2011, mon pays a adopté un plan national d'action pour appliquer les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Le Ministère de la paix et de la reconstruction coordonne la mise en œuvre de ce plan, sous la supervision d'un comité directeur de haut niveau coprésidé par le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la paix et de la reconstruction et composé de membres provenant des ministères compétents et des organisations de la société civile.

Le Népal a consenti un effort délibéré pour enraciner son plan d'action national au niveau local, avec des directives en ce sens qui sont en place depuis 2013. Avec une représentation obligatoire de 33 % de femmes dans les comités de paix locaux, le plan d'action national népalais est un modèle de transparence, d'inclusion et de participation, un processus auquel les victimes du conflit et les organisations de la société civile sont également étroitement associées. Nous avons largement partagé ce modèle avec les pays de la région et au-delà. Le succès du premier plan d'action national nous a conduits à élaborer notre deuxième plan d'action national, qui sera bientôt adopté et qui se concentre sur la violence sexuelle, en particulier pendant les conflits.

Soucieux de rattraper la moyenne mondiale en matière de parité au sein des contingents déployés actuellement, le Népal s'est engagé à atteindre progressivement l'objectif des Nations Unies de déployer 15 % de femmes dans les opérations de maintien de la paix et met en œuvre une politique inclusive pour encourager davantage de femmes à rejoindre les forces de sécurité

nationales. Animé par la volonté de passer de la « tolérance zéro » au « zéro cas à déplorer », le Népal a approuvé les Principes de Kigali sur la protection des civils et signé le pacte volontaire du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les politiques de l'ONU concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles et la protection des droits de l'homme sont pleinement intégrées dans les cours de formation préalables au déploiement dont bénéficient nos soldats de la paix.

Au travers de son expérience en tant que partenaire des Nations Unies pour le maintien de la paix et la protection des civils depuis 1958, sixième pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police mais également pays sortant lui-même d'un conflit armé, le Népal a acquis la certitude que le rôle accru des femmes dans le contexte national contribue sensiblement à l'ambition de l'ONU de voir les femmes jouer un plus grand rôle au niveau mondial.

Dans le cas du Népal, la représentation accrue des femmes dans les organes législatifs et gouvernementaux et les institutions publiques depuis 2007 a directement contribué à promouvoir la bonne gouvernance et la mise en place d'une société inclusive. Le fait que la nouvelle Constitution garantit une représentation féminine obligatoire de 33 % dans les assemblées législatives fédérales et provinciales va grandement améliorer l'autonomisation des femmes et leur prise en main des processus dans tous les domaines de la vie nationale. Les postes de chef de l'État, de président du Parlement et de président de la Cour suprême ont déjà été occupés simultanément par des femmes au Népal. La Commission nationale des femmes est désormais un organe constitutionnel indépendant et puissant, doté d'un mandat général de surveillance et de défense des droits et des intérêts des femmes.

Les récentes élections locales, niveau où les femmes occupent près de la moitié des postes à responsabilité – ce qui est plus que les 40 % prévus par la Constitution –, devraient générer d'autres effets démultiplicateurs et permettre l'inclusion et la présence maximales des femmes aux postes à responsabilité, tant au niveau législatif que dans le domaine de la gouvernance. En outre, un quota de 33 % de femmes est en place pour certains postes des services gouvernementaux, y compris les forces de sécurité. Le budget consacré à la problématique hommes-femmes, introduit en 2006, représente désormais plus de 35 % du budget total du pays.

En conclusion, le Népal estime que la participation véritable des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la pérennisation de la paix et la mise en œuvre des résolutions du Conseil, a grandement contribué aux efforts qu'il a déployés. Notre expérience nationale montre que les processus de paix sont incomplets sans la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. En sa qualité de pays sortant d'un processus de paix national réussi, le Népal est prêt à faire profiter de son expérience et des enseignements qui en ont été tirés en matière de participation constructive des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la transformation et à la reconstruction post-conflit, le tout dans l'objectif d'atteindre rapidement les objectifs de développement durable.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

Mme Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier sincèrement la France pour l'organisation de ce débat public annuel et le Secrétaire général pour son rapport annuel (S/2017/861).

La Slovénie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne et la représentante du Panama au nom du Réseau Sécurité humaine et voudrait faire quelques observations et remarques complémentaires à titre national.

L'examen du premier plan d'action national slovène a mis en lumière notre contribution à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité à différents niveaux, en particulier au sein des organisations internationales et régionales et grâce à notre participation à des opérations et missions internationales. Nous avons également contribué à promouvoir la mise en œuvre de la résolution dans la région des Balkans occidentaux. Une vingtaine de projets ont été menés en coopération avec la société civile en faveur de l'autonomisation des femmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Afghanistan.

Convaincus de la nécessité absolue d'éliminer les obstacles à l'égalité des sexes et de garantir la participation véritable des femmes, nous continuons à soutenir différents projets à cet égard, notamment en participant au financement de la politique de l'OTAN et du partenariat euro-atlantique pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons, par exemple, demandé que la contribution financière de la Slovénie pour

les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes en 2017, qui s'élève à 500 000 euros, soit utilisée pour des projets axés sur la présence des femmes au sein des forces afghanes.

Au niveau national, d'importantes avancées ont été réalisées en matière d'éducation et de formation sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, au sujet duquel des cours sont systématiquement dispensés à l'ensemble des forces armées slovènes. En 2015, un poste permanent de conseiller pour la problématique hommes-femmes a été créé au sein de l'état-major général des forces armées slovènes, de même qu'un réseau de conseillers pour la problématique hommes-femmes. Il nous plaît d'indiquer qu'en 2016, près de 10 % du personnel militaire et plus de 20 % des effectifs de police affectés aux opérations et missions internationales étaient des femmes. En outre, au printemps dernier, la Slovénie a répondu avec joie à l'appel de l'ONU en faveur de la nomination de femmes aux postes de commandement en déployant la première femme commandant du contingent à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Mais les événements internationaux font qu'il est aussi nécessaire de mener des activités allant au-delà du plan d'action. À cet égard, la Slovénie a acquis une expérience importante en ce qui concerne la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la gestion des mouvements migratoires et a fait profiter la région à laquelle elle appartient de ses connaissances. La coopération et les partenariats avec les différentes parties prenantes sont primordiaux pour la concrétisation de ce programme sur le terrain. Par conséquent, nous participons volontiers à différents réseaux, tels que le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et le Réseau de médiatrices des pays méditerranéens récemment mis en place.

Puisque nous parlons de la participation sur un pied d'égalité et du leadership véritable des femmes dans les activités liées à la paix, qu'il me soit permis d'ajouter que la présence des femmes sur la scène politique en Slovénie est excellente. Le Gouvernement est composé pour moitié de femmes, y compris la Ministre de la défense et la Ministre de l'intérieur. Je suis également très satisfaite de voir que le premier indice sur les femmes et la paix et la sécurité, publié hier, place la Slovénie en quatrième position. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'intégration de la problématique hommes-femmes aux activités liées à la paix et la sécurité n'est pas seulement l'affaire des femmes, mais aussi celle des hommes.

Je conclurai en soulignant que nous devons également encourager les hommes à prendre l'initiative et à œuvrer à la promotion de l'égalité des sexes. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour saluer l'action du Secrétaire général en ce sens.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'intervenir au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, un réseau informel constitué de 51 États Membres représentant les cinq groupes régionaux des Nations Unies et présidé par le Canada. Je ferai ensuite de brèves remarques à titre national.

À l'occasion de ce dix-septième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Groupe réaffirme son soutien indéfectible aux travaux du Conseil sur cet important programme. Malgré un cadre normatif de plus en plus solide en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous insistons sur le fait que la réalisation de progrès réels et tangibles réside dans sa mise en œuvre. À cet égard, il reste beaucoup à faire. Nous applaudissons les pays qui ont mis en place ou reconduit des plans d'action nationaux au cours de l'année écoulée. Nous réaffirmons que ces plans doivent s'accompagner des ressources suffisantes pour produire des résultats. Cette mise en œuvre contribuera également directement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, approuvé par tous les États Membres.

Nous souhaitons remercier l'Espagne pour son initiative d'établir le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et pour avoir organisé la première réunion de fond du Réseau à Alicante et une réunion de suivi à New York. Nous attendons avec intérêt que l'Allemagne et la Namibie président le Réseau des coordonnateurs nationaux en 2018 et 2019 respectivement. En outre, nous tenons à souligner les initiatives régionales à même de multiplier les efforts en faveur d'une mise en œuvre plus efficace.

Le Groupe se félicite du leadership assumé par le Secrétaire général sur la prévention des conflits et le maintien de la paix, et note que l'application effective du programme sur les femmes et la paix et la sécurité contribue directement à la réalisation de ces objectifs. En effet, nous savons que la violence sexiste et la répression des droits fondamentaux des femmes sont corrélées avec le déclenchement des conflits; nous savons également que la participation des femmes a un impact positif sur la crédibilité et la durabilité des accords de

paix. Par conséquent, il est d'autant plus indispensable d'inclure des considérations sur la parité entre les sexes et sur la participation effective des femmes aux efforts relatifs aux systèmes d'alerte rapide, à la médiation et au règlement des conflits, ainsi que d'intégrer un libellé sexospécifique et des droits fondamentaux des femmes dans les accords de paix. Il faut également assurer un rôle accru des femmes dans la consolidation de la paix après les conflits et dans la relance de l'économie.

Cette approche doit aussi s'appliquer aux travaux du Conseil de sécurité visant à prévenir et régler les conflits. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des travaux entrepris par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité pour faciliter une approche plus systématique de l'ordre du jour du Conseil, notamment dans les résolutions, déclarations, rapports et visites sur le terrain, ainsi que dans la contribution de la société civile. En effet, nous reconnaissons qu'il importe travailler avec la société civile et de l'aider à avoir un véritable impact sur ce programme.

Le Groupe souligne la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant pour ce qui est de la participation des femmes et de leur maîtrise de la problématique hommes-femmes, que pour ce qui de l'intégration dudit programme dans la doctrine et dans tous les documents de planification. Les femmes jouent un rôle indispensable dans le maintien de la paix et leur participation à tous les niveaux est la clef de l'efficacité opérationnelle des missions. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts et engager une réflexion nouvelle et novatrice pour résoudre les lacunes persistantes et les obstacles structurels à la participation et au leadership des femmes. Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix doivent disposer des capacités d'analyse et des compétences d'experts de la problématique hommes-femmes dans les conflits. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la réduction du nombre de conseillers pour la problématique hommes-femmes et de conseillers pour la protection des femmes, le déclassement des postes et la diminution des ressources risquent de paralyser la capacité des opérations de maintien de la paix à s'acquitter de ces tâches critiques.

Nous devons également veiller à ce que les soldats de la paix des Nations Unies eux-mêmes ne fassent pas partie du problème et nous condamnons les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous nous félicitons des initiatives prises récemment par le Secrétaire général, notamment la conclusion du pacte signé avec les États Membres pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la création d'un cercle de dirigeants et la nomination d'un défenseur des droits des victimes de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Mais il faut faire beaucoup plus pour s'attaquer à ce fléau, assurer la responsabilisation et reconfigurer fondamentalement notre approche collective afin de la centrer sur les victimes.

Malheureusement, la violence sexuelle reste également très répandue dans les situations de conflit armé partout dans le monde. Le Groupe condamne dans les termes les plus vigoureux ces actes qui constituent des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et créent des obstacles à la pleine réalisation de l'égalité des sexes, de la paix et du développement. Pour mettre fin à l'impunité, les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice et les victimes et les survivants doivent recevoir une aide globale afin de se remettre pleinement de ces violations et d'être en mesure de se réintégrer dans leurs sociétés.

Nous sommes également horrifiés par les actes de violence sexuelle, notamment le viol, les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés, ainsi que l'esclavage, commis par les groupes terroristes comme Daech. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 2379 (2017), sur l'application du principe de responsabilité pour les actes commis par Daech en Iraq. Nous espérons que ce sera la première étape d'un processus visant à assurer une responsabilisation plus globale. Nous soulignons l'importance d'inclure les compétences spécifiques sur l'égalité des sexes et la violence sexuelle afin d'assurer que la documentation sur la violence sexuelle fasse partie de ces efforts, et de mettre l'accent sur la réduction de la stigmatisation associée aux victimes de violences sexuelles en période de conflit.

En effet, une approche sexospécifique est essentielle pour relever les défis nouveaux et émergents, comme l'extrémisme violent. Nous sommes favorables au leadership des femmes et à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans l'élaboration de stratégies visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent, et reconnaissons que le Women's Alliance for Security Leadership est un réseau dynamique d'organisations indépendantes dirigées par des femmes qui ont des racines locales et des liens mondiaux. Une telle approche reconnaît le rôle des femmes dans le développement de la résilience, l'impact de l'extrémisme violent sur les

femmes et le fait que des femmes rejoignent des groupes extrémistes violents. Nous nous félicitons également de la création du Groupe des Amis de la prévention de l'extrémisme violent, co-présidé par la Jordanie et la Norvège et qui souligne la nécessité d'une pleine participation des femmes et des jeunes dans les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent.

Enfin, le Groupe des Amis croit dans le potentiel de transformation du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. Nous restons déterminés à travailler avec l'ONU et avec tous les États Membres à la pleine réalisation de ce programme.

(*l'orateur poursuit en français*)

Qu'il me soit permis de faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

II ne fait aucun doute que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du dossier sur les femmes, la paix, et la sécurité. Toutefois, les progrès ont été lents et de nombreux défis demeurent. Nous devons penser à faire les choses autrement et nous mettre au défi d'aller au-delà d'une stratégie gradualiste.

Le Canada est déterminé à trouver des occasions de créer et de favoriser des solutions transformatrices pour l'égalité entre les sexes dans les situations de conflit. Nous défendrons la parole des femmes et les droits de la personne. Nous contesterons les discours qui nuisent à la capacité des femmes de contribuer à des solutions, de diriger des solutions et d'influer sur cellesci. Nous collaborerons avec la société civile, les États Membres et l'ONU pour redynamiser la mise en œuvre de ce programme important. Enfin, nous continuerons de démontrer notre engagement à établir des rapports d'étape transparents et réguliers sur la mise en œuvre de notre plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, qui est maintenant en cours d'achèvement, afin de faire des progrès.

Dans le contexte de notre politique étrangère féministe, le Canada prend des mesures concrètes pour faire avancer la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous sommes conscients que les femmes sont des intervenantes clefs dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. La paix et la sécurité sont l'une des pierres angulaires de la politique d'aide internationale féministe du Canada, qui place l'égalité entre les sexes au cœur de la programmation d'aide internationale. Pour concrétiser cette politique, le Canada consacrera 150 millions de dollars sur cinq ans à appuyer les organisations locales qui font avancer les droits des femmes dans les pays en développement et dans les États fragiles. L'année dernière, le Canada a également versé 1,5 million de dollars au Fonds des femmes pour la paix et l'aide humanitaire (Women's Peace and Humanitarian Fund), qui accorde un appui aux organisations de femmes qui interviennent en première ligne dans la prévention et le règlement des conflits. Nous encourageons vivement les autres pays à appuyer ce fonds pour s'assurer que les voix des femmes et des filles soient entendues.

Nous savons que si nous n'intégrons pas la dimension hommes-femmes dans les opérations de paix, nous ne répondrons pas efficacement aux besoins et aux intérêts des femmes et des filles sur le terrain. À la réunion ministérielle de Vancouver sur le maintien de la paix, que le Canada est heureux d'accueillir en novembre, l'intégration de la dimension hommes-femmes dans nos discussions et nos réflexions sera d'une importance capitale. Nous mettons les membres des tables rondes et les participants au défi de proposer et de présenter des solutions novatrices pour l'intégration de la dimension hommes-femmes dans le maintien de la paix. Le Canada continue de démontrer son attachement à la participation des femmes dans les opérations de paix. Nous nous employons à augmenter la proportion de policières canadiennes qui sont déployées dans les opérations de paix et avons été à l'avant-garde d'une initiative de formation des Nations Unies visant à augmenter le nombre de policières déployées dans les opérations de paix des Nations Unies.

Le Canada défend vigoureusement la mise en œuvre intégrale de la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies. Notre Premier Ministre a récemment rejoint le Cercle des dirigeants du Secrétaire général et signé le pacte volontaire pour l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous fournissons également un financement au Bureau du Coordonnateur sur les questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles et au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et nous encourageons vivement tous les États Membres à faire de même.

La question de la reddition de comptes a une forte résonance au Canada. Dans le cadre de notre premier plan d'action national, le Canada a déposé au Parlement

cinq rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, ce qui a permis de faire le bilan des progrès réalisés et de consigner les leçons retenues. Les rapports d'étape nous ont aussi permis de déceler des lacunes et de souligner les nouvelles pratiques exemplaires, ce qui a été utile dans l'élaboration du deuxième plan d'action. Nous souhaitons remercier la société civile et les organisations autochtones nationales qui ont fourni de précieuses observations à ce plan d'action, dont le lancement aura lieu prochainement. Nous sommes impatients de collaborer avec nos partenaires nationaux et internationaux à sa mise en œuvre.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la France d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie aussi les personnalités qui ont fait des exposés.

Il est largement prouvé que la participation des femmes aux processus de paix et de réconciliation et à leur mise en œuvre favorise la durabilité des accords de paix et de sécurité dans différentes régions du monde. À la suite d'interventions étrangères et d'invasions militaires, ainsi que d'une occupation étrangère à laquelle s'ajoute une recrudescence de l'extrémisme violent et du terrorisme, les femmes et les filles ont vu leurs espoirs en un meilleur avenir s'effondrer dans de nombreux pays du Moyen-Orient. Par ailleurs, dans le cadre de nombreux conflits, en particulier au Moyen-Orient, malheureusement, les femmes ont été et continuent d'être les principales victimes des violences sexuelle à grande échelle et souvent systémiques. Les agissements des groupes terroristes, notamment Boko Haram, Daech et les Chabab, constituent les formes les plus extrêmes de ces violences, qui visent en particulier les femmes et les enfants. Il a été établi que dans des milliers de cas, des groupes terroristes ont eu recours à la violence sexuelle en tant que tactique du terrorisme pour avancer leurs objectifs militaires, économiques et idéologiques, notamment en Iraq, en Syrie, en Somalie, au Nigéria et au Mali.

Il serait naïf de penser que le fait que le Daech ne soit plus physiquement présent en Iraq et en Syrie signifie que ses agissements haineux et ses atrocités visant des civils innocents, en particulier des femmes et des enfants, vont cesser. En effet, ces groupes ont intégré ces pratiques ignobles dans leur idéologie takfiriste - une idéologie destructrice fondée sur la haine et l'exclusion, mise en œuvre au moyen d'un système complexe de réseaux dans le monde entier. D'abord et avant tout, la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur la lutte contre cette idéologie barbare et ceux qui la propagent.

Dans le même temps, nous ne pouvons pas faire abstraction de la forte dynamique résultant des politiques interventionnistes, de l'occupation et des efforts visant au changement de certains régimes, qui ont créé les conditions idéales à la montée en puissance et aux activités des groupes terroristes et extrémistes. Dans notre région, l'expérience montre clairement qu'après chaque agression et chaque intervention étrangère, il y a un vide qui entraîne l'instabilité, qui est exploitée efficacement par des groupes qui se sont rendus coupables des crimes extrêmement graves contre des civils innocents, en particulier des femmes et des enfants, qui constituent les groupes les plus vulnérables de la société. Dans une situation d'État défaillant et d'après-agression, ces groupes ont carte blanche pour s'organiser et propager leur idéologie. Malheureusement, en règle générale, le Conseil de sécurité ne se penche pas sur le rôle de ceux qui portent la responsabilité principale de telles situations, ayant créé un terreau fertile pour les terroristes. Pour des raisons évidentes, il préfère se pencher sur les symptômes et non sur les causes.

Les femmes iraniennes font partie intégrante d'une société iranienne dynamique. Il est incontestable qu'elles jouent un rôle notable dans la promotion du développement, de la paix et des causes humanitaires au sein de la société. Elles participent activement à la vie politique et aux élections en tant que candidates et électrices. Nous avons placé l'éducation au cœur de nos efforts visant à autonomiser les femmes et les filles au cours des quatre dernières décennies. Il n'est donc pas surprenant que le nombre de femmes qui font des études de médecine et dans le domaine des sciences en Iran soit maintenant le double de celui des hommes. Le rôle du secteur privé, notamment les microentreprises et les coopératives, dans l'autonomisation économique des femmes, s'est considérablement renforcé en Iran.

Il convient de noter que ces progrès accomplis au niveau national s'inscrivent dans un contexte des sanctions les plus hostiles, unilatérales et coercitives imposées aux Iraniens. Ces sanctions inhumaines et aveugles imposées par les États-Unis sous des prétextes douteux constituent une violation flagrante des droits économiques et sociaux fondamentaux de toutes les femmes et filles, ainsi que de leur droit au développement, et

portent atteinte au rôle constructif que la société civile et les femmes iraniennes peuvent jouer à cet égard.

J'espère que ce débat public contribuera aux efforts en cours visant à intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la prévention des conflits.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Komárek (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Nous voudrions remercier la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son rapport très important(S/2017/861) sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que de son engagement ferme à mettre en œuvre ce programme s'agissant de la participation des femmes aux travaux de l'Organisation dans son ensemble, notamment son pilier relatif à la sécurité.

La République tchèque se félicite de l'attention toute particulière que le Secrétaire général attache à une véritable participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la reconstruction après les conflits afin d'instaurer une paix durable dans les pays touchés par des conflits. La République tchèque note avec satisfaction que depuis son adoption en 2000 en tant que résolution 1325 (2000) par le Conseil de sécurité, les États Membres accordent de plus en plus d'importance au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le nombre de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de ce programme ne cesse d'augmenter, tout comme le nombre de projets y relatifs.

Par ailleurs, il est moins encourageant de constater que seuls 68 des 193 États Membres de l'ONU ont adopté des plans d'action nationaux relatifs à ce programme et que la grande majorité des projets sont des projets de portée limitée, à court terme et insuffisamment financés. L'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) a conclu en 2015 que l'absence de financements figure parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre des engagements en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La République tchèque a adopté un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité en janvier 2017. Ce plan prévoit des tâches concrètes et mesurables. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Suède et l'Autriche d'avoir partagé leurs expériences au niveau national pour nous aider à élaborer notre plan d'action national. En 2015, le Ministère tchèque de la défense s'est doté d'un plan d'action pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000). En faisant fond sur le succès de ses projets spécialisés, la République tchèque est devenue le pays chef de file d'un programme de formation des femmes soldats jordaniennes en matière de neutralisation des explosifs et munitions. L'intégration de la problématique hommes-femmes fait partie des principes transversaux du programme de transition et de promotion de la République tchèque. Ce programme a pour but de promouvoir les principes démocratiques dans les pays en transition, par exemple en encourageant la participation des femmes à la prise de décisions.

Dans le cadre de la coopération au service du développement et de l'aide humanitaire, la République tchèque a mis en œuvre plusieurs projets d'un montant total de 6 millions de dollars en 2016, en mettant particulièrement l'accent sur l'égalité des sexes et/ou l'autonomisation des femmes et des filles, notamment des projets visant à prévenir la violence sexuelle et les exactions à l'encontre des femmes et les filles. Ces projets ont été mis en œuvre en Géorgie, en Serbie, au Kosovo, en Syrie, en République centrafricaine et en Afghanistan. Toutefois, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de responsabilité en République tchèque, notamment les postes diplomatiques. En conséquence, en juillet 2016, le Gouvernement tchèque a adopté un plan d'action pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes de responsabilité pour la période 2016-2018.

La République tchèque appuie les activités mondiales relatives à l'égalité des sexes, y compris les activités menées dans le cadre du programme d'ONU-Femmes sur les femmes et la paix et la sécurité, grâce à des contributions financières volontaires régulières.

Soyez assurée, Madame la Présidente, que la République tchèque reste fermement attachée au programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité, aux plans national et international.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du

Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède et de mon propre pays, la Norvège.

Si certaines régions connaissent un regain d'espoir, de nouvelles crises apparaissent ailleurs. Les souffrances persistantes et récurrentes dues à la guerre nous appellent à l'action. La peur et la détresse règnent, des communautés sont déplacées de force, et l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance disparaît. Les droits des femmes et des filles sont pris pour cible et leur sécurité est compromise avant même qu'un conflit n'éclate. L'expérience nous a appris qu'il ne peut y avoir de paix durable sans la participation des femmes. Nous ne réussirons pas à moins d'adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (S/2017/861), mais nous avons également certaines préoccupations quant à la moindre participation des femmes aux efforts de médiation après des années de progrès réguliers, à la baisse des demandes d'inclusion et de l'inclusion effective de spécialistes de l'égalité des sexes, et à celle du nombre de dispositions tenant compte des disparités entre les sexes dans les accords de paix. Les progrès durement acquis doivent être préservés. C'est à nous de faire en sorte qu'ils le soient. Un indice mondial sur les femmes, la paix et la sécurité a été présenté hier. Il associe les données relatives à l'intégration, à l'accès à la justice et à la sécurité des femmes. Il peut nous aider à cibler plus efficacement nos interventions. Nous avons progressé sur le plan normatif, mais également du point de vue de la mise en œuvre. Ce qu'il faut, c'est une mise en œuvre plus stratégique et plus cohérente.

Dans l'ensemble, les femmes ont gagné en influence dans les processus de paix, à la table des négociations et dans le cadre d'initiatives parallèles. La Colombie et la Syrie sont des exemples notables, mais des progrès importants ont également été faits dans des pays comme le Yémen ou les Philippines. Nous faisons participer la société civile de manière plus systématique. Nous saluons les efforts déployés par ONU-Femmes, le Département des affaires politiques, et les Envoyés spéciaux résolus.

La question reste de savoir si nous tirons des enseignements d'un processus à l'autre. Divers groupes d'amis, y compris le nouveau Groupe des amis sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, prêtent attention à la participation des femmes et au rôle des jeunes femmes et hommes. Les réseaux de femmes médiatrices permettent aux femmes impliquées de partager leurs expériences. Le Réseau des coordonnateurs nationaux est utile. Les pays nordiques ont uni leurs forces au profit des femmes et de la paix et la sécurité. Les coordonnateurs des pays nordiques et baltes se réuniront chaque année pour améliorer la coordination et la mise en œuvre de plans d'action nationaux dans notre région.

Toutefois, il faudra faire davantage si nous voulons effectivement tirer les enseignements de nos réussites comme de nos échecs. Le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité fournit des informations essentielles. Le mécanisme Global Solutions Exchange permet de partager les idées dont nous avons besoin. Néanmoins, notre approche du programme sur les femmes et la paix et la sécurité est souvent trop générique, et manque d'une analyse et d'axes d'intervention tenant compte du contexte. Le groupe informel d'experts du Conseil de sécurité constitue un pas important dans la bonne direction.

Il est admis que l'égalité des sexes concerne également les hommes et la masculinité. Les hommes peuvent aussi être victimes de violence sexuelle. Le fait que les femmes peuvent jouer un rôle destructeur en période de conflit n'est plus ignoré, mais les stéréotypes persistent et influent sur nos travaux. Le puissant rôle de leaders que peuvent jouer les femmes dans la médiation est désormais mieux compris et encouragé, mais les femmes sont souvent laissées de côté lorsqu'un processus passe au niveau national ou international. Les défenseurs des droits fondamentaux des femmes ne bénéficient souvent d'aucune protection, les violations sont loin d'être toutes déclarées, et nos réactions sont insuffisantes.

La violence sexuelle est fermement à l'ordre du jour. Nous saluons le travail réalisé par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten, par la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et son équipe d'experts, et dans le cadre de l'appel à l'action pour mettre fin à la violence sexuelle dans les conflits. Les femmes et les hommes qui prennent part aux opérations des Nations Unies sont plus systématiquement formés à la problématique hommes-femmes. Pourtant, la violence sexuelle reste endémique dans de nombreux conflits. Nous nous félicitons qu'un nouveau manuel sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle en période de conflit soit en cours d'élaboration, afin d'être utilisé dans les opérations de paix des Nations Unies.

Davantage de femmes sont déployées à des postes de direction également. La générale de division Kristin Lund a récemment été nommée Chef de Mission et Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient. Les femmes dirigeantes sont très recherchées. Nous nous félicitons du leadership du Secrétaire général et de la nouvelle Stratégie sur la parité des sexes. Toutefois, le Secrétaire général a besoin de notre aide. Les États Membres nominent sept hommes pour chaque femme. Nous pouvons nous flatter de nombreuses pratiques exemplaires et autres évolutions positives, mais il arrive trop souvent qu'elles restent des initiatives isolées qui ne font pas l'objet d'un suivi cohérent ou systématique. Notre tâche est de veiller à ce que les meilleures pratiques deviennent des pratiques courantes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la France, des efforts que vous avez déployés durant votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et d'avoir organisé la présente séance. Nous vous souhaitons plein succès dans vos activités.

Qu'il me soit permis de remercier également le Secrétaire général de son rapport (S/2017/861). Nous accueillons ses recommandations avec satisfaction. Nous soulignons l'importance de garantir la participation pleine et entière des femmes dans les efforts de paix et de sécurité, ainsi que la nécessité d'assurer un financement régulier et suffisant à la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous saluons également la nouvelle Stratégie sur la parité des sexes du Secrétaire général.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour faire le point de nos efforts en tant que communauté internationale – s'agissant non seulement de notre capacité à régler les conflits, mais également de notre capacité à autonomiser les femmes et à accroître leur participation aux négociations de paix, aux efforts de prévention des conflits et aux secours humanitaires, ainsi qu'à prévenir les idéologies extrémistes et le terrorisme. La Jordanie attache une grande importance à l'autonomisation des femmes à tous les niveaux, parce qu'elles jouent un rôle de tout premier plan dans la promotion d'une paix durable.

Au niveau national, nous avons progressé dans la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. En effet, notre projet de plan national a été présenté au Conseil des ministres et sera ratifié prochainement, ce qui déclenchera la mise en œuvre effective du programme en coopération avec les organisations de la société civile et toutes les entités gouvernementales et militaires. Nous avons évalué le coût de ce plan national et lui avons consacré un budget réaliste, adaptable et de qualité. Nous soulignons qu'il faut renforcer les capacités et fournir des ressources financières et un appui technique. Cela permettra de garantir les ressources financières nécessaires.

Les Gouvernements jordaniens successifs ont attaché une grande importance et une priorité élevée aux droits et à l'autonomisation des femmes. Ils se sont employés à renforcer la participation des femmes à la vie économique, sociale et politique. Nous avons beaucoup progressé récemment s'agissant du lancement de réformes législatives et de l'amélioration des cadres administratifs et politiques pour mettre fin à toutes les formes de discrimination contre les femmes et promouvoir l'égalité des sexes. La participation des femmes a été améliorée à tous les niveaux ces 10 dernières années en Jordanie, pour s'élever à 15,4 % au Sénat et à la Chambre des représentants; à 18,5 % dans l'appareil judiciaire; à 35,5 % dans les partis politiques; à 37,8 % dans les conseils municipaux; à 21 % dans les syndicats; et à 19,9 % dans le corps diplomatique.

En dépit de ces réalisations, nous restons confrontés à des remises en question, sur les plans social et politique, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, et nous continuons d'y faire face. Afin de faire fond sur les progrès accomplis, la Jordanie revoit régulièrement sa législation aux fins d'autonomiser les femmes, garantir leur accès à des postes de décision et accroître leur participation politique dans les conseils élus. Nous avons également adopté des règles et des lois pour les protéger contre la violence et la discrimination. Plus important encore, nous avons adopté en 2007 des règles de travail flexibles dont bénéficient toutes les travailleuses et cheffes d'entreprise dans le secteur privé, en particulier celles ayant des responsabilités familiales. Nous avons également adopté une loi contre la violence familiale pour protéger et réhabiliter les femmes. En outre, le Parlement a abrogé l'article 308 du Code pénal, qui accordait l'impunité aux violeurs s'ils épousaient leur victime.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est l'occasion d'opérer un changement qualitatif dans les processus de développement participatif

et d'inclure une perspective sexospécifique dans tous les programmes nationaux de développement. Dans le contexte du document *Jordani*e 2025 et du Programme exécutif de développement 2016-2019, nous avons adopté un ensemble de politiques visant à autonomiser les femmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'élimination de la pauvreté, de la protection sociale et de l'emploi, et à promouvoir leur participation au monde du travail et à la vie sociale et politique. Nous avons également mis l'accent sur l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'examen national volontaire du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en juillet à New York, en particulier en ce qui concerne l'objectif 5 sur l'égalité des sexes.

Récemment, à New York, la Jordanie et la Norvège, avec la participation de 40 États, ont lancé le Groupe des amis sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Le Groupe met l'accent sur l'importance de l'autonomisation des femmes et des jeunes pour lutter contre l'extrémisme violent et promouvoir la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, répondre aux crises et aux situations d'urgence, et instaurer une paix durable. Il se concentre sur la nécessité de lier l'éducation aux sciences sociales et humaines, aux communications et aux médias afin de favoriser l'avènement de générations prometteuses qui œuvreront en faveur de la paix. Nous soulignons le rôle majeur joué par la Jordanie dans le suivi du programme concernant la jeunesse, la paix et la sécurité durant son mandat au Conseil de sécurité en 2014 et 2015, et l'adoption de la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

La Jordanie est un pays pionnier aux niveaux régional et international. Nous fournissons des compétences en matière de paix et de sécurité internationales en déployant des Casques bleus dans les opérations de maintien de la paix et en participant au dialogue et à la médiation pour la paix. Nous appuyons également la politique de tolérance zéro pour ce qui est de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous nous employons, par ailleurs, à accroître le nombre de femmes dans les services de police. Récemment, nous avons détaché des femmes agents de police auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et prévoyons d'envoyer des femmes soldats de la paix à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Tout cela met évidence la grande importance que nous attachons à la contribution des femmes et au renforcement de leur rôle dans les opérations de maintien de la paix. Nous soulignons, par ailleurs, la nécessité pour l'ONU de passer du maintien de la paix à la prévention des conflits. Nous devons œuvrer de concert pour nous attaquer aux causes profondes des conflits et les prévenir. De fait, les femmes ont un rôle actif très important à jouer dans ce domaine.

Nous fournissons une gamme de services aux réfugiés syriens. Nous nous sommes employés à offrir une éducation de base et des services de santé aux femmes et hommes réfugiés immédiatement après la crise. Quelque 50 % des réfugiés sont des femmes et 53 % sont des jeunes de moins de 18 ans. Nous avons ouvert des écoles dans les camps de réfugiés et facilité l'inscription des élèves réfugiés, même lorsqu'ils n'avaient pas les documents nécessaires. Nous avons mis en place dans nos écoles publiques un système à deux équipes afin de pouvoir répondre aux besoins de ces élèves. Nous fournissons également des services tenant compte de la problématique hommes-femmes, y compris un soutien psychosocial et des services juridiques et médicaux. Nous veillons à garantir aux femmes et aux filles les plus exposées et vulnérables, en particulier dans les camps de réfugiés et les familles d'accueil, un accès sûr à ces services.

En ce qui concerne la traite d'êtres humains, nous avons lancé le Centre Al-Karama, qui protège les victimes de toutes les nationalités. Notre gouvernement appuie les petites entreprises dirigées par des femmes dans les camps de réfugiés et dans la société jordanienne. Nous les aidons à opérer sur le marché du travail jordanien en leur accordant des permis de travail. Le Women's Peace and Humanitarian Fund, qui a été établi après l'examen de haut niveau de 2015 sur les femmes et la paix et la sécurité, fournit également un soutien vital aux réfugiées syriennes en œuvrant à leur autonomisation économique, protégeant leurs droits et luttant contre la violence sexuelle.

Je voudrais insister ici sur la nécessité pour la communauté internationale d'alléger les souffrances des femmes et filles palestiniennes qui vivent sous le joug de l'occupation israélienne, en particulier celles qui se trouvent dans les prisons israéliennes. Nous devons leur accorder tous leurs droits légitimes, y compris le droit de vivre dans la dignité.

Les femmes jouent un rôle essentiel et efficace dans la consolidation de la paix. Il ne saurait y avoir de paix dans les sociétés sans une participation véritable des femmes. Nous ne pouvons pas réaliser le Programme 2030 ni instaurer une paix durable sans autonomiser les femmes et les filles, assurer l'égalité des sexes ni mettre fin à toutes les formes de violence à leur

égard. Nous continuerons d'œuvrer aux niveaux national, régional et international pour appuyer la question des femmes et la paix et la sécurité afin d'offrir sans plus tarder un avenir meilleur aux femmes et aux filles.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) : Je voudrais d'abord remercier la France d'avoir organisé ce débat.

Je remercie également le Secrétaire général pour son récent rapport (S/2017/861) sur le sujet, ainsi que la Directrice de cabinet, la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes, la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie et Mme Mina-Rojas pour leurs exposés.

De nombreuses mesures positives ont été prises pour mettre en œuvre les huit résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Mais malgré ces efforts, les femmes sont toujours une minorité dans les négociations sur la paix et la sécurité, ainsi que dans les opérations de maintien de la paix. Le défi consiste toujours à appliquer pleinement les résolutions du Conseil, y compris la résolution historique 1325 (2000).

Protection et autonomie sont des aspects indissociables du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Sur le plan international, cela suppose la participation des femmes et le respect de leurs droits dans la formulation et la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, dans les négociations de paix, dans les initiatives de maintien de la paix et dans les interventions humanitaires.

Les crises humanitaires complexes provoquées par les conflits mettent en lumière la détresse des femmes et des filles qui sont soumises à diverses formes de violence sexuelle et forcées à abandonner leur foyer et leur communauté. Elles deviennent des réfugiées et des personnes déplacées. Dans ce contexte, nous devons accorder une attention particulière aux femmes et aux filles appartenant aux groupes les plus vulnérables.

L'importance d'augmenter la présence des femmes dans les opérations de maintien de la paix est incontestable. En outre, il serait aujourd'hui impensable de créer une opération de maintien de la paix sans déployer des conseillers en matière d'égalité des sexes, incorporer un mandat pour la protection des femmes ni former les Casques bleus à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous souhaitons féliciter le Secrétariat pour les mesures proposées afin d'atteindre la cible de 15 % de femmes officiers parmi les officiers supérieurs et les observateurs militaires dans les opérations de maintien de la paix. Le Brésil souhaite également remercier le Secrétaire général de son action permettant une nouvelle approche, centrée sur la victime, pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels perpétrés par ceux qui servent sous le drapeau de l'ONU ou sous mandat de celle-ci.

Le Brésil a eu l'honneur de participer à la deuxième réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité en marge du récent débat général de l'Assemblée générale. Grâce à son premier plan d'action national, en vigueur depuis mars, le Brésil dispose dorénavant d'un outil important pour mesurer ses progrès dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous avons enregistré d'importantes avancées. Par exemple, l'armée brésilienne a admis des femmes dans ses écoles militaires, le développement des compétences dans le domaine du programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été intégré dans les modules de formation du Centre interarmées d'opérations de paix Sergio Vieira de Mello, et le programme est maintenant inscrit au cursus de notre école diplomatique. Nous nous efforçons également d'augmenter le nombre de candidates brésiliennes aux postes civils et militaires dans les opérations de maintien de la paix et dans les missions politiques spéciales. Nous espérons sincèrement que le plan d'action national continuera à produire des résultats encourageants et que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continuera à prospérer au sein du système des Nations Unies dans son ensemble.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

Mme Jaquez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la France d'avoir convoqué cet important débat annuel, qui nous offre une excellente occasion d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que les objectifs à cet égard. Le Mexique s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Turquie au nom du Groupe MIKTA, composé du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie.

Dix-sept années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui représente une avancée indiscutable dans la manière de comprendre les conséquences disproportionnées des conflits armés sur

les femmes et les filles et de concevoir la participation des femmes à la reconstruction des sociétés et à la promotion de l'égalité des sexes dans le contexte des processus de paix.

Aujourd'hui, nous confirmons que les femmes jouent un rôle central dans la réalisation de la paix durable. Les femmes jouent un rôle clef dans la prévention des conflits et le maintien de sociétés ouvertes dotées d'un tissu social sain. Les femmes et les filles, qui représentent plus de la moitié de la population, jouent un rôle central dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Le Mexique est pleinement d'accord avec ce que signale le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/861). La mise en œuvre effective et transversale de ce programme à l'échelle du système contribue à la mise en œuvre du Programme 2030, à la prévention des conflits et à la réalisation d'une paix durable. Nous appuyons la volonté du Secrétaire général d'intégrer la composante de l'égalité des sexes en tant qu'élément central de sa stratégie de prévention des conflits et de l'incorporer à ses initiatives de réforme de la gestion de l'ONU.

Le Mexique est convaincu que la communauté internationale doit continuer de promouvoir une meilleure participation des femmes aux négociations de paix, l'augmentation du nombre de candidates à des postes de haut niveau au sein des opérations politiques et de maintien de la paix, l'inscription des questions d'égalité des sexes à l'ordre du jour de ces négociations et la mise au point de processus de consolidation de la paix prenant en compte la problématique hommes-femmes.

Au niveau national, le Mexique appuie fermement la pleine participation des femmes dans tous les domaines de la vie publique. Il ne fait aucun doute que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont nécessaires pour bâtir des sociétés plus pacifiques, justes, équitables et ouvertes. La participation et l'autonomisation des femmes nous permettent de réaliser une paix durable.

Le Gouvernement mexicain promeut, par l'intermédiaire de ses antennes et de ses organismes, une représentation équitable des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux. La participation et l'engagement d'une société civile plurielle, notamment des organisations féministes et de défense des droits des femmes, sont essentiels en vue de garantir la réalisation de ces engagements et d'avancer dans la réalisation de notre programme pour le progrès et l'autonomisation des femmes et des filles.

Les huit résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur cette question ont contribué à renforcer le cadre normatif en la matière, mais le défi consiste à les mettre effectivement en œuvre, de manière cohérente et transversale à l'échelle du système des Nations Unies, afin de remédier à la marginalisation persistante des femmes en ce qui concerne la prise de décisions en matière de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité doit continuer de promouvoir les efforts visant à transversaliser cette approche dans le cadre de ses travaux, en particulier en ce qui concerne d'autres programmes thématiques, et déployer des conseillères en matière d'égalité des sexes et de protection de la femme au sein des opérations de maintien de la paix.

Conformément à sa volonté de promouvoir la réalisation de ces priorités, le Mexique a déployé en 2016 les quatre premières militaires mexicaines au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et il continuera d'élargir la participation du personnel féminin dans un avenir proche. De même, face à l'escalade de la violence qui marque actuellement le paysage international et reconnaissant que les crises ne sont pas neutres quant au genre et que les conflits armés touchent plus particulièrement les femmes et les filles, le Mexique s'est associé à l'initiative du Secrétaire général relative au pacte volontaire visant à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies sur le terrain.

La paix durable a un visage de femme. Nous devons déployer les efforts nécessaires pour autonomiser les femmes et les filles et accorder une attention particulière aux femmes qui vivent dans des sociétés en proie à des problèmes profonds et au sein desquelles elles peuvent contribuer à désamorcer des conflits. Nous devons investir dans les femmes et dans les filles en tant qu'éléments essentiels à la promotion de la paix et de la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

Mme Marinaki (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je tiens à exprimer notre reconnaissance à la France pour avoir organisé ce débat public durant sa présidence du Conseil de sécurité. Les pays suivants se rallient à la présente déclaration : la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi

que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie.

L'approche de l'Union européenne repose sur les fondements des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, du développement et de l'égalité des sexes. Dans ce contexte, la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est essentielle en vue de réaliser nos ambitions mondiales communes en matière de prévention des conflits, de pérennisation de la paix et de développement durable. Nous accueillons avec satisfaction le premier rapport du Secrétaire général António Guterres sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/2017/861), et nous appuyons pleinement sa volonté de placer les questions d'égalité des sexes au cœur des initiatives de prévention de l'ONU. Il y a quelques semaines, l'Union européenne et l'ONU ont lancé Spotlight, une initiative historique. Avec un investissement annoncé de 500 millions d'euros par l'Union européenne, l'initiative Spotlight vise à intensifier et à mieux cibler les efforts de l'Union européenne et de l'ONU en vue d'éliminer la violence contre les femmes et les filles dans le monde.

En juin, l'Union européenne a pris la place de la Suède à la tête de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, une initiative mondiale visant à faire en sorte que tous les acteurs humanitaires travaillent de concert pour prévenir et atténuer la violence sexiste. En juin également, l'Union européenne a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Avec cette signature, nous nous sommes engagés à renforcer encore davantage le cadre et les capacités juridiques existants en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la violence domestique.

L'Union européenne tient par ailleurs à souligner la résilience de sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous avons révisé les normes de comportement du personnel de nos missions et de nos opérations civiles et militaires, et nous appuyons les efforts du Secrétaire général António Guterres à cet égard. Un élément qui relie l'initiative Spotlight, notre position à la tête de l'Appel à l'action et notre mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité est notre conviction que la prévention de la violence sexuelle et sexiste est cruciale en vue de prévenir les conflits. La prévention des conflits est une pierre angulaire de notre stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité et de notre nouveau Consensus européen sur le Développement.

L'application intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure une priorité pour l'Union européenne. Dix-huit de nos États membres ont déjà adopté un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, complété par un cadre de mise en œuvre au niveau de l'ensemble de l'Union européenne. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020 de l'Union européenne, nous consacrons 6,5 milliards d'euros chaque année à des projets externes sur le développement qui traitent de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme un objectif principal ou important, en vue de mener à bien plus de 85 % de ces projets au cours de la prochaine année.

La stratégie de l'Union européenne pour le renforcement de la résilience, adoptée en juin dernier, nous demande de prendre en compte la disparité entre les sexes dans toutes nos activités afin d'aider les pays partenaires à devenir plus résilients face aux défis mondiaux d'aujourd'hui. Nous restons déterminés à accroître sensiblement la participation des femmes dans tous les aspects de la paix et de la sécurité, y compris la participation et le leadership politiques des femmes et leur rôle important dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

L'Union européenne et ses États membres s'acheminent vers une représentation plus équilibrée des sexes dans nos services diplomatiques et nos missions, y compris aux postes de direction. Dans notre action extérieure, nous avons continué d'œuvrer en faveur de la participation pleine et active des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix. En Afghanistan, nous avons aidé les femmes membres du Haut Conseil pour la paix à jouer un rôle actif et crucial dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous avons également entrepris de travailler avec le Comité consultatif des femmes syriennes de l'Envoyé spécial de l'ONU Staffan de Mistura, et de l'appuyer, tandis qu'en Ouganda, nous avons établi des liens étroits avec le Centre de crise tenu par des femmes, un mécanisme pleinement géré par des femmes et pour les femmes, qui vise à contenir la violence liée aux élections et permettre la participation politique des femmes.

S'agissant de la médiation, l'Union européenne continue de participer activement aux processus de médiation, de facilitation et de dialogue. Notre équipe

d’appui à la médiation a participé à plus de 40 activités de dialogue et de médiation dans le monde entier. Plus récemment, nous avons appuyé la formation de militantes de la paix libyennes afin de leur donner des compétences en matière de négociation et de médiation.

Nous apprécions le travail important accompli dans le cadre du Réseau africain de femmes pour la prévention des conflits et la médiation pour la paix et dans le cadre de l’initiative sur la médiation en Méditerranée. Par ailleurs, nous participons activement au réseau nordique de femmes médiatrices, et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite interaction avec le tout jeune réseau méditerranéen de femmes médiatrices, qui a été lancé hier à Rome. L’Union européenne reste prête à contribuer à améliorer les synergies et la collaboration entre tous ces réseaux. Nous appuyons pleinement le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuerons également de promouvoir le rôle crucial des femmes médiatrices au niveau local.

Je voudrais rappeler le ferme appui de l’Union européenne à l’ambitieux programme de réforme de l’ONU du Secrétaire général Guterres. La promotion de la parité des sexes au sein de l’Organisation, dans le cadre de l’effort de réforme, doit aller de pair avec une analyse sexospécifique et la prise en compte des disparités entre les sexes dans toutes les activités de l’ONU.

La pleine participation des femmes et l’application intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doivent être des principes directeurs pour la réforme du pilier paix et sécurité. Garantir l’égalité des sexes et assurer le recrutement, la promotion et la rétention des femmes, en particulier à des niveaux de responsabilité élevés et dans les opérations des Nations Unies, sera essentiel. Cela exige des ressources budgétaires et humaines durables consacrées aux femmes et à la paix et la sécurité, notamment le recrutement systématique et l’intégration appropriée de conseillers pour la problématique hommes-femmes en tant que partie intégrante de la direction de toutes les opérations et les équipes des Nations Unies.

Tout comme les femmes et la paix et la sécurité représentent un programme mondial, l’Union européenne s’est engagée dans des collaborations et des partenariats mondiaux à cet égard. Nos contacts et notre coopération étroite avec les organisations de la société civile resteront au cœur de nos efforts. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer notre partenariat stratégique avec l’Organisation des Nations Unies et à renforcer encore notre coopération étroite avec les pays partenaires et les partenaires multilatéraux. Récemment, nous avons intensifié notre participation à l’Initiative pour l’accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) au niveau régional.

Pour terminer, l’ONU peut continuer de considérer l’Union européenne comme son appui le plus solide pour promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes dans le monde et pour jouer ensemble un rôle d’avant-garde dans nos efforts concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) **:** La Namibie se félicite de la décision du Conseil de sécurité de débattre une fois de plus de la question des femmes et de la paix et de la sécurité en tant que point inscrit à titre permanent à l’ordre du jour. Nous sommes encouragés par l’appui écrasant manifesté par les États Membres, comme en témoigne le grand nombre de participants.

Ma délégation s’associe également à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous voudrions réaffirmer que la Namibie, en tant qu’initiateur de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, demeure attachée à sa mise en œuvre. Nous attendons avec intérêt le moment où les contributions des femmes aux processus de paix seront appréciées et respectées de la même manière.

En Namibie, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) relève de la politique nationale en matière d’égalité des sexes, qui comprend un groupe chargé de l’égalité des sexes, de la consolidation de la paix, du règlement des conflits et de la gestion des catastrophes naturelles. Son objectif global est d’accroître et de renforcer la participation des femmes au règlement des conflits, de promouvoir la contribution des femmes à la consolidation de la paix et d’impliquer les femmes dans la gestion des catastrophes naturelles, une question émergente que la résolution 1325 (2000) a négligée. L’examen de la politique d’égalité des sexes est complété par d’autres politiques nationales visant à prendre en compte la problématique hommes-femmes et à organiser des discussions sur le fait de mettre les femmes sur un pied d’égalité avec les hommes, notamment dans la loi sur la discrimination positive, la loi sur les successions et la loi sur les terrains communaux, entre autres.

Ces politiques ont permis à la Namibie de déployer des femmes dans toutes les missions de maintien de la paix, et elle a, à ce jour, l'un des plus gros contingents de policières au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Nous avons également eu un contingent de policières au Libéria. Lorsque l'un des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Lesotho, a été plongé dans une impasse politique l'année dernière, le contingent de police de la SADC dans ce pays était dirigé par une Namibienne qui avait auparavant servi au Darfour. En outre, la Namibie a détaché une femme au Bureau de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité.

Nous sommes convaincus que la présence importante de femmes soldats de la paix dans les zones de conflit et d'après conflit a l'avantage de créer des espaces plus sûrs pour les filles et les femmes qui ont été victimes de violences sexuelles. Les études menées par l'Organisation des Nations Unies sur l'appui à la résolution 1325 (2000) ont montré que les femmes soldats doivent souvent faire face à des restrictions culturelles différentes de celles de leurs homologues masculins et sont en mesure d'obtenir des informations auprès de femmes et d'enfants. Cette aptitude à gagner la confiance des populations locales doit être considérée comme un élément vital de toute opération de maintien de la paix.

Les obstacles à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sont nombreux, et incluent une méconnaissance du programme, un manque de volonté politique, aggravé par des préjugés tenaces selon lesquels il ne faut pas promouvoir les femmes à des postes de pouvoir, et un manque de capacités et de financement nécessaires pour la mise en oeuvre du programme. L'autre problème c'est tout simplement les normes culturelles et traditionnelles qui servent à nommer des hommes à des positions de décision, tout en s'interrogeant sur la capacité des femmes à diriger, en particulier dans les secteurs traditionnellement réservés aux hommes, comme la police, la défense et le maintien de la paix. Étant donné que ces normes traditionnelles sont promues autant par les femmes que par les hommes, alors nous devons encourager une culture dans laquelle tant les hommes que les femmes considèrent qu'il est essentiel d'appuyer l'accession des femmes à des postes de direction.

L'inclusion des femmes aux efforts d'alerte rapide, de médiation et de règlement des conflits est essentielle pour assurer le succès du programme relatif à la paix et à la sécurité. Des dispositions prenant en compte la problématique hommes-femmes doivent aussi être incluses dans les accords de paix. D'autres progrès doivent être encore faits dans ce domaine, sachant qu'en 2016 seule la moitié des accords de paix conclus contiennent des dispositions relatives à l'égalité des sexes.

Il nous faut faire davantage pour prévenir et condamner l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix. Le rôle des soldats de la paix c'est de protéger les civils, non de leur causer du tort ou d'ajouter à leur désarroi. À cet égard, la Namibie a signé le pacte volontaire sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre, et nous encourageons les autres à faire de même.

La Namibie exhorte les États Membres à s'engager à nommer des femmes à des postes de niveau élevé au sein des organisations régionales et internationales activant dans les domaines de la paix et à la sécurité. À l'Union africaine, l'Envoyée spéciale pour les femmes et la paix et la sécurité, Mme Bineta Diop, a soulevé cette question dans de nombreux forums. Nous encourageons d'autres organisations régionales et sous-régionales à nommer des femmes aux postes d'envoyés pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous exhortons les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à identifier et à déployer des expertes militaires dans les missions de maintien de la paix. Enfin, nous demandons qu'une plus grande place soit accordée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les procédures internes du Conseil de sécurité, qu'il s'agisse de pays ou de thèmes précis.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public.

La Belgique s'associe évidemment pleinement à la déclaration de l'Union européenne qui vient d'être faite, et je souhaiterais à titre national faire les observations suivantes.

En juillet de cette année, la Belgique a adopté son troisième Plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce nouveau plan, qui couvre la période 2017-2021, englobe de nombreuses lignes d'action qui doivent contribuer à améliorer la situation des femmes dans les zones de conflit, de pré-conflit et de post-conflit. Assurer l'exécution d'un plan aussi

ambitieux sur une telle période requiert nécessairement un suivi. À cet effet, il y a des concertations régulières entre les départements concernés ainsi que des concertations avec les acteurs externes, y compris la société civile et les organisations locales de femmes. Un rapport annuel concernant les progrès réalisés sera soumis au Parlement.

Intégrer la dimension de genre dans les actions en matière de paix et de sécurité est l'un des piliers de notre action. À ce sujet, une action concrète est la promotion, au sein de la Commission de consolidation de la paix, de l'intégration de la dimension de genre dans la préparation des nouvelles stratégies intégrées de consolidation de la paix ainsi que dans les évaluations biennales des cadres stratégiques. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, nous sommes heureux que celle-ci dispose désormais d'un mécanisme qui puisse mieux intégrer l'agenda « femmes, paix et sécurité », et ceci grâce à des points focaux sur le genre.

Le rapport (S/2017/861) du Secrétaire général mentionne, à juste titre, le renforcement des compétences techniques dans le domaine de l'égalité de genre comme l'une des stratégies essentielles pour l'intégration et le renforcement de l'égalité de genre dans l'action de prévention des conflits que mènent les Nations Unies. Cette compétence technique est également de grande importance dans les opérations de maintien de la paix. Il est dès lors essentiel que, lorsque des mandats sont révisés, lorsque des contingents sont réduits ou que le financement d'opérations de paix diminue, les postes de conseiller de genre ne soient pas touchés.

De nombreuses études démontrent qu'une participation des femmes accroît l'efficacité de l'aide humanitaire, la crédibilité et la qualité des opérations de maintien de la paix ainsi que la rapidité du relèvement économique dans les situations post-conflit et la durabilité des accords de paix. Le rôle des femmes, par exemple, dans la réforme du secteur de sécurité, est souvent sous-estimé. La présence accrue de femmes au sein des forces de sécurité recomposées et réformées renforce le lien entre État et citoyens. Elles contribuent à une relation apaisée entre forces de sécurité et population civile en vue d'une sortie de crise durable.

Donc, les femmes sont une force pour la paix. Il est essentiel qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'actrices au service de la paix et de la prévention des conflits. La Belgique souhaite contribuer à cette autonomisation des femmes, y compris dans le domaine de la médiation. À ce sujet, nous organiserons, ici à New York en avril prochain, un séminaire consacré au rôle des femmes dans la médiation en Afrique, afin d'identifier des pistes pour renforcer leur action.

Pour conclure, je voudrais dire qu'en tant que candidate à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité, la Belgique entend, et espère, pouvoir continuer à s'engager activement dans cet agenda « femmes, paix et sécurité ».

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

Mme Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, du rôle de chef de file que vous jouez dans le maintien de l'engagement sur cette question.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Turquie au nom du Groupe MIKTA, composé du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie.

Nous remercions aussi sincèrement tous les intervenants de leurs analyses détaillées sur la question inscrite à l'ordre du jour.

La résolution 1325 (2000) souligne l'importance du rôle que jouent les femmes dans les efforts que nous déployons en faveur de la paix. Nous avons entendu d'innombrables histoires de nombreuses femmes et filles qui, malgré tous les obstacles, œuvrent avec courage et détermination pour que la paix prévale. Il serait regrettable que leur courage et leur vision soient neutralisés. La communauté internationale n'a eu de cesse d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Toutefois, les femmes restent largement victimes d'exploitation en temps de conflit, sans parler des défis complexes auxquels elles sont confrontées pendant les conflits, et la prévention des conflits est rendue encore plus difficile par les inégalités sociales et économiques ainsi que par la dégradation de l'environnement. Ces défis sapent à coup sûr l'esprit de la résolution 1325 (2000). Cela signifie aussi que nous sommes encore loin d'avoir réalisé un monde juste, pacifique et prospère. Je voudrais saisir cette occasion pour partager certaines réflexions et données d'expérience de l'Indonésie.

Premièrement, s'agissant de favoriser un environnement de paix et de stabilité, les solutions doivent être centrées sur l'édification d'institutions qui encouragent la culture du dialogue, le consensus, l'inclusivité, le respect, l'intégrité, le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force. Ce n'est qu'en conjuguant nos

énergies – hommes et femmes, garçons et filles – que nos initiatives en faveur des causes communes s'en trouveront renforcées. Dans le même temps, il importe aussi que soit reconnu et renforcé le rôle crucial des femmes et des familles dans la prévention de conflits pouvant conduite à la radicalisation et à l'extrémisme.

Deuxièmement, nous devons développer un écosystème qui stimule la prospérité. Les États Membres ont adopté en 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est un plan complet et intégré pour mettre en synergie le développement et la paix, permettant ainsi aux femmes de participer à la consolidation de la paix grâce à l'économie.

Troisièmement, il nous faut favoriser la coopération et développer et renforcer l'écosystème pour la paix, la stabilité et la prospérité. Pour ce faire, il importe que nous disposions d'une institution mondiale forte, à savoir les Nations Unies, ainsi que de mécanismes de consolidation et de maintien de la paix, qui doivent sans cesse être renforcés.

L'Indonésie est prête à faire œuvre de médiation dans des conflits et à contribuer au maintien et à la consolidation de la paix. Nous avons actuellement 3 000 soldats sur le terrain, répartis entre neuf missions de paix. D'ici à 2019, nous entendons porter ce nombre à 4 000, dont un nombre accru de femmes.

Au titre de son engagement dans la réalisation du Programme 2030, l'Indonésie partage également ses meilleures pratiques et son expérience en matière d'autonomisation des femmes dans les rôles de direction par l'entremise de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Plus de 2 000 personnes provenant de pays les moins avancés et de pays en développement ont déjà bénéficié du programme. Dans le même temps, nous persistons à souligner qu'il importe de respecter les engagements internationaux relatifs à la mise en œuvre des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030.

Enfin, je tiens à réaffirmer notre volonté de travailler avec tous les États Membres en tant que partenaire sincère à l'appui de la paix mondiale, pour favoriser la mise en place d'institutions fortes, faire le lien entre paix et développement et renforcer la coopération, autant de mesures vitales dont nous estimons qu'elles dissuaderont les acteurs qui dévaluent la vie humaine, en particulier la vie des femmes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) : Merci, Madame la Présidente, pour l'organisation de ce débat.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

À nouveau, cette fois dans ma langue maternelle, je vous remercie, Madame la Présidente.

Durant les deux ans où l'Espagne a siégé au Conseil de sécurité, la question des femmes et de la paix et de la sécurité était l'une de nos grandes priorités. Toutefois, à présent que nous ne faisons plus partie du Conseil de sécurité, je puis assurer que cette question restera l'une des plus hautes priorités de l'Espagne à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et aux suivantes.

Il me semble que, pour avancer sur ce point et faire en sorte que les mesures nécessaires soient dûment mises en œuvre, il faut trois choses.

Premièrement, nous avons besoin d'un esprit d'initiative, de la part des personnes réunies autour de cette table, de la part des membres de l'Assemblée générale, et de la part de nos capitales.

Deuxièmement, nous avons besoin de renforcer l'architecture institutionnelle. C'est quelque chose à quoi nous travaillons actuellement à l'ONU, mais nous sommes encore très loin d'avoir atteint notre objectif.

Troisièmement, nous avons besoin de passer d'une conception générale à une action concrète, en adoptant des plans nationaux pour traiter de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. L'Espagne a déjà adopté son deuxième plan de ce genre.

Je ferai maintenant quatre propositions précises dont j'ai discuté avec ma conseillère Victoria Ortega Gutiérrez, collaboratrice efficace qui est assise derrière moi et qui est, pour ainsi dire, l'âme même des travaux de l'Espagne sur ce point de l'ordre du jour.

La première proposition a trait à la réalisation qui a fait ma plus grande fierté durant notre mandat au Conseil : la constitution du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, créé par la résolution 2242 (2015). Le Groupe, qui se réunit presque tous les mois et travaille actuellement sous la présidence, remarquable, de l'Uruguay et de la Suède, reçoit une énorme quantité d'informations de toutes les opérations de maintien de la paix. Ce que je propose que nous faisions, c'est de relever le défi qui consiste à passer de la simple collecte d'informations à un processus dans lequel les membres du Conseil

puissent traduire ce qu'ils ont entendu en mesures précises visant à progresser sur la question.

La deuxième proposition se rapporte aux débats tenus ici, dans la salle du Conseil de sécurité. Lorsqu'elle siégeait au Conseil, l'Espagne avait suggéré que, pour les débats concernant la situation dans tel ou tel pays – il s'agissait en l'occurrence du Libéria –, la société civile pourrait être invitée à traiter d'aspects relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. Nous y sommes parvenu, en dépit d'une certaine résistance. Je pense que la Suède a repris le flambeau. Je veux proposer aux membres du Conseil que, s'agissant de la participation de la société civile aux débats du Conseil de sécurité sur un pays donné, des membres de la société civile soient, si les circonstances s'y prêtent, invités à décrire la situation sur le terrain.

La troisième proposition concerne les sanctions. Le Conseil de sécurité compte de nombreux comités des sanctions – j'ai eu la chance d'en présider deux. Ces comités ont ce que l'on appelle des critères de désignation. J'estime qu'aujourd'hui, à un moment où, malheureusement, la violence en temps de conflit est l'un des grands maux de l'humanité, un mal vraiment honteux, nous devrions envisager la possibilité que les auteurs de violences sexuelles pendant un conflit puissent être soumis à des sanctions des comités pertinents. Cela représenterait une avancée importante.

La quatrième proposition touche au Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, créé en 2015. Je ne sais pas si les membres se souviennent qu'il a tenu sa première réunion à Alicante (Espagne), à laquelle j'ai eu la chance de prendre part aux côtés d'un grand nombre de délégations et de hauts fonctionnaires du Secrétariat. Il y a peu, en septembre, nous avons tenu ici une deuxième réunion, organisée conjointement par l'Allemagne, la Namibie et l'Espagne. Elle a été couronnée de succès.

Je ferai maintenant deux propositions concrètes à propos de ce Réseau.

Premièrement, l'Allemagne a offert d'accueillir la réunion de 2018, et la Namibie celle de 2019. Cela couvre certaines parties du monde, mais j'aimerais vraiment qu'un pays d'Amérique latine se porte candidat pour l'organisation de la réunion de 2021, ou peut-être un pays d'Asie. Je considère qu'il est important de prévoir à l'avance la tenue de ces réunions importantes.

Deuxièmement, le Réseau compte actuellement 63 amis. Il me semble que, compte tenu de l'attention accordée à la question des femmes et de la paix et de la sécurité à l'ONU, 63 est un nombre relativement faible. Il est vrai que nous n'avons commencé qu'en 2015, mais je crois que nous devons nous fixer des objectifs légèrement plus ambitieux. Je me réjouirais que le nombre de ces coordonnateurs passe de 63 à 80, en Allemagne, que nous franchissions la barre des 100 en Namibie, et parvenions ensuite à un nombre qui approche de l'universalité pour ce qui concerne les Membres de l'Organisation.

Je dirai pour terminer que nous suivons tous attentivement le processus de réforme de l'ONU, si complexe que j'ai moi-même parfois du mal à le suivre. Ma crainte tient à ce que, dans ce processus de réforme au cours duquel on touchera aux trois piliers fondamentaux, la question des femmes et de la paix et de la sécurité n'ait pas la place qu'elle devrait avoir dans la nouvelle structure de l'Organisation. Tous les États attachés à cette question doivent travailler à ce que les autres États et le Secrétariat comprennent clairement la nécessité de créer une architecture institutionnelle robuste au sein de l'Organisation pour que nous puissions continuer de progresser sur ce front.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration prononcée plus tôt par l'observateur de l'Union européenne.

Nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, et avec vous la France, d'avoir eu l'initiative d'organiser ce débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Il est en effet crucial que le Conseil de sécurité continue à promouvoir la question de façon systématique et cohérente dans ses travaux et sa prise de décisions, et nous ne doutons pas un instant que, 17 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a encore des points sur lesquels nous devons nous pencher. Il nous faut en effet redoubler d'efforts pour veiller à ce que la résolution compte vraiment, de même que notre action y afférente, et à ce qu'elle soit appliquée de manière à faire la différence pour les gens sur le terrain. Je remercie la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, de son exposé, ainsi que les autres intervenants pour leurs contributions extrêmement perspicaces, concrètes et intéressantes au débat d'aujourd'hui. Je tiens à souligner en particulier l'importance d'ONU-Femmes et le rôle que joue cette entité pour faire en sorte de renforcer l'action avec les États Membres, et plus particulièrement avec le Conseil de sécurité.

En outre, nous félicitons le Secrétaire général pour son rapport (S/2017/861), et surtout pour son engagement et son leadership en faveur de la parité des sexes mais également du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément aux recommandations formulées et aux engagements pris à l'occasion de l'examen de haut niveau de 2015, de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de la résolution 2242 (2015). Nous saluons et appuyons énergiquement la vision qu'a le Secrétaire général de la paix et la sécurité, une vision fondée sur la prévention durable des conflits, l'inclusion et l'égalité des sexes, ainsi que son approche centrée sur les victimes pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. J'ajouterais que nous avons été très heureux que le Secrétaire général ait décidé de passer la Journée des Nations Unies auprès des personnes sur le terrain, en particulier en République centrafricaine, où ces questions sont peut-être plus importantes encore que dans d'autres parties du monde. Nous nous félicitons vivement de cette attention.

Je voudrais saluer les innovations concrètes apportées au niveau du Conseil de sécurité, telles que le fait de réunir les experts au sein du Groupe informel d'experts et la participation de représentantes de la société civile aux séances d'information consacrées à un pays précis. En marge du débat général de l'Assemblée générale, de nouvelles initiatives pour la parité des sexes et la prévention des conflits ont été lancées, auxquelles mon pays a également participé. La deuxième réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité s'est déroulée en septembre et a largement mis l'accent sur la prévention des conflits, le secteur de la sécurité et son intégration dans les plans d'action nationaux et les stratégies nationales sur les femmes et la paix et la sécurité. En outre, les chefs des forces armées d'une centaine d'États Membres se sont réunis cette année à l'ONU pour débattre de la question de l'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Comme la délégation française l'a indiqué dans sa note de cadrage (S/2017/889, annexe), malgré les efforts importants déployés pour mettre en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et les progrès réalisés ces 17 dernières années, de lourds défis subsistent, allant de l'augmentation du nombre de femmes aux plus hauts niveaux de la prise de décisions à la fin de l'impunité pour les violences sexistes. De plus, les environnements tenant compte de la problématique hommes-femmes et offrant une protection aux femmes laissent encore à désirer, et les efforts entrepris dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeurent sous-évalués, sous-financés et manquent de prévisibilité. Ce sont là les domaines où nous estimons qu'il convient d'accentuer nos efforts concertés.

Selon nous, quatre des thèmes relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à savoir la participation, la prévention des conflits, la protection, et les secours et le relèvement – nécessitent une attention accrue et une action renforcée de la part de l'ONU et de ses États Membres. Je tiens aussi à attirer l'attention sur plusieurs autres domaines critiques, tels que le désarmement, les efforts pour accorder davantage d'espace aux organisations de femmes de la société civile et la nécessité de disposer d'informations et d'analyses plus solides sur les femmes et la paix et la sécurité. Les défis actuels en matière de réfugiés font que les femmes concernées vivent dans des environnements très particuliers et une action supplémentaire s'avère donc nécessaire pour répondre à la situation des femmes qui vivent dans ces conditions. Enfin et non des moindres, il est de la plus haute importance que nous fassions tous des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5 et 16, et que nous reconnaissions que l'égalité des sexes et la création de sociétés pacifiques, justes et inclusives sont des priorités mondiales de développement.

La Slovaquie est en train d'élaborer son plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Parallèlement, le Gouvernement continue d'encourager tous les efforts, au niveau national, pour renforcer le rôle des femmes dans la société à travers la stratégie nationale pour l'égalité des sexes pour la période 2014-2019 et le plan d'action pour l'égalité des sexes. En outre, le Ministère de la défense a approuvé son propre plan pour l'égalité entre les sexes, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité de l'état-major général des forces armées et s'accompagne d'un financement durable et budgétisé.

La Slovaquie, qui copréside le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, tient à rappeler une nouvelle fois que cet aspect particulier – la réforme du secteur de la sécurité – est essentiel à la consolidation de la paix et à la création des conditions nécessaires à la reconstruction et au développement après le conflit. L'ONU appuie d'ailleurs actuellement une gamme toujours plus vaste de missions sur le terrain visant à soutenir les efforts nationaux et régionaux en matière de

réforme du secteur de la sécurité, en particulier au niveau sectoriel.

La résolution 2151 (2014) sur la réforme du secteur de la sécurité a souligné qu'il importe que les femmes soient pleinement mobilisées et participent à part entière, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes de la réforme du secteur de la sécurité. J'insiste pour ma part sur le fait qu'une réforme du secteur de la sécurité qui tienne compte de la problématique hommes-femmes est essentielle pour la mise en place d'institutions du secteur de la sécurité qui soient non discriminatoires, représentatives de la population et capables de répondre efficacement aux besoins de sécurité spécifiques de groupes variés. La stratégie de l'ONU en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité se doit d'être sensible à la problématique hommes-femmes à toutes les étapes de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.

La réforme du secteur de la sécurité doit également inclure la réforme des processus de recrutement et l'amélioration de la qualité des services de sécurité fournis afin de lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Il convient de mettre davantage l'accent sur le développement de stratégies de réforme du secteur de la sécurité tenant compte de la problématiques hommes-femmes et d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain. Dans ce but, mon pays prévoit d'organiser à New York au début de l'année 2018 un atelier qui sera spécifiquement consacré à la problématique hommes-femmes dans le contexte des stratégies de réforme du secteur de la sécurité.

En conclusion, l'ONU est confrontée à des défis sans précédent en matière de paix et de sécurité mondiales. Les civils, principalement les femmes et les filles, sont les premières victimes de la violence et de l'oppression systématiques. Nous devons tous redoubler d'efforts pour que les choses changent sur le terrain en faveur des femmes et des filles, en particulier dans les sociétés qui se situent dans des zones en proie à un conflit.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui souligne la responsabilité des États de veiller à la participation et à la mobilisation pleine et entière des femmes dans tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité, y compris en matière de prévention des conflits.

Le Conseil de sécurité a adopté huit résolutions sur le sujet depuis l'an 2000. Malgré les progrès et les bonnes pratiques recensés au cours des 17 années écoulées, il subsiste encore des obstacles à la mise en œuvre effective de ce programme. Le Pérou est convaincu que la participation des femmes est capitale pour le règlement des conflits et le maintien de la paix ainsi que sa consolidation, car les femmes apportent des points de vue différents qui enrichissent les négociations de paix. Comme le Secrétaire général le souligne dans son dernier rapport sur la question (S/2017/861), pour que les femmes prennent l'initiative des efforts de paix et y participent concrètement, il importe avant tout de renforcer la collaboration avec les organisations issues de la société civile, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la tendance à intégrer de manière systématique la problématique hommes-femmes dans les mandats des opérations de maintien de la paix, ainsi que la participation des femmes en tant qu'acteurs de la prévention et du règlement des conflits, et l'importance de dispenser une formation spécialisée sur la protection, les besoins particuliers et les droits des femmes et des filles en période de conflit. C'est pourquoi mon pays a augmenté la participation du personnel féminin dans chacune des six missions de maintien de la paix auxquelles nous participons.

Le Pérou a également pris d'autres mesures pour mettre en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, comme la création du registre des personnes déplacées, ce qui a permis d'adopter des mesures en vue protéger les droits des femmes et des filles en situation de conflit et d'après-conflit.

De même, en 2005, nous avons mis en place un plan global de réparations pour les victimes des violences commises entre 1980 et 2000 et le Ministère de la défense a créé un comité interne pour l'égalité des sexes, avec pour objectif de coordonner, de définir et de superviser l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et la gestion institutionnelle du secteur de la défense, y compris les missions de maintien de la paix auxquelles le Pérou participe.

Le Pérou est fermement convaincu que le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité doit occuper une place centrale dans le processus de réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous nous efforcerons d'y parvenir. En tant que prochain membre non permanent du Conseil de sécurité à partir de 2018, nous sommes résolus à faire progresser

l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix et dans tous les domaines liés à ce programme, notamment en participant aux travaux du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, que nous présiderons avec la Suède à partir de 2018.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la France d'avoir convoqué ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, à l'occasion du dix-septième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), que l'Argentine avait soutenue en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2000.

L'Argentine s'associe à la déclaration faite par la délégation canadienne au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je voudrais également remercier tout particulièrement pour son rapport (S/2017/861) le Secrétaire général qui partage avec les États Membres sa vision du rôle central des femmes dans la prévention des conflits et qui présente leurs engagements à la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. En effet, l'Argentine partage et appuie sa vision de la réforme de l'Organisation par une approche coordonnée, solide et holistique de la prévention, fondée sur l'égalité des sexes. L'Argentine a souscrit d'emblée au nouvel accent mis par le Secrétaire général sur la prévention des conflits, ainsi que sur l'élaboration du concept de paix durable ou pérennisation de la paix, un narratif où les femmes et les jeunes ont un rôle fondamental.

À cet égard, nous souhaitons souligner que la réalisation d'une paix durable sera facilitée par une participation accrue des femmes à toutes les étapes des processus de paix, en particulier en tant que membres du personnel militaire, civil et de police des opérations de paix de l'Organisation. Comme cela a été dit, il s'agit non seulement d'équité, mais aussi d'efficacité dans l'exécution des mandats de ces missions.

Nous rappelons à cet égard que l'Argentine a atteint l'objectif de 15 % établi par les Nations Unies concernant la participation des femmes aux postes d'observateurs militaires et d'officiers de l'état-major général dans les opérations de paix, ce qui fait que mon pays est ainsi en avance sur la moyenne générale. Nous continuerons d'œuvrer à intensifier cet engagement en mettant en œuvre le plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions suivantes en tant qu'instrument d'intégration de toutes les instances nationales qui travaillent sur le thème des femmes et de la paix et la sécurité.

Le mérite de la résolution 1325 (2000) a été de reconnaître le rôle important joué par les femmes en tant qu'acteurs clefs des processus de paix. L'inclusion des femmes doit rester notre priorité dans la définition des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ainsi que dans les efforts de consolidation de la paix du Conseil de sécurité, en intégrant des spécialistes de la problématique hommes-femmes, de la violence sexiste et de la violence sexuelle dans les différentes missions du Conseil et dans les équipes de médiation. En outre, nous considérons qu'il est crucial que des dispositions et des engagements spécifiques sur la problématique hommes-femmes soient inclus dans les accords de paix et de cessez-le-feu.

L'Argentine juge fort judicieuse la proposition du Secrétaire général de renforcer le programme de médiation et de bons offices de son bureau, dans l'optique de la problématique hommes-femmes, afin de trouver des solutions. Par ailleurs, l'Argentine appuie également sa recommandation de créer et de renforcer des réseaux nationaux et régionaux de médiatrices.

L'Argentine est convaincue que des sociétés plus justes et plus égalitaires qui respectent les droits des femmes sont des sociétés plus pacifiques. Pour cette raison, et pour conclure, je voudrais réitérer le soutien continu de l'Argentine aux différents mécanismes et plateformes qui permettent de respecter les engagements pris dans le cadre de la révision de la résolution 1325 (2000), en particulier l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, et la promotion de la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier la France pour l'organisation, sous sa présidence du Conseil de sécurité, de ce débat public sur une question de la plus haute importance pour le Maroc, en l'occurrence celle des femmes et de la paix et la sécurité.

L'adoption historique de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a représenté une reconnaissance internationale du rôle des femmes en matière de paix et

de sécurité, non seulement comme victimes, mais aussi comme agents de changement et acteurs incontournables dans le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix.

Le maintien de la paix et de la sécurité nécessite l'intégration de la dimension genre dans toutes les actions de paix et ce, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) et à celles des résolutions qui l'ont suivie en la matière.

La participation des femmes aux processus de négociation augmente les chances de résolution des conflits et la durabilité de la paix. Ce constat a été confirmé par une étude mondiale menée par ONU-Femmes en 2015, qui a montré que la présence des femmes dans les négociations de paix favorise la durabilité des accords de paix et que 35 % des accords négociés par les femmes durent plus de 15 ans. Ce qui signifie que la présence des femmes dans les négociations de paix favorise immanquablement la durabilité des accords de paix.

Le Maroc a organisé, le 7 septembre 2016, une conférence internationale sous le thème : « Femmes, Paix et Sécurité ». I1 s'agit d'une contribution au débat international sur le rôle de la femme dans les processus de paix et la mise en œuvre des plans d'action nationaux afin de faire avancer l'action collective de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

C'était l'occasion de réaffirmer le consensus de la communauté internationale pour renforcer la participation des femmes aux négociations et aux accords concernant le règlement des conflits et la consolidation de la paix et renouveler l'engagement des Nations Unies sur la question de l'inclusion des femmes et de l'égalité entre les sexes dans toutes les stratégies de restauration de la paix et de prévention des conflits.

Durant cette conférence, le débat s'est focalisé sur trois actes : le rôle des femmes dans les processus de médiation et de prévention des conflits; le rôle des femmes en matière de dé-radicalisation; et les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence sexuelle en temps de conflits.

Lors de cette conférence, mon pays a annoncé la création, à Rabat, d'un centre régional indépendant dédié à l'étude du rôle de la femme dans les opérations de maintien de la paix et sa contribution dans la réalisation du développement durable. Ce centre servirait d'espace de réflexion, de réservoir d'idées et de source d'influence autonome en faveur du rôle et de la place des femmes dans les opérations de maintien et de la consolidation de la paix dans les zones de conflits, en conformité avec les priorités du Conseil de sécurité en matière de promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité du genre dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, la diffusion de la culture de la paix, et la défense d'accès à la justice et à la protection des droits des civils.

Les femmes et les filles ont des besoins particuliers, spécifiques, dans la phase post-conflit, entre autres sur le plan des services de santé, des moyens de subsistance, des droits fonciers, du droit de propriété et de l'emploi. Dans cette phase, elles doivent également participer à la prise de décisions et à l'élaboration des stratégies nationales visant le relèvement économique après un conflit. Malheureusement, les femmes sont souvent sous-représentées dans le processus de prise des décisions relatives au relèvement économique et à la gouvernance publique au lendemain des conflits. Elles se trouvent désormais écartées des structures officielles de prise de décisions, notamment des secteurs économiques clefs, tels que les infrastructures, les industries extractives et l'agriculture commerciale. À cet effet, l'intégration de l'approche genre et développement dans un contexte d'après-conflit est nécessaire, voire impératif, en vue d'assurer, dès le début du processus de reconstruction, un développement durable et équitable où femmes et hommes se partagent les ressources, les opportunités, la prise de décisions, le pouvoir et la responsabilité.

Dans ce cadre, le Royaume du Maroc saisit cette occasion pour saluer l'action que mène ONU-Femmes afin de favoriser l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment en ce qui concerne le relèvement économique et la reconstruction à travers trois domaines d'interventions, en l'occurrence la planification au lendemain des conflits, le redressement économique et le rétablissement de la gouvernance.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a accordé une place de choix à la paix, notamment à la prévention des conflits et à l'élimination de leurs causes profondes à travers l'objectif 16 qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Ce Programme universel, qui préconise l'intégration transversale de la dimension genre dans tous les

objectifs de développement durable, met l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts, en vue de prévenir les conflits et d'aider les pays qui sortent de conflit, tout en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions du maintien de la paix et de reconstruction. Dans ce sens, les objectifs de développement durable prouvent que le genre, la paix, la sécurité et le développement sont liés, interconnectés et indissociables les uns des autres.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

Mme Baumann (Suisse) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité. Il nous donne l'occasion de rappeler à la communauté internationale pourquoi la résolution 1325 (2000) et celles qui l'ont suivie sont importantes pour la paix et la sécurité internationales, et pourquoi les États Membres doivent poursuivre les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les dispositions de ces résolutions. La résolution 1325 (2000) est devenue la principale référence en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes dans les contextes de conflit et de fragilité. Son adoption en 2000 a été le symbole de la transition de la sécurité nationale à la sécurité humaine et à la sécurité des personnes.

La sécurité humaine, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont des éléments clefs de la politique étrangère de la Suisse. Le Département fédéral des affaires étrangères a récemment lancé sa première grande stratégie sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, qui met en avant l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité comme l'un de ses principaux volets. Les raisons qui expliquent cela sont évidentes.

Premièrement, l'égalité des sexes est un élément clef pour la prévention des conflits et de la violence, y compris de l'extrémisme violent. Il existe en effet un lien entre l'égalité des sexes et la disposition d'une société à prendre les armes. Deuxièmement, respecter l'égalité des sexes et les droits des femmes et inclure ces dernières dans les processus de paix constituent tout simplement une nécessité. Les femmes sont aussi compétentes que les hommes pour négocier, mais elles rencontrent toujours de nombreuses difficultés pour être acceptées. Et ne l'oublions pas, la participation des femmes dans les processus de paix ne se résume pas l'existence d'un siège à la table de négociation : les femmes doivent avoir la capacité et le pouvoir de faire valoir leurs idées et leurs préoccupations dans les débats. À cet égard, la Suisse salue la stratégie du Secrétaire général sur l'égalité des sexes et son appel à nommer davantage de femmes en tant qu'envoyées spéciales, en tant que médiatrices et en tant qu'expertes en médiation.

La Suisse salue également la résolution 70/304 de l'Assemblée générale sur le rôle de la médiation, qui engage les États Membres à promouvoir une participation égale, entière et effective des femmes au règlement pacifique des différends et à la prévention et au règlement des conflits. Nous avons appris une leçon importante : nous devons nous mobiliser avec la société civile, créer des capacités et autonomiser les femmes à un stade précoce. Nous devons travailler à mettre en place un effectif des femmes prêtes à agir le moment venu, en tant que médiatrices et négociatrices. La Suisse insiste donc sur le fait que les femmes doivent participer à toutes les activités et à tous les entraînements liés à la médiation. Nous encourageons également les réseaux de femmes locaux actifs dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Troisièmement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité contribue à améliorer les résultats en matière de paix durable. Une paix durable exige une approche intégrée, fondée sur la cohérence de l'action aux niveaux des mesures politiques et de sécurité, du développement et des droits de l'homme. C'est pourquoi la Suisse encourage un rapport étroit entre la résolution 1325 (2000) et les cadres en matière de droits des femmes, en utilisant les organismes de l'ONU et les organes de traités existants ainsi que leurs mécanismes de divulgation de l'information, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'examen périodique universel et les mandats spéciaux. Cela permettra de renforcer la responsabilité de tous les acteurs, y compris des gouvernements, et de prévenir la fragmentation de l'action en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Dans cet esprit, la Suisse soutient une initiative qui se concentre sur la mise en œuvre de la recommandation générale n° 30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Pour conclure, j'aimerais mentionner deux aspects que la Suisse considère comme cruciaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), à savoir l'action des hommes et des garçons ainsi que l'autonomisation économique des femmes. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne devrait pas se concentrer sur les femmes uniquement. La transformation des rapports de pouvoir dans les sociétés doit être placée au centre. Donner un rôle aux hommes et aux

garçons, en tant qu'alliés, victimes ou auteurs potentiels dans les entreprises de transformation est crucial pour toute stratégie de prévention des conflits et de la violence, et bénéficiera autant aux femmes qu'aux hommes.

Enfin, il faut accorder davantage d'attention à l'autonomisation économique des femmes dans les activités de relèvement après les conflits et de renforcement de l'État. L'accès des femmes aux ressources, aux revenus et à l'indépendance économique est un facteur important pour permettre d'améliorer 1a participation active des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, ce qui, en fin de compte, mènera à un monde plus sûr.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Fata (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence française d'avoir convoqué cet important débat public.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) a représenté et continue de représenter une étape importante en vue de permettre aux femmes de jouer le rôle qui leur revient et de se faire entendre dans les domaines de la paix et de la sécurité. S'il est vrai que de nombreuses mesures constructives ont été prises pour appliquer les huit résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, les femmes demeurent une petite minorité dans les efforts de médiation en faveur de la paix et de la sécurité et dans les opérations de consolidation de la paix. Ce débat public doit permettre de mettre en relief cette situation et de trouver de nouveaux moyens de faire avancer la mise en œuvre des résolutions du Conseil sur cette question.

L'expérience de l'Église catholique dans la prévention et le règlement des conflits, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix au niveau local pendant le conflit violent qui a duré plus de 50 ans en Colombie et aujourd'hui, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix sur le terrain, montre clairement que les femmes ont toujours joué et jouent toujours un rôle important en tant qu'artisans de la paix. Elles désarment les violents grâce à leurs capacités multiples à comprendre, à se mettre à la place d'autrui, à dissuader, à convaincre, à pardonner et à reconstruire des vies, des familles et des communautés entières. Pastora Mira García, qui a perdu son père, son mari et ses deux enfants pendant la guerre civile, est une icône pour les femmes artisans de la paix. Lors de la rencontre, le 8 septembre à Villavicencio, entre le pape François et les victimes du conflit armé en Colombie qui a duré 52 ans, elle a représenté toutes ces victimes et a pris la parole en leur nom. Elle nous enseigne que le pardon est un baume qui apporte la guérison.

Malheureusement, toutefois, la plupart des conflits actuels montrent que les femmes sont trop souvent des cibles et des victimes, plutôt que des artisans de la paix et de la consolidation de la paix. Les femmes et les filles se ressentent de manière disproportionnée de l'impact des conflits violents. L'aspect le plus odieux de cette violence réside dans le fait qu'elles sont spécialement prises pour cible car elles sont considérées comme des objets propres à subir violence et maltraitance, à titre de stratégie de guerre. Elles sont traitées comme une monnaie d'échange de la guerre, plutôt que comme des instruments de la paix. Les extrémistes violents et les terroristes ont utilisé et continuent d'utiliser la violence sexuelle comme tactique de terreur. Les actes de violence contre les femmes et les filles ne sont pas uniquement perpétrés en situation de conflit. Par exemple, les femmes et les filles constituent également la grande majorité des victimes de la traite des personnes.

Les États Membres de l'ONU ont la responsabilité fondamentale de poursuivre en justice les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris ceux ayant trait à la violence sexuelle contre les femmes et les filles. Les parties au conflit doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

L'accès à l'éducation dans les situations de crise est vital pour l'autonomisation des femmes et des filles. Par l'intermédiaire de ses institutions et organismes dans le monde entier, l'Église catholique prodigue assistance et appui, éducation et formation qualifiante à des milliers de femmes et de filles qui ont été victimes de violences sexuelles en situation de conflit. Les courageux hommes et femmes qui gèrent ces institutions se sacrifient au quotidien et nombreux sont ceux qui ont payé très cher leurs efforts. Ayant jeté des racines sur place, ces institutions sont en mesure de réagir rapidement et efficacement, ce qui leur permet de s'attaquer sur le terrain aux conséquences de la violence dans les conflits armés. Formant un réseau international, elles sont d'actifs avocats et se font entendre dans les instances nationales et internationales, où les politiques sont définies et les décisions sont prises.

Le Saint-Siège et l'Église catholique continueront de faire participer les femmes à leurs efforts pour promouvoir la prévention et le règlement des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix dans de nombreuses régions du monde, non seulement par principe mais aussi parce que les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques avérées dans ces domaines montrent clairement que les femmes sont effectivement des acteurs efficaces de l'instauration et du maintien de la paix et de la sécurité pour tous.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la Conseillère principale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour la parité des sexes.

Mme Darisuren (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de représenter ici le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je me félicite que le débat de cette année porte sur les moyens de faire avancer le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité vers sa mise en œuvre systématique, pour aboutir à des résultats tangibles. L'OSCE est la plus grande organisation de sécurité régionale au monde, au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Du fait de notre approche globale de la sécurité, le programme femmes, paix et sécurité est un fil rouge dans tous nos travaux, non seulement dans les domaines politique et militaire, mais aussi pour les questions économiques et environnementales, et s'agissant de la promotion des droits de l'homme et des institutions démocratiques.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est active dans toutes les phases des conflits, de leur prévention à leur règlement, au relèvement après un conflit et à la consolidation de la paix. L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes est indispensable à toutes ces étapes. L'approche de l'OSCE correspond étroitement aux objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous aidons les États participants de l'OSCE à honorer leurs engagements en matière d'égalité des sexes et à renforcer leur sécurité globale. Nous reconnaissons que les processus politiques formels n'offrent malheureusement aux femmes qu'un accès et une place limités.

Bien évidemment, il faut faire davantage en sorte que les femmes participent véritablement à toutes les phases du cycle de conflit, afin de mieux prendre en compte leur contribution fondamentale, en particulier au niveau local. Par exemple, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine veille, dans ses activités d'observation, à ce que les expériences des femmes et des hommes appartenant aux populations touchées par le conflit soient entendues et prises en compte dans les rapports publics quotidiens. Nous devons investir davantage pour améliorer la parité des sexes parmi nos observateurs, afin de garantir l'existence de patrouilles mixtes qui tendent la main plus efficacement aux populations locales.

Je voudrais présenter au Conseil quelques exemples des progrès accomplis par l'OSCE au cours de l'année écoulée. Au total, 31 États participants de l'OSCE ont adopté des plans d'action nationaux sur la résolution 1325 (2000), soit trois de plus depuis l'année dernière. L'OSCE continue de renforcer les capacités des États participants à élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux, en mettant en commun leurs expériences et en leur fournissant un appui ciblé au niveau national. La semaine dernière, le secrétariat de l'OSCE a organisé, à l'intention de cinq pays, la deuxième Académie des plans d'actions nationaux, et plusieurs autres sont prévues.

Nous accueillons avec satisfaction l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action localisés, au niveau infranational en Ukraine. Nous entendons appuyer cette initiative, qui représente une occasion unique et qui est susceptible de receler de bonnes pratiques. Les opérations sur le terrain, les institutions et le secrétariat de l'OSCE s'emploient à renforcer le leadership des femmes aux échelons national et local, par le mentorat et en appuyant leurs réseaux et le développement de leurs capacités. Par exemple, l'École des cadres pour la gestion des frontières, à Douchanbé, propose une formation spécialisée aux femmes garde-frontière.

Nous continuons de travailler à des processus de médiation associant les femmes. En avril dernier, nous avons organisé un séminaire de haut niveau sur la médiation, auquel ont participé des chefs de mission et des représentants spéciaux. Sur la base de cette réunion, l'OSCE est en train de préparer une analyse des processus de médiation qu'elle dirige, ainsi que des directives pratiques.

Les organes politico-militaires de l'OSCE, comme le Forum pour la coopération en matière de sécurité et le Comité de sécurité, intègrent de plus en plus des démarches soucieuses d'égalité entre les sexes dans leurs programmes, et le Groupe de planification de haut niveau tient systématiquement compte de l'égalité des sexes dans ses plans de travail. L'OSCE est en première ligne s'agissant de veiller à ce qu'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes soit incluse

dans les efforts qu'elle déploie pour prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation, qui peuvent conduire au terrorisme. Le nouveau projet, intitulé « Leaders against Intolérance and Violent Extremism » (Leaders contre l'intolérance et l'extrémisme violent), fait spécifiquement appel aux animatrices de collectivités et aux jeunes femmes et hommes. Un leadership robuste est essentiel si nous voulons progresser. C'est pourquoi nous avons mis en place, à l'intention du Secrétaire général et des directeurs du secrétariat, le programme d'accompagnement des cadres en matière d'égalité des sexes, afin de les doter des compétences et outils nécessaires pour intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs travaux.

Nous avons conscience, au sein de nos organisations, que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour appliquer, sur la durée, une approche systématique visant à améliorer la participation des femmes dans les processus de paix, ainsi qu'à prévenir les conflits et à y répondre efficacement. L'OSCE continuera de renforcer ses synergies et liens et de participer à des initiatives clefs, telles que le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et l'initiative d'accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans la région. Nous attendons avec intérêt de nouer des partenariats toujours plus étroits avec l'ONU et d'autres organisations.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir convoqué l'important débat de ce jour.

Je remercie également de leurs exposés Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes, Mme Charo Mina-Rojas, membre du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, et Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) a marqué un véritable tournant dans notre approche de la question des femmes et de leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité. La communauté internationale a reconnu les graves répercussions du conflit sur la vie des femmes. Elle a aussi pris en compte l'importance d'inclure les femmes dans la prévention des conflits et dans les efforts de médiation en situation d'après-conflit. Le Conseil examine cette question très souvent. La tenue régulière de débats sur le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité est la preuve que nous sommes en bonne voie d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Il est regrettable de constater que les femmes et les filles sont les principales victimes des conflits violents partout dans le monde. Les femmes paient le prix fort dans ces conflits, du fait que les représentants des États, les gouvernements et les parties à un conflit ne respectent pas le droit international. C'est pourquoi nous devons continuer à examiner le rôle que jouent les femmes afin de prévenir de telles situations. Aussi avons-nous besoin de stratégies à long terme afin d'autonomiser pleinement les femmes et les filles et de mettre un terme aux violations des droits de l'homme dont les femmes et les filles sont victimes.

Dans ce cadre, il est important de faciliter l'accès des femmes aux mécanismes de justice transitionnelle, notamment pour lutter contre les crimes qui sont commis en période de conflit et durant les phases de transition. C'est pourquoi nous devons accorder toute notre attention et toute l'importance voulue au rôle des femmes dans la lutte contre le radicalisme, qui très souvent conduit au terrorisme. Les femmes peuvent, en effet, contribuer à créer un climat propice à la lutte contre ces phénomènes, notamment en protégeant les enfants et les plus jeunes.

Le Qatar mène ainsi diverses initiatives aux niveaux national et international en vue de renforcer la paix et la sécurité dans nos sociétés. En outre, dans le cadre de notre politique visant à réaliser la paix à travers le monde, nous avons contribué à une étude internationale relative à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). En ce qui concerne les efforts menés pour mettre en œuvre notre vision nationale à l'horizon 2030 aux plans national, régional et international, nous cherchons à intégrer notre action en faveur des femmes et la paix et la sécurité dans tous nos programmes humanitaires et de développement, et ce, dans différentes régions du monde. La communauté internationale a d'ailleurs maintes fois salué ces efforts.

La participation des femmes à la prise de décisions au sein de l'ONU est un élément extrêmement important. Elle permet de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), raison pour laquelle nous accordons une attention particulière à cet aspect. Nous sommes un membre actif du Groupe des amis de l'égalité des sexes au sein de l'ONU et appuyons divers programmes

et activités visant à faire nommer un nombre plus important de femmes aux postes les plus importants de l'Organisation.

Je tiens à remercier le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour réaliser l'égalité entre les sexes au sein de l'Organisation et mettre fin à la violence sexiste, non seulement à l'ONU mais aussi partout dans le monde. C'est l'une des mesures phares de son programme de réformes, et j'espère que nous pourrons la mettre en œuvre d'ici à 2028.

Enfin, l'État du Qatar reste déterminé à renforcer la participation des femmes à la paix et la sécurité internationales. Il appuie les diverses mesures visant à promouvoir un climat qui protège les femmes et leur permet de contribuer à la résolution des conflits et aux efforts déployés après un conflit.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

Mme Plepytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Estonie, de la Lettonie et de mon pays, la Lituanie. Nos délégations s'associent également à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Tout d'abord, je tiens à féliciter la présidence française d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions également les personnes qui ont fait des exposés de leurs remarques ainsi que de leur engagement indéfectible en faveur de cette cause importante.

L'autonomisation des femmes, leur participation sans exclusive, la promotion de l'égalité des sexes et l'intégration des droits de l'homme sont essentielles à la pérennisation de la paix. Nous félicitons le Secrétaire général de son dévouement en faveur de la question des femmes et la paix et la sécurité. Étant donné l'ampleur et la nature transversale de cette question, qu'il me soit permis de me concentrer sur les aspects prioritaires aux yeux des pays baltes.

Le rôle critique que jouent les femmes dans les négociations de paix, ainsi que le maintien et la consolidation de la paix est souvent négligé. Les pays baltes soulignent la nécessité d'assurer une participation pleine et effective des femmes à tous les stades et à tous les niveaux de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que de la consolidation de la paix. Or, 17 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), le monde compte encore beaucoup trop peu de médiatrices et de femmes associées à la prise de décisions. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'égalité des sexes. Les négociations et les accords de paix définissent des structures et des orientations en vue de la reconstruction après un conflit et établissent des politiques générales qui ont une incidence sur la vie de toutes les femmes et de la société dans son ensemble.

Nous plaidons vigoureusement en faveur de l'intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les aspects des opérations de paix. L'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix, le déploiement de conseillers pour la protection des femmes et l'égalité des sexes, ainsi que la formation aux droits de l'homme et la sensibilisation à la problématique hommes-femmes se sont avérés efficaces et devraient être encore élargis. Au cours de l'année écoulée, les pays baltes ont considérablement renforcé leur contribution aux opérations de paix des Nations Unies. Nous nous efforçons de déployer des contingents de maintien de la paix présentant un meilleur équilibre hommes-femmes et continuons d'encourager les femmes à présenter leurs candidatures pour des postes militaires ou de police.

La formation est essentielle à la sensibilisation et à l'amélioration de la mise en œuvre des considérations sexospécifiques dans les opérations de paix. Avant leur déploiement, les soldats de la paix lituaniens, lettons et estoniens suivent une formation de haute qualité en matière de droits de l'homme et de questions liées à la problématique hommes-femmes, notamment l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la réponse à y apporter. Ces formations vont au-delà de notions abstraites : il s'agit de formations très concrètes, qui sont basées sur des scénarios rencontrés par ceux qui travaillent sur le terrain.

À cet égard, les pays baltes appuient fermement les efforts du Secrétaire général pour mettre fin à l'exploitation sexuelle. C'est pourquoi nous avons signé le pacte volontaire du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et les Présidents de l'Estonie et de la Lituanie ont rejoint le cercle de dirigeants pour la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies.

L'ampleur et la complexité de la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité exigent des efforts cohérents et complets. Le rôle central de la société civile, notamment des organisations de femmes, doit être pleinement reconnu. Nous nous félicitons que des représentantes de la société civile

informent désormais régulièrement le Conseil de sécurité lors de réunions spécialement consacrées à certains pays. Cette pratique utile doit se poursuivre.

Dernier point et non des moindres, comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/861), un système juridique et judiciaire soucieux de la problématique hommes-femmes est l'un des éléments de base d'une société résiliente. Toutefois, l'accès à la justice continue d'être entravé par des inégalités structurelles. En l'absence de système judiciaire et sécuritaire crédible, les auteurs de crimes contre les femmes et les filles continueront leurs méfaits. Les pays baltes restent déterminés à amener les responsables de violence sexuelle et sexiste à répondre de leurs actes par le biais des mécanismes nationaux et internationaux. Il est tout aussi important de veiller à ce que les victimes se voient accorder une réparation digne de ce nom pour le préjudice subi. À cet égard, la Cour pénale internationale demeure un mécanisme important pour combattre les violences sexuelles et sexistes dans les situations de conflit et devrait être utilisée activement pour obliger les coupables à rendre des comptes.

Pour terminer, nous tenons à souligner que l'égalité des sexes, la résilience face aux conflits et leur prévention sont étroitement liées. Voilà pourquoi nous appuyons pleinement l'engagement ferme du Secrétaire général à recadrer toutes les activités des Nations Unies en les axant sur une approche globale de la prévention, et notamment en promouvant la question des femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

Mme Shilo (Israël) (*parle en anglais*) : La pleine participation des femmes dans tous les domaines est essentielle. Des instances gouvernementales aux conseils d'administration des entreprises, les dirigeantes jouent un rôle important dans la société. Cela vaut aussi pour la paix et la sécurité : les femmes doivent être présentes dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de l'action humanitaire, du règlement des conflits, de la consolidation de la paix et de la reconstruction après un conflit.

Cela n'est pas seulement dans l'intérêt des femmes, nous avons tous à y gagner. Les chiffres le prouvent. Le Secrétaire général, dans son étude mondiale de 2015, est parvenu à la conclusion que les accords de paix avaient 35 % plus de chances de durer plus de 15 ans si les femmes étaient associées à leurs processus. Nous ne pouvons pas faire abstraction de ces statistiques. Nous sommes ici aujourd'hui pour partager des idées sur le rôle essentiel et singulier que les femmes jouent dans la promotion et le maintien d'un monde plus sûr et plus pacifique.

La résolution historique 1325 (2000) réaffirme le rôle important joué par les femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité. Je voudrais mettre en exergue quelques exemples qui montrent le rôle déterminant que jouent les femmes.

Premièrement, en Colombie, le Gouvernement a entendu les appels de ses femmes et a créé une sous-commission chargée de la problématique hommes-femmes durant les négociations de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie. Cela a permis aux femmes d'occuper un tiers des sièges à la table des négociations.

Deuxièmement, au Libéria, l'élection de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a permis aux femmes d'occuper le siège principal autour de la table. En tant que première femme élue à la présidence de son pays, Mme Johnson-Sirleaf a adopté une loi novatrice sur les droits de la femme. Elle a reçu, aux côtés de deux militantes pour la paix, le prix Nobel de la paix en 2011 pour leur défense exceptionnelle des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix.

Troisièmement, au cours de la décennie écoulée, l'Inde a envoyé à neuf reprises des unités d'agents de maintien de la paix entièrement composées de femmes au Libéria. Grâce à l'inspiration qu'ont suscitée les techniques d'autodéfense enseignées par ces unités d'agents de maintien de la paix entièrement composées de femmes, le nombre de femmes libériennes qui ont rejoint les forces nationales de sécurité a atteint un niveau record.

Aujourd'hui, en dépit des efforts de recrutement, les femmes ne représentent toujours que 22 % du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et 4 % du personnel militaire. Nous devons créer un environnement pour permettre aux femmes soldats de la paix de se sentir en sécurité et suffisamment à l'aise pour participer aux efforts de maintien de la paix. Nous devons créer et appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel au sein des missions de maintien de la paix, afin que les femmes se sentent assez en sécurité pour servir sur le terrain. La prévention et l'élimination du harcèlement sexuel sur le lieu de travail doivent être la priorité. À cet égard, durant la dernière

session de la Commission de la condition de la femme, Israël a présenté la toute première résolution de l'ONU adoptée par consensus sur la prévention et l'élimination du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Israël est attaché à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de toutes les femmes et de toutes les filles. Nous avons été le premier pays au monde à incorporer des dispositions de la résolution 1325 (2000) à notre législation nationale. Le quatrième amendement à la loi sur l'égalité des droits de la femme exige que le Gouvernement intègre des femmes de tous les segments de la société à toutes les commissions nationales qui élaborent des politiques. En outre, au cours de la décennie écoulée, le Parlement israélien a adopté plus de 50 lois et amendements pour promouvoir l'égalité des sexes. Néanmoins, comme la plupart des pays, il nous reste beaucoup à faire.

La voix et le rôle moteur des femmes sont fondamentaux dans le contexte de la paix et de la sécurité. La participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité est une question de portée mondiale dont le règlement exige des efforts mondiaux. Faisons fond sur les expériences de chaque pays. Laissons les exemples de mise en œuvre locale inspirer la mise en œuvre mondiale, et continuons d'avancer ensemble dans la voie du progrès.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exprimer son appréciation à la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Viotti, pour sa déclaration et pour avoir présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) (S/2017/861). Nous accueillons également avec satisfaction les contributions perspicaces de Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, ainsi que de Mme Charo Mina-Rojas, représentante de la société civile, et de Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

L'an 2017 marque le dix-septième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui a officiellement reconnu la nature changeante des guerres, dans lesquelles les civils sont de plus en plus souvent pris pour cible et les femmes continuent d'être exclues des processus de paix. Cette résolution reste un jalon important vers la pleine jouissance par les femmes de leurs droits et de leur égalité dans le monde, un monde dans lequel pour la première fois, les femmes jouent un rôle influent et nécessaire dans le domaine de la paix et de la sécurité.

En dépit de cet objectif honorable, il reste beaucoup à faire. Les femmes restent exclues des processus de paix, notamment la rédaction des accords de paix, et leur participation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies au sein des composantes militaires, policières et civiles est limitée. En outre, la contribution des femmes et des filles au processus de consolidation de la paix reste sous-évaluée et manque de ressources, ce qui fait qu'un outil essentiel en vue d'apporter des changements transformateurs et de réaliser une paix durable est sous-utilisé.

L'Afrique du Sud est déterminée à contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). L'histoire de mon pays illustre la pertinence du rôle que jouent les femmes dans la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité dans un environnement de sortie de conflit. Les femmes sud-africaines sont à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir la réforme et à élaborer et appliquer des politiques et des lois responsables afin de promouvoir le rôle des femmes au sein de la société. À ce jour, au niveau des décideurs politiques, 42 % des membres du Parlement sud-africain et 41 % des membres du Gouvernement sont des femmes. Ceci illustre les progrès déjà accomplis vers une représentation égale dans les deux chambres du Parlement et au sein du Gouvernement. Qui plus est, le Parlement national et le Conseil national des provinces sont tous les deux présidés par des femmes.

L'Afrique du Sud forme des médiatrices dans la région africaine. Ces médiatrices constitueront un réseau de médiatrices africaines qui sera en mesure de contribuer aux négociations de paix. D'autre part, les Forces de défense sud-africaines gèrent le Centre de formation au maintien de la paix à Pretoria, où des femmes soldats de la paix originaires d'Afrique du Sud et d'autres pays de la région reçoivent une formation. Il convient de souligner que les Forces de défense sud-africaines sont pleinement conscientes du fait que les questions d'égalité des sexes doivent être abordées, ce qui se reflète dans le fait que les effectifs actuels des Forces de défense sud-africaines sont composés à 30 % de femmes.

En outre, nous avons récemment organisé le troisième Forum annuel Gertrude Shope pour le dialogue sur le règlement des conflits et l'instauration de la paix en Afrique. Cette initiative compte des participants originaires de tout le continent africain et encourage les femmes à exercer davantage de responsabilités et à jouer

un rôle plus important dans la consolidation de la paix qu'elles ne l'ont fait par le passé, sans nécessairement être membres d'une délégation officielle. Le Forum offre également aux femmes la possibilité de partager leurs données d'expérience, de réfléchir aux politiques et aux problèmes existants, puis de formuler des recommandations à l'intention des institutions nationales, régionales et internationales.

Cette année, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – un document historique – a été adopté le 7 juillet, et nous nous félicitons que l'Afrique du Sud ait été un des premiers pays à signer le Traité le 20 septembre. L'Afrique du Sud tient à féliciter chaleureusement la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, à laquelle a été décerné le prix Nobel de la paix 2017. Cette récompense méritée et opportune met clairement en exergue le rôle joué par les organisations de la société civile dans le domaine du désarmement nucléaire et la quête d'élimination des armes nucléaires. Je souhaite rendre un hommage particulier aux organisations de femmes pour le rôle actif qu'elles jouent dans la lutte pour l'abolition des armes nucléaires, notamment la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui est basée à Genève.

Pour renforcer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions qui l'ont suivie, notamment la résolution 2242 (2015), mon pays continue de collaborer avec des représentants de la société civile et du milieu académique afin de trouver des moyens de renforcer l'autonomisation des femmes et de supprimer les obstacles qui entravent leur participation aux missions de maintien de la paix et aux efforts de médiation sur le continent africain. En outre, nous appuyons pleinement les diverses missions de solidarité déployées récemment en Afrique par ONU-Femmes et l'Union africaine.

L'Afrique du Sud espère continuer de coopérer et de partager ses données d'expérience avec les États Membres, ONU-Femmes, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres partenaires qui aspirent à incorporer plus avant les questions d'égalité des sexes et les préoccupations des femmes pour renforcer la viabilité de la paix et de la sécurité dans toutes les situations de conflit. Nous appuyons le slogan de la campagne HeforShe.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Wilson (Australie) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, le rapport du Secrétaire général (S/2017/861) est clair. Nous avons progressé en matière de changements politiques et normatifs. Mais nous devons continuer de transversaliser l'égalité des sexes et de garantir l'application effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons aller outre les programmes ponctuels et les mots sur du papier et garantir que les femmes soient automatiquement incluses dans tous les aspects de ce programme.

Cela est possible. L'Australie félicite le Fonds pour la consolidation de la paix d'avoir dépassé l'objectif fixé, avec 20 % du financement qui est axé sur la promotion de la participation des femmes à la consolidation de la paix. Cela montre qu'il est possible d'obtenir des résultats positifs en mettant l'accent sur la mise en œuvre, en fixant des objectifs clairs et en investissant dans la mise à disposition de spécialistes de l'égalité des sexes. L'Australie constate avec satisfaction que notre engagement de 10 millions de dollars au Fonds aide les pays à instaurer une paix pérenne. Nous avons également accru le nombre de nos femmes militaires servant comme officiers d'état-major et observateurs militaires dans les missions des Nations Unies, qui est passé à 25 % de nos effectifs dans ces catégories de personnel, allant ainsi outre l'engagement pris à la Conférence des ministres de la défense sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies tenue en 2016.

L'Australie félicite le Département des affaires politiques pour sa supervision des efforts déployés dans toute une série de missions politiques spéciales en 2016, ce qui a entraîné une augmentation substantielle du déploiement de spécialistes de l'égalité des sexes, avec 25 conseillers pour l'égalité des sexes travaillant dans 11 missions. L'Australie est heureuse d'avoir contribué à cette expansion en fournissant à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud le premier conseiller militaire pour l'égalité des sexes qui ait jamais été nommé. Nous avons également détaché un officier supérieur de l'armée à ONU-Femmes, ici à New York, en qualité d'expert technique sur les femmes et la paix et la sécurité. Cet officier assiste la conduite de la formation de femmes officiers et aide les équipes de pays d'ONU-femmes dans leurs efforts visant à accroître l'égalité des sexes dans les forces armées locales.

Ces efforts montrent qu'avec des fonds et des objectifs spécifiques, nous pouvons améliorer la participation des femmes, mais tous les acteurs clefs doivent jouer un rôle dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons également

reconnaître les compétences et la capacité à long terme de la société civile. Souvent, les groupes de la société civile préexistent aux conflits et continueront d'exister après eux, et la société civile est notre plus grande source de compétences sur le terrain. C'est pourquoi l'Australie se félicite également d'être le premier – et le principal – appui du Women's Peace and Humanitarian Fund, qui assiste les organisations de la société civile dans leurs efforts visant à contribuer à la prévention des conflits, à la réaction aux crises et à la consolidation de la paix.

Pour pérenniser la paix, nous devons faire participer les femmes, et ce, pas uniquement avec des mots, mais aussi dans les actes. Nous devons tous accélérer et renforcer les efforts concrets visant à mettre les femmes au cœur même du programme pour la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents pour féliciter la présidence française d'avoir pris l'initiative de convoquer le débat public d'aujourd'hui sur la question cruciale des femmes et la paix et la sécurité.

Je tiens également à m'associer aux déclarations faites plus tôt par les représentants du Canada et de la Turquie, respectivement, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Groupe MIKTA composé du Mexique, de l'Indonésie, de la Corée, de la Turquie et de l'Australie.

En 2000, la résolution historique 1325 (2000) a jeté une base normative solide, qui nous a permis d'accomplir des progrès considérables en vue de renforcer la protection des femmes dans les conflits et de faciliter la participation des femmes à leur prévention et leur règlement. Cependant, malgré ces progrès, il reste encore un large fossé entre nos objectifs et la réalité sur le terrain. Dans de nombreuses parties du monde, les civils, en particulier les femmes et les filles, restent pris au piège de conflits armés. C'est également une question historique, et il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Les conséquences des violences sexuelles perpétrées dans le passé peuvent persister et causer un profond traumatisme aux victimes. Dans cet esprit, alors que nous nous efforçons de mettre en œuvre et de renforcer les cadres normatifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, nous devons mieux coordonner nos efforts si nous voulons empêcher les femmes de devenir des victimes de la violence. Le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2017/249) montre que de terribles violences sexuelles continuent de se produire dans des situations de conflit et d'après-conflit. Nous devons intensifier nos efforts collectifs pour prévenir la violence sexuelle dans les conflits et pour que tous les coupables répondent de leurs crimes odieux. Nous restons préoccupés par les rapports occasionnels de crimes qui auraient été commis par le personnel des opérations de maintien de la paix, en dépit du fait que des efforts intensifs ont été déployés pour lutter contre ce problème. Nous ne devons tolérer aucune forme d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles par des soldats de la paix des Nations Unies. À cet égard, je salue la détermination du Secrétaire général et je me félicite de ses initiatives visant à éradiquer ces crimes, notamment les initiatives du pacte et du cercle de dirigeants.

Deuxièmement, notre objectif exprimé d'accroître la participation des femmes aux efforts de paix doit se traduire en mesures concrètes. Cela a été souligné par l'étude mondiale sur les femmes et la paix et la sécurité menée en 2015 et par la résolution 2242 (2015) qui y a fait suite, ainsi que par les deux résolutions de 2016 sur la pérennisation de la paix – la résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale. Prenant note de la diversité des initiatives qui ont été prises aux niveaux national, régional et international, je demande instamment à tous les États Membres de poursuivre ces efforts afin qu'ils puissent aboutir à des résultats tangibles.

La République de Corée, pour sa part, a adopté en 2014 son propre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, et a depuis lors intensifié ses efforts pour accroître la participation des femmes aux efforts de paix. En conséquence, nous avons atteint l'objectif de 15 % de femmes officiers servant dans les opérations de paix, et nous continuerons d'accroître la participation des femmes à l'avenir.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que les efforts en cours pour réformer les dispositifs de l'ONU relatifs à la paix et à la sécurité contribuent au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je me félicite du fait que, dans son récent rapport (A/72/525) sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a de nouveau souligné sa détermination à garantir

la participation active des femmes à tous les efforts de paix à toutes les étapes des conflits. Je salue également les efforts qu'il a déployés pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et pour renforcer l'égalité des sexes, en particulier par l'intermédiaire du processus de sélection pour les postes de rang élevé à l'ONU.

J'attends avec intérêt des renseignements plus détaillés de la part du Secrétaire général sur la manière dont le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sera promu dans le pilier paix et sécurité du nouveau dispositif. En tant que Président de la Commission de consolidation de la paix, je suis déterminé à travailler en étroite collaboration avec lui à cet égard. Lorsque j'ai accédé à la présidence de la Commission de consolidation de la paix au début de cette année, j'ai annoncé que je m'appuierais sur les travaux en cours de la Commission visant à donner davantage de place à l'égalité des sexes dans les activités de consolidation de la paix. Pour la première fois depuis sa création en 2005, la Commission de consolidation de la paix a nommé des coordonnateurs pour l'égalité des sexes afin d'appliquer la stratégie pour l'égalité des sexes adoptée en 2016, rôles actuellement remplis par le Bangladesh et le Canada.

La Commission de consolidation de la paix a également accru la participation des femmes dans les efforts de consolidation de la paix au niveau des pays. Tout récemment, lors de la réunion du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix aux Îles Salomon, à laquelle a participé le Premier Ministre de ce pays, des membres de la Commission de consolidation de la paix se sont entretenus avec une représentante du Groupe parlementaire des jeunes femmes du pays. Les présidents des formations de pays de la Commission ont également établi des contacts avec des groupes de femmes et des individus dans leurs travaux, aussi bien en organisant des réunions qu'en effectuant des visites dans les pays inscrits à leur ordre du jour. La Commission de consolidation de la paix poursuivra ses efforts permanents pour que les disparités entre les sexes soient davantage prises en compte s'agissant de pérenniser la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de la République de Corée à promouvoir le programme sur les femmes et la paix et la sécurité tant à titre national qu'en tant que pays présidant la Commission de consolidation de la paix.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

Mme Nason (Irlande) (*parle en anglais*) **:** L'Irlande prend au sérieux la question des femmes et la paix et la sécurité. Près de 20 ans après l'Accord du vendredi saint et notre propre processus de paix en Irlande, nous sommes fermement convaincus de l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans le maintien et la consolidation de la paix. Je crois qu'il est juste de dire que nous en donnons la preuve. Le rapport (S/2017/861) du Secrétaire général souligne à juste titre que si nous voulons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité donne des résultats, il nous faut absolument mettre en place une coopération de vaste envergure et promouvoir la cohérence dans ce que nous faisons, et cela aux niveaux international, régional et national. Nous considérons que cela est essentiel pour le caractère fondamentalement porteur de transformation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. J'insiste pour dire que personne ne peut y arriver seul. Nous devons œuvrer de concert et, plus important, il est crucial de travailler en partenariat avec la société civile. Cette année et l'année prochaine, l'Irlande, en tant que Président de la Commission de la condition de la femme, prendra en compte le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tout ce que nous faisons. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler la main dans la main avec notre excellent partenaire ONU-Femmes pour ce faire.

Toutes les données indiquent que l'autonomisation des femmes et leur participation à la consolidation de la paix sont essentielles pour instaurer une paix durable. Ce n'est pas seulement ce qu'il faut faire; il est démontré que c'est là une façon intelligente et, si je puis dire, efficace, d'opérer pour instaurer la paix durable. Les initiatives visant à renforcer la capacité des femmes de participer aux processus de paix et les compétences spécialisées en matière d'égalité des sexes et de médiation requièrent notre appui. Nous remercions les entités des Nations Unies, notamment ONU-Femmes, qui s'efforcent chaque jour de trouver les moyens d'y parvenir.

L'Irlande finance actuellement des organisations non gouvernementales qui, croyons-nous, peuvent faire la différence sur le terrain, notamment le Centre pour le dialogue humanitaire et son initiative « Les femmes à la table des négociations – l'Afrique » au Nigéria, le Groupe consultatif pour le dialogue, et le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques. L'année dernière, nous avons accueilli un atelier régional sur l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), lors duquel la discussion a porté sur les conseillers pour la problématique hommes-femmes

des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN. L'Irlande est aussi un membre fondateur du Women's Peace and humanitarian Fund et en est un donateur clef. Nous appuyons le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la responsabilisation. Le Fonds facilite les initiatives précieuses menées par la société civile dans des pays en proie à un conflit, comme le Burundi, et promeut le rôle de chef de file des femmes sur le terrain. Et nous travaillons en Jordanie à autonomiser les réfugiés syriens. Franchement, il nous faut faire encore davantage dans ce domaine.

Au plan national, l'Irlande travaille actuellement à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) dans le cadre de notre deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous mettons l'accent en particulier sur l'autonomisation et la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait reconnu l'importance des synergies entre le programme pour le jeunes et la paix et la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Irlande est heureuse de financer l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité menée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Nous jugeons important le rôle des jeunes femmes et le potentiel de leur participation constructive à la consolidation de la paix, et nous devons lever les obstacles qui les empêchent, sur le terrain, de participer. La corrélation entre ces deux programmes est un domaine que nous souhaitons mettre en lumière alors que nous élaborons notre troisième plan national pour 2018.

Je suis fier de dire que les Forces de défense irlandaises ont adopté leur propre plan d'action pour les femmes et la paix et la sécurité, intégrant ces priorités dans tous les domaines de leur politique, notamment dans leur engagement à l'étranger. Des conseillers pour la problématique hommes-femmes et des points focaux sont déployés dans chaque unité, et nos Forces de défense sont déterminées à doubler le taux de participation féminine dans le maintien de la paix d'ici à 2021. Nous appuyons et nous appliquons fermement une politique de tolérance zéro pour l'exploitation et les violences sexuelles.

Bien entendu, de nombreuses femmes sont vulnérables. L'Irlande se félicite de l'accent placé par le Secrétaire général sur la protection des femmes et des filles en temps de conflit ainsi que durant les interventions humanitaires. Nous faisons en sorte que, dans nos politiques d'aide comme dans nos initiatives d'intervention rapide, une priorité absolue soit accordée à la protection des femmes et des filles. Nous appuyons les initiatives en faveur de l'obligation redditionnelle visant à mettre fin à l'impunité pour l'exploitation et les violences sexuelles, notamment en travaillant en partenariat avec l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice et ONU-Femmes. Nous voudrions mettre en relief la coopération majeure de l'Irlande avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et l'appui financier que nous lui fournissons. L'Irlande est l'un des 14 États seulement qui, avec l'UE, ont signé l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, initiative multipartite visant à transformer radicalement la façon dont la violence sexiste est combattue dans le cadre de l'action humanitaire, et nous l'appuyons pleinement.

Pour ce qui est du désarmement, autre question d'importance prioritaire pour nous, la politique de l'Irlande en faveur de l'égalité des sexes et du désarmement reconnaît les effets spécifiques que l'utilisation des armes de destruction massive et des armes classiques ont sur les femmes et les filles. Nous soulignons activement l'importance de la participation des femmes au discours sur le désarmement et saluons leur capacité à agir en tant que force positive en faveur du changement à cet égard, chose dont nous voyons déjà la preuve.

Pour résumer, je dirais que beaucoup a été fait, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Des défis persistent et s'accroissent même. Je ne citerai que la migration et la protection internationale comme deux exemples des collines, ou peut-être des montagnes, qui nous restent à gravir. L'Irlande est disposée à faire pleinement sa part à cet égard.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je voudrais remercier les intervenants de leurs observations et saluer les contributions de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et d'autres représentants.

La célébration du dix-septième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) est une occasion pour nous de réfléchir sur nos accomplissements et sur les obstacles à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La question des

divers effets qu'ont les conflits armés sur les femmes et les filles et celle de leur exclusion de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix, continuent d'être des aspects cruciaux du travail qui nous attend encore à cet égard, au niveau international comme au niveau national.

Il existe indéniablement un lien indissoluble entre l'inégalité entre les sexes et la paix et la sécurité internationales. En fait, trouver les moyens d'accroître la participation des femmes au maintien de la paix et mettre fin à l'exploitation et aux violences sexuelles ont été deux des aspects les plus critiques du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Malgré l'adoption par le Conseil de plusieurs résolutions, notamment la résolution 2106 (2013), qui encourage les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à accroître le nombre de femmes recrutées et déployées dans les opérations de paix, et la résolution 2272 (2016) de mars 2016, qui traite explicitement de l'exploitation et des violences sexuelles, une culture de transformation globale reste largement absente. À cet égard, nous sommes heureux d'annoncer que Sri Lanka a pris l'initiative – avec la participation de la Mission permanente du Canada, du Réseau international d'action de la société civile et de l'Association des femmes victimes de la guerre – de coorganiser, le 31 octobre à l'ONU, une manifestation parallèle sur la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles et l'accroissement du nombre de femmes dans le maintien de la paix, pour marquer le dix-septième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Nous invitons toutes les personnes ici présentes à participer à cette discussion interactive afin que nous puissions mieux sensibiliser à cette question et œuvrer de concert pour mieux servir nos communautés.

Sri Lanka a donné la preuve de son engagement sans réserves en faveur de l'élimination de l'exploitation et des violences sexuelles. Nous avons été l'un des premiers pays à signer le pacte volontaire du Secrétaire général qui vise à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Notre président, S. E. M. Maithripala Sirisena, s'est associé au cercle de dirigeants formé autour du Secrétaire général aux fins d'éviter et de punir ces pratiques dans les opérations des Nations Unies, et nous avons versé des contributions au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'aide aux victimes de telles violences.

Par le passé, Sri Lanka a fait de grands pas en avant dans le domaine de l'autonomisation des femmes. Nous avons adopté une charte des femmes deux ans avant le Programme d'action de Beijing et nous avons déjà mis en place un plan d'action national consacré aux femmes. Nous savons toutefois qu'il reste beaucoup à accomplir. Sri Lanka prend très au sérieux la responsabilité de promouvoir et de protéger les droits des femmes, notamment en donnant tout le caractère d'urgence qui sied à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'aux violences sexuelles liées aux conflits.

Le conflit prolongé à Sri Lanka a fait un grand nombre de victimes, y compris des orphelins, des veuves de guerre, des mères célibataires et des ménages dirigés par des femmes. Nous sommes déterminés à répondre à leurs préoccupations immédiates et à assurer leur participation dans toutes les domaines de la consolidation et du maintien de la paix. Cela demeurera une priorité dans notre entreprise de consolidation de la paix après le conflit.

L'efficacité de la consolidation de la paix suppose de faire en sorte que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – autonomisation économique, sécurité humaine, droits fondamentaux et développement – se recoupent. Il est également vital que nous encouragions les acteurs intérieurs, du niveau local aux plus hauts échelons de l'État, à s'approprier les processus de consolidation de la paix et à garantir la viabilité de la démarche à long terme. Dans tous ces efforts, nous sommes résolus à ce que les femmes prennent une part essentielle au dialogue. En témoignage des engagements de Sri Lanka, alors que nous avançons sur la voie de la réconciliation et de la justice porteuse de changement, mon gouvernement a nommé une équipe spéciale composée de 11 personnalités pour qu'elle tienne des consultations nationales sur les mesures de réconciliation. Les membres de l'équipe viennent tous de la société civile et six sont des femmes. Néanmoins, tout cela ne peut être accompli qu'en reconnaissant l'existence de préjugés sexistes ancrés dans la culture institutionnelle, en identifiant les problèmes connexes et en cherchant sincèrement des solutions pour y remédier.

Sri Lanka contribue modestement depuis plus de cinq décennies à l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Nous sommes également attachés à faire participer nos contingents féminins, parfaitement entraînés et disciplinés, dans nos efforts en la matière. Par ailleurs, alors que Sri Lanka poursuit son entreprise de réconciliation et de consolidation de la paix, avec le concours de femmes à tous les niveaux, nous continuerons de partager notre expériences et nos pratiques, en particulier pour ce qui a trait à la mise en

œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya félicite la France d'avoir convoqué l'important débat public d'aujourd'hui.

Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction le rapport de 2017 du Secrétaire général (S/2017/861) et notamment le fait qu'il y soit reconnu que la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et facilite l'instauration d'une paix durable et la prévention des conflits.

Le 8 mars 2016, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Gouvernement a lancé le plan d'action national kényan pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Intitulé fort à propos Kuhusisha wanawake ni kudumisha amani, qui signifie « assurer la participation des femmes pour pérenniser la paix », il a été très bien reçu dans le pays. Le plan s'appuie sur les instruments nationaux, régionaux et internationaux pertinents pour aborder les domaines où convergent sécurité, consolidation de la paix et règlement des conflits, et pour mettre fin à l'impunité concernant les violences faites aux femmes, promouvoir la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes et protéger les droits fondamentaux.

En termes de participation et de promotion, le Kenya est, à l'échelle mondiale, le pays fournisseur de contingents qui déploie le plus grand nombre de femmes officiers militaires. J'ai le plaisir d'indiquer que la proportion de femmes dans les contingents que nous mettons à la disposition des opérations de paix s'établit aujourd'hui à 19 %, soit davantage que le pourcentage de 15 % qui est recommandé par l'ONU. Les efforts engagés pour améliorer l'avancement professionnel des femmes et l'équilibre entre les sexes dans les fonctions de direction de nos forces armées ont pour effet que nombre de femmes sont promues au rang de brigadier ou de colonel.

La politique kényane en matière d'égalité des sexes préside à l'intégration d'une démarche antisexiste et des dispositions de la résolution 1325 (2000) dans toutes nos opérations militaires. Elle sous-tend notre projet tendant à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de consolidation de la paix menées au Kenya, projet qui forme à présent la base de nos travaux d'élaboration d'un système national d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflit. Sur le plan de la prévention, le Gouvernement a établi un centre international de formation pour le soutien de la paix afin de renforcer l'aptitude de femmes et d'hommes à participer véritablement à la consolidation de la paix, aux négociations et à la diplomatie préventive, au niveau local et national. Pour ce qui concerne la protection, nous avons lancé une campagne nationale, Jitokeze – ce qui signifie « exprimez-vous » –, dans le but de rompre le silence qui entoure la violence sexiste.

Parmi les dispositions prises par mon gouvernement pour promouvoir la sensibilisation nationale à la problématique hommes-femmes dans les questions de paix et de sécurité, on peut citer l'élaboration d'un projet de loi sur l'accès à l'information publique, en 2016, et la conduite d'un examen de notre politique nationale relative aux technologies de l'information et des communications. Nous avons également mis en place un service gratuit d'assistance téléphonique en matière d'égalité des sexes et donné un nouvel élan à diverses plateformes de dialogue pour la paix et de signalement en ligne, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'utilisateurs des systèmes d'alerte et d'intervention rapides dans l'ensemble du pays. Les activités d'un certain nombre d'acteurs non étatiques, dont les médias, complètent l'action du Gouvernement. Un réseau de 150 journalistes travaille ainsi en permanence dans le cadre du plan d'action national kényan aux fins de renforcer, par l'intermédiaire d'ateliers de formation, l'aptitude des médias à tenir compte de la problématique hommes-femmes et des conflits dans les informations qu'ils diffusent.

Sur la question des secours et du relèvement, le Gouvernement s'emploie notamment à établir, premièrement, des orientations claires sur le parcours de soins des victimes de violences sexuelles et sexistes dans les installations médicales; deuxièmement, des directives et procédures opérationnelles permanentes pour la prise en charge psychosociale des personnes survivantes et la gestion de la médecine légale; et, troisièmement, des centres de convalescence pour les victimes de violences sexistes, équipés de moyens sanitaires – autant de mesures propres à ce que les victimes aient accès à la justice, sachant que l'on constate des progrès dans les

enquêtes et les poursuites concernant les cas de violences sexistes.

En septembre 2016, le Président a lancé une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent, qui intègre des femmes dans ses comités de sécurité et de renseignement au niveau des comtés, lesquels sont aussi en relation avec les comités locaux de paix et les initiatives de police de proximité.

L'évolution rapide de la nature même du terrorisme et le caractère limité des travaux de recherche disponibles sur le phénomène sont pour nous une source de préoccupation majeure. En réaction, le Kenya s'est fixé pour priorité d'agir à l'avenir sur les aspects suivants : les changements climatiques et leur impact sur les femmes et la paix et la sécurité; le désarmement des populations nomades au sein desquelles les armes légères illicites prolifèrent; l'insécurité accrue qui résulte de l'instabilité régionale et de l'intensification des conflits frontaliers; la radicalisation des jeunes; les formes et dynamiques naissantes de la criminalité informatique et technologique, dont les violences électroniques contre les femmes, qui se multiplient; la mobilisation de financements au profit des initiatives concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment pour combler le fossé entre recherche et pratique. Nous travaillons également à la mise en place d'un système de suivi robuste pour le plan d'action national kényan sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Enfin, nous sommes en train d'établir un registre central des données sur la paix et la sécurité que chacun pourra consulter.

Le Kenya reste attaché à la mise en œuvre intégrale du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous soutenons le renforcement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, de même que celui du Fonds pour l'égalité des sexes. Nous continuons d'appeler à un appui et à un financement accrus d'ONU-Femmes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh remercie la présidence française du Conseil d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui.

Nous nous associons à la déclaration faite plus tôt par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Habituellement, dans les débats publics sur les femmes et la paix et la sécurité, le Bangladesh se concentre sur un ensemble particulier de questions. Mais cette fois-ci, nous devons nous écarter de cette habitude. Un des intervenants a parlé ce matin de la crise au Myanmar. Ce terme décrit à peine la sombre réalité de la catastrophe sur le terrain. Ces deux derniers mois, près de 600 000 personnes, principalement des Rohingya et pour la majorité des femmes et des enfants, ont fui au Bangladesh dans le simple espoir de sauver leur vie et leur dignité. Ils sont encore des milliers à arriver presque tous les jours. Dans son discours à l'Assemblée générale cette année, la Première Ministre de notre pays a déclaré que :

> « Déplacées de force du Myanmar, ces personnes fuient le nettoyage ethnique qui est mené dans leur pays, où elles vivent depuis des siècles. » (*A/72/PV.14, p.15*)

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a également qualifié ce qui se passe d'exemple classique de nettoyage ethnique.

Comme le montrent de nombreux témoignages, le viol et la violence sexuelle sont une tactique systématique employée par les forces de sécurité du Myanmar pour chasser les Rohingya de ce pays et les empêcher de retourner chez eux. Dans son rapport publié le 11 octobre, la mission d'urgence du Haut-Commissariat aux droits de l'homme qui a été dépêchée au Bangladesh indique que

> « [a]u fil de la mission, les filles et les femmes qui avaient survécu au viol ou à d'autres formes de violence sexuelle ont commencé de plus en plus à raconter leur histoire. Des informations ont été recueillies concernant des fillettes de 5 à 7 ans qui avaient été violées, souvent devant leurs proches et parfois par trois à cinq hommes à tour de rôle, tous vêtus d'uniformes militaires. ».

La lecture du reste du rapport met plus que mal à l'aise, et pour ne citer qu'un passage un peu plus loin,

> « des témoignages indiquent également que beaucoup de femmes, même celles qui étaient enceintes, ont été violées. Dans plusieurs cas, des femmes et des filles auraient été violées à leur domicile et dans des commissariats de police, parfois à la vue des membres de leur famille, y compris des enfants; quiconque essayant de protéger une parente se voyant sévèrement puni par les auteurs des viols. »

Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et celui pour la responsabilité de protéger ont tous deux exprimé les choses très clairement estimant, selon leurs propres termes, que

> « Le Myanmar a failli à ses obligations au regard du droit international et de la responsabilité première qui est la sienne de protéger la population rohingya contre les atrocités criminelles. Mais la communauté internationale a elle aussi failli à ses responsabilités à cet égard. »

En tant que pays ayant joué un rôle déterminant dans l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous ne pouvons rester silencieux ni objectifs face à de telles atrocités commises, en toute impunité de l'autre côté de notre frontière. Au Bangladesh, nos partenaires humanitaires essaient, dans la mesure du possible, d'apporter un soutien aux femmes et aux filles qui ont survécu au viol et à la violence sexuelle, avec une priorité particulière au soutien pour les quelque 2000 femmes enceintes qui se sont réfugiées au Bangladesh jusqu'à présent. Apporter une réponse appropriée aux problèmes sexospécifiques liés à la protection et à l'assistance dans les camps déjà surpeuplés, au sein de communautés d'accueil vulnérables, est une tâche très ardue. L'équipe de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit va se rendre dans les camps ce week-end, tandis que la Représentante spéciale s'y rendra en personne la semaine suivante. Elle a déjà exhorté les autorités du Myanmar à ordonner clairement à la chaîne de commandement militaire d'interdire de tels crimes, de mener des enquêtes rigoureuses et d'engager des poursuites, de mettre en place une formation pour les forces de sécurité et d'appliquer une politique de tolérance zéro, conformément à la résolution 2106 (2013) sur les violences sexuelles en période de conflit.

Il est grand temps de passer des paroles aux actes. Le Conseil de sécurité a parlé d'une seule voix en condamnant la violence, mais il doit prouver sa détermination en envoyant un message sans équivoque au Myanmar à travers une résolution appelant à la cessation immédiate de la violence et à un accès humanitaire sans entrave à toutes les personnes touchées, ainsi qu'à des mesures pour le retour durable, dans la sécurité et la dignité, de toutes les personnes qui ont été déplacées de force au Bangladesh et pour que les auteurs de crimes répondent de leurs actes.

Les États Membres, qui en nombre important ont réaffirmé aujourd'hui leur volonté de mettre fin à la violence sexuelle en période de conflit armé, devraient également manifester leur appui au projet de résolution que l'Organisation de la coopération islamique a soumis à l'Assemblée générale. En s'unissant et soutenant ce projet de résolution, les États Membres garantiront ainsi aux personnes qui ont été violées, battues, expulsées de force et traumatisées qu'elles ont le droit de regagner leur lieu de résidence en toute sécurité et dans la dignité, et qu'elles peuvent envisager de le faire. Ce n'est que lorsqu'elles pourront rentrer librement au Myanmar que la feuille de route définie par la Commission consultative sur l'État Rakhine permettra réellement de faire évoluer la situation sur le terrain.

Le Bangladesh va poursuivre autant que possible ses efforts bilatéraux avec le Myanmar, mais la communauté internationale doit nous accompagner dans ce processus. Les femmes et les filles rohingya n'ont pas encore eu l'occasion de faire entendre leur voix au Conseil, mais comme les Conseillers spéciaux du Secrétaire général l'ont dit, « une fois de plus, notre incapacité à stopper les atrocités criminelles fait de nous des complices ».

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Albanie.

Mme Kadare (Albanie) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence française du Conseil d'avoir convoqué ce débat public sur un thème aussi important.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport et ses recommandations (S/2017/861), ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie pour leurs exposés, de même que Mme Mina-Rojas pour la leçon de réalisme qu'elle a apportée dans cette salle en y faisant entrer le monde réel.

L'Albanie s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne et je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous disposons désormais de nombreuses preuves attestant du fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes contribuent au succès des pourparlers de paix et à l'instauration d'une paix durable, accélèrent la reprise économique, améliorent l'aide humanitaire, et aident à endiguer l'extrémisme violent et à prévenir les violations des droits humains. Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), de réels progrès ont été accomplis et les États Membres intègrent peu à peu dans leurs

cadres juridiques nationaux les principes et obligations qui y sont énoncés.

Cependant, l'application du cadre normatif laisse à désirer. Malgré l'engagement de la communauté internationale, la participation véritable des femmes à la prévention des conflits et aux processus des négociations de paix demeure insuffisante. Les femmes continuent d'être mises sur la touche pendant les négociations de paix, et même lorsqu'elles sont présentes, ce sont toujours les hommes qui décident quand et comment faire la paix. Nous, les États Membres, devons redoubler de volonté pour mettre pleinement en œuvre le programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité afin d'apporter des changements concrets sur le terrain.

L'Albanie a fait des progrès notables en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Aujourd'hui, les femmes constituent 28 % du Parlement albanais et 50 % du Conseil des ministres. Bien que nous n'ayons pas encore adopté de plan d'action national pour la résolution 1325 (2000), la problématique hommes-femmes est systématiquement prise en compte dans le secteur de la sécurité dans le cadre de notre stratégie nationale sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence domestique. Nous avons également intégré les objectifs de la résolution 1325 (2000) dans nos stratégies de gestion des ressources humaines des forces armées et des forces de l'ordre de la Police d'État albanaise.

En conséquence, la présence des femmes dans les forces armées a augmenté et aujourd'hui, 17 % de nos militaires sont des femmes. L'actuel Ministre de la défense est une femme, tout comme sa prédécesseure. En outre, des politiques et des règlements ont été élaborés en vue de faciliter l'avancement des femmes dans leur carrière et dans les rangs. La Police d'État a institué un quota temporaire de 50 % de femmes dans le cadre de sa politique de recrutement afin d'accélérer l'augmentation de la représentation des femmes. Les femmes composent désormais 14 % des effectifs de la Police d'État, tandis que des programmes de formation spécifiques ont été mis en place pour promouvoir leur accession à des fonctions de commandement opérationnel.

Nous sommes actuellement en train de rédiger notre plan d'action national avec le soutien de nos partenaires néerlandais, d'ONU-Femmes, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la délégation de l'Union européenne. Nous veillons à ce que le processus de rédaction réunisse non seulement les acteurs gouvernementaux pertinents, mais aussi la société civile et les groupes de femmes, car c'est le meilleur moyen d'accroître l'appropriation et la volonté politique en faveur de sa future mise en oeuvre. Les plans d'action régionaux jouent également un rôle important dans la promotion de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, l'Albanie a promis son plein appui à l'initiative italienne de créer un réseau de médiatrices de la Méditerranée, un mécanisme concret qui vise à prévenir et à atténuer les conflits grâce à une participation accrue des femmes aux processus de paix.

Troisièmement, le système des Nations Unies doit veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans toutes ses activités. L'Albanie appuie fermement les efforts du Secrétaire général et son engagement personnel en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Je voudrais terminer en citant ses sages paroles : « Notre monde a besoin de plus de femmes dirigeantes. Et notre monde a besoin que davantage d'hommes défendent l'égalité des sexes ».

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

Mme Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne.

Je remercie la France d'avoir convoqué ce débat public. Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier nos intervenants de ce matin pour leurs rapports très instructifs et émouvants.

Dans les zones touchées par des conflits, les femmes sont des agents de paix. Elles jouent un rôle clef en assurant, au milieu du chaos, la subsistance de leur famille, et sont particulièrement actives dans les mouvements communautaires et de paix au niveau local. Le talent des femmes doit être pleinement mis à profit, non seulement dans la prise des décisions politiques, mais aussi dans la lutte contre l'extrémisme violent. Aux niveaux local, national et international, nous appuyons les initiatives de paix des femmes locales et espérons que le rôle important que jouent la société civile et les organisations de femmes dans les processus de paix sera reconnu.

Nous croyons que les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité sont interdépendantes et interconnectées, et doivent être abordées comme telles. Pour mettre effectivement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national et international, les institutions et les gouvernements doivent travailler en coopération étroite et systématique. Nous devons garantir une approche holistique, du niveau

local au niveau mondial, en utilisant tous les outils disponibles au sein du système des Nations Unies.

La Hongrie est un membre actif du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, et continue de participer à des processus de consultations interministérielles, l'objectif étant d'établir un mécanisme national sur la mise en œuvre de la tâche découlant du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. Le Ministère hongrois des affaires étrangères et du commerce prépare l'organisation d'un atelier de sensibilisation sur les femmes et la paix et la sécurité à l'intention des experts des ministères compétents, de l'armée, de la police, du personnel de maintien de la paix, des organisations de la société civile intéressées et des milieux universitaires. L'un des thèmes de l'atelier portera sur la participation effective des femmes à la consolidation de la paix.

La Hongrie est extrêmement préoccupée par la menace et l'utilisation croissantes de la violence contre les femmes qui défendent les droits de l'homme. Nous devons intensifier nos efforts pour lutter de manière plus efficace contre ce phénomène dangereux, et mettre au point une riposte horizontale et spécialisée. La Hongrie estime que l'engagement des jeunes est important pour forger une paix et un développement durables et que nous devons autonomiser les filles afin qu'elles deviennent des femmes fortes et des membres actifs de la société. Nous croyons également que la participation accrue des femmes aux missions de maintien de la paix est de la plus haute importance. Leur contribution pourrait s'avérer particulièrement utile au niveau de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de protection des civils et d'assistance humanitaire. Nous sommes heureux de constater les efforts constants déployés par le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le European Foundation Centre pour renforcer les capacités du personnel et la responsabilisation des responsables en matière de problématique hommes-femmes.

Au niveau national, la Hongrie cherche à accroître de manière continue le nombre d'expertes militaires et d'officiers de police féminins déployés dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. C'est en grande partie en mettant fin à la culture de l'impunité que l'on peut prévenir les conflits et pérenniser la paix aux niveaux national et international, car l'obligation de rendre des comptes pour les crimes graves nous aide à parvenir à la réconciliation. Des sociétés stables et résilientes s'attaquent à l'injustice, promeuvent les droits de l'homme et édifient des sociétés pacifiques. Nous apprécions beaucoup le travail de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit des Nations Unies. En outre, la Hongrie est fière d'apporter sa contribution au travail inestimable de ces conseillers pour la problématique hommes-femmes déployés dans le cadre de la collaboration entre ONU-Femmes et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, ainsi qu'aux travaux d'ONU-Femmes sur la prévention de l'extrémisme violent.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance très importante sur la réalisation des promesses du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Nous remercions la Directrice de cabinet du Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les représentantes d'organisations non gouvernementales pour leurs exposés de ce matin.

Les deux dernières décennies ont été marquées par une forte augmentation du nombre des conflits. Les situations d'instabilité chronique, la violence, les conflits armés et les guerres continuent de toucher les femmes et les filles de manière disproportionnée. Qu'elles soient victimes de violences sexuelles ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles infligées par des organisations terroristes et les parties à un conflit, les femmes assument une charge disproportionnée des traumatismes physiques et psychologiques subis pendant les conflits. Le pire est que l'exploitation des femmes et des filles n'est pas un simple sous-produit du conflit. Il s'agit d'un instrument largement utilisé pour humilier et terroriser les civils. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2017/861), la violence sexuelle continue d'être utilisée comme une tactique de guerre, à savoir des viols stratégiques et généralisés, y compris des viols collectifs, qui auraient été commis par plusieurs parties à des conflits armés. Mais, tout à leur crédit, cela n'a pas empêché les femmes de réagir. Partout dans le monde, elles ont manifesté leur volonté et leur capacité de partager la lourde tâche du rétablissement et de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits.

Le Conseil de sécurité et tous ses efforts pour mettre fin à cette pratique déshumanisante ont joué un rôle dans leur entreprise. La résolution 1325 (2000),

qui a fait date, a lancé et institutionnalisé une nouvelle orientation axée sur la problématique hommes-femmes dans les situations de conflit, faisant de la participation et des droits des femmes une question centrale du débat politique. Bien que les défis à relever demeurent très difficiles et que nombre de nouvelles crises de protection continuent de voir le jour, notre détermination collective à éliminer ce fléau est une raison d'espérer. À cet égard, je voudrais souligner quatre points spécifiques.

Premièrement, le Conseil de sécurité, principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité, doit se concentrer sur les causes profondes des conflits qui constituent un terrain propice à ces crimes. Deuxièmement, l'ONU doit jouer le rôle unique qui est le sien dans le renforcement de la coopération et de la coordination avec les organes compétents afin de garantir aux femmes la place qui leur revient de droit. Troisièmement, dans tous les pays, c'est au Gouvernement qu'incombe au premier chef la responsabilité de la sécurité des femmes et de la protection de leurs droits. La communauté internationale doit appuyer les efforts déployés par les pays concernés pour protéger les droits des femmes et fournir une assistance à cet égard. Le renforcement de la capacité des institutions nationales est essentiel à cet effort et ONU-Femmes peut jouer un rôle majeur. Quatrièmement, la problématique hommes-femmes doit être pleinement intégrée dans le modèle de consolidation de la paix afin de renforcer l'environnement de protection. Cela suppose non seulement la participation accrue des femmes aux mandats de maintien de la paix, mais aussi un plus grand rôle accordé aux femmes dans les accords de paix, la stabilisation et les phases de reconstruction et de relèvement après le conflit.

Nous appuyons pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le Pakistan a été parmi les premiers pays à signer le pacte volontaire proposé par le Secrétaire général en la matière. Nous avons également contribué au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Pour terminer, je tiens à rappeler que les missions multidimensionnelles de maintien de la paix dotées de mandats de protection jouent un rôle clef dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit. Le Pakistan, qui fait partie des principaux pays fournisseurs de contingents, reste pleinement attaché à cette cause.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la présidence française du Conseil d'avoir convoqué ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, qui arrive à point nommé. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses efforts résolus dans ce domaine.

Les femmes peuvent faire du monde un endroit meilleur. Pour ce faire, les gouvernements et les organisations internationales, comme les Nations Unies, doivent donner aux femmes la possibilité de prendre des décisions importantes en matière de sécurité nationale. Nous sommes particulièrement encouragés par l'engagement du Conseil à relancer le débat sur la participation des femmes à la paix et à la sécurité.

À bien des égards, la résolution historique 1325 (2000), adoptée il y a 17 ans, a modifié notre perception pour ce qui est de garantir une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions nationales, régionales et internationales et dans les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que dans les efforts de consolidation de la paix. Pourtant, 17 ans après l'adoption de cette résolution et 40 ans après l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, nous n'avons pas réalisé grand-chose dans ce domaine.

Les Maldives sont bénies dans le sens où elles sont un pays pacifique et épris de paix. Dans le même temps, aux Maldives, nous reconnaissons le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix dans le cadre de notre vaste programme historique et holistique en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les principes d'égalité et de non-discrimination sont au cœur de la Constitution des Maldives. Les Maldives ont atteint la parité des sexes dans l'éducation, avec plus de femmes diplômées que d'hommes, et plus de femmes titulaires d'un doctorat dans l'enseignement supérieur. Les femmes représentent plus de 60 % des fonctionnaires de l'État et 40 % du personnel judiciaire, y compris les auxiliaires de la justice et le personnel administratif.

Nous avons renforcé la législation nationale en adoptant de nouvelles lois portant sur le harcèlement sexuel, la violence domestique et les infractions sexuelles afin d'assurer la protection des femmes face aux atteintes et à aux violences sexuelles, physiques et psychologiques. Dans le cadre de la promotion de l'autonomisation des femmes, le Président Abdulla Yameen Abdul Gayoom a mis en place de nouvelles politiques

permettant de faire en sorte que 30 % des sièges de tous les conseils d'administration des entreprises publiques soient attribués aux femmes.

Néanmoins, la législation, les lois et les politiques ont des limites. À notre avis, la résolution 1325 (2000), qui repose sur l'égalité des sexes, ne peut être pleinement réalisée que grâce à l'évolution de nos pratiques sociales vers une culture de respect pour les femmes et d'inclusion, une culture qui reconnaît que les femmes, par le fait qu'elles sont des êtres humains, ont les mêmes droits que les hommes. Certes, changer les lois est important, mais en fin de compte, c'est le changement dans les cœurs et les esprits qui compte.

Les recherches montrent que le fait de voir plus de femmes à des postes de pouvoir et de responsabilité peut favoriser l'acceptation et partant, la perception des femmes qui jouent un rôle dans la prise de décisions. Pour cette raison, le Gouvernement des Maldives a tout mis en œuvre pour que les femmes participent à la prise de principales décisions du Gouvernement sur un pied d'égalité avec les hommes. Pour cette raison, notre police est renommée pour avoir le pourcentage le plus élevé de policières en Asie du Sud. Pour cette raison, ici à l'ONU, parmi nos envoyés – nos messagers de la paix –, il doit y avoir des femmes au plus haut niveau. Pour prouver son engagement, le Secrétaire général pourrait envisager d'accroître le nombre de femmes nommées comme représentantes spéciales, notamment en matière de règlement des conflits.

Les pays et les sociétés deviendront plus forts, plus prospères, plus stables et en fait, plus pacifiques lorsque les femmes joueront le rôle d'agents et de meneurs du changement. Le Conseil peut et doit être le moteur de ce changement. Le Conseil peut le faire avec plus de crédibilité s'il est plus inclusif, et les Maldives sont prêtes à contribuer et à participer à l'édification de notre avenir commun – un destin partagé où les femmes seront aux commandes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

Mme Gregoire-Van-Haaren (Pays-Bas) : Je remercie la présidence française d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Le Royaume des Pays-Bas s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Nous souscrivons également aux déclarations qui ont été faites par le Représentant permanent de l'Italie et par le Représentant permanent du Canada en sa qualité de Président du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous voudrions également remercier la Directrice de cabinet du Secrétaire général de son exposé et le Secrétaire général de son rapport (S/2017/861) et du rôle de chef de file qu'il joue dans ce domaine.

Nalia, Valérie, Angèle, Arlette, Joséphine, Alice, Martine, Marie, Nicole et Natifa sont des noms qui méritent d'être mentionnés au Conseil. En effet, ces noms ont été mentionnés dans le rapport publié ce mois-ci par Human Rights Watch sur les violences sexuelles généralisées commises par des groupes armés en République centrafricaine. Le rapport décrit comment, pendant près de cinq années de conflit, ces groupes ont utilisé le viol et l'esclavage sexuel comme tactique de guerre. Par conséquent, ce rapport est à la fois un rappel macabre des incidences néfastes des conflits sur les femmes et un rappel douloureux de la très forte pertinence de la résolution 1325 (2000) jusqu'à ce jour. Il s'agit d'un rappel douloureux parce que la lecture de ce rapport nous rappelle qu'après huit résolutions, nous devons discuter sérieusement de leur mise en œuvre.

Les femmes ne participent pas toujours activement à de nombreux processus de paix, y compris les processus dirigés par l'ONU ou menés avec l'aide de l'ONU, et par conséquent, ne sont pas reconnues pour ce qu'elles sont, à savoir des artisans de la paix très efficaces. Si nous voulons vraiment mettre en pratique ce que nous prêchons, nous devons faire pression sur les parties à un processus de paix pour qu'elles y associent les femmes, et ne pas nous contenter de mentionner cet aspect incidemment. En effet, les femmes qui ont pris la parole devant le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ou quelqu'un comme Mina-Rojas, illustrent concrètement l'importance d'une véritable participation des femmes aux processus de paix. En revanche, quand les femmes n'ont pas la possibilité de participer à ces processus, dans la plupart des cas, les conflits perdurent et ce sont les femmes et les filles qui en font les frais. Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans son rapport,

> « Les engagements ne prennent véritablement corps, ne changent les vies et ne transforment les sociétés que lorsqu'ils sont mis en œuvre » (*S/ 2017/861, par. 6*).

Aujourd'hui, je voudrais mettre en relief trois conditions qui doivent être remplies pour que la résolution 1325 (2000) devienne une réalité.

Premièrement, nous devons garder à l'esprit que l'intégration de la problématique hommes-femmes n'est pas un but en soi, mais plutôt un instrument – un instrument pour mettre en œuvre un programme de paix transformateur. Une participation véritable et équilibrée des femmes et des hommes peut transformer les processus de prévention des conflits et de paix. La résolution 1325 (2000) a été adoptée dans cet objectif de transformation.

Le simple fait d'avoir des femmes autour de la table ne suffit pas pour cocher la case, et encore moins pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000); ce n'est pas seulement une affaire de chiffres. Nous devons intégrer les points de vue des femmes et faire entendre la voix des organisations de femmes sur le terrain grâce à leur participation digne de ce nom aux efforts de médiation. Si nous agissons ainsi, la probabilité qu'un accord de paix tienne pendant plus de 15 ans augmente de 35 %. Ce chiffre se passe de commentaires. À cet égard, je me félicite de la réunion que les participants à la mission du Conseil de sécurité au Sahel ont tenue avec des organisations de femmes au Mali. Idéalement, pour les missions futures, il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'une session séparée, mais que les points de vue des femmes soient intégrés dans les autres réunions.

Deuxièmement, pour qu'elle soit appliquée, la résolution 1325 (2000) doit être traduite non seulement dans les langues des Nations Unies, mais aussi dans les plans et les activités. Elle doit être mise en pratique et – c'est tout aussi important – financée. À ce jour, 68 États Membres ont élaboré leurs plans d'action nationaux. Nous félicitons les Membres qui l'ont fait, mais le Royaume des Pays-Bas lance également un appel ferme aux deux tiers des Membres de l'ONU qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils fassent de même. Par ailleurs, le Royaume des Pays-Bas est malheureusement l'un des rares pays qui financent effectivement leurs plans d'action nationaux. Davantage de ressources doivent être mises à disposition si nous voulons sérieusement faire de l'égalité des sexes une réalité concrète.

Troisièmement, enfin, comme le Secrétaire général le conclut dans son rapport, l'Organisation des Nations Unies doit « montre[r] la voie et [être] une source d'inspiration » (*ibid., par. 111*) en intégrant dans les mandats de toutes nos missions des dispositions suffisamment robustes concernant les femmes et la paix et la sécurité; en appréhendant systématiquement les examens stratégiques sous le prisme de l'égalité des sexes et en analysant les équilibres de pouvoir entre les femmes, les hommes et les jeunes dans les dynamiques de conflits; en demandant en conséquence aux pays qui fournissent des contingents de former tous les soldats de la paix à l'égalité des sexes et en faisant en sorte que des femmes soient effectivement déployées sur le terrain; en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ce qui passe par la transparence, la responsabilisation et une prise en charge attentive des victimes; et, comme l'a, à juste titre, préconisé le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, en rehaussant plutôt qu'en dégradant le rôle des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans les missions de maintien de la paix. Nous saluons l'action d'autres pays fournisseurs de contingents à cet effet, et nous appuyons particulièrement les efforts que déploie le Canada pour inclure la parité dans les discussions et les engagements qui seront pris à la Réunion de 2017 des Ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui doit se tenir à Vancouver le mois prochain.

Pour terminer, il incombe le défi et la responsabilité d'intégrer la résolution 1325 (2000) dans un programme de paix porteur de transformation – qui soit mis en pratique et financé, et dans lequel l'ONU montre la voie. Sa mise en œuvre doit permettre aux femmes comme Valérie, Alice et Nicole de diriger les pourparlers de paix dans leur pays. Je voudrais conclure en réaffirmant une nouvelle fois l'appui du Royaume des Pays-Bas à la résolution 1325 (2000), ainsi que notre attachement sincère à sa mise en œuvre.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. Jaime Calderón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à nous associer à la déclaration faite par le représentant de Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

El Salvador se félicite de participer à cet important débat axé sur la question des femmes et de la paix et la sécurité. Nous tenons à faire part de notre attachement à l'action du Conseil sur ce point de l'ordre du jour.

El Salvador, qui a surmonté un conflit armé grâce à la négociation, est un fervent partisan de l'engagement à la paix et au développement, car il est convaincu que le renforcement de la démocratie et de ses institutions

est impératif pour parvenir au développement de nos peuples. Ces dernières années, El Salvador a accompli d'importants progrès s'agissant de sa législation et du dispositif de protection des droits de la femme, car il considère que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions fondamentales pour faire prévaloir le développement, la bonne gouvernance, la paix et la démocratie.

De même, pour l'État salvadorien, il est important, à l'instar de la résolution 1325 (2000), de reconnaître le rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. De ce fait, nous considérons qu'il est primordial de prêter attention à la situation de violence que vivent les femmes, en appréhendant ce problème comme une facette importante des politiques publiques. C'est pourquoi, en juillet, El Salvador a lancé son plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui reflète notre engagement renforcé à l'égard des femmes, et ce, dans différents domaines, en particulier dans celui de l'établissement de la paix et de la sécurité.

Ce plan représente les efforts déployés en la matière depuis 2014, avec la création du Comité national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures; il s'agit d'un document pionnier dans la région de l'Amérique centrale, qui intègre dans ses cinq piliers des mesures qui promeuvent l'inclusion des femmes dans les processus de consolidation de la paix, en particulier dans le domaine de la sécurité citoyenne. De la même manière, les mesures contenues dans le plan d'action national transcendent la question de la sécurité pour inclure des mesures novatrices traitant d'autres volets relatifs à la sécurité sociale, jugés tout aussi importants pour une approche et une mise en œuvre intégrales de la résolution 1325 (2000).

El Salvador a lancé un processus continu de dialogue national qui cherche à faire participer toutes les forces vives du pays, afin de continuer à faire fond sur la paix instaurée en 1992, en sollicitant, dans le cadre de ce processus, la participation des femmes et leurs expériences sur les questions relatives à l'égalité des sexes, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000). Nous reconnaissons le rôle indispensable des femmes et de la jeunesse dans la prévention et le règlement des conflits, et nous soulignons la nécessité de promouvoir leur pleine participation dans le processus de maintien et de promotion de la paix.

En outre, El Salvador estime qu'il est essentiel de veiller au comportement le plus éthique possible du personnel qui participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et c'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement absolu à la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. À cet égard, notre pays a adhéré volontairement à l'initiative présentée par le Secrétaire général d'un pacte visant à mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude pour les mesures adoptées par l'Organisation dans le cadre de la prévention, de la formation et de l'assistance aux victimes, et nous soulignons qu'il importe de faire le bilan des progrès accomplis à cet égard et d'intégrer une démarche visant à réduire la stigmatisation dont souffrent les victimes de violences sexuelles commises en période de conflit. El Salvador tient à réaffirmer sa volonté d'appuyer les opérations de maintien de la paix en fournissant les personnels les plus qualifiés et en intégrant davantage de femmes dans les contingents militaires et les effectifs de police affectés aux différentes missions.

Pour terminer, nous souhaitons renouveler notre attachement à toutes les initiatives qui permettent d'assurer la participation des femmes dans les divers contingents, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures. Nous saluons le travail important de la France à la présidence du Conseil de sécurité. De la même manière, nous remercions ONU-Femmes de son soutien et de l'assistance technique, politique et financière qu'elle apporte aux efforts déployés par notre comité national et à la préparation de notre plan d'action national relatif à la résolution, et je souhaite lui demander de continuer d'accompagner le développement de notre pays sur une si importante question. Nous espérons que, en prenant connaissance de notre expérience, d'autres pays de la région seront eux aussi encouragés à œuvrer plus intensément à la question de la paix et de la sécurité, en premier lieu s'agissant de la perspective d'inclusion incarnée par la résolution 1325 (2000).

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation française d'avoir convoqué le présent débat, et nous apprécions les exposés faits par les intervenantes, parmi lesquelles nous saluons tout

particulièrement la représentante de la société civile de notre région.

Le Chili s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et à celle prononcée par la représentante du Panama au nom du Réseau Sécurité humaine.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2017/861), et nous faisons part de notre appui aux initiatives telles que le pacte volontaire visant à mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, auquel le Chili a souscrit, la nomination d'une défenseuse des droits des victimes, la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, et la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Chili a été l'un des premiers pays d'Amérique latine à élaborer, en 2009, sous l'autorité de la Présidente Bachelet, un plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), prenant ainsi acte du rôle important que jouent les femmes en tant qu'agents de changement et artisanes de la paix. Aujourd'hui, le deuxième plan d'action national est pleinement appliqué, et il met un accent fort sur l'éducation et la formation du personnel.

Ce nouveau plan réunit les recommandations du Conseil de sécurité et les bonnes pratiques internationales en la matière, et avance sur la voie de la création d'indicateurs permettant de mesurer les progrès engrangés dans la réalisation d'objectifs concrets qui facilitent et favorisent l'accès des femmes aux opérations de paix, à tous les niveaux d'action et de prise de décision. Nous avons intégré la problématique hommes-femmes dans la doctrine, la planification et la réalisation des opérations de paix du Chili dans les quatre domaines thématiques et objectifs fixés par l'ONU : la prévention, la participation, la protection, et le secours et le relèvement. Le Chili a coparrainé la résolution 2242 (2015), promue par l'Espagne, et est l'un des membres fondateurs du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Lors de sa dernière réunion en septembre de cette année, le Réseau a réaffirmé sa volonté de continuer à soutenir et à renforcer la participation des femmes à la prise de décisions dans tous les domaines.

L'égalité des chances et l'autonomisation des femmes ont été un pilier essentiel du programme de notre gouvernement en faveur de l'égalité des sexes. D'importantes avancées ont été enregistrées, telles que l'intégration de la parité dans la réforme du système électoral, qui exige que 40 % au moins des candidats au Congrès soient des femmes. Au niveau international, nous encourageons la promotion et la protection des droits des femmes en situation de conflit armé, notamment eu égard à la nécessité d'accroître leur participation à la prise de décisions dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons ainsi insisté sur la présence de femmes dans les missions de paix tant en Haïti que dans la mission politique spéciale en Colombie. Dans le domaine de la prévention, nous avons lancé avec les milieux universitaires des initiatives en lien avec la question des femmes et la paix et la sécurité et avons encouragé l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités de pérennisation de la paix.

L'inclusion des femmes dans les opérations de paix permet de sensibiliser aux problèmes que rencontrent les femmes et les enfants dans tous les théâtres d'intervention, et leur présence contribue à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dans ce contexte, les femmes dans les opérations de paix et au sein des communautés jouent un rôle central dans le maintien de la paix et la protection des droits des femmes. Nous convenons avec les orateurs qui nous ont précédés que l'un des plus grands défis que nous devons relever est d'accroître leur nombre dans les opérations de paix et, en particulier, de garantir la présence de conseillers pour la problématique hommes-femmes dans ces opérations.

La Présidente : Je donne la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2017/861) et saluer les efforts déployés par le Secrétariat, ONU-Femmes et vous-même, Madame la Présidente, afin de maintenir les projecteurs braqués sur la question des femmes et la paix et la sécurité. Ma délégation est heureuse de s'associer à la déclaration faite au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

C'est un honneur pour moi de participer au débat public du Conseil de sécurité sur la résolution 1325 (2000). La Jamaïque est associée depuis longtemps à cette résolution et se rappelle avec émotion les délibérations qui ont abouti à son adoption, en 2000, au cours de son mandat au Conseil de sécurité. Nous continuons de considérer cette résolution comme fondamentale à nos efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. La Jamaïque estime que les

femmes doivent être reconnues pour le rôle inestimable qu'elles jouent dans le rétablissement de communautés brisées et la pérennisation de la paix.

C'est sur cette toile de fond que nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il faut faire davantage pour assurer une participation véritable des femmes aux processus de paix et garantir la mise en œuvre effective du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous constatons toutefois avec préoccupation que nous ne sommes pas à la hauteur des attentes s'agissant de la mise en œuvre, ce qui nous inquiète tout particulièrement, étant donné les défis croissants à la paix et à la sécurité de par le monde. C'est pourquoi nous partageons l'avis selon lequel les mesures de prévention doivent aller au-delà des situations de crises imminentes et s'attaquer à leurs causes structurelles et profondes, notamment les inégalités entre les sexes.

Pour sa part, le Gouvernement jamaïcain s'est doté d'une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes qui vise à faire avancer le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans les sphères tant publique que privée en Jamaïque. Cette politique est alignée sur notre politique de développement nationale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'ailleurs, conformément à l'objectif 5 de développement durable, la Jamaïque a lancé la campagne « HeForShe » en juillet 2016 dans le cadre de la campagne de solidarité mondiale d'ONU-Femmes. Cette campagne a été lancée en tant que plate-forme à laquelle les hommes et les garçons peuvent participer et devenir des agents du changement en vue de réaliser l'égalité des sexes et de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. En outre, pas plus tard qu'en juillet de cette année, un plan d'action stratégique national visant à éliminer la violence sexiste (2017-2026) a été approuvé par notre gouvernement.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'il faudrait créer des mécanismes efficaces permettant de mesurer correctement les résultats en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Ma délégation voudrait aller encore plus loin et suggérer que ces mécanismes devraient tenir compte de la coopération et de l'appui qui doivent être fournis pour obtenir les résultats voulus. Le financement sera essentiel à cet effort. C'est pourquoi la Jamaïque se félicite que le Secrétaire général ait abordé cette question dans son rapport. Nous partageons pleinement son affirmation selon laquelle nous devons

> « redéfinir les priorités en matière de dépenses, coordonner plus efficacement les instruments de financement et rechercher des formes novatrices de financement souple » (*S/2017/861, par. 97*).

Ces efforts doivent venir compléter les engagements de longue date qui garantiraient un financement adéquat, prévisible et durable.

Nous sommes également d'avis que l'accent mis sur les femmes et la paix et la sécurité doit nécessairement tenir compte du rôle que les jeunes gens et les jeunes femmes, en particulier, peuvent jouer dans la consolidation de la paix. C'est pourquoi nous nous félicitons du travail accompli en application de la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité afin de concrétiser cet objectif.

Garantir une participation égale et effective des femmes et des hommes est fondamental pour construire des sociétés inclusives et pacifiques. Ma délégation appuie les efforts visant à assurer l'autonomisation économique des femmes, à promouvoir leur participation dans les structures de gouvernance à tous les niveaux et à garantir la justice et la sécurité. Qui plus est, on ne saurait trop insister sur le rôle que jouent les femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. À cet égard, la Jamaïque félicite sa partenaire de la Communauté des Caraïbes, la Trinité-et-Tobago, qui a été à l'origine de l'examen par la Première Commission de la résolution biennale sur cette question. Nous souhaitons tout particulièrement continuer de nous pencher sur les répercussions de la violence armée sur les femmes et nous employer à garantir leur pleine participation à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

Un élément essentiel de cet effort sera la participation de la société civile, qui a été un partenaire précieux tout au long de ce processus. De fait, il ne peut y avoir de progrès sans l'implication des diverses parties prenantes qui sont essentielles pour instaurer la confiance entre les communautés locales. Voilà pourquoi nous saluons le Georgetown Institute for Women, Peace and Security et l'Institut international d'Oslo de recherches sur la paix pour avoir mis au point l'Indice sur les femmes et la paix et la sécurité, lancée hier.

Pour terminer, ma délégation est encouragée par l'engagement pris personnellement par le Secrétaire général de veiller à ce que l'ONU s'acquitte de ses

obligations afin d'appuyer la question des femmes et la paix et la sécurité. Nous appelons de nos vœux une intensification des efforts qui aboutirait à une participation plus inclusive des femmes aux initiatives de paix et de sécurité de l'ONU. Nous avons la ferme conviction que cela sera de bon augure pour l'Organisation dans son ensemble et permettra de garantir l'efficacité des processus de paix, le développement économique et la prospérité sociale partout dans le monde.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais féliciter la République française de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous remercions la France de ses efforts transparents et soutenus à la tête du Conseil. Je remercie également la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour ses travaux durant sa présidence le mois dernier.

L'Iraq s'efforce d'augmenter la participation des femmes à la vie publique. Nous sensibilisons les femmes à leurs droits sociaux, économiques et politiques. Nous appliquons le principe d'égalité des sexes sur la base de politiques d'égalité des chances. Ce principe s'applique également à la nomination aux postes supérieurs de la fonction publique et à la représentation au Parlement et dans les conseils municipaux, en sus de la prise de décisions et du renforcement des capacités.

La Constitution iraquienne adoptée en 2005 protège et défend les droits des femmes et prévoit leur prise en charge. Elle leur offre une couverture sociale et sanitaire ainsi que les moyens de vivre dans la liberté et la dignité. La Constitution considère tous les Iraquiens comme égaux devant la loi indépendamment de leur sexe, de leur race, de leurs origines ou de leur religion. Nous avons augmenté le pourcentage de femmes qui occupent des postes de direction en Iraq depuis 2003. La nouvelle Constitution iraquienne a fixé un quota d'au moins 25 % de femmes au sein du Conseil des Représentants. Actuellement, 83 femmes occupent des sièges au Parlement ou des postes de ministre, trois sont ambassadrices et 86 sont juges. Des femmes iraquiennes sont aujourd'hui présidentes d'université et doyennes de 75 facultés, et le maire de la capitale est une femme. La capitale iraquienne compte 7 millions d'habitants et c'est une femme qui en est maire.

La promotion de la femme constitue une avancée importante vers l'instauration de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi l'Iraq continue de collaborer avec des organisations internationales qui promeuvent les femmes et leur autonomisation au sein de la société. Le Gouvernement collabore avec le groupe chargé de l'égalité des sexes à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) afin d'élaborer un accord de partenariat entre la Commission de réconciliation nationale et la MANUI en vue de renforcer le rôle des femmes dans le processus de réconciliation nationale et dans les efforts de sensibilisation à l'importance de la résolution 1325 (2000).

Assurer l'égalité des chances pour les femmes et les filles dans tous les domaines est le fondement de la paix, de la prospérité et de la durabilité dans le monde. Cependant, l'Iraq a été frappé par une vague d'attentats terroristes vicieux perpétrés notamment par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Ces attentats menacent la paix et la sécurité internationales. Les civils iraquiens, en particulier les femmes et les filles, subissent les plus odieuses formes de pratiques terroristes. Nous devons attirer l'attention sur les crimes commis par cette organisation terroriste contre des milliers de femmes et de filles yézidies et d'autres femmes iraquiennes de tout âge. Elles sont vendues comme esclaves dans les zones situées au long de la frontière entre l'Iraq et la Syrie et soumises aux pires formes d'esclavage sexuel. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts pour aider l'Iraq à libérer, réhabiliter et réintégrer ces femmes dans la société afin qu'elles puissent retrouver une vie normale.

Mon gouvernement a pris des mesures constructives à cette fin, notamment en signant le 23 septembre 2016 le communiqué conjoint de l'ONU et du Gouvernement iraquien sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Nous poursuivons notre collaboration avec la MANUI à Bagdad et, à New York, avec l'équipe technique du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, cela afin d'appliquer les dispositions de cette déclaration dans le cadre d'un plan national élaboré à cette fin. En outre, nous avons proclamé le 19 juin Journée nationale pour l'élimination de la violence sexuelle en période de conflit.

L'Iraq a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité le 9 août (S/2017/710, annexe), dans laquelle il exprime son espoir et sa volonté de voir le Conseil de sécurité adopter une résolution pour garantir que les membres de l'EIIL seront tenus pour responsables des crimes qu'ils ont commis en Iraq, notamment de tous les

actes qui constituent des crimes contre l'humanité. Nous avons demandé l'aide de la communauté internationale s'agissant de condamner l'EIIL pour meurtre, enlèvement, prise d'otages, esclavage sexuel et d'autres formes de violence sexuelle, viol, traite des femmes ou d'autres formes de mariage forcé, ainsi que pour avoir recruté et utilisé des enfants, commis des attaques contre l'infrastructure, détruit le patrimoine culturel et s'être livré au trafic de biens culturels. Le 21 septembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2379 (2017), qui vise à collecter des preuves des crimes commis par l'EIIL afin de mettre les responsables de ces crimes face à leurs responsabilités et de les traduire en justice.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Charwath (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la France d'avoir convoqué ce débat public très pertinent.

L'Autriche s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne, du Réseau Sécurité humaine et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Comme l'a souligné le Président, nous devons mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre du programme. L'Autriche est convaincue que les organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont un rôle crucial à jouer dans la concrétisation de nos engagements politiques au niveau mondial en mesures tangibles qui ont un impact sur le terrain. En conséquence, nous avons fait de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions qui lui ont succédé des priorités importantes de la présidence autrichienne de l'OSCE cette année. Sur la base de nos expériences, je souhaite partager trois observations rapides que nous avons tirées de nos travaux à l'OSCE.

Premièrement, un conflit ne peut être réglé durablement sans la participation des femmes. En avril, nous avons organisé une retraite de haut niveau sur les processus de paix efficaces et la participation des femmes, et nous avons pu recueillir des recommandations concrètes en vue de renforcer une participation véritable des femmes à ces processus.

Deuxièmement, un autre élément clef englobe un journalisme soucieux des questions d'égalité des sexes et de la protection des femmes journalistes. Si les femmes ne sont souvent décrites que comme des victimes, un journalisme soucieux des questions d'égalité des sexes peut transformer les stéréotypes concernant les femmes, promouvoir l'autonomisation des femmes et sensibiliser le public au rôle capital que jouent les femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Nous poursuivrons ce débat à l'OSCE le 3 novembre dans le cadre d'une rencontre qui portera sur le rôle des médias dans la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

Troisièmement, je tiens à souligner que les organisations régionales sont idéalement placées pour jeter un pont entre le cadre mondial et sa mise en œuvre nationale et locale. En conséquence, l'Autriche a appelé à maintes reprises à l'adoption d'un plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité à l'échelle de l'OSCE, qui constituerait un outil important à cet égard. Malheureusement, il n'a pas été possible à ce jour de générer un consensus sur l'adoption de ce plan d'action.

Ceci dit, nous estimons que la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui se tiendra à Vienne en décembre, nous offrira une bonne occasion de renforcer et de réaffirmer les engagements de l'OSCE à cet égard. Nous espérons que les États participants à l'OSCE appuieront cet effort et adopteront les deux projets de décision que nous avons proposés.

Enfin, je tiens à souligner que l'Autriche reste déterminée à continuer de promouvoir les droits des femmes, l'égalité des sexes et la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans la région de l'OSCE et au-delà.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Géorgie.

Mme Agladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence française d'avoir convoqué le présent débat sur la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

La Géorgie s'associe à la déclaration faite plus tôt par l'Observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques commentaires à titre national.

Alors qu'approche le dix-septième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous soulignons une fois de plus l'importance accordée à la question de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la protection des droits des femmes. Ces dernières années, cette résolution historique a mis en place un programme complexe exhortant les États Membres à autonomiser davantage les femmes et à promouvoir leurs droits et accroître leur participation aux efforts

visant à assurer la paix et la sécurité. Après l'adoption de la résolution, l'importance du rôle des femmes s'est progressivement accrue, en particulier dans la prévention et le règlement des conflits et dans le maintien de la paix et de la sécurité. Toutefois, il faut faire davantage pour parvenir à la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des résolutions pertinentes.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2017/861), qui souligne le rôle crucial de la participation accrue des femmes aux processus de paix et de prise de décisions à tous les niveaux. Comme indiqué dans le rapport, dans les efforts visant à établir un lien entre la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, les mots doivent être traduits en actions concrètes. Il est évident que la durabilité de la paix dépend directement de l'engagement constant des femmes dans les processus de paix, la politique, la gouvernance, le renforcement des institutions, l'état de droit, le secteur de la sécurité et le relèvement économique, et que le degré d'égalité des sexes et la sécurité des femmes comptent parmi les indicateurs les plus fiables de la paix.

La Géorgie a adopté de bonne heure un cadre politique et des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À l'heure actuelle, le Gouvernement est en train d'élaborer son troisième plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) pour la période 2018-2020. Ce nouveau plan d'action, tout comme les précédents, est en cours d'élaboration au moyen d'une large consultation avec la société civile, avec les partenaires nationaux des ministères d'exécution, des institutions de l'État responsables de sa mise en œuvre et avec les organisations de femmes. L'ensemble du processus est hautement inclusif et transparent.

Pour illustrer son ferme attachement à l'amélioration et à la promotion de l'égalité des sexes et pour garantir l'autonomisation des femmes et la pleine protection des droits des femmes, la Géorgie a récemment ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, également connue sous le nom de Convention d'Istanbul, et a créé au sein du pouvoir exécutif une commission interinstitutions pour l'égalité des sexes et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. La commission représente le mécanisme de coordination et de suivi interne prévu par l'article 10 de la Convention d'Istanbul, et ses activités sont axées sur les droits de l'homme, la violence familiale, et les femmes et la paix et la sécurité.

Tout en soulignant l'importance de renforcer les mesures de protection concernant la violence à l'égard des femmes et l'autonomisation des femmes, nous sommes constamment préoccupés par la situation des femmes vivant dans les régions occupées de Géorgie – l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Dans les territoires occupés, les femmes continuent de subir de graves violations de leurs droits et libertés fondamentaux, notamment, mais pas exclusivement, de leur liberté de circulation. La situation dans les territoires occupés est particulièrement inquiétante, compte tenu de l'absence de missions internationales de surveillance. Alors que nous cherchons à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à tenir la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte, les droits des femmes vivant dans les régions occupées de Géorgie sont une source de grave préoccupation pour nous.

Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, et nous partageons l'opinion que les engagements existants doivent être traduits dans la pratique. Dans ce contexte, je voudrais une fois encore réaffirmer que la Géorgie est prête à se joindre à l'action mondiale visant à mieux appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) **:** Nous remercions la France d'avoir organisé cette importante séance, ainsi que la Directrice de cabinet du Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, le Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, et le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, de leurs efforts et de leurs importants exposés.

La question dont nous sommes saisis ne concerne pas seulement la moitié de la planète, mais elle nous concerne tous, compte tenu du rôle et de la contribution des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, et du potentiel inexploité que pourrait libérer la transversalisation de leur participation. Il s'est passé beaucoup de choses depuis l'adoption par consensus de la résolution 1325 (2000) et, pourtant, nous sommes encore loin d'avoir atteint l'objectif d'une participation pleine et égale, notamment dans la prévention et le règlement

des conflits et dans la consolidation de la paix, et l'objectif de garantir la protection et l'autonomisation des femmes. L'égalité des sexes et la non-discrimination demeurent des conditions préalables à la réalisation des buts et principes de l'Organisation, et de tous nos ambitieux engagements collectifs, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'État de Palestine salue le rapport du Secrétaire général (S/2017/861) et sa détermination à mettre en œuvre le programme d'action axé sur la problématique des femmes, de la paix et de la sécurité, notamment en plaçant la promotion de l'égalité des sexes au cœur de sa stratégie de prévention et de l'action diplomatique qu'il a menée sur tous les fronts. Nous apprécions tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, notamment par ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement, notamment dans les domaines des droits de l'homme, du renforcement des capacités, de l'emploi et de l'état de droit. Nous exhortons les organismes des Nations Unies, notamment ceux qui opèrent en Palestine, et en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, à intensifier leurs contacts et leur collaboration avec les organisations de femmes.

Je voudrais mettre en relief certains des efforts importants déployés par la Palestine à cet égard. Le Mouvement des femmes palestiniennes est l'un des plus anciens et des plus forts dans la région et au-delà, avec des structures institutionnelles et représentatives établies dès le XIXe siècle. Au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), l'Union générale des femmes palestiniennes a compté parmi les premiers syndicats à être créés. Une structure de coordination reliant divers groupes de femmes au sein des partis politiques de l'OLP et d'autres organisations a également été créée sous le nom de Comité technique des questions féminines, à la suite de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient de 1991, tenue à Madrid. Depuis lors, il y a eu de nombreuses autres réalisations, notamment l'inauguration par la Palestine en 2012 d'un comité national de haut niveau pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui a été dirigé par le Ministère des affaires féminines, en partenariat avec les ministères et les organisations non gouvernementales compétents.

En 2016, l'État de Palestine figurait parmi les 68 pays et entités qui ont adopté un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Le plan d'action pour la période 2017-2019, adopté par le Gouvernement et les organisations de la société civile, identifie trois objectifs principaux : premièrement, garantir la protection des femmes et des filles tant au niveau national que face à l'occupation israélienne; deuxièmement, garantir l'application du principe de responsabilité par l'intermédiaire de mécanismes nationaux et internationaux, en mettant un accent particulier sur les crimes et les violations commis par l'occupation; et, troisièmement, promouvoir la participation politique des femmes à la prise de décisions aux niveaux national et international. L'État de Palestine a également adhéré à des instruments fondamentaux du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sans formuler de réserves. La participation et l'autonomisation des femmes sont également des objectifs importants et transversaux dans le contexte du programme de politique nationale pour la période 2017-2022.

Toutefois, nous sommes conscients que, malgré tous ces efforts, le chemin est encore long. Ce n'est qu'en 2009 qu'une femme a été élue à l'organe exécutif suprême de l'OLP. Les quotas sont encore décisifs pour permettre l'élection de femmes au Parlement et dans les conseils locaux. Bien que les organisations de femmes aient compté parmi les plus ardents défenseurs de la réconciliation nationale, elles sont injustement absentes des pourparlers de réconciliation. D'autre part, en Palestine, le cadre législatif applicable est obsolète et doit être révisé pour garantir sa cohérence avec les obligations et engagements internationaux de la Palestine, de manière à offrir aux femmes la protection et les droits qui leur reviennent et les possibilités qu'elles méritent.

Le Mouvement des femmes palestiniennes, depuis sa création il y a plus d'un siècle, a continué de lutter sur deux fronts : l'indépendance de la Palestine et les droits et l'autonomisation des femmes. Il s'agit d'une double lutte que le Mouvement continue de poursuivre à ce jour. L'occupation israélienne demeure la principale source de violations des droits de nos femmes, de leur vulnérabilité et de la violence à l'encontre de leurs personnes. Nous avons maintes fois appelé à la protection du peuple palestinien, en particulier des femmes et des enfants. Nous avons également demandé que les coupables aient à répondre de leurs actes – un élément clef de la résolution 1325 (2000), qui a été la première du genre à aborder les effets disproportionnés et, à leur manière, uniques des conflits armés sur les femmes, en tant que seul moyen de mettre fin aux violations et crimes.

Si la Palestine est prête à faire sa part du travail pour promouvoir les droits des femmes et le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, il est clair que la jouissance de ces droits dans notre pays exige de mettre fin à l'occupation israélienne. Nous continuerons donc d'œuvrer pour mettre fin à l'occupation et pour progresser réellement sur la voie de l'indépendance, de la justice et de la paix, avec la participation pleine et sur un pied d'égalité des femmes, jusqu'à la création d'un État de Palestine indépendant garantissant les droits fondamentaux de tous les citoyens, sans discrimination.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais, comme d'autres intervenants, vous remercier et vous féliciter, Madame la présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous félicite aussi d'avoir convoqué le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet (S/2017/861), qui met en lumière les principaux accomplissements et les défis majeurs à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De même, au nom de ma délégation, je voudraisremercier tous les intervenants de leurs contributions très perspicaces sur la question à l'examen aujourd'hui.

Le Botswana appuie pleinement l'appel de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes à accroître la participation des femmes à tout ce qui touche à la paix et la sécurité, notamment la prévention et le règlement des conflits. Mon pays réaffirme son attachement à la mise en œuvre de la résolution phare 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, que le Conseil a adoptée voilà 17 ans. la résolution contribue sensiblement aux activités visant à l'autonomisation des femmes et à leur participation aux initiatives de paix et de sécurité, en particulier s'agissant de la prévention des conflits, de la paix, et du renforcement de la confiance. En vue d'atteindre cet objectif, une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) a été lancée en 2015. La même année, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2017/716). Surtout, l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire a été adopté.

Les Nations Unies ont fait des progrès considérables dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à la création d'ONU-Femmes, qui amplifie les voix des femmes et renforce leur rôle de chef de file dans le domaine de la paix et de la sécurité. En outre, la création du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée des violences sexuelles commises en temps de conflit, la nomination d'un défenseur des droits des victimes, la création du Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la nomination de collaborateurs directs chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et des mesures à prendre le cas échéant, permettront dans une large mesure de lever les obstacles auxquels se heurtent les femmes sur le terrain et aussi de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que de les prévenir. Ces initiatives ont permis d'aider des milliers de femmes et de filles dans divers pays du monde.

Malheureusement, les femmes continuent d'être les plus touchées par les conflits et les crises humanitaires, et d'être les victimes de la violence conjugale, d'atteintes sexuelles et de viols. La participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, au maintien de la paix et à la consolidation de la paix reste toujours faible aux niveaux national, régional et international, bien que les études menées sur cette question indiquent qu'une participation accrue des femmes contribuerait pour beaucoup à une paix et une stabilité durable.

La communauté internationale doit continuer de s'attaquer aux normes sociales qui perpétuent la violence et les atteintes sexuelles à l'égard des femmes, et de promouvoir le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. À cet égard, nous soulignons la responsabilité qui incombe au premier chef aux États de se conformer à leurs obligations de mettre fin à l'impunité et d'utiliser efficacement tous les moyens dont ils disposent pour appliquer le principe de responsabilité en poursuivant tous les auteurs de tels crimes et atteintes. Nous demandons aux États de prendre des mesures pratiques pour lever les obstacles à l'accès des femmes à la justice, notamment en créant un environnement favorable, dans lequel les femmes puissent facilement signaler les incidents de violence, sans crainte ni intimidation. Nous exhortons aussi tous les États à renforcer la capacité de leurs systèmes nationaux de justice pénale en vue de faciliter l'accès des victimes à la justice. Le Botswana reconnaît l'importance critique de l'égalité des sexes et de son intégration dans les plans nationaux de développement, y

compris bien entendu le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Conseil de sécurité de convoquer régulièrement des débats publics sur les femmes et la paix et la sécurité depuis 2000, permettant ainsi que cette question continue de figurer en tête de l'ordre du jour international. Nous appuyons aussi l'action menée par les différentes parties prenantes pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je réaffirme l'appui continu du Botswana à ces efforts.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation française d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions aussi les intervenants de partager les informations les plus récentes relatives aux efforts en cours et aux tendances qui se font jour concernant la question inscrite à l'ordre du jour.

Les situations de conflit armé dont le Conseil de sécurité eut à s'occuper directement ces deux dernières décennies sont essentiellement des conflits intra-étatiques. Ces conflits armés internes sont souvent le résultat de l'incapacité de l'État à faire respecter l'état de droit et à maintenir une gouvernance efficace. Ces conflits impliquent aussi des acteurs non étatiques et des réseaux terroristes qui détruisent le tissu social. Dans nombre de ces conflits, le monde a hélas vu qu'une brutalité extrême était infligée aux femmes et que les violences sexuelles étaient utilisées comme moyen de guerre. Dans le même temps, l'importance de l'autonomisation des femmes et de leur participation au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et à la gouvernance aux fins d'une paix durable est devenue aussi mieux comprise.

Même si l'on met de plus en plus l'accent sur les liens entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et l'évolution du cadre normatif au cours de ces 15 dernières années, les femmes et les filles non combattantes continuent d'être les principales victimes des conflits. Les crimes odieux contre l'humanité commis par des réseaux terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant en Asie de l'Ouest, Boko Haram dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest ou les Chabab en Afrique de l'est, en particulier à l'encontre des femmes et les filles, sont un rappel brutal des lourds défis qui restent à relever.

Une institutionnalisation accrue de la participation des femmes au maintien de la paix, à la prévention et au règlement des conflits, et aux processus politiques, est essentielle pour relever ce défi. Pour cela, il faut renforcer les capacités et les institutions sur le terrain. Par conséquent, la question des femmes et la paix et la sécurité ne peut pas être comprise en dehors du contexte sociétal plus large de l'autonomisation des femmes et du développement durable à long terme.

À l'ONU, grâce à l'action qu'ils mènent, la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et d'autres entités continuent de promouvoir un programme en faveur de l'autonomisation des femmes qui peut avoir des effets transformateurs sur les sociétés. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met également l'accent sur la corrélation entre le développement durable et, d'autre part, la paix et la sécurité. À l'ONU aussi, si l'on reconnaît la nécessité d'une plus grande participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, les progrès restent lents.

Dans le contexte spécifique du maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde a été le principal fournisseur de contingents ces 70 dernières années. Même s'il n'y a eu qu'une faible augmentation du nombre total de femmes soldats de la paix, il y a environ une décennie, en 2007, l'Inde a déployé la toute première unité de police constituée entièrement de femmes dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Libéria. Le Premier Ministre Modi s'est engagé à renforcer la représentation des femmes indiennes soldats de la paix dans les missions. L'Inde est déterminée à honorer l'engagement qu'elle a pris de faire en sorte que 15 % de ses observateurs militaires soient des femmes d'ici la fin de l'année. L'inde a également pris l'engagement de déployer une autre unité de police constituée entièrement de femmes.

En outre, l'Inde a, plus que tout autre pays, pris l'initiative d'organiser des cours de formation spécialisés à l'intention des Casques bleus en matière de violence sexuelle dans les situations de conflit armé. Entre autres questions, ces cours mettent l'accent sur le rôle des femmes au lendemain d'un conflit. Plus tôt cette année, l'Inde a accueilli le troisième cours spécialisé de ce genre à l'intention des femmes officiers militaires, qui était organisé par le Centre du maintien de la paix à New Delhi, en partenariat avec ONU-Femmes. L'Inde, premier pays à contribuer au fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général pour les victimes d'exploitation et

d'atteintes sexuelles, a continué de soutenir cette cause cette année.

Les actions en justice sont essentielles à la prévention. La communauté internationale a un rôle important à jouer dans la mobilisation des ressources et capacités adéquates à cet égard. Par conséquent, plus tôt dans l'année, l'Inde a apporté son concours au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone. Ce dernier a fait partie des tribunaux phares qui ont jugé et condamné des personnes pour des crimes tels que l'utilisation d'enfants soldats et les mariages forcés.

En Inde, plusieurs postes de décision de premier plan sont détenus par des femmes de valeur. Il s'agit notamment de la Présidente de la Chambre basse du Parlement et de nombreuses ministres. Plus de 1,3 représentantes élues au niveau des pouvoirs locaux dans tout le pays participent à l'élaboration et à l'application de politiques publiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. Dans les instances internationales aussi, l'Inde attache une grande importance au rôle des femmes. En 1953, la première femme Présidente de l'Assemblée générale était indienne.

L'Inde reste prête à apporter une contribution accrue à l'échelle internationale, sur le plan tant normatif que pratique, en ce qui concerne les aspects relatifs à la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

Mme García Gutiérrez (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous nous réjouissons que, depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ait pris une importance notable dans l'architecture normative de l'ONU comme composante essentielle pour prévenir les conflits, maintenir la paix et réaliser les objectifs de développement durable. Il devrait conserver un rang de priorité dans tous les domaines d'action du Conseil de sécurité.

Nous sommes conscients des diverses mesures prises pour améliorer la mise en œuvre de ce programme dans différents domaines. Cependant, la parité entre les sexes au sein de l'équipe dirigeante est souhaitable et nécessaire. Dans son rapport (S/2017/861), le Secrétaire général indique qu'à l'heure actuelle les femmes ne représentent que 23 % des hauts fonctionnaires en poste dans les opérations de maintien de la paix. Par conséquent, les engagements en matière de parité ne sont pas respectés. Nous demandons instamment aux membres permanents comme élus du Conseil de soutenir sans équivoque l'engagement du Secrétaire général à atteindre la parité entre les sexes à tous les niveaux de l'Organisation.

Il est crucial de tenir compte de la problématique hommes-femmes et des droits fondamentaux dans divers domaines des processus de paix et de sécurité, par exemple dans les commissions d'enquête, les procédures de médiation et les mécanismes de justice et de transition. Nous nous félicitons de certains efforts à cet égard, tels que l'inclusion systématique de femmes parmi les conseillers pour la protection dans la planification stratégique des missions politiques et des opérations de maintien de la paix, dans la formation d'experts de l'état de droit et des violences sexuelles en temps de conflit et comme conseillères pour la problématique hommes-femmes dans chaque commission d'enquête chargée de crimes touchant aux atteintes et violences sexuelles. L'incidence et l'utilisation généralisée des violences sexuelles comme tactique de terreur et arme de guerre sont navrantes et inacceptables. De tels actes doivent être punis le plus sévèrement possible et il faut éliminer complètement l'impunité et renvoyer les auteurs à la Cour pénale internationale. Ces actes constituent des crimes contre l'humanité.

Nous louons les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation, en particulier l'initiative de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à l'égard desquelles nous réaffirmons notre politique de tolérance zéro. Le Costa Rica a rejoint le pacte volontaire sur cette question, lancé en septembre dernier, pour renouveler l'expression de son attachement à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous accueillons également avec satisfaction la nomination d'un défenseur des droits des victimes et la création d'un fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

Nous insistons sur la nécessité de fournir l'appui nécessaire aux victimes ayant survécu à des violences sexuelles en temps de conflit afin qu'elles puissent dûment réintégrer leurs communautés dans la dignité. L'autonomisation économique des femmes a un effet positif sur le relèvement après un conflit, et sur la croissance économique en général. Nous devons en finir avec les normes discriminatoires et garantir l'accès des femmes aux ressources économiques et financières, à la propriété, à l'héritage, aux services de santé, y compris la santé procréative et sexuelle, ainsi qu'à la justice et à l'éducation.

Il est également nécessaire de s'attaquer aux effets de la violence armée sur les femmes, et en particulier de reconnaître le rôle important qu'elles peuvent jouer dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a constitué une réalisation historique obtenue avec la participation d'un grand nombre de groupes et d'organisations de femmes. La présidence de la conférence qui a abouti à l'adoption du Traité était assurée par une femme du Costa Rica.

Il est impératif de garantir l'égalité des chances et l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes pour que les femmes et les filles puissent assumer, avec tous les outils dont elles ont besoin, leur rôle essentiel de transformation de leurs communautés au lendemain des conflits.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) : Depuis son adoption, la résolution 1325 (2000) s'est avérée un outil précieux pour l'architecture onusienne de construction de la paix, et particulièrement pour la mise en œuvre du concept de la paix durable.

La Roumanie s'associe à l'intervention prononcée au nom de l'Union européenne. J'aimerais maintenant faire quelques remarques portant sur la perspective nationale.

Les 17 dernières années ont montré que les femmes sont des acteurs clés dans la promotion de la paix. Pourtant, seulement la moitié des accords de paix conclus contient des provisions qui concernent les femmes. La présence des femmes dans les composantes des missions de maintien de la paix a un effet positif sur la population féminine locale, permettant de s'assurer que les femmes sont perçues seulement comme victimes, mais également comme fournisseurs de sécurité. Elles servent aussi comme modèle d'inspiration afin d'assumer une présence plus active dans la société.

Nous nous réjouissons des initiatives onusiennes qui, à partir de 2015, ont contribué à l'égalité de genre et à l'augmentation du rôle des femmes. À cet égard, la Roumanie donne une haute appréciation à l'engagement personnel du Secrétaire général de l'ONU. Mais des efforts supplémentaires sont encore à faire. On constate un fort besoin de plus de femmes dans des postes de commandement des opérations de maintien de la paix et nous apprécions l'initiative de la Division de la police de lancer un cours de formation réservé exclusivement au personnel féminin candidat à des postes de commandement, y compris au sein du Département des opérations de maintien de la paix.

La Roumanie est un fort promoteur de l'intégration des femmes dans les contingents déployés dans les missions onusiennes et nous sommes fiers qu'une femme officier de police roumaine ait reçu le prix international des policières du maintien de la paix pour l'année 2015. Actuellement, une autre femme policier roumaine occupe le poste de chef des opérations au sein de la Mission des Nations Unies au Libéria.

En application de la résolution 1325 (2000), le Ministère roumain de la défense a adopté un plan d'action visant à mettre en œuvre le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, et à présent 40 femmes militaires roumaines sont encadrées dans des missions de l'ONU ou d'autres organisations internationales, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, dans les Balkans et en Géorgie. Aussi importante reste l'intégration qualitative des femmes dans les processus liés à la promotion d'une paix durable. Par conséquent, la Roumanie a rejoint le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, officiellement lancé à New York le 23 septembre 2016. J'ajoute que, les 13 et 14 juin 2017, le Ministère roumain de la défense a organisé à Bucarest une conférence régionale sur l'intégration du genre dans la sécurité et la défense, et que la Roumanie a rejoint le Royaume-Uni et le Pérou dans un événement organisé à l'ouverture de la session actuelle de l'Assemblée générale sur la présence des femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Nous avons des représentantes qui participent au programme de formation des hauts dirigeants de mission des Nations Unies, organisé actuellement à Dakar par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. La Roumanie est également présente dans le programme organisé par ONU-Femmes, à Nairobi, à l'intention des femmes officiers militaires.

Notre engagement ferme en faveur de la valorisation du potentiel énorme des femmes est aussi confirmé par l'organisation, à Bucarest, les 1er et 2 novembre de cette année, d'une conférence des femmes de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Construire et maintenir la paix est un processus permanent qui nécessite le plus large soutien populaire et la participation de tous les segments de la société, parmi lesquels celui des femmes joue un rôle primordial.

La Roumanie est fermement convaincue que tous les acteurs – États, organisations régionales, société civile et médias – doivent continuer à travailler ensemble pour l'implémentation de la résolution 1325 (2000) et la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union africaine.

Mme Bailey (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union africaine, je tiens à féliciter et à saluer la présidence française du Conseil de sécurité pour avoir convoqué le présent débat public. Nous souhaitons également remercier Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, pour sa contribution à ce débat. Nous remercions tous les intervenants de leurs exposés très instructifs, qui ont souligné leur ferme attachement au programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le débat d'aujourd'hui intervient à un moment charnière, alors que l'Union africaine et l'ONU se sont engagées toutes deux dans une réforme institutionnelle pour mieux servir et soutenir leurs États membres dans leur quête de paix et de développement durable pour tous. Année après année, les États Membres ont réaffirmé leur détermination à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, pourtant nous continuons de voir une présence très limitée et inégale des femmes dans les processus de paix dans le monde.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, a pleinement conscience de la lenteur des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et c'est pourquoi, dès son accession à la tête de la Commission de l'Union africaine, il a proclamé très clairement son engagement et sa détermination à faire progresser le programme lié aux femmes sur le continent, avec pour objectif premier de voir des actions et des résultats concrets sur le terrain qui permettent de changer la vie des femmes et des filles qui sont, depuis trop longtemps, les premières victimes de la violence et des conflits.

S'appuyant sur la décision prise en 2014 par les ministres de l'Union africaine en charge des questions relatives aux femmes, qui appelait notamment à la création d'une association de femmes médiatrices, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé, à sa réunion du 13 mars, les modalités de la création d'un réseau africain des femmes dans la prévention des conflits et la médiation de la paix, connu sous le nom de FemWise-Africa et dont le but est de renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la médiation dans le contexte de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Par la suite, afin de resserrer ses relations de travail avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil de sécurité a entendu le 27 mars un exposé sur l'initiative FemWise-Africa, à laquelle il a apporté son soutien, dans le cadre d'une réunion organisée selon la formule Arria. FemWise-Africa a été officiellement approuvée par l'Assemblée des chefs d'État de l'Union africaine, le 4 juillet dernier.

Nous sommes convaincus que FemWise-Africa sera un puissant outil pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la médiation et fournira une plate-forme pour le plaidoyer stratégique, le renforcement des capacités et le réseautage afin d'améliorer la mise en œuvre des engagements en faveur de l'inclusion des femmes dans le rétablissement de la paix en Afrique. Les principales priorités de FemWise-Africa consistent, entre autres, à garantir une participation véritable et effective des femmes aux processus de paix, y compris en tant que chefs des missions officielles de médiation, et à encourager l'action des femmes pour cristalliser et intégrer systématiquement la mobilisation des femmes dans le domaine de la médiation, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et aux objectifs mondiaux de développement durable.

Dans le cadre des efforts déployés par l'Union africaine pour mettre en place des partenariats en vue de renforcer le leadership des femmes tout en promouvant et en appuyant le programme de transformation de l'Afrique axé sur la gouvernance, la paix et la stabilité afin d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), la Commission de l'Union africaine et ONU-Femmes, avec le soutien de la République fédérale d'Allemagne, ont lancé une initiative baptisée le Réseau des femmes d'influence en Afrique, à l'occasion d'un forum de haut niveau des femmes dirigeantes pour la transformation de l'Afrique qui s'est tenu à l'ONU du 31 mai au 2 juin.

À ce stade, Madame la Présidente, je voudrais remercier votre délégation d'avoir annoncé ici le soutien de votre gouvernement au Réseau des femmes d'influence en Afrique. Une des faits marquants de ce partenariat a été la visite au Nigéria et en République démocratique du Congo de la première mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine effectuée

sous l’égide du Réseau des femmes d’influence en Afrique. Un groupe des Amis du Réseau des femmes d’influence en Afrique va être créé à New York et sera dirigé par S. E. Mme Martha Pobee, Représentante permanente du Ghana. Le Réseau des femmes d’influence en Afrique sera également officiellement lancé sur le continent africain en février 2018.

On dit souvent que la force réside dans le nombre. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé récemment, est une nouvelle occasion de renforcer le partenariat entre nos institutions afin de donner plus de force aux efforts en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De ce point de vue, l’Union africaine félicite le Secrétaire général et salue la mise en place de son comité consultatif de haut niveau sur la médiation ainsi que la nomination à ce comité de trois dirigeantes africaines éminentes, à savoir Mme Gbowee, Mme Machel et Mme Migiro.

Conformément au partenariat renforcé entre l’ONU et l’Union africaine, l’Union africaine collabore avec plusieurs bureaux des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence sexuelle en période de conflit. Ce cadre de coopération solide est le reflet de nos efforts mutuels pour autonomiser pleinement les femmes en tant qu’agents de paix et pour prévenir la violence sexuelle dans les conflits. Dans ce contexte, notre objectif commun est de mener une action de plaidoyer et d’avoir un engagement concret sur le terrain. Cet accent mis sur la participation des femmes et sur la responsabilité pour les crimes de violence sexuelle est un aspect clef de la prévention, notamment grâce aux autorités nationales afin de renforcer leur réponse juridique et leurs structures institutionnelles pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Avant de conclure, qu’il me soit permis de saluer et de célébrer la tradition consistant à organiser une séance commémorative annuelle sur l’adoption de la résolution historique qu’est la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures. Le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine a adopté une approche similaire dans ses efforts pour faire avancer résolument le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En conséquence, le 31 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine tiendra une réunion publique sur le thème « Le rôle des femmes dans la prévention et la lutte contre l’extrémisme violent en Afrique ». La Commission de l’Union africaine reste un partenaire clef et continuera de mobiliser ses États membres et ses partenaires pour faire en sorte que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure au cœur de la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à l’observateur de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord.

M. Meszaros (*parle en anglais*) : Autonomiser les femmes n’est pas seulement la bonne chose à faire, nous savons aussi que cela conduit à des sociétés plus pacifiques, justes et inclusives. L’autonomisation des femmes est essentielle pour la prévention des conflits et elle rend la paix plus durable. C’est pourquoi l’OTAN encourage l’autonomisation des femmes en son propre sein, mais également au sein des forces armées, des structures civiles et des sociétés des pays alliés et partenaires. Le plan d’action de l’OTAN actuellement en place pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes a été approuvé non seulement par les 29 alliés de l’OTAN, mais également par 55 pays au total, réunissant ainsi la plus grande coalition politique en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L’OTAN vise à maintenir cet élan et ce niveau de soutien en 2018, grâce à des versions révisées de notre politique pour l’application de la résolution 1325 (2000) et de notre plan d’action. Beaucoup a déjà été réalisé. Les commandements militaires et les missions de l’OTAN ont mis en place un réseau de conseillers pour la problématique hommes-femmes, et la mise en œuvre du plan d’action est appuyée au niveau du siège par un réseau de responsables des questions d’égalité des sexes. Les directives militaires visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits sont mises en œuvre par nos commandements stratégiques, et l’OTAN passera en revue les progrès accomplis en 2018 en collaboration avec d’autres organisations internationales, notamment l’Organisation des Nations Unies.

L’OTAN a récemment mis à jour et approuvé une directive du commandement stratégique de haut niveau sur l’égalité des sexes, qui comprend des normes de comportement et un code de conduite à l’intention de notre personnel et des forces de l’OTAN. Nous finançons des recherches sur le rôle des femmes dans la lutte contre l’extrémisme violent, et nous avons lancé un dialogue structuré avec la société civile par le biais du Groupe consultatif de la société civile, qui a tenu sa deuxième

réunion au début du mois d'octobre afin de contribuer à la prochaine révision de notre politique pour l'application de la résolution 1325 (2000) et du plan d'action.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Sur la question clef de la participation, nous n'avons constaté qu'une légère augmentation de la représentation des femmes dans les forces armées des États Membres – une moyenne de 10, 9 % en 2016, contre 10, 8 % en 2015. Le pourcentage moyen de femmes dans les opérations de l'OTAN pour les alliés de l'OTAN était de 6, 8 % en 2016, contre 6, 4 % en 2015. Nous comprenons que nous devons améliorer ces chiffres, et exhorter nos États membres à faire leur part. Au niveau supérieur, les femmes n'occupent que 21 % des postes de direction du personnel civil de l'OTAN. Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté au départ de deux tiers de nos officiers généraux féminins. Encore une fois, nous exhortons les États membres de l'OTAN à faire le nécessaire pour rectifier ce déséquilibre.

Nos travaux sur la révision de notre politique et de notre plan d'action pour 2018 nous permettront de mettre en lumière l'importance de l'intégration des perspectives sexospécifiques dans toutes nos tâches et à tous les niveaux. Les questions sexospécifiques ne sont pas seulement une perspective; c'est un outil qui contribue et ajoute de la valeur à tous les objectifs et à toutes les tâches essentielles de l'OTAN, et il est fondamental d'assurer la paix et la sécurité pour tous.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Andot (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à informer le Conseil de sécurité que la ville de Marawi, dans la partie sud du Philippines, vient d'être libérée des forces terroristes inspirées et aidées par le réseau terroriste de l'État islamique, après cinq mois de captivité. Mais cette libération n'est pas un motif de célébration. La ville de Marawi a été détruite par les combats et 700 000 personnes ont été déplacées par le conflit – dont plus de 50 % sont des femmes et des enfants.

Il y a eu des victimes des deux côtés, ainsi que parmi la population civile. Les dégâts et les pertes dus au conflit sont encore en cours d'évaluation, mais des estimations prudentes les placent entre 1 et 2 milliards de dollars. Conscient de cette situation, le Président Rodrigo Roa Duterte a déclaré que la reconstruction et la réhabilitation de la ville de Marawi est une priorité du Gouvernement. En fait, dès le mois de juin, le Président a promulgué l'ordonnance administrative No 3 portant création du Groupe spécial Bangon Marawi, un mécanisme interinstitutions qui dirige le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction de la ville de Marawi et des localités touchées.

Je suis heureuse de signaler que notre agence, le Bureau du Conseiller présidentiel pour le processus de paix, qui sert aussi de centre de liaison sur les femmes et la paix et la sécurité, est l'un des membres du Groupe spécial. Nous sommes en train d'élaborer un plan de réadaptation globale, étayé par un processus rigoureux d'évaluation des besoins après un conflit et une évaluation rapide de relèvement et de consolidation de la paix, avec l'aide de différentes parties prenantes allant des membres de la communauté aux partenaires nationaux et internationaux, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

Tout au long de ce processus, le Gouvernement s'est attaché à adopter des approches tenant compte des risques de conflit et axées sur la promotion de la paix, en mettant un accent particulier sur l'intégration des questions de parité des sexes et le respect des sensibilités culturelles dans ses diverses interventions. Après près de deux décennies d'interventions du Gouvernement pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) – et ses résolutions connexes – les Philippines sont très fières des trois plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité qu'elle a mis en œuvre. Aujourd'hui, dans le cadre de son troisième cycle pour la période de mise en œuvre 2017-2022, je voudrais indiquer brièvement les traits saillants de notre nouveau plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Plan d'action national des Philippines sur les femmes et la paix et la sécurité, qui intègre les enseignements tirés des précédents cycles de mise en œuvre, adopte un cadre plus large pour remédier à la situation des femmes dans les conflits armés et reconnaître leurs contributions à la transformation des conflits. Il vise essentiellement à intégrer la langue et les préceptes de l'égalité des sexes, comme le prévoit la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes et, en particulier, la recommandation générale 30l s'agissant de garantir les droits fondamentaux des femmes avant, pendant et après les différentes situations de conflit. Il prend aussi en considération le contexte des conflits armés non internationaux, tel que la violence ethnique et intercommunautaire, l'état d'urgence et les déplacements internes, et la guerre contre le terrorisme et la criminalité organisée – certains de ces conflits étant préoccupants pour les Philippines actuellement,

comme en témoignent la crise de Marawi et la poursuite de la recherche d'une solution politique finale au conflit Bangsamoro dans le sud des Philippines.

Dans la poursuite du processus de paix avec les groupes rebelles, d'importantes mesures sont continuellement prises pour assurer la participation effective des femmes, en particulier des femmes autochtones et Moro, et que leurs droits soient protégés dans les situations de conflit et d'après-conflit. Les femmes philippines ont joué un rôle crucial dans la réponse à la crise de Marawi. Pour la première fois dans les combats, le 29 août, les forces armées des Philippines et la police nationale ont formé et déployé à Marawi, une compagnie composite entièrement féminine de relations civiles pour aider à la mise en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion des personnes déplacées dans cette ville dévastée. Cette compagnie e a été organisée, formée et élaborée avec pour mission d'édifier une culture de paix et de faire de chaque enfant et de chaque jeune un agent de la consolidation de la paix. Cette compagnie est composée de 55 recrues de l'armée et 40 sous-officiers de police. Trente-six de ses membres sont musulmans, dont 22 sont de la tribu Maranao. Cette compagnie est dirigée par quatre femmes officiers de l'armée. Leur mission consiste à aider les survivants du siège, qui se trouvent actuellement dans des centres d'évacuation et des communautés et nécessite un important soutien humanitaire et un appui considérable au relèvement.

Les organisations de la société civile dirigées par des femmes et les organismes locaux ont canalisé leurs ressources en fournissant un appui psychosocial pour guérir les traumatismes subis par les femmes et les enfants déplacés. Dans les camps de personnes déplacées, nous avons appris aux femmes comment organiser les communautés pour créer des moyens de subsistance, et les avons engagées activement dans des conversations sur les femmes et la paix.

En résumé, le Plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité étaie les efforts du Gouvernement et de la société civile visant à protéger les femmes, à prévenir les violations de leurs droits et à les autonomiser afin qu'elles jouent un rôle décisif dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix. Notre Ministère de la défense nationale et ses forces alliées, ainsi que la police nationale, font partie de la formulation et de la mise en œuvre de ce plan et sont tenus de suivre et évaluer leurs engagements et leurs rôles dans le plan et d'en faire régulièrement rapport. Ces plans guideront la réhabilitation de Marawi. Notre gouvernement est déterminé à protéger la population touchée – surtout les femmes et les enfants, qui sont particulièrement vulnérables, notamment à la traite des êtres humains.

Ces dernières années, grâce à la mise en œuvre du plan d'action national relatif au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les femmes ont aidé d'autres femmes; les femmes ont dirigé des processus de paix et ont signé et mis en œuvre des accords de paix; les femmes ont été déployées sur le champ de bataille et ont défendu les civils contre le terrorisme; et les femmes ont été déployées en tant que soldats de la paix, dans notre pays et au-delà des frontières, pour aider des femmes et des enfants victimes du conflit.

Avec l'appui d'ONU-Femmes, les Philippines ont récemment élaboré et utilisé des outils de formation sur l'intégration des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les processus de planification du développement. Ces outils revêtent une grande importance car ils permettent de donner un caractère plus local au plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité et de prendre dûment compte du rôle que jouent les administrations locales dans le cadre de ce partenariat pour protéger toutes les femmes touchées par les conflits au niveau local.

L'instauration de la paix sur l'ensemble du territoire national et le relèvement de la ville de Marawi demeurent des priorités pour le Gouvernement philippin. Cet objectif bénéficie du plein appui des dirigeants au plus haut niveau du Gouvernement. La paix et le développement durables constituent le fondement de la vision à long terme des Philippines, connue sous le nom d'AmBisyon Natin 2040.

S'il est vrai qu'il y a des femmes philippines victimes dans les zones touchées par le conflit, il y a aussi des femmes philippines qui, d'une manière ou d'une autre, continuent d'être inspirées par d'autres femmes philippines à promouvoir la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur de la paix qui tiennent compte des disparités entre les sexes. On retrouve des femmes philippines aux plus hauts échelons de notre gouvernement, notamment des groupes de négociation en faveur de la paix qui négocient et mettent en œuvre les accords de paix. Des femmes philippines sont membres de deux groupes gouvernementaux chargés respectivement de la mise en œuvre des accords de paix avec le Front de libération nationale Moro et le Front de libération islamique Moro.

Je peux affirmer qu'aujourd'hui plus que jamais, les Philippins prouvent qu'ils sont résilients. Alors que le conflit armé à Marawi tire à sa fin, nous savons que le processus de relèvement et de reconstruction ne fait que commencer. Nous avons un long chemin à parcourir pour reconstruire la ville sur le plan physique, mais aussi, ce qui est encore plus important, pour réparer le tissu social de Marawi. C'est dans le cadre de ce processus que les femmes philippines – au sein de chaque unité de base qu'est la famille dans la ville de Marawi et comme enfant, sœur, mère et parfois père – joueront un rôle crucial pour rétablir les relations au sein de leurs communautés respectives et dans la ville de Marawi dans son ensemble. En ce qui le concerne, le Gouvernement philippin est déterminé à prévenir l'extrémisme violent et à faire en sorte que de telles crises ne se reproduisent plus.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies, à ses institutions et à ses États Membres pour leur appui aux interventions humanitaires et aux initiatives de relèvement fondées sur la paix en faveur de Marawi.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier la présidence française d'avoir convoqué ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leurs rapports détaillés.

Notre débat d'aujourd'hui sur le thème « Tenir les promesses du programme sur les femmes et la paix et la sécurité : assurer sa pleine application, et notamment la participation des femmes » arrive à point nommé car des menaces traditionnelles et non traditionnelles croissantes pèsent sur la paix et la sécurité. Ce débat nous offre l'occasion de réitérer nos engagements en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin de renforcer la participation et le rôle des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans le cadre de tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité.

Nous nous félicitons des efforts et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui ont grandement contribué à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous notons avec satisfaction la promotion du rôle et de la participation des femmes en matière de prévention des conflits, de règlement des conflits et de reconstruction après les conflits, ainsi que le rôle de premier plan qu'elles jouent de plus en plus dans les processus de paix.

Toutefois, en dépit de ces efforts et progrès, il reste encore beaucoup à faire. La sous-représentation des femmes, l'inégalité entre les sexes et la discrimination à l'encontre des femmes persistent. Nous sommes préoccupés par les violences et les atteintes qui continuent de prendre pour cible les femmes et les filles. Nous condamnons fermement les actes ignobles consistant à forcer des femmes et des filles à perpétrer des attentats terroristes ou à les recruter à cette fin.

Dans ce contexte, nous appelons à des mesures collectives renforcées pour faire face à ces défis. Il faut renforcer la représentation des femmes et la prise de décisions par les femmes dans les structures d'après-conflit et les opérations de paix pour que leurs besoins et leurs intérêts soient pris en compte et satisfaits. Il faut intégrer, globalement et avec cohérence, une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Il faut mettre fin à l'impunité pour combattre et éliminer les violations des droits de l'homme, notamment la violence et les atteintes sexuelles en période de conflit. À cet égard, nous nous félicitons de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) et nous appelons à un examen sérieux de ses conclusions et recommandations.

Nous voudrions également souligner l'importance de l'éducation pour ce qui est du renforcement des capacités des femmes. Parallèlement à l'autonomisation économique des femmes, il est essentiel de doter les femmes et les filles des connaissances nécessaires pour qu'elles puissent mieux se protéger face aux risques liés aux conflits et pour renforcer leur résilience face aux chocs économiques, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Dans le même temps, nous devons faire mieux connaître le programme pour les femmes et la paix et la sécurité par divers moyens de communication et encourager toutes les parties prenantes concernées, en particulier les jeunes, à participer à sa mise en œuvre.

Tout au long de l'histoire du Viet Nam, les femmes ont joué un rôle essentiel dans la défense nationale, dans l'édification du pays et dans le développement national. Aujourd'hui, nous sommes fiers de la participation accrue des femmes dans tous les domaines, notamment les forces militaires et de sécurité. Les femmes sont un moteur essentiel de notre développement économique et

social, car elles apportent une contribution importante à la promotion et au maintien d'un climat de paix, de sécurité et de stabilité.

Cette année, le douzième Congrès national des femmes du Viet Nam, sous le thème « Solidarité – Rénovation – Égalité – Intégration », a fixé ses objectifs pour la période 2017-2022. Parmi ces objectifs figurent notamment la promotion du potentiel et de la créativité des femmes, l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur statut sur le plan matériel et spirituel, les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes et la contribution des femmes à l'édification du pays et à la défense nationale.

Nous sommes également heureux d'annoncer que nous travaillons en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix en prévision du déploiement rapide de la première femme vietnamienne à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Neuf autres femmes sont en train de se préparer pour aller travailler dans notre hôpital de niveau 2 une fois que celui-ci sera mis en place au Soudan du Sud.

Ce sont les femmes qui plantent les graines de l'amour de la paix et qui servent d'inspiration en la matière. Nous devons traduire nos engagements en actions pour permettre aux graines de la paix de croître et pour alimenter l'amour de la paix. Il faut mobiliser davantage d'appui en faveur du rôle des femmes, leur donner plus de possibilités pour une véritable participation et éliminer tous les obstacles qui se dressent sur leur chemin. Le Viet Nam est résolu à travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies dans le cadre de cet effort.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. AlMunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier la présidence française d'avoir convoqué ce débat important. Je voudrais également remercier Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, et Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, ainsi que Mme Charo Mina-Rojas et Mme Michaëlle Jean de leurs exposés importants.

Le programme sur les femmes et la paix et la sécurité est désormais un pilier majeur des relations internationales et un outil crucial pour renforcerl'action que mène l'ONU afin de prévenir et régler les conflits et de fournir une assistance humanitaire. Ce programme nous permet de remplir deux conditions essentielles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dix-sept années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). Par cette adoption, la communauté internationale a réaffirmé le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits. Je voudrais user de cette occasion pour renouveler l'attachement de mon pays aux principes qui y sont énoncés. Le Koweït est fermement convaincu que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que la protection et la promotion des droits de la femme, sont des éléments importants du développement durable et de la prévention des conflits.

Une participation véritable des femmes au règlement des conflits, à l'action humanitaire et à la consolidation de la paix est indispensable pour pérenniser la paix. À cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général António Guterres de son rapport annuel sur la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013), consacrées aux femmes et à la paix et la sécurité (S/2017/861). Le rapport passe également en revue les récents faits nouveaux intervenus dans l'application de la résolution 2242 (2015), en insistant sur les contributions que peuvent apporter les femmes à la mise en œuvre de ce programme. Par ailleurs, nous saluons les recommandations contenues dans le rapport, car l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions préalables *sine qua non* de la prévention des conflits et de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment s'agissant des objectifs de développement durable 5 et 16 comme l'affirme le rapport. Ce programme est porteur de changements authentiques dans le contexte des trois piliers du système des Nations Unies que sont la paix, les droits de l'homme et le développement.

Mon pays s'emploie à faire participer les femmes aux plans de développement, à la prise de décisions et à la société civile. En outre, au Koweït, les femmes prennent part à la prise de décisions aux niveaux les plus élevés et occupent des postes de haute responsabilité. Elles sont ministres, vice-ministres, membres du Parlement, et ambassadrices ou représentantes au sein de missions diplomatiques dans le monde entier. Nous invitons à redoubler d'efforts au profit de l'autonomisation des femmes et de leur intégration dans la société.

Nous avons également œuvré pour promouvoir le rôle de l'ONU et, en coopération avec l'Organisation, nous avons élaboré plusieurs projets en faveur de l'autonomisation des femmes. Nous avons aussi examiné et actualisé toute la législation relative à la condition de la

femme au Koweït. Nous avons ainsi mis fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes. De plus, nous avons mis en place un mécanisme de protection des femmes contre toutes les formes de violence, aussi bien dans la société que dans la famille, et créé un centre national à cet effet.

Les huit résolutions adoptées par le Conseil de sécurité dans ce domaine ont montré clairement que ce programme a besoin d'un engagement renforcé pour être appliqué dans son intégralité. Nous devons déployer davantage d'efforts pour intégrer ces résolutions dans le programme global de l'ONU et dans les travaux du Conseil de sécurité en particulier. Les deux dernières décennies nous ont donné de nombreuses preuves que la participation effective des femmes peut renforcer la protection, le relèvement économique et les efforts de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination du Koweït à agir en faveur de l'autonomisation des femmes et à promouvoir le rôle des femmes dans la pérennisation de la paix et de la sécurité. La participation des femmes et des filles doit être au premier rang de nos priorités.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al Mazrui (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je souhaite remercier la France d'avoir convoqué ce débat public consacré aux femmes et à la paix et la sécurité. Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier la Directrice de Cabinet du Secrétaire général, ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes. Nous nous engageons à continuer d'appuyer ONU-Femmes pour son rôle dans la promotion de ce programme.

Deux années se sont écoulées depuis que nous avons célébré le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000). À cette occasion, le Conseil de sécurité avait également adopté à l'unanimité la résolution 2242 (2015), que les Émirats arabes unis avaient parrainée. En tant que parrain de la résolution et fervent avocat du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les Émirats arabes unis sont déterminés à bâtir un cadre d'action solide pour parvenir à sa pleine mise en œuvre.

Depuis 2015, l'ONU a pris des mesures importantes pour appliquer ce programme. Le Conseil de sécurité a créé le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et la sécurité, ainsi que le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, dont les Émirats arabes unis sont un membre fondateur. Le Réseau est chargé de coordonner et d'appliquer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité à l'échelon national. Toutefois, cette application reste difficile en raison d'un certain nombre de menaces, notamment la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent, le fait que les femmes et les filles sont prises pour cible dans les zones de conflit, et la persistance de la crise des déplacements de populations.

Les Émirats arabes unis ont conscience de l'éventail des problèmes qui empêchent l'application intégrale de ce programme, et nous faisons notre part pour prévenir les conflits et promouvoir une paix durable, deux éléments essentiels de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les Émirats arabes unis ont veillé à ce que l'autonomisation et la protection des femmes soient l'un des éléments clés de leur stratégie d'aide extérieure. Le respect des droits des femmes et des filles constitue le fondement de tous les efforts déployés dans le cadre de cette intervention d'ampleur mondiale. Les Émirats arabes unis considèrent leur partenariat avec ONU-femmes comme un élément clef de leur stratégie de mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. En conséquence, les Émirats arabes unis appuient ONU-Femmes depuis sa création. À cet égard, je suis heureux de noter que les Émirats arabes unis se sont récemment engagés à lui verser une contribution de 15 millions de dollars au cours des trois prochaines années, pour appuyer son important travail.

Grâce à ce partenariat solide, et sous la direction de S. A. la Cheika Fatima bint Mubarak, Présidente suprême de la Fondation pour le développement de la famille, Présidente de l'Union générale des femmes et Présidente du Conseil supérieur de la mère et de l'enfant, les Émirats arabes unis et ONU-Femmes ont ouvert à Abou Dhabi un bureau de liaison qui permettra d'améliorer et de renforcer leur collaboration, dans la perspective de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, deux éléments essentiels du programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans la région.

Les Émirats arabes unis reconnaissent également que, pour ce faire, nous avons besoin d'une base de recherche solide afin que nos politiques puissent être fondées sur des données certaines. C'est pourquoi notre pays contribue à ces recherches en soutenant le programme

mondial d'ONU-Femmes sur les femmes et la paix et la sécurité, afin de promouvoir des sociétés résilientes face aux conflits par le biais d'efforts de prévention. Le programme mondial a encouragé la recherche et la collecte de données sexospécifiques et a mis en lumière les facteurs de l'extrémisme et les retombées des stratégies antiterroristes sur les droits des femmes et les organisations féminines.

Les Émirats arabes unis sont conscients qu'il faut renforcer la capacité des gouvernements à lutter contre l'impunité des actes de violence sexuelle liés aux conflits. C'est pourquoi mon pays appuie l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit alors qu'elle s'attache à élaborer et appliquer un plan d'action sur la violence sexuelle liée aux conflits et à mettre en place des mécanismes de prévention et d'intervention en Somalie, mécanismes dont la lutte contre l'impunité représente une composante centrale.

Pour terminer, les Émirats arabes unis reconnaissent que la communauté internationale ne pourra instaurer une paix durable qu'en plaçant la participation des femmes au cœur de nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Nous continuerons de plaider pour une participation pleine, effective et véritable des femmes à tous les postes de haute responsabilité et à tous les aspects des processus de prise de décisions, et nous œuvrerons à la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Mnatsakanyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative du présent débat public et d'avoir fourni une excellente note de cadrage (S/2017/889, annexe). Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, de son rapport complet (S/2017/861), en date du 16 octobre, et nous appuyons les recommandations politiques et les conclusions figurant dans le rapport, dont nous saluons la cohérence avec les priorités globales et le programme de réforme du Secrétaire général.

À l'occasion de cet important débat ouvert du Conseil de sécurité, consacré au bilan de l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité de l'ONU au cours des 17 dernières années, l'Arménie réaffirme sa pleine détermination à poursuivre résolument ce programme porteur de transformation et à continuer de renforcer le lien qui existe entre l'autonomisation des femmes, d'une part, et la pérennisation de la paix et du développement aux niveaux national, régional et international, d'autre part. Au niveau national, la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique sur l'égalité hommes-femmes et la lutte contre la violence sexiste est un travail en cours permanent.

Mon gouvernement présentera sous peu au Parlement un projet de loi sur la prévention de la violence conjugale et la protection des victimes. Nos lois et dispositions nationales sur l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes, ainsi que sur l'identification des victimes de la traite et de l'exploitation, et l'aide à leur apporter, tout comme de nombreux autres actes juridiques et normatifs, demeurent des instruments importants pour la promotion de l'égalité des sexes et la protection des droits de la femme. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent des priorités majeures de la stratégie nationale et du plan d'action de l'Arménie en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Après l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2015 et du nouveau Code électoral en 2016, le quota minimum de représentation des femmes au sein des organes élus a été porté de 20 % à 25 %, et l'objectif est de le relever progressivement à 30 % d'ici à 2021. À l'heure actuelle, la représentation des femmes au sein de notre parlement national s'élève à près de 20 %, ce qui constitue une augmentation considérable par rapport au niveau précédent de 11 %. La promotion de la parité hommes-femmes au sein de l'appareil judiciaire est une autre priorité importante pour l'Arménie. Grâce à la mise en œuvre de notre plan d'action national, le nombre de femmes juges atteint 25 %.

L'autonomisation des femmes et la promotion de leurs droits constituent un important objectif du travail de l'Arménie avec les organes régionaux et internationaux. À l'heure actuelle, le Gouvernement envisage de créer un groupe de travail pour la mise en œuvre des engagements internationaux de l'Arménie, notamment ceux découlant de l'examen national de Beijing + 20 et de ses observations finales. En outre, des procédures internes ont été lancées en vue de signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Il m'est également agréable d'informer le Conseil de la mise en place d'un groupe de travail interinstitutions qui sera chargé de l'élaboration d'un plan d'action national relatif à l'application de la résolution 1325 (2000),

plan qui doit être adopté en 2018. En 2015 et 2016, le Ministre de la défense de l'Arménie, en collaboration avec le Ministre des affaires étrangères et le Fonds des Nations Unies pour la population, a lancé et mené des ateliers sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) à l'échelon national. La publication en 2016 d'un manuel de référence sur les femmes et l'armée, ainsi que la rédaction d'une note conceptuelle et d'un projet de plan d'action sur les droits des femmes et l'égalité des chances dans le domaine de la défense, qui doivent être approuvés sous peu par le Ministre de la défense, sont autant d'éléments importants de l'action menée par l'Arménie pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000).

Dans le cadre de tous ses efforts, le Gouvernement arménien s'appuie fortement sur la participation, la coopération et la contribution actives de ses très dynamiques organisations de la société civile, en particulier celles qui s'occupent des questions liées aux femmes. Nous saluons et remercions vivement les militants de la société civile de leur travail et de leur détermination sans faille.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la thématique des femmes et la paix et la sécurité doit trouver toute sa place dans des programmes et des stratégies axés sur la prévention des conflits et sur la pérennisation de la paix, qui sont ambitieux et conduisent à des transformations aussi radicales que profondes. Globalement, cette observation est tout à fait cohérente avec le concept du Secrétaire général visant à placer la prévention au cœur de l'action des Nations Unies, concept que nous appuyons. À cet égard, l'autonomisation des femmes, la promotion et la protection de leurs droits, en général, et la question des femmes et la paix et la sécurité, en particulier, ne doivent pas être considérées comme une thématique à part, mais plutôt comme une pièce maîtresse de nos objectifs plus vastes, à savoir trouver des solutions durables aux situations de crise et nous attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits. En effet, la vulnérabilité liée au sexe est souvent un facteur aggravant, qui vient s'ajouter aux autres motifs identitaires pour lesquels un groupe est pris pour cible, par exemple la nationalité, l'ethnie, la religion ou la race. Dès lors, la promotion et la protection des droits fondamentaux de tous, le renforcement des institutions nationales à cet effet et l'amélioration de la coopération internationale en vue de promouvoir la question des droits de l'homme demeurent des objectifs importants aux niveaux tant national qu'international.

Pour terminer, l'Arménie souligne en particulier le rôle que jouent les femmes dans la création d'un environnement propice au règlement pacifique des conflits et à la promotion de la confiance entre les parties au conflit. Nous reconnaissons également la contribution déterminante des organisations de la société civile, en particulier celles dirigées par des femmes. L'Arménie n'a cessé de souligner l'importance du dialogue et du renforcement de la confiance dans le cadre du règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Hélas, tout effort digne de ce nom qui vise à promouvoir le dialogue et les mesures de confiance se voit fortement entravé par la persistance des discours de haine, l'intolérance, la xénophobie et le profilage ethnique des Arméniens. À cela s'ajoutent la glorification des crimes motivés par la haine, qui sont particulièrement encouragés par les dirigeants politiques de l'État voisin, ainsi que la violence et l'emprisonnement des défenseurs des droits de l'homme, y compris les femmes.

L'Arménie demeure fermement attachée au processus de paix et réitère sa profonde reconnaissance pour le soutien que la communauté internationale, le Conseil et le Secrétaire général apportent aux efforts déployés par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Dans le cadre du présent débat, nous reconnaissons et soulignons le rôle important des femmes en tant que catalyseurs d'une paix durable.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago.

Mme Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que la Trinité-et-Tobago, fidèle à sa tradition, participe à ce débat public annuel sur l'importante question des femmes et la paix et la sécurité. La Trinité-et-Tobago reconnaît la compétence du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et note avec satisfaction que la question des femmes et la paix et la sécurité demeure en bonne place à l'ordre du jour du Conseil.

Ma délégation se félicite également du rapport détaillé du Secrétaire général (S/2017/861) sur cette question. Nous convenons avec lui que la réalisation des objectifs de développement durable exige la pleine mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Pour mon pays, la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent indispensables à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il y a 17 ans, la résolution 1325 (2000) était adoptée par le Conseil de sécurité. La Trinité-et-Tobago reste convaincue qu'on ne soulignera jamais assez le caractère historique de cette résolution, car c'était la première résolution à reconnaître que tant les femmes que les hommes devaient participer aux efforts visant une paix et une sécurité durables. De même, nous notons l'importance particulière des résolutions ultérieures sur la pérennisation de la paix et soulignons, ainsi que ce qui y est souligné, à voir qu'il importe que les femmes participent concrètement à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix, et qu'elles jouent un rôle moteur à cet égard. Notre appui à ces résolutions n'est pas seulement fondé sur nos obligations juridiques en vertu de la Charte, mais également sur notre législation nationale, qui consacre les droits inaliénables des femmes dans notre cadre juridique interne.

La Trinité-et-Tobago considère que l'état de droit est une garantie fondamentale de la promotion et de la protection des droits de la femme. C'est pourquoi nous considérons que nous devons respecter en tout temps les obligations que nous imposent plusieurs instruments internationaux visant à protéger les droits des femmes et des filles, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant.

La vulnérabilité des femmes et des filles dans les situations de conflit armé et, dans le cas particulier de mon pays, la violence armée continuent de retenir toute notre attention. La Trinité-et-Tobago demeure un fervent partisan du Traité sur le commerce des armes. Nous estimons que le Traité est une réalisation importante de la lutte mondiale pour éliminer le détournement des armes classiques vers le marché illicite, et pourrait contribuer à la réduction, voire à la fin des souffrances indicibles, dont sont victimes en particulier les femmes et les filles.

Dans le souci de promouvoir le double objectif de la réalisation de la paix et de la sécurité internationales et de l'autonomisation des femmes, la Trinité-et-Tobago a présenté en 2010 la résolution 65/69 de l'Assemblée générale, qui est la première résolution de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Nous estimons que cette résolution vient compléter la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur cette question, l'accent étant mis sur la participation des femmes aux processus visant à promouvoir le désarmement et la paix et la sécurité internationales.

En tant que membre actuel du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, la Trinité-et-Tobago s'engage à continuer de collaborer avec les États Membres pour universaliser l'égalité des sexes. Nous reconnaissons que le plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021 est un instrument important qui pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

Pour terminer, la Trinité-et-Tobago saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à la promotion et à l'autonomisation des femmes. Nous demeurons déterminés à travailler avec les autres États Membres et nos partenaires aux niveaux régional, hémisphérique et mondial pour promouvoir la participation des femmes en tant que partenaires égales dans l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité, notamment à tous les niveaux du processus de prise de décisions.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

Mme Bakuramutsa (Rwanda) : Ma délégation tient à remercier la présidence française pour avoir convoqué ce débat très important.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Nous remercions également tous les auteurs d'exposés des observations pénétrantes qu'ils ont présentées ce matin.

Il y a presque 17 ans jour pour jour, la communauté internationale a reconnu qu'il était urgent d'intégrer systématiquement les questions d'égalité des sexes aux opérations de maintien de la paix et aux opérations multidimensionnelles d'appui à la paix. À l'occasion de cet anniversaire, nous devons faire le bilan des progrès accomplis et du travail qu'il nous reste à faire, individuellement et collectivement. Ma délégation salue les efforts que déploie le Secrétaire général pour intégrer ce programme aux réformes en cours du dispositif de paix et de sécurité de l'ONU et pour reconnaître l'avantage que cela conférera au Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en termes de collaboration.

La participation des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité est non seulement justifiée, mais c'est également une démarche intelligente, car il est avéré que lorsque les femmes participent à la prévention des conflits et aux efforts visant à assurer l'unité et la réconciliation, ainsi qu'aux activités de consolidation de la paix, des résultats durables s'ensuivent. Les femmes contribuent efficacement à l'examen de questions

particulièrement importantes, notamment la protection des droits des enfants, la lutte contre la violence sexiste et la promotion des droits de l'homme.

Après avoir écouté les exposés présentés aujourd'hui, il est clair que faire barrage aux droits et à l'autonomisation des femmes a des répercussions négatives directes sur la société dans son ensemble. Durant le génocide rwandais contre les Tutsi, le viol et d'autres formes de violence visaient principalement les femmes non seulement pour les dégrader individuellement, mais également pour priver de son humanité la communauté plus large dont elles font partie. Alors que les situations de conflit armé et l'extrémisme violent continuent de sévir en de nombreuses parties du monde, les femmes et les enfants étant les premières victimes, nous devons œuvrer sans relâche pour autonomiser les femmes et promouvoir leur participation à tous les processus de paix et à la promotion de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la médiation.

En tant qu'initiative régionale, la Communauté d'Afrique de l'Est, en collaboration avec l'Union africaine, a élaboré un cadre de mise en œuvre régionale pour promouvoir le rôle directeur des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et l'intégration systématique des questions d'égalité des sexes à l'élaboration de politiques de sécurité, et pour garantir que les droits des femmes sont protégés dans les situations de crise humanitaire, de transition et d'après-conflit. Il convient de noter que le plan d'action garantit également que les activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité ne sont pas considérées comme des efforts isolés, mais plutôt comme une partie intégrante du débat sur la paix et la sécurité régionales qui s'accorde avec la promotion de l'égalité des sexes.

Au niveau national, le Gouvernement rwandais, armé d'une ferme volonté politique, a réalisé des avancées considérables s'agissant d'habiliter les femmes à participer pleinement dans tous les secteurs et dans tous les domaines, approche complétée par le fait que les organisations du secteur privé, de la société civile, religieuses et non gouvernementales assument également le rôle qu'ils jouent dans l'autonomisation et la promotion des femmes. En outre, nous avons adopté un plan d'action national pour accélérer les mécanismes et cadres nationaux existants en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan est basé sur deux piliers, dont le premier est la promotion de la participation égale des femmes et des hommes à toutes les initiatives de paix à tous les niveaux, et le second est l'intégration des perspectives sexospécifiques aux activités de paix et de sécurité.

Individuellement et collectivement, nous avons un long chemin à parcourir, mais nous pouvons réaliser les changements significatifs à long terme auxquels nous aspirons si les femmes restent au centre de notre programme. Pour conclure, le Rwanda est disposé à collaborer avec les États Membres, le Secrétaire général et l'ONU dans son ensemble, en particulier ONU-Femmes, pour que ce programme soit couronné de succès.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

Mme Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence française d'avoir convoqué le présent débat public, et je remercie les auteurs d'exposés de leurs présentations très complètes ce matin.

Je m'associe pleinement à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne.

Le Portugal est encouragé par plusieurs événements très positifs concernant le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette question est devenue un élément constant des résolutions du Conseil de sécurité et des mandats de maintien de la paix, et l'établissement de rapports qui prennent en compte les questions d'égalité des sexes est désormais un élément fondamental de toute compréhension globale d'une situation donnée. Nous notons également avec satisfaction qu'aujourd'hui un nombre croissant de femmes prennent part aux pourparlers de paix, qu'un nombre croissant d'accords de paix contiennent des dispositions visant à défendre les droits fondamentaux des femmes, et que le personnel du secteur de la sécurité est de plus en plus souvent formé à la prévention et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

Le Portugal salue également d'autres progrès importants accomplis aux niveaux multilatéral, régional et national, notamment la nomination par l'Union africaine et l'OTAN d'envoyés spéciaux pour les femmes et la paix et la sécurité, et le nombre croissant de pays qui adoptent des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes qui l'ont suivie. Cependant, depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), le contexte de la paix et la sécurité et la nature des conflits ont évolué, parfois de manière dramatique. Nous sommes actuellement aux prises avec des cycles profonds de conflit et de fragilité, des violations quotidiennes des droits de l'homme et du droit humanitaire, des crises humanitaires de plus en plus graves et

des déplacements massifs de populations et de réfugiés, ainsi que de nouvelles menaces, notamment la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme, qui touchent particulièrement les femmes et les filles.

Nous comprenons que le programme sur les femmes et la paix et la sécurité est un outil crucial, mais encore sous-utilisé, en matière de prévention des conflits et d'élaboration d'interventions efficaces face à des crises complexes. C'est pourquoi il est si important de continuer à s'inspirer des progrès déjà réalisés et de renforcer l'attachement à ce programme.

Le Portugal appuie fermement et inlassablement le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, car il considère que ce programme joue un rôle essentiel en vue de garantir une participation active et véritable des femmes et des filles à tous les aspects et à tous les stades des processus de prévention des conflits, de règlement des conflits et de relèvement après les conflits. C'est un programme d'équité et d'ouverture dont il est démontré qu'il contribue de manière positive à la réalisation d'une paix durable et présente de nombreux avantages transversaux, notamment le renforcement des efforts de protection des soldats de la paix des Nations Unies.

En 2009, le Portugal a adopté son premier plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Un deuxième plan, adopté en 2014, restera en vigueur jusqu'à l'année prochaine. Nous avons toujours été déterminés à promouvoir le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et à sensibiliser à la nécessité d'élaborer et de mettre pleinement en œuvre des plans d'action nationaux sur la résolution 1325 (2000) dans toutes les enceintes internationales pertinentes, notamment la Communauté des pays de langue portugaise, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN. Nous réaffirmons notre engagement à continuer de mener des programmes de formation sur l'égalité des sexes et la violence contre les femmes et les filles, notamment la violence sexuelle, la violence sexiste et la traite des personnes, à l'intention du personnel national et des membres de nos forces armées et de sécurité déployés au sein de missions internationales de maintien de la paix.

Le Portugal appuie pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et se félicite grandement de son initiative d'organiser la rencontre de haut niveau à cet sujet en septembre dernier. Le Portugal a pris part à l'événement de haut niveau, a signé le pacte visant à mettre fin à l'impunité et à renforcer les mesures pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, a rejoint le cercle de dirigeants et a contribué au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Pour terminer, 17 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous prenons conscience que beaucoup de progrès ont été accomplis, mais qu'il reste encore un long chemin à parcourir, dont nous ne voyons pas la fin, pour garantir une fois pour toutes la prise en compte des disparités entre les sexes et la participation des femmes et des filles à toutes les étapes des processus de paix, notamment la prévention et le désarmement, la protection dans des contextes de déplacements, le maintien de la paix, l'élaboration des politiques et la reconstruction. Il ne faut ménager aucun effort pour avancer et promouvoir ce programme important. Le Portugal respecte les règles au niveau national et est prêt à étendre sa coopération aux niveaux bilatéral et international afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) **:** Je remercie la présidence française d'avoir organisé cet important débat public.

Dix-sept ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été de plus en plus reconnu comme un pilier essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Cependant, en termes de mise en œuvre, le rôle et la participation des femmes dans ce domaine, en toutes capacités, restent faibles et fragmentés. Du côté positif, on constate qu'en plus de la résolution 1325 (2000) et des sept autres résolutions consacrées à la question « Les femmes et la paix et la sécurité », de nouveaux cadres ont été établis pour faire avancer ce programme, tels que le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Royaume de Thaïlande est d'avis qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble de renforcer la mise en œuvre de ce programme. Pour ce faire, nous devons trouver des moyens de promouvoir davantage l'égalité des sexes et les droits de la femme tout en augmentant le nombre de femmes dans les postes de direction en matière de paix et de sécurité.

De notre côté, en Thaïlande, nous avons adopté en 2016 les mesures et directives nationales sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui comprennent les aspects prévention, protection, renforcement des capacités et autonomisation. Ce document souligne le rôle important des femmes dans la résolution des conflits politiques et sociaux tant au niveau national qu'international. Le plan national de développement économique et social de la Thaïlande souligne également le concept des droits des femmes qui est contenu dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que dans la Déclaration et Programme d'action de Beijing.

Nous sommes fermement de l'avis que les femmes peuvent jouer un rôle important dans les opérations de maintien de la paix et améliorer leur rendement, et avons fait des efforts pour augmenter leur participation. Parmi le personnel militaire et policier thaïlandais servant actuellement dans les opérations de maintien de la paix au Soudan du Sud, en Inde et au Pakistan ainsi qu'au Darfour, 24 % sont des femmes. Nous croyons également que les États Membres peuvent et doivent faire plus pour accroître le niveau global de la participation des femmes au maintien de la paix, qui à présent reste en dessous de 4 % des effectifs des Casques bleus, et aussi dans la prévention et la résolution des conflits. Selon ONU-Femmes, entre 1992 et 2011, seulement 4 % des signataires des accords de paix et moins de 10 % des négociateurs de paix étaient des femmes.

Pour cela, nous devons, premièrement, veiller à ce que l'ensemble du travail de l'ONU intègre la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Deuxièmement, dans nos travaux, nous devons constamment nous rappeler que les femmes ne sont pas seulement des victimes mais plutôt d'efficaces agents de changement. Des mécanismes et programmes dédiés à cette fin devraient être alors établis dans le but d'augmenter leur participation dans divers secteurs de l'ONU. Troisièmement, la rhétorique doit aller au-delà de la promotion du simple rôle des femmes fournisseurs de sentiment de sécurité aux autres femmes et aux enfants, car nous devons cesser de perpétuer ces stéréotypes des femmes en tant que « pacificatrices douces ». En outre, dans tous les pays, y compris en Thaïlande, il faut redoubler les efforts visant à accroître le rôle et le nombre de femmes engagées dans la vie politique nationale et locale, en particulier dans les processus politiques de prise de décisions.

Je suis d'accord avec le rapport du Secrétaire général (S/2017/861) que le processus inclusif et la participation significative des femmes en matière de paix et sécurité doivent être la règle et non l'exception. La Thaïlande reste engagée à poursuivre notre part du devoir chez nous, et se tient prête à travailler avec les autres États Membres pour faire avancer véritablement cet important programme.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Arabie saoudite.

Mme Radwan (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) **:** Je voudrais remercier la France pour avoir organisé cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité.

Je remercie également Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti de son exposé précieux, et les autres personnalités qui ont fait des exposés de leurs importants commentaires et observations.

Nous célébrons aujourd'hui le dix-septième anniversaire de l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est devenu un important pilier dans la prévention et le règlement des conflits, l'action humanitaire et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré le consensus international sur le rôle crucial des femmes en matière de paix, de sécurité, de droits humains et de développement, les États et les organisations ont encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre ces objectifs. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des difficultés auxquelles se heurtent les femmes et qui minent leurs droits. À cet égard, et pour gagner du temps, je voudrais me concentrer sur trois principales difficultés.

Premièrement, l'occupation représente l'un des principaux obstacles à la promotion des femmes et est la violation la plus odieuse des droits, des libertés et des normes internationales. Chaque jour, des femmes palestiniennes et arabes souffrent sous l'occupation israélienne, dans le cadre de laquelle la puissance occupante se livre à toutes formes de violence, notamment la violence sexuelle, les détentions arbitraires et la torture physique et psychologique, qui sont constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Deuxièmement, nous notons la recrudescence de la violence dans les zones de conflit et la menace croissante posée par des acteurs non étatiques, des milices sectaires et des groupes terroristes. Des atrocités sont commises au quotidien contre des civils, surtout des femmes, par le régime syrien, des milices sectaires iraniennes, la milice terroriste Hezbollah, des

milices houthistes, l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et Boko Haram en Syrie, au Yémen, en Iraq, au Nigéria, en Somalie et ailleurs.

Troisièmement, nous constatons que les discours extrémistes violents contre les musulmans et l'islam, notamment les femmes, se répandent. Les femmes sont oppressées même dans des pays qui appellent à la démocratie et aux libertés religieuses et individuelles. Ces pays promulguent des lois qui limitent la liberté des femmes, notamment leur liberté religieuse, et les empêchent de participer à la vie publique simplement en raison de leur apparence. Toutes ces pratiques sont contraires à notre objectif d'autonomisation des femmes et de respect de leur liberté religieuse et idéologique. Tout cela nuit au développement économique et social et sape le bien-être et la prospérité des femmes et de la société.

Pour relever efficacement ces défis, le Royaume d'Arabie saoudite demande au Conseil de sécurité et aux autres entités des Nations Unies chargées de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité de s'y attaquer de front, et de façon globale et appropriée. Pour ce faire, il importe de mettre fin à l'occupation et à toutes les formes de colonialisme, de renoncer à soutenir les régimes sectaires oppressifs, de même que les milices sectaires et leur idéologie extrémiste, de lutter contre le discours extrémiste violent anti-islam et anti-musulmans et contre les pratiques qui le nourrissent, d'œuvrer à la réalisation du développement durable pour le bien de tous les peuples, et surtout, de promouvoir une participation active des femmes à tous ces efforts dans le respect de leur culture et en les prémunissant contre toutes les tentatives parrainées de l'étranger visant à influer sur leurs choix religieux et culturels.

L'émancipation de la femme est une des priorités du Royaume d'Arabie saoudite, qui a encouragé l'éducation à tous les niveaux, permettant ainsi et dans une large mesure à la femme saoudienne de pénétrer le marché du travail et d'accéder à des postes dans différents secteurs, public et privé, où elle a fait la preuve de ses capacités et de ses compétences. Une des réalisations les plus importantes à cet égard a été sa participation active à l'Assemblée consultative, ou Conseil de la Choura, et aux élections municipales, en tant que candidate et en tant qu'électrice, en plus de son rôle dans l'action diplomatique, à des postes de décision et autres. Elle est aussi au premier rang des préoccupations dans la mise en œuvre du programme de développement durable, Vision 2030 de l'Arabie saoudite, lancé par mon pays en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les réalisations de la femme saoudienne au cours des dernières décennies sont nombreuses et je ne pourrais les énumérer toutes, y compris dans le domaine de la science, de la technologie, de la médecine, de la gestion des affaires et de l'action humanitaire, sans compter la prestation de services aux pèlerins et d'autres activités scientifiques, économiques et sociales. Toutes ces réalisations ont été rendues possibles grâce aux efforts acharnés des femmes et à l'intérêt accordé par le Gouvernement de mon pays à leur autonomisation.

Je voudrais toutefois appeler l'attention du Conseil sur le fait que cette excellence ne date pas d'aujourd'hui et n'est pas spontanée. En effet, les ambitions de la femme saoudienne et son aspiration à un avenir brillant trouvent leur source dans le rôle de premier plan joué par la femme dans l'histoire de la civilisation islamique et arabe. L'Arabie saoudite est en train de prendre une série de mesures courageuses visant à préserver les nombreux avantages et à promouvoir l'autonomisation des femmes, car elle est convaincue que remédier aux causes profondes de l'exclusion de la femme et aux tentatives de la marginaliser est une obligation religieuse, nationale et développementale.

Grâce aux dirigeants courageux et avisés de mon pays, les femmes peuvent réaliser leurs rêves et espérer brûler les prochaines étapes, pour connaître un vrai décollage et concrétiser leur aspiration à participer activement à la construction du pays dans tous les domaines de la vie, conformément aux principes islamique du juste milieu qui a élevé la femme, préservé sa dignité et ses droits, et l'a prémunie contre les discours extrémistes, étrangers à nos principes et à nos modes de vie.

Les avancées sont nombreuses et importantes, mais le chemin encore long et sinueux. Toutefois la femme saoudienne est connue pour sa patience, sa persévérance et son dévouement. En Arabie saoudite aujourd'hui, il y des femmes qui rêvent, et des dirigeants courageux qui agissent, le tout en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité, non seulement en Arabie saoudite et dans la région, mais dans le monde entier. Il ne s'agit pas de vœux pieux, mais d'un plan d'action que mon pays met en œuvre avec détermination, fermeté et compétence.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Saikal (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Mission française d'avoir convoqué le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous remercions également tous les intervenants qui ont parlé de manière forte et positive des progrès accomplis par l'Afghanistan en ce qui concerne les droits des femmes en général. Toutefois il n'y a pas de place pour la complaisance et nous restons fermes dans notre détermination à améliorer les conditions de vie de la moitié de notre population.

Le rôle des femmes est indissociable de la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. L'expérience montre également aussi que la pleine implication et participation des femmes n'est pas seulement souhaitable mais absolument nécessaire pour le progrès de la société et pour la prévention et le règlement des conflits. Le débat public d'aujourd'hui revêt une importance particulière pour mon pays, l'Afghanistan, qui s'est vu imposer des décennies de conflit, y compris le terrorisme et l'extrémisme violent, lesquelles ont laissé nos institutions et notre tissu social en lambeaux.

Les femmes afghanes pâtissent de façon disproportionnée de la violence et endurent depuis longtemps des souffrances. Leurs droits les plus élémentaires et leurs libertés fondamentales ont été totalement niés sous le règne des Taliban, puisqu'elles n'avaient accès ni à l'éducation, ni aux soins de santé ni au marché du travail.

Nul besoin de dire que la condition de la femme afghane s'est beaucoup améliorée depuis la chute du régime des Taliban, qui a marqué le début d'une nouvelle ère de notre histoire moderne. Depuis 2001, il y a eu des progrès énormes dans tous les secteurs de la société. Aujourd'hui, le Gouvernement d'unité nationale est en train de consolider les acquis obtenus ces dernières années. L'égalité des femmes dans toutes les sphères reste une priorité nationale importante, et nous sommes déterminés à promouvoir leur participation et leur rôle à toutes les phases de la prise de décisions, en particulier s'agissant des questions liées à la paix et à la sécurité.

Notre attachement à l'autonomisation des femmes participe de notre volonté résolue d'honorer les engagements que nous avons pris au titre de nos obligations nationales et internationales, notamment les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les traités internationaux auxquels nous sommes partie. À cette fin, le Gouvernement afghan n'épargne aucun effort pour atteindre les objectifs de la résolution 1325 (2000). Le plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité reste le cadre général pour mettre en œuvre cette résolution-phare. Un élément clef de notre stratégie consiste à garantir la participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, ainsi qu'à d'autres questions liées à la paix et à la sécurité.

Mettre fin au cycle de la terreur, de la violence et du conflit en Afghanistan est le moyen le plus sûr de protéger et de promouvoir les droits de tous les citoyens, en particulier les femmes. À cet égard, les femmes participent directement et sur un pied d'égalité à notre processus de paix national, en tant que membres du Haut Conseil pour la paix, en tant que membres de la société civile, en tant que défenseurs des droits de l'homme, et en tant que membres du Parlement et du Gouvernement. En conséquence, la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix est donc reconnue comme une condition préalable pour la paix et la reconstruction du pays. Plus largement, il est communément admis que la paix et la stabilité durables en Afghanistan passent par la participation des femmes dans tous les aspects de la société – social, politique et économique.

Par son plan d'action national 2008-2018 en faveur des femmes d'Afghanistan, le Gouvernement afghan s'est engagé à accroître de 30 % la représentation des femmes dans la fonction publique. Les Ministères de l'intérieur et de la défense nationale se sont engagés à accroître de 20 % la représentation des femmes au sein de leurs institutions au cours des 10 prochaines années. En outre, ma délégation a le plaisir d'indiquer qu'à présent plus de 3 000 policières et femmes militaires servent fièrement au sein de nos forces nationales de sécurité afin de protéger nos citoyens, de combattre le terrorisme international et de maintenir l'ordre. Dans le domaine économique, le lancement de notre programme national d'émancipation économique des femmes a constitué un autre pas important dans le sens de la promotion de la femme. Il a permis de soutenir 67 000 femmes dans le secteur agricole et d'offrir l'autonomie à 35 000 autres dans celui de l'élevage, et s'attache actuellement à recruter 3 000 enseignantes et 900 sages-femmes et infirmières de proximité.

La protection physique contre toute forme de violence fait partie intégrante de notre action nationale en faveur de l'émancipation des femmes. Diverses structures nationales ont été établies pour faire appliquer les dispositions constitutionnelles et législatives touchant à la protection des femmes. Il s'agit notamment

du Ministère de la condition de la femme, de la Commission indépendante des droits fondamentaux, de commissions travaillant à Kaboul et dans les provinces à l'élimination des violences faites aux femmes, du poste de Procureur général adjoint pour l'élimination des violences faites aux femmes et d'une commission chargée de l'élimination des violences sexuelles contre les femmes et les enfants. Ces structures s'inscrivent dans la politique gouvernementale de promotion et de protection des droits de la femme et dans l'application de la résolution 1325 (2000).

Au milieu de toutes ces avancées, nous réalisons combien il est vital de maintenir et d'accentuer encore les progrès accomplis quant à l'autonomisation des femmes sur tous les fronts. Nous pouvons affirmer sans hésiter que l'Afghanistan est entré dans une nouvelle phase de sa démarche visant à transformer le rôle des femmes en une puissante force de changement, tout en contribuant à l'ambition de bâtir une nation autonome qui vive durablement dans la paix, la tranquillité et la stabilité. Nous sommes confiants dans notre réussite, mais l'appui de la communauté internationale demeure essentiel pour donner corps à cette ambition. Nous saisissons cette occasion pour exprimer la profonde gratitude que nous savons devoir à tous les amis et partenaires qui continuent d'apporter un concours précieux à nos efforts. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration afin que notre action en faveur de la protection et de l'émancipation des femmes afghanes puisse attendre de nouveaux sommets.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

Mme Yánez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la France d'avoir convoqué le débat public de ce jour sur une question qui revêt une importance croissante dans la vie de l'Organisation. J'estime qu'il est important pour chacun de nous ici au Conseil de sécurité d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de réexaminer régulièrement la question du rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Tout à la fois, elles sont victimes des conflits, elles participent à l'exécution des mandats de maintien de la paix et elles œuvrent à la consolidation de la paix au sein de la société.

L'Équateur accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2017/861), la note de cadrage (S/2017/889, annexe) établie pour orienter nos travaux, et les exposés importants que nous avons entendus aujourd'hui. Nous souscrivons à l'idée du besoin véritable et toujours présent de travailler à concrétiser l'égalité entre les sexes, l'émancipation des femmes et la protection de leurs droits, et de faire mieux comprendre les risques auxquels elles sont exposées, notamment toutes les formes de violence sexuelle et sexiste. La prévention et le règlement des conflits, la reconstruction après les conflits et l'instauration durable de la paix ne sont possibles que si ces objectifs intrinsèques sont dûment pris en considération.

À cet égard, ma délégation se félicite des mécanismes qui ont été mis en place pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix. Les violences sexistes et sexuelles en temps de conflit seront toujours inacceptables, d'où qu'il importe que les auteurs de tels crimes ne restent pas impunis. Des dispositifs de soutien doivent donc être établis pour les victimes, de même que des programmes d'éducation continue pour les sociétés. Aux yeux de beaucoup, l'ONU se résume avant tout à ses opérations de maintien de la paix. Il ne faut épargner aucun effort pour mettre un terme définitif aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans ces opérations, car ils sapent la crédibilité de l'Organisation.

S'agissant de la participation et du rôle décisionnel des femmes, les difficultés nationales actuelles ne résultent pas d'un manque de lois, de politiques publiques ou de structures administratives, mais plutôt du fait que celles-ci ne sont pas dûment mises en œuvre. Cela tient à ce qu'il faut encore changer les mentalités, et il faut s'y employer tous les jours. Pour que le changement soit permanent, nos efforts d'inclusion doivent être constants et efficaces, mais il s'agit d'un processus lent dans lequel nous devons composer avec des plafonds de verre, des échelles brisées et des sols collants. Il est donc de la plus haute importance de présenter régulièrement des informations et de ventiler les statistiques. Par ailleurs, le caractère transversal de l'égalité des sexes fait de plus en plus nettement apparaître les liens entre les diverses instances et la nécessité de travailler assidûment à évaluer ce qui ressortira de la séance d'aujourd'hui.

Pour terminer, j'aimerais souligner que, depuis cette année, l'Équateur compte dans son unité d'infanterie trois femmes qui servent en tant qu'observatrices des opérations de maintien de la paix. Nous avons bon espoir que cela sera le début d'une participation croissante et permanente qui pourra être étendue à d'autres corps de nos armées et de nos forces de police, comme une nouvelle indication que mon pays est attaché aux

idéaux de paix et de sécurité qui forment le socle de l'Organisation.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Ademola Ogunnaike (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation française d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens aussi à saluer Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, pour son exposé. Le Nigéria se réjouit de la présence au débat d'aujourd'hui de Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et de la représentante des organisations non gouvernementales. Nous avons écouté attentivement toutes les présentations et pris note du rapport du Secrétaire général (S/2017/861), où celui-ci rend compte des progrès récemment accomplis quant à tous les aspects du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, et met en évidence les lacunes et difficultés recensées.

Il ne fait aucune doute que le respect des droits et intérêts des femmes, de même que leur protection, n'est pas seulement une marque de progrès de la civilisation humaine, mais qu'il est aussi étroitement lié à l'avènement de la paix et du développement à l'échelle mondiale. Le Nigéria se félicite donc de cette occasion de dresser un bilan des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, 17 ans après l'adoption historique de la résolution 1325 (2000). En dépit des réalisations notables qui ont indéniablement été obtenues en la matière, il reste des difficultés et d'importantes lacunes à régler. Sans se contenter d'assurer la sécurité des femmes, la communauté internationale devrait par conséquent défendre leurs droits et leurs intérêts dans les situations de conflit et d'après-conflit, et consacrer plus d'efforts collectifs à garantir leur participation active aux processus de paix. Il nous semble que le débat d'aujourd'hui peut aider à identifier des solutions potentielles aux difficultés et lacunes qui prévalent, et mettre au jour des possibilités d'acquérir les ressources nécessaires pour promouvoir le rôle des femmes dans le contexte de l'architecture mondiale de paix et de sécurité.

Il sera crucial de relever ces défis, pour réaliser les progrès dont nous avons besoin sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Cela nécessitera la mobilisation de toutes les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national. Les communautés, la société civile et les individus ont également un rôle crucial à jouer. Afin de promouvoir les femmes de manière à ce qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle en matière de maintien de la paix et dans les processus de consolidation de la paix, les différents organes et entités des Nations Unies vont devoir travailler conformément à leurs mandats respectifs, avec une répartition claire des tâches d'une part, et un souci de complémentarité, de l'autre.

Nous sommes également convaincus que c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de protéger la sécurité, les droits et les intérêts des femmes. La communauté internationale doit donc aider les pays en leur fournissant une assistance constructive, avec leur consentement. Cependant, cet appui doit être compatible avec les priorités nationales et se concentrer sur le renforcement des capacités. Il est également urgent de renforcer l'assistance destinée à aider les pays concernés à surmonter leurs difficultés financières et techniques spécifiques.

Dans notre région, l'Union africaine s'est avérée une plate-forme utile pour la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il convient de noter que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains à Addis-Abeba en janvier 2016, met un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes au développement du continent.

Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été un des principaux moteurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a élaboré en septembre 2010 un plan d'action intégré pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan souligne l'importance du rôle des femmes dans la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix, ainsi que dans la reconstruction de la société après un conflit.

Conformément aux efforts sous-régionaux, le Nigéria a lancé un plan d'action national pour mettre pleinement en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 1325 (2000). Ainsi, le deuxième plan d'action national a élargi le concept de sécurité pour couvrir l'utilisation de l'extrémisme violent, les soins post-traumatiques, le désarmement et la démobilisation, et promus le développement de plans locaux mieux adaptés à la situation locale. Ce plan reflète la volonté du Gouvernement fédéral d'assurer la sécurité des femmes et des filles pendant les conflits armés et de renforcer

leur participation active et directe à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

Je tiens à signaler que nous collaborons de façon continue avec nos voisins du Tchad, du Cameroun, du Niger et du Bénin, dans le cadre de la Force multinationale mixte, pour lutter contre Boko Haram, dont les activités ciblent les femmes et les filles. Notre expérience aujourd'hui est la preuve que, avec une collaboration internationale déterminée, le terrorisme peut être vaincu. Les efforts soutenus du Nigeria et de ses partenaires internationaux ont permis la libération de quatre territoires précédemment occupés par Boko Haram.

Il convient de noter que 80 % des 2 millions de personnes déplacées dans le nord-est du Nigeria sont des femmes. Nous avons pris des mesures concrètes pour répondre à leurs besoins humanitaires et faire en sorte que les conditions nécessaires soient établies pour permettre aux personnes déplacées de rentrer sur une base volontaire dans leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité. Le Gouvernement nigérian travaille sans relâche pour obtenir la libération des filles de Chibok et des autres personnes toujours captives de Boko Haram.

Nous croyons que la participation effective des femmes est un fondement important pour la réalisation d'une paix durable et la stabilité sociale. Les femmes devraient naturellement être des acteurs importants de la prévention des conflits et de la médiation. Elles doivent disposer de tous les droits nécessaires et être autorisées à participer au processus décisionnel et à contribuer aux arrangements post-conflit, à la consolidation de la paix et au développement national. En effet, veiller au développement des femmes est le moyen de garantir vraiment leur autonomisation. La communauté internationale doit donc déployer des efforts résolus pour promouvoir le développement socioéconomique des femmes et renforcer ainsi leur capacité de contribuer de manière positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Nigéria reste pleinement et fermement attaché à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit. Nous travaillerons assidûment pour améliorer la participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité. Nous sommes déterminés à renforcer et à appliquer les principes de la résolution 1325 (2000) et, dans ce contexte, à nous attaquer aux facteurs qui ont un impact négatif sur la vie des femmes et des filles.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

Mme Hassan (Djibouti) : Ma délégation salue la présidence française du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat sur les femmes et la paix et sécurité ainsi que l'excellente qualité de la note de cadrage y afférente (S/2017/889, annexe). Elles témoignent de la pertinence et de la place de choix qu'occupe cette problématique dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité, concomitamment aux nombreuses autres enceintes relevant de l'Assemblée générale et ce, en pleine période de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous saluons aussi l'excellent rapport du Secrétaire général (S/2017/861), et apprécions la qualité des interventions de Mme Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, et de Mme Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes.

Depuis l'an 2000, près de huit résolutions ont substantiellement contribué à l'enrichissement progressif du cadre juridico-institutionnel de cette problématique, mais traduit également un rapprochement institutionnel entre la paix et sécurité, le développement, et les droits de l'homme.

En temps de conflit, la situation sécuritaire se détériore gravement sur le terrain, avec un bilan humain lourd, montrant que les populations civiles sont les principales victimes de la guerre et que leur survie est mise en danger tous les jours. Ce n'est évidemment pas par hasard que les femmes en payent toujours le plus lourd tribut. Jour après jour, si rien n'est fait, leur quotidien se transforme en un interminable lot de malheurs, accompagné par une absence d'accès à l'eau, à la santé et à une alimentation correcte. Tout espoir de vivre paisiblement et sereinement vole en éclats, et elles font face dans le dénuement total, la douleur et le malheur à une perte quasi totale et graduelle de tout moyen de subsistance. En effet, l'insécurité qui en résulte alourdit considérablement leur quotidien, le remplissant de désespoir et obscurcissant de plus en plus leurs lendemains. Cet environnement sécuritaire précaire crée un terreau fertile à la terreur mais aussi au terrorisme.

Beaucoup d'efforts ont été déployés en ce qui concerne ce programme, mais beaucoup reste à faire. Nous notons avec satisfaction que, dans le cadre de la diplomatie préventive, à travers des efforts de prévention dans divers domaines tels que la démobilisation, le désarmement et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et les droits de l'homme pour prévenir et résoudre les conflits, soutenir les transitions politiques

complexes et maintenir la paix avec les acteurs nationaux, la tendance à prendre de plus en plus en compte la participation des femmes est manifeste.

En tant que tels, ces outils poursuivent à la fois l'objectif immédiat d'atténuer les déclencheurs et les effets des conflits violents, tout en cherchant à consolider la paix et à progresser vers les objectifs à long terme de prévention et de paix durable. À cet égard, nous considérons que la participation des femmes est un élément crucial pour accroître leur efficacité. Nous saluons également les efforts du Secrétaire général pour sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle.

Nous saluons en outre, le lancement du réseau des femmes africaines leaders en mai dernier à New-York. Nous rappelons aussi que nous nous réjouissons de voir le haut degré d'intégration de la question de la femme dans l'Architecture de paix et sécurité de l'Union africaine. En effet, des efforts louables pour intégrer des engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité dans ses propres mécanismes de sécurité et de protection des droits de l'homme, et dans ses stratégies de réponse aux crises et de consolidation de la paix ont été entrepris à l'Union africaine, parmi lesquels on peut citer entre autres l'accès des femmes à des postes comme ceux de médiatrices de paix, d'observatrices électorales ou de conseillères pour l'égalité des sexes.

Djibouti a adopté depuis longtemps des mesures ayant trait à l'autonomisation économique des femmes, à la gouvernance, et à la justice. Beaucoup de politiques publiques sectorielles en ce sens ont été accomplies, et ont fait l'objet d'un programme national sur le genre. L'article premier de la Constitution djiboutienne a instauré l'égalité entre l'homme et la femme concernant les droits civiques, mais aussi politiques. Depuis 2013, le Parlement compte 12 % de femmes. Dans l'administration publique à ce jour, grâce à un cadre juridique et à une volonté politique favorable à une participation égale, les femmes représentent environ 25 % des effectifs, et enfin, nous pouvons aussi voir des femmes djiboutiennes participer aux missions des opérations de maintien de la paix, notamment au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et aussi de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Comme l'affirme la plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, l'égalité de participation aux prises de décisions n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie, c'est aussi une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en considération. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser.

Actuellement, nous menons à Djibouti la préparation d'un projet visant la création d'un observatoire du genre. Ce projet consistera d'une part, à recueillir, analyser et diffuser les données relatives à l'égalité de genre, et d'autre part à émettre des recommandations qui permettront d'éclairer les décideurs sur la prise de décision et par conséquent l'élaboration de politiques publiques visant à promouvoir et améliorer la situation de l'égalité hommes-femmes dans notre pays.

Enfin, l'avenir de la thématique examinée aujourd'hui, dont les prédictions annoncent que le chemin à parcourir est semé d'embûches, mais aussi que les obstacles ne sont nullement insurmontables, constitue un excellent moyen pour éradiquer les causes profondes des conflits et pour renforcer la prévention des conflits. Nous pourrons et nous devons collectivement travailler vigoureusement à la mise en œuvre des éléments et recommandations de l'étude mondiale à ce sujet.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

Mme Mehdiyeva (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais féliciter la présidence française d'avoir organisé cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également les intervenants de leurs déclarations.

Le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité a acquis une dynamique considérable depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). De ce fait, le Conseil de sécurité a accordé une attention croissante à cette question, reconnaissant que la lutte contre l'impunité, la réparation des violations passées et l'affirmation des principes de l'état de droit sous-tendent les initiatives de consolidation de la paix et de la stabilité. Il est important de continuer, entre autres choses, à accorder une attention particulière aux incidences sur les femmes de l'effondrement de l'état de droit pendant et après les conflits.

Bien que de véritables progrès aient été réalisés dans le renforcement de la volonté politique et le cadre juridique international nécessaire pour obtenir justice et traiter de la violence sexuelle liée aux conflits, il faut encore mettre davantage l'accent sur l'ensemble des violations et des crimes graves subis par les femmes,

y compris des questions telles que les disparitions forcées, l'occupation étrangère, les déplacements de masse forcés et la destruction d'infrastructures civiles. De tels actes ne peuvent en aucun cas être tolérés. La lutte contre l'impunité et le renforcement de l'action des systèmes de justice tant internationale que nationale face à ces crimes sont tout aussi essentiels.

Dans ce contexte, il est curieux que le représentant de Arménie – le pays qui porte la responsabilité principale du déclenchement de la guerre et de l'agression contre l'Azerbaïdjan et qui se livre à un nettoyage ethnique à grande échelle et commet d'autres crimes graves pendant le conflit, notamment à l'égard des femmes et des enfants – prenne la parole devant le Conseil de sécurité, de tente de donner des leçons et lance des accusations sans fondement contre mon pays.

Qu'il suffise de dire que l'attaque et la prise de la ville de Khojaly dans la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan en février 1992 ont été accompagnées du meurtre brutal de centaines d'Azerbaïdjanais, dont 83 enfants et 106 femmes. Des milliers de civils ont été blessés et pris en otages, et beaucoup sont toujours portés disparus. La ville a été entièrement rasée, et le niveau de brutalité à Khojaly a été vraiment choquant. Des personnes ont été scalpées, décapitées, des femmes enceintes ont été percées de baïonnettes et des corps ont été mutilés. Soixante-dix-huit des personnes mutilées étaient des mineurs. Six familles ont été exterminées. Vingt-cinq enfants ont perdu leurs deux parents et 130 enfants ont perdu un de leurs parents. L'impunité dont continuent de jouir les auteurs des crimes commis dans le cadre de l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan non seulement entrave le processus tant attendu de paix et de réconciliation entre les deux pays, mais aggrave également la situation sur le terrain.

En avril de l'année dernière, les forces armées arméniennes positionnées dans les territoires occupés ont intensifié leurs attaques, soumettant les forces armées azerbaïdjanaises stationnées le long de la ligne de contact et dans les zones proches densément peuplées et contrôlées par l'Azerbaïdjan à des tirs intenses d'artillerie lourde et d'armes de gros calibre. Du fait de ses attaques, 34 villes et villages azerbaïdjanais ont été bombardés, faisant des victimes parmi les civils, tandis que des biens privés et publics, y compris des résidences, des écoles et des jardins d'enfants, ont été détruits ou gravement endommagés.

L'Arménie devrait donc être la dernière à faire des observations sur des notions telles que les femmes et la paix et la sécurité et les droits de l'homme. L'Azerbaïdjan poursuivra ses efforts visant à éliminer les conséquences de l'agression arménienne, en vue de parvenir à un règlement politique du conflit fondé sur le droit international et d'assurer la paix et la justice dans la région.

La séance est levée à 20 h 20.